RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DU TERRITOIRE DU PAYS SALONAIS PAR ENFOUISSEMENT ET STOCKAGE, SMA VAUTUBIERE, POUR L'ANNEE 2018

Contexte :

L'ex Communauté d'Agglomération Salon - Etang de Berre – Durance a confié à la SMA ENVIRONNEMENT, par une convention de délégation de service public de 16,5 années et 30 ans de post-exploitation assortie d'un bail emphytéotique, l'exploitation du centre de stockage de déchets situé à la Vautubière à compter du 1er janvier 2006.

Ce contrat a été modifié et complété par 7 avenants et une délibération portant modification unilatérale.

Dans le cadre de ce contrat, le délégataire doit remettre au terme de chaque exercice un rapport annuel technique et financier de son activité.

Indicateurs clés 2018 :

- Quantités de déchets accueillies : 123 243 tonnes dont :
    - 61 978 tonnes en provenance des communes du Pays Salonais,
    - 2 984 tonnes en provenance des communes du territoire du Pays d'Aix (principalement Coudoux),
    - 58 281 tonnes enfouies par le délégataire pour le compte de tiers.

- Prix de traitement (hors TGAP)
    - pour les déchets apportés par l'ex-Agglopole Provence : 25,6 €HT/tonne,
    - pour les déchets apportés par des tiers (moyenne) : 68 €HT/tonne.

- Chiffre d'Affaires : 7 293 786 € (+2,73 % par rapport à 2017)

- Résultat après impôts : 389 829 € (+14 % par rapport à 2017)

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

- Sommes versées par le délégataire à l'ex-Agglopole Provence :

  - Loyer : 130 400 € (+2,6% par rapport à 2017)
  - Redevance fixe: 1 280 000 € (+1,19% par rapport à 2017)
  - Redevance variable : 671 398 € (- 27% par rapport à 2017)
  - Redevance Communication : 44 800 € (+ 1,19% par rapport à 2017)

- Travaux marquant en 2018 :

  - Amélioration du dispositif de captage du biogaz

16 nouveaux puits de captage du biogaz ont été mis en place en 2018 afin d'améliorer le dispositif anti-odeur du site. L'amélioration du dispositif de captage permet d'accroitre la production énergétique du site et de limiter toujours plus les rejets atmosphériques dans le respect de l'environnement. Par ailleurs, depuis janvier 2010, la chaleur du moteur est récupérée afin de permettre l'évaporation des lixiviats.

  - Extension des filets de protection contre les envols

Le système de protection contre les envols a été étendu afin de protéger entièrement le casier grand vent. Outre le bénéfice environnemental de cette mesure, ceci permet de faciliter le travail des personnes chargées du ramassage des envols.

  - Extension des rampes de désodorisant

Le système de protection contre les odeurs a été étendu de 100m au sud du site afin de mieux protéger les habitants de La Fare les Oliviers.

Taux de valorisation du biogaz :

La valeur du taux de valorisation pour l'année 2018 est la suivante : V = 0.895, soit une valorisation du biogaz de 89.50 %.

Conclusion :

Conformément aux Code Général des Collectivités Territoriales et au décret d'application détaillant les règles relatives aux rapports annuels des délégations de service public, ce rapport doit être examiné par la commission.

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

TERRITOIRE PAYS SALONAIS

SMA VAUTUBIERE

RAPPORT D ACTIVITE

ANNEE 2018

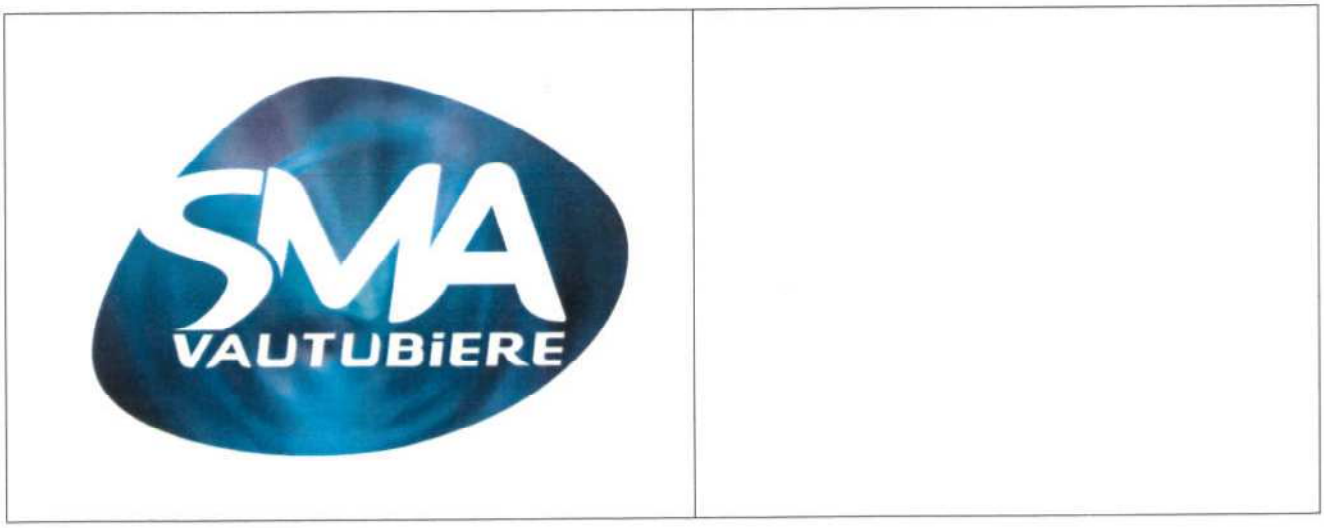

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

1) RELEVES DES DECHETS RECEPTIONNES

- Par clients et produits
- Par communes et produits de la METROPOLE

2) INFORMATION SUR LA CUBATURE

3) IDENTIFICATION

(Coordonnées et effectif, organigramme)

4) BILAN DES AUDITS DES PROCEDURES DE CERTIFICATION ISO 14001 :

5) PARC DES ENGINS PARTICIPANT A L EXPLOITATION

6) INVESTISSEMENTS OU TRAVAUX EFFECTUES EN COURS D'ANNEE

6-1 Agrandissement du réseau biogaz
6-2 Entretien de l'usine de valorisation du biogaz
6-3 Réseau incendie
6-4 Protection grand vent
6-5 Etanchéité
6-6 Travaux d'aménagement du site
6-7 Aménagement du quai et des digues
6-8 Historique du suivi du relevage des lixiviats concernant le puits n°4
6-9 Installation de nouveaux systèmes désodorisants
6-10 Investissements futurs

7) RESULTATS DES ANALYSES REALISEES

7-1 Palan
7-2 Installations électriques
7-3 Campagne pérenne RSDE
7-4 Bilan hydrique
7-5 Rejets atmosphériques torchère
7-6 Eaux souterraines; ERI; boues de lixiviat; lixiviat; légionnelles
7-7 Contrôle inopiné des déchets.

8) NOTES DE SYNTHESE DES ANOMALIES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

9) RAPPORTS VISITES DREAL

10) CONSOMMATIONS ANNUELLES

11) RELEVES DE QUANTITE D'ENERGIE VALORISEE

12) RESULTATS FINANCIERS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

1) RELEVES DES DECHETS RECEPTIONNES

A) Par clients et produits

On peut constater une baisse des tonnages réceptionnés en 2018.
En effet le total des tonnages apportés est de 123 243,40 tonnes alors qu'en 2017 il était de 130 208,78 T.

Les quantités de déchets amenés par les apporteurs hors METROPOLE territoire Salonais ont diminué : 66 273,22 tonnes en 2017 contre 58 281,04 tonnes en 2018.
Dans ces tonnages hors Métropole il y a le tonnage des déchets en provenance des départements extérieurs qui est de 18 090,56 T

B) Par communes et produits provenant de l'AGGLOPOLE PROVENCE

Les quantités de déchets amenés par les apporteurs de la METROPOLE territoire Salonais ont sensiblement augmenté : 63 935.56, tonnes en 2017 contre 64 962,36. tonnes en 2018

On constate une légère augmentation des quantités d'OM notamment sur les centres de transfert et VELAUX.
Pour les apports d'encombrants, nous notons une hausse sensible des tonnages cette année, en particulier sur les déchetteries de MALLEMORT et de PELISSANNE mais aussi des services techniques de VELAUX, de MALLEMORT et de SALON DE PROVENCE.
A l'inverse d'autres subissent une baisse conséquente par exemple la déchetterie de SALON DE PROVENCE toutefois elle a été fermée pour travaux durant plus d'un mois.

Trois nouvelles déchetteries amènent leurs encombrants sur le site de la Vautubière en l'occurrence celles de LA ROQUE D ANTHERON, de LAMBESC et de ROGNES.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

TABLEAU DES PESEES PAR PRODUITS POUR L'ANNEE 2018

CLIENTS		METROPOLE	VALSUD/SAE	CAPAE	SMN/SNM	SMA P/DIVERS	VEOLIA	fayence	SITA	TOTAL
	PRODUITS									
	OM	12356,48	0,00	9094,68	288,10	290,12	43,08	0,00	0,00	22 072,46
	ENC	2744,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 744,02
	DIB	0,00	67,20	0,00	17,26	2129,34	229,30	0,00	0,00	2 443,10
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	22,48	0,00	0,00	0,00	22,48
	MACHEFER	0,00	825,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	825,18
TOTAL 1er TRIM 18		**15 100,50**	**892,38**	**9 094,68**	**305,36**	**2 441,94**	**272,38**	**0,00**	**0,00**	**28 107,24**
	OM	14149,18	0,00	5626,36	360,64	340,48	32,20	0,00	258,24	20 767,10
	ENC	3092,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 092,42
	DIB	0,00	0,00	0,00	0,00	2348,22	142,00	0,00	0,00	2 490,22
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	12,22	0,00	0,00	0,00	12,22
	MACHEFER	0,00	4127,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 127,14
TOTAL 2ème TRIM 18		**17241,60**	**4127,14**	**5626,36**	**360,64**	**2700,92**	**174,20**	**0,00**	**258,24**	**30 489,10**
	OM	13589,16	0,00	2225,86	445,16	338,82	13,34	428,12	0,00	17 040,46
	ENC	2934,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 934,48
	DIB	0,00	6171,72	0,00	9,12	2501,84	154,62	0,00	0,00	8 837,30
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	14,36	0,00	0,00	0,00	14,36
	MACHEFER	0,00	886,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	886,66
TOTAL 3ème TRIM 18		**16523,64**	**7058,38**	**2225,86**	**454,28**	**2855,02**	**167,96**	**428,12**	**0,00**	**29 713,26**
	OM	13327,56	935,46	4530,34	76,32	323,64	0,00	2423,12	0,00	21 616,44
	ENC	2769,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 769,06
	DIB	0,00	8435,40	0,00	21,22	1955,18	131,20	0,00	0,00	10 543,00
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	4,80	0,00	0,00	0,00	4,80
	MACHEFER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 4ème TRIM 18		**16096,62**	**9370,86**	**4530,34**	**97,54**	**2283,62**	**131,20**	**2423,12**	**0,00**	**34 933,30**
	OM	53422,38	935,46	21477,24	1170,22	1293,06	88,62	2851,24	258,24	81 238,22
	ENC	11539,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 539,98
	DIB	0,00	14674,32	0,00	47,60	8934,58	657,12	0,00	0,00	24 313,62
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	53,86	0,00	0,00	0,00	4,80
	MACHEFER	0,00	5838,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 838,98
TOTAL CUMULES		**64 962,36**	**21 448,76**	**21 477,24**	**1 217,82**	**10 281,50**	**745,74**	**2 851,24**	**258,24**	**123 242,90**

om
enc

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

TABLEAU DES PESEES PAR CLIENTS POUR L'ANNEE 2018

CLIENTS		METROPOLE	VALSUD/SAE	CAPAE	SMN/SNM	SMA P/DIVERS	VEOLIA	fayence	SITA	TOTAL
	PRODUITS									
	OM	12356,48	0,00	9094,68	288,10	290,12	43,08	0,00	0,00	22 072,46
	ENC	2744,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 744,02
	DIB	0,00	67,20	0,00	17,26	2129,34	229,30	0,00	0,00	2 443,10
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	22,48	0,00	0,00	0,00	22,48
	MACHEFER	0,00	825,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	825,18
TOTAL 1er TRIM 18		**15 100,50**	**892,38**	**9 094,68**	**305,36**	**2 441,94**	**272,38**	**0,00**	**0,00**	**28 107,24**
	OM	14149,18	0,00	5626,36	360,64	340,48	32,20	0,00	258,24	20 767,10
	ENC	3092,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 092,42
	DIB	0,00	0,00	0,00	0,00	2348,22	142,00	0,00	0,00	2 490,22
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	12,22	0,00	0,00	0,00	12,22
	MACHEFER	0,00	4127,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 127,14
TOTAL 2ème TRIM 18		**17241,60**	**4127,14**	**5626,36**	**360,64**	**2700,92**	**174,20**	**0,00**	**258,24**	**30 489,10**
	OM	13589,16	0,00	2225,86	445,16	338,82	13,34	428,12	0,00	17 040,46
	ENC	2934,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 934,48
	DIB	0,00	6171,72	0,00	9,12	2501,84	154,62	0,00	0,00	8 837,30
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	14,36	0,00	0,00	0,00	14,36
	MACHEFER	0,00	886,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	886,66
TOTAL 3ème TRIM 18		**16523,64**	**7058,38**	**2225,86**	**454,28**	**2855,02**	**167,96**	**428,12**	**0,00**	**29 713,26**
	OM	13327,56	935,46	4530,34	76,32	323,64	0,00	2423,12	0,00	21 616,44
	ENC	2769,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 769,06
	DIB	0,00	8435,40	0,00	21,22	1955,18	131,20	0,00	0,00	10 543,00
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	4,80	0,00	0,00	0,00	4,80
	MACHEFER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL 4ème TRIM 18		**16096,62**	**9370,86**	**4530,34**	**97,54**	**2283,62**	**131,20**	**2423,12**	**0,00**	**34 933,30**
	OM	53422,38	935,46	21477,24	1170,22	1293,06	88,62	2851,24	258,24	81 238,22
	ENC	11539,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 539,98
	DIB	0,00	14674,32	0,00	47,60	8934,58	657,12	0,00	0,00	24 313,62
	Degrillage	0,00	0,00	0,00	0,00	53,86	0,00	0,00	0,00	4,80
	MACHEFER	0,00	5838,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 838,98
TOTAL CUMULES		**64 962,36**	**21 448,76**	**21 477,24**	**1 217,82**	**10 281,50**	**745,74**	**2 851,24**	**258,24**	**123 242,90**

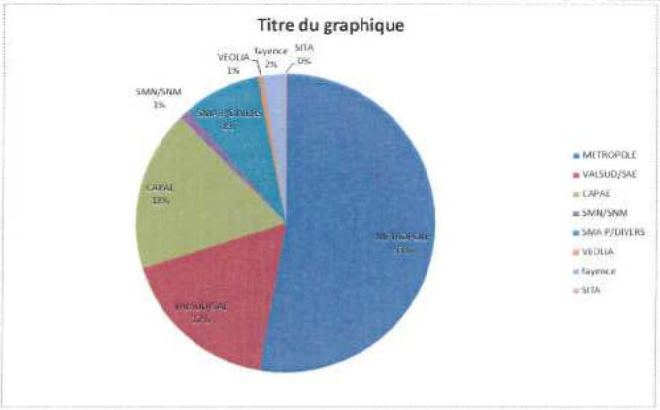

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

LISTINGS PESEES: 2018 à 2016

PROVENANCE	PRODUITS OM 2018	PRODUITS OM 2017	PRODUITS OM 2016	ECART OM 2018 et 2016
AGGLOPOLE				
BERRE	5844,5	5645,84	5783,6	60,90
C. TRANSF MALLEMORT	6237,82	6033,64	6021,24	216,58
C.TRANS.SALON	24670,3	23998	23932,06	738,24
COUDOUX	1037,46	988,52	771,78	265,68
DECH.LAMANON	0	0	0	0,00
DECH.MALLEMORT	0	0	0	0,00
DECH.PELISANNE	0	524,22	0	0,00
DECH.ROGNAC	0	0	0	0,00
DECH.SALON	0	0	0	0,00
DECH.St Cannat	0	0	0	0,00
DECH.ST CHAMAS	0	0	0	0,00
DECH.VAUTUBIERE	0	0	0	0,00
LA FARE	2626,2	2531,58	2569,08	57,12
LANCON	2896,84	2750,98	2736,46	160,38
ROGNAC	4349,2	4425,68	4416,68	67,48
SERV.TECH. Alleins	0	0	0	0,00
SERV.TECH. Charleval	0	0	0	0,00
SERV.TECH.BERRE	0	0	0	0,00
SERV.TECHN.EGUYERES	0	0	0	0,00
SERV.TECH. La fare	0	0	0	0,00
SERV.TECH.LANCON	0	0	0	0,00
SERV.TECH.ROGNAC	0	0	0	0,00
SERV.TECH.SALON	0	0	0	0,00
SERV.TECH.LAMANON	0	0	0	0,00
SERV.TECHN.MALLEM	0	0	0	0,00
SERV.TECHN.PELISSANE	0	0	0	0,00
SERV.TECH.SENAS	0	0	0	0,00
SERV.TECH.ST CHAMAS	0	0	0	0,00
SERV.TECH.VELAUX	0	0	0	0,00
ST CHAMAS	1762,24	1812,96	1538,62	223,62
VENTABREN	1357,16	1380,18	1086,74	270,42
VELAUX	2640,56	2451,94	2501,18	139,38
TOTAL AGGLOPOLE	53422,28	52543,54	51357,44	2 064,84

PROVENANCE	PRODUITS ENC 2018	PRODUITS ENC 2017	PRODUITS ENC 2016	ECART ENC 2018 et 2016
AGGLOPOLE				
BERRE	0	0	0	0,00
C. TRANSF MALLEMORT	0	0	0	0,00
C.TRANS.SALON	0	0,9	100,36	100,36
COUDOUX	6,14	9,44	6,82	0,68
DECH.LAMANON	1037	919,02	992,1	-44,90
DECH.MALLEMORT	1182,9	1039,2	1040,16	142,74
DECH.PELISANNE	1124,18	918,28	896,26	227,92
DECH.ROGNAC	1403,16	1288,70	1495,22	-92,06
DECH.SALON	1566,74	2063,76	2406,72	-839,98
DECH.St Cannat	89,04	13,08	382,2	-293,16
DECH.ST CHAMAS	513,7	620,1	742,62	-228,92
DECH.VAUTUBIERE	937,86	951,76	989,40	-51,54
LAROQUE+LAMBESC+Rognes	494,22	597,64	0,00	494,22
LA FARE	47,88	42,56	0	47,88
LANCON	45,34	58,94	172,96	-127,62
st aurons	0	0	1,28	-1,28
SERV.TECH. Alleins	0,00	5,50	19,54	-19,54
SERV.TECH. Charleval	14,74	17,42	13,78	0,96
SERV.TECH.BERRE	565,44	583,3	670,1	-104,66
SERV.TECH.EGUYERES	44,82	43,44	46,98	-2,16
SERV.TECH. La fare	115,18	103,64	153,74	-38,56
SERV.TECH.LANCON	46,82	36,16	46,68	0,14
SERV.TECH.ROGNAC	452,56	414,36	454,6	-2,04
SERV.TECH.SALON	691,36	597,36	648,96	42,40
SERV.TECH.LAMANON	19,78	29,52	35,62	-15,84
SERV.TECHN.MALLEM	181,14	109,08	93,56	87,58
SERV.TECHN.PELISSANE	169,90	137,16	194,22	-24,32
SERV.TECH.SENAS	256,84	371,2	233,46	23,38
SERV.TECH.ST CHAMAS	196,9	146,22	208,32	-11,42
SERV.TECH.VELAUX	336,34	274,28	227,8	108,54
ST CHAMAS	0	0	0	0,00
VENTABREN	0	0	0	0,00
VELAUX	0	0	0	0,00
TOTAL AGGLOPOLE	11539,98	11392,02	12273,46	-733,48

PROVENANCE	TOTAL 2018	TOTAL 2017	TOTAL 2016
AGGLOPOLE			
BERRE	5 844,50	5 645,84	5 783,60
C. TRANSF MALLEMORT	6 237,82	6 033,64	6 021,24
C.TRANS.SALON	24 670,30	23 998,90	24 032,42
COUDOUX	1 043,60	997,96	778,60
DECH.LAMANON	1 037,00	919,02	992,10
DECH.MALLEMORT	1 182,90	1 039,20	1 040,16
DECH.PELISANNE	1 124,18	1 442,50	896,26
DECH.ROGNAC	1 403,16	1 288,70	1 495,22
DECH.SALON	1 566,74	2 063,76	2 406,72
DECH.St Cannat	89,04	13,08	382,20
DECH.ST CHAMAS	513,70	620,10	742,62
DECH.VAUTUBIERE	937,86	951,76	989,40
LAROQUE+LAMBESC+Rognes	494,22	597,64	0,00
LA FARE	2 674,08	2 574,14	2 569,08
LANCON	2 942,18	2 809,92	2 909,42
ROGNAC	4 349,20	4 425,68	4 417,96
SERV.TECH. Alleins	0,00	5,50	19,54
SERV.TECH. Charleval	14,74	17,42	13,78
SERV.TECH.BERRE	565,44	583,30	670,10
SERV.TECH.EGUYERES	44,82	43,44	46,98
SERV.TECH. La fare	115,18	103,64	153,74
SERV.TECH.LANCON	46,82	36,16	46,68
SERV.TECH.ROGNAC	452,56	414,36	454,60
SERV.TECH.SALON	691,36	597,36	648,96
SERV.TECH.LANCON	19,78	29,52	35,62
SERV.TECHN.MALLEM	181,14	109,08	93,56
SERV.TECHN.PELISSANE	169,90	137,16	194,22
SERV.TECH.SENAS	256,84	371,20	233,46
SERV.TECH.ST CHAMAS	196,90	146,22	208,32
SERV.TECH.VELAUX	336,34	274,28	227,80
ST CHAMAS	1 762,24	1 812,96	1 538,62
VENTABREN	1 357,16	1 380,18	1 086,74
VELAUX	2 640,56	2 451,94	2 501,18
TOTAL AGGLOPOLE	64 962,26	63 935,56	63 630,90

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

2) INFORMATION SUR LA CUBATURE

La société Polygo, géomètre expert, s'occupe d'effectuer les relevés topographiques.

Nous avons fait un relevé topographique et la cubature restante au 31 décembre 2018 sur le site de la Vautubière est de 1 021 563 m3

Cette cubature englobe les travaux effectués sur le site, des digues et des volumes de produits de couverture et de l'intégration du merlon de ceinture du site.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

RAPPORT D'EXECUTION

Suivi des cubatures d'enfouissement par levé topographique dense du Centre d'Enfouissement Technique La Vautubière (La Fare-Les-Oliviers)

9 janvier 2019

Volume de déchets stockés du 3 janvier 2018 au 9 janvier 2019

Volume disponible restant au 9 janvier 2019

POLYGO

Bruno Miquee, Géomètre Expert – Ingénieur E.S.G.T

247 Montee des Pins

Zone industrielle des Pins

13340 Rognac

Référence dossier 1362-14

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

1- Introduction

Le present rapport etablit :

- L'etat des lieux du site (fosses Nord et Sud)
- Le volume de déchets stockés dans la zone en exploitation entre le 3 janvier 2018 et le 9 janvier 2019
- Le volume brut dans la zone de l'enveloppe du projet entre le 3 janvier 2018 et le 9 janvier 2019
- Le volume brut dans la zone total du site entre le 3 janvier 2018 et le 9 janvier 2019
- Le volume restant disponible, calculé entre l'état du site au 9 janvier 2019 et l'enveloppe du projet final defini initialement par CFERM

2- État des lieux du site

Modeles numériques de terrain pris en compte pour calculer le volume de déchets

Zone d'exploitation au 9 janvier 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

3- Mouvement des volumes de stockages entre le 3 janvier 2018 et le 9 janvier 2019

- Fosse Sud en exploitation

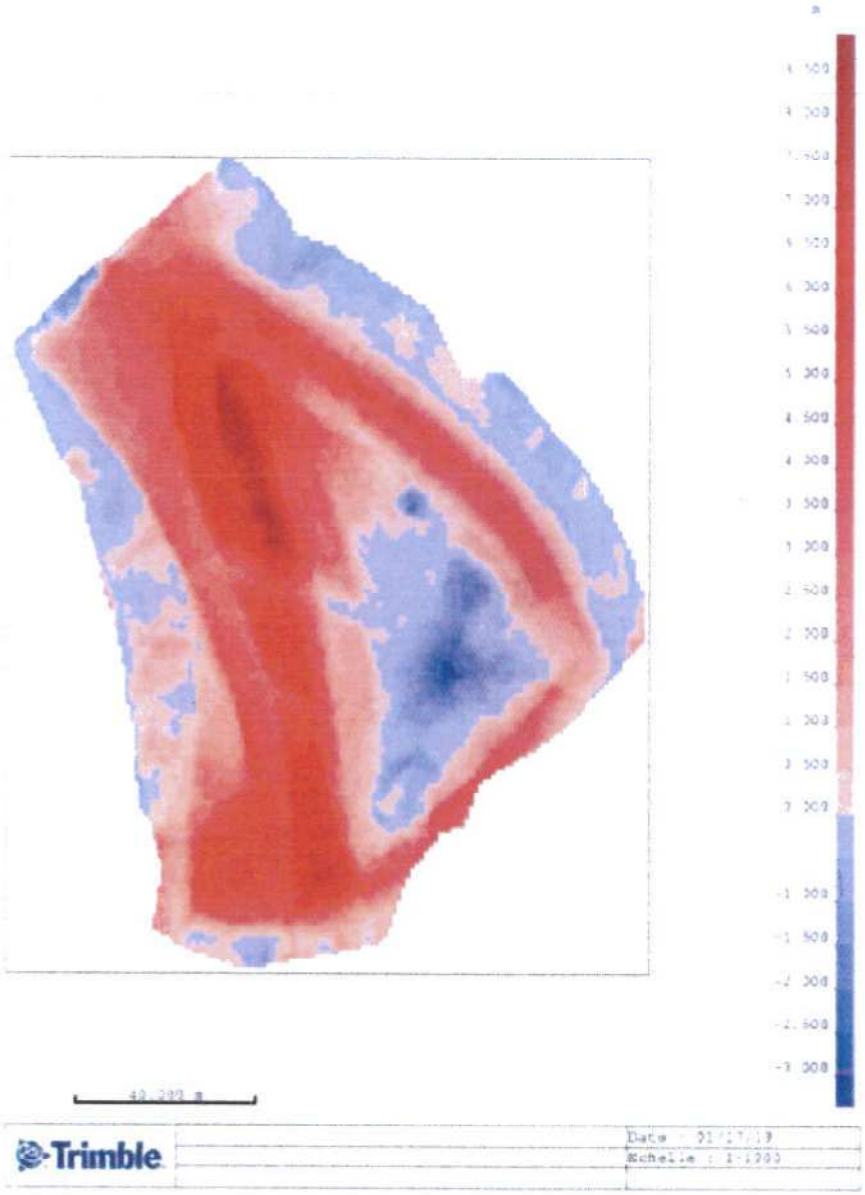

Volume entre le 3 janvier 2018 et le 9 janvier 2019 : 30 346m3

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

- Fosse Sud en exploitation et fosse Nord (enveloppe du projet)

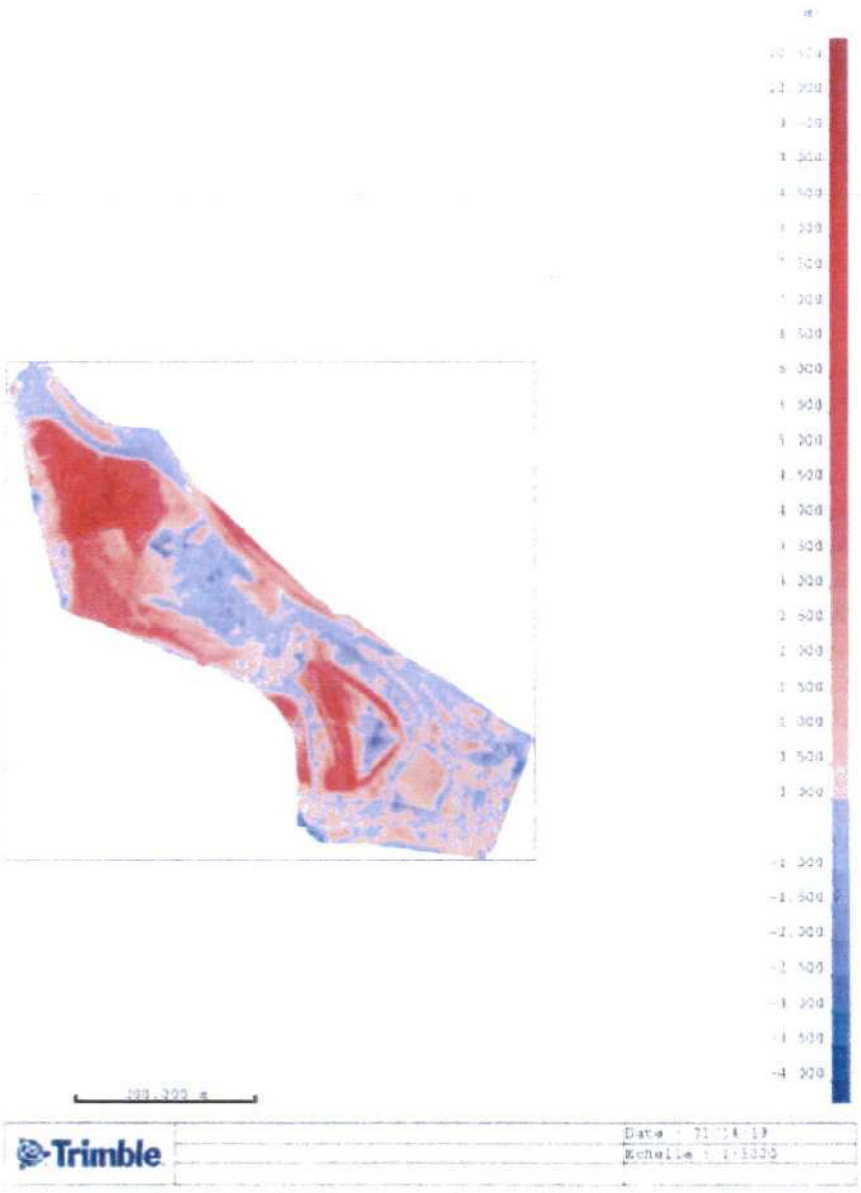

Volume entre le 3 janvier 2018 et le 9 janvier 2019 : 161 953m3

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

- **Ensemble du site**

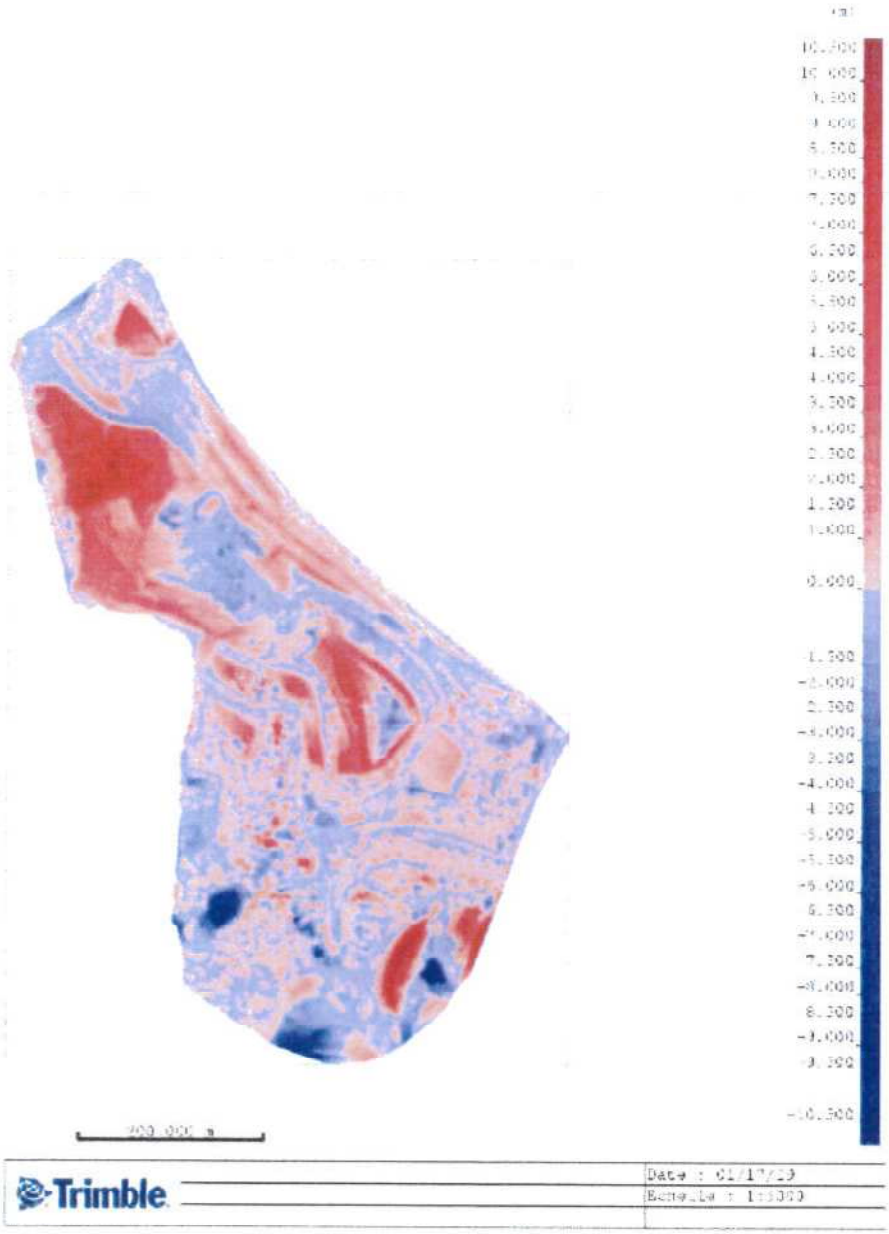

Volume entre le 3 janvier 2018 et le 9 janvier 2019 : 188 114m3

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

4- **Volume de stockage restant disponible jusqu'au projet final au** 9 janvier 2019

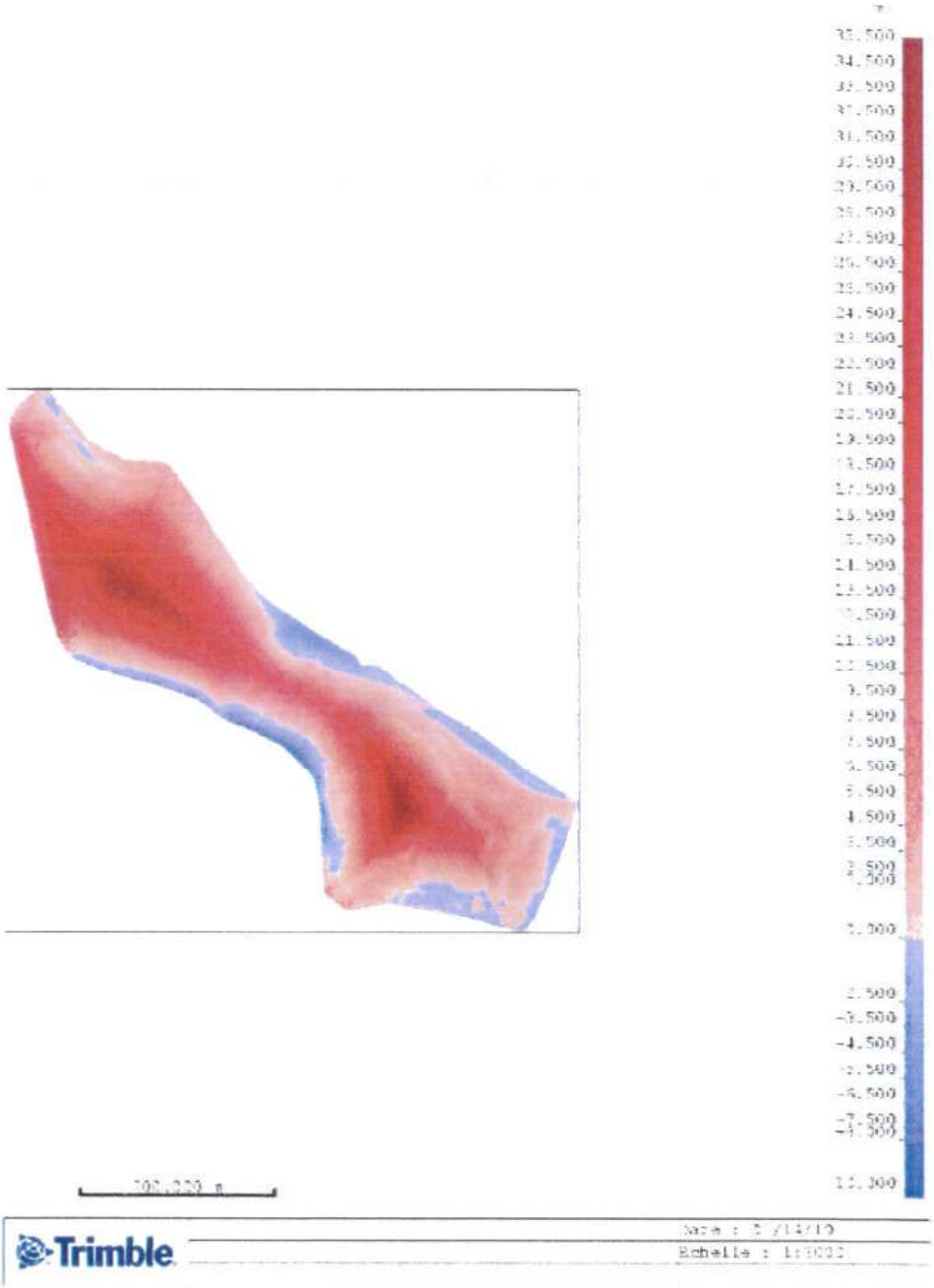

Le volume de stockage restant disponible au 9 janvier 2019 est de : 1 021 563m3

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

3) LE PERSONNEL DES SERVICES

Nous avons continué à nous faire assister d'intérimaires pour nous épauler dans les tâches exceptionnelles que nous avons réalisées pour améliorer le site.
L'auditeur de la norme ISO 14001 qui est intervenu le 15 Octobre 2018 a validé la bonne impression qu'il a perçue sur la qualité et l'implication du personnel dans les tâches données et dans la mise en œuvre de notre politique environnementale. Il nous a confirmé le renouvèlement de la certification de l'année précédente.
La qualité de notre exploitation est mise en avant.

Nous avons fait passer des formations CACES à deux salariés ainsi qu'un renouvellement pour un autre salarié ; ainsi qu'une nouvelle sensibilisation aux situations d'urgences et de secourisme .

Liste du personnel lié à l'exploitation

Noms	Prénom	Poste	Caces	Coeff	Date d'entrée	Ancienneté
BALDJI	Mohamed	Conducteur d'engins	2	110	01/11/07	**11 ans**
GUILLAUD	Olivier	Agent de maintenance	3	118	02/01/16	**3 ans**
GUILLAUD	Kévin	Conducteur d'engins	3	5	01/04/18	**1 an**
DERMEL	Malek	Agent de bascule	1	100	01/05/06	**18 ans**
ESCAVY	Véronique	Responsable de l'environnement		132	01/09/11	**7 ans**
FONTES	Anthony	Conducteur d'engins	5	100	01/01/11	**8 ans**
PLANET	William	Conducteur d'engins	3	104	01/05/06	**3 ans**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Noms	Prénom	Poste	Caces	Coeff	Date d'entrée	Ancienneté
VESPERINI	Yvan	Directeur Général		170	01/05/06	**25 ans**
ARPAILLANGE	Julien	Agent de maintenance	3	118	02/01/16	**3 ans**

Yvan VESPERINI et Mme Véronique ESCAVY sont les garants du maintien de cette politique et de la cohésion de notre équipe.

En début d'année Mr FONTES à quitter l'entreprise et Mr GUILLAUD Kévin l'a remplacé au mois d'Avril.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

4) BILAN DES AUDITS DES PROCEDURES DE CERTIFICATION ISO 14001

En Novembre 2018 nous avons reçu notre audit de certification, aucun écart n'a été relevé.
La direction continue le maintien de sa politique de protection de l'environnement en l'améliorant en permanence.

Véronique ESCAVY veille à ce que le SME programmé corresponde aux exigences réglementaires et aux respects des seuils des aspects environnementaux.

Toutes nos actions visent à démontrer notre réactivité face à diverses situations grâce à notre expérience acquise par tout le personnel durant ces années d'exploitation.

Les nouveaux arrivants que ce soit en personnel, en fournisseurs ou clients sont immédiatement sensibilisés et informés de notre politique et des mesures de sécurité à mettre en application.

Les plans de prévention et les protocoles de sécurité sont remplis en début d'année pour chaque intervenant.

Les audits externes et internes se font chaque année, les photos ci - dessous illustrent l'un de nos contrôles chez un fournisseur.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Aperçu du recyclage chez Bergerat Monnoyeur lors d'un audit externe.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Les efforts qui sont réalisés dans ce domaine s'intègrent parfaitement dans notre démarche d'amélioration continue.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

BUREAU VERITAS
Certification

SMA VAUTUBIERE

LE COUSSOU
13580 LA FARE LES OLIVIERS
FRANCE

Bureau Veritas Certification France certifie que le système de management de l'organisme susmentionné a été audité et jugé conforme aux exigences de la norme :

Standard

ISO 14001:2015

Domaine d'activité

EXPLOITATION D'UN CENTRE DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX. PRODUCTION D'ELECTRICITE ET DE CHALEUR A PARTIR DU BIOGAZ AVEC LE CONCOURS DE SMA ÉNERGIE

Date d'entrée en vigueur : **04 novembre 2018**

Sous réserve du fonctionnement continu et satisfaisant du système de management de l'organisme, ce certificat est valable jusqu'au : **03 novembre 2021**

Date originale de certification : **17 novembre 2006**

Certificat n° : **FR046963-1**
Affaire n° : **7148165**

Date: **17 août 2018**

Jacques Matillon - Directeur général

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – Immeuble Le Guillaumet - 92046 Paris La Défense

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du système de management peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : **+ 33 (0)1 41 97 00 60**.

cofrac
CERTIFICATION DE SYSTEMES DE MANAGEMENT

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

5) PARC DES ENGINS PARTICIPANT A L EXPLOITATION

Il y a entre autres engins : 5 compacteurs, 2 pelles, 2 dumpers parmi notre flotte engins ainsi qu'un télescopique, un bull D6, un chargeur 963C, un rouleau vibrant, un tractopelle

Voici quelques photos de nos machines.

5 Compacteurs Type 836H Caterpillar

CHARGEUR A CHAINES 963 C Caterpillar

2 TOMBEREAUX ARTICULES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

2 PELLES Caterpillar

PELLE

ROULEAU VIBRANT CS 533 E Caterpillar

Chargeuse-Pelleteuse 428 C Caterpillar

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Bulldozer Caterpillar D6

BULL D6 CAT

CHARIOT TELESCOPIQUE TH 407 Caterpillar

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

GROS ENTRETIEN ET REPARATIONS

	ENGINS	DATE D'ACQUISITION	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	MODE DE REMPLACEMENT	COUT APPROXIMATIF DE REMPLACEMENT
ENGINS	CAT 330 D Pelle mécanique RA 410	H réelles 09/2006	10160	10893	11 679	12 010	12 560	13 305	13900 h	14700 h	15500 h	16300 h	en location	
	CAT 730 Tombereaux articulé B111 1425	05/2007	6460	7058	7 699	8 170	8 570	8 968	9700 h	10300 h	10900 h	11500 h	location	
	CAT 963 Chargeur à chaînes BBD 2699	05/2006	6 600	6 823	7 021	7 275	7 560	7 958	8 200 h	8 500 h	8 800h	9100 h		
	CAT 836 H Compacteur à déchets BXD 316	04/2006	11 980	12 632	13 083	13 759	14 240	14 770	15 360 h	15 900 h	16 300 h	16 740 h	remplacement ou location	
	CAT 836 H Compacteur à déchets BXD 391	10/2006	10 140	10 875	11 490	11 946	12 276	12 276	13 950 h	14 565 h	15 180 h	15 795 h		
	CAT 320 D Pelle mécanique KGF 1249	05/2008	4 675	5 520	6 180	6 847	7 200	7 898	8 820 h	9 480 h	10 140 h	10 800 h	Remplacement ou location	
	CAT 428 C Tractopelle ZCR 412		9 480	9 660	10 005	10 060	10 140	10 474	11 385 h	11 730 h	12 075 h	12 420 h		
	CAT 836 H Compacteur à déchets BXD 656		9 480	9 660	6 988	7 310	7 762	8 479	8 900	9 440	10 000	10 540	location	
	CAT 836 H Compacteur à déchets BRL 00520		9 480	9 660	13 850	14 258	14 636	15 102	15485 h	15 830 h	16 075 h	16 420 h	location	
	CAT 836 H Compacteur à déchets BXD 648		9 480	9 660	8 000	8 304	8 690	9 812	10 285 h	10 730 h	11 075 h	11 420 h	location	
	CAT D250 Tombereaux articulé STN00268	05/1995	6460	7058	11 780	11 980	12 100	12 400	12700 h	13100 h	13400 h	13900 h	location	
	CAT D6RXL BULL à dechets 09BM00518	05/1997			7 699	8 170	8 570	8 346	9700 h	10300 h	10900 h	11500 h		
	TH 407 Télescopique TBY 983	08/2010	1 030	1 438	1 714	2 072	2 342	2 692	2 818 h	3 094 h	3 370 h	3 646 h	Pas de remplacement prévu Durée de vie 6500h minimum	
	CS 533 Compacteur à billes ASL 2196	06/2007	1 015	1 262	1 355	1 483	1 644	2 139	2 500h	2 720 h	2923 h	3 106 h	Pas de remplacement prévu Durée de vie 3000h minimum	
	Broyeur HAMMEL Type VB 850	2008	3670(58) 4185(63)	3900(58) 3300(63)	3980(58) 3330(63)								Pas de remplacement prévu	
	Karcher mobile				15 000 h									
PLATEFORME VALO ELECTRIQUE	Plateforme Valo Biogaz	12/2009											Pas de remplacement	
	Moteur ENERIA Compresseur Groupe froid		170 000,00 €	170 000,00 €	170 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	175 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	180 000,00 €	Full service	
	Filtre à charbon		100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €		
	Entretien évaporation	12/2009	15 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €		
DIVERS	Analyses		30 000,00 €	30 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €		
	Pompes Lixivats	05/2011		2 000,00 €			2 500,00 €			2 500,00 €				
	Clôtures					5 000,00 €					5 000,00 €			
	Caméras						5 000,00 €					5 000,00 €		
	Divers		10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

6) INVESTISSEMENTS OU TRAVAUX EFFECTUES EN COURS D'ANNEE 2017

6-1 Agrandissement du réseau biogaz

Le développement sur l'année 2018 du C.S.D.N.D. s'est fait par l'installation de :

- 16 nouveaux puits de captage du biogaz qui ont été réalisés en collaboration avec la société PRODEVAL, mais surtout grâce au perfectionnement de nos employés qui ont participé à cette réalisation.
- Ces puits ont été mis en place autour des casiers d'exploitation (voir photo digue)

- La réalisation d'une boucle en diamètre 315 tout autour du site permet de collecter le biogaz sur l'ensemble de l'exploitation. Nous avons aussi installé plusieurs vannes d'isolement ce qui nous permet de fermer le réseau par secteur et de pouvoir travailler sur une partie du collecteur sans perturber l'ensemble de l'installation ceci, bien entendu, sans arrêter le captage du biogaz.
- Nous avons à l'heure actuelle (au 31/12/2018) 90 puits de biogaz branchés sur le site, quelques puits ayant été abandonnés sur les anciens casiers car ne produisant plus assez de gaz. Nous avons continué de remonter, fin 2018, le collecteur en diamètre 315 pour le positionner définitivement sur la 4ème digue de soutènement côté CD19.

- Un technicien effectue le suivi permanent du réseau biogaz car d'importantes fluctuations dans le réseau se font en raison des phénomènes météorologiques.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Des bouchons de condensats se créent dans les tuyauteries, ces bouchons sont dus à la condensation de l'eau qui sature le biogaz.

- Nous avons donc créé de nombreux points bas munis de purges permettant une évacuation de ces condensats et améliorant ainsi une bonne continuité dans la captation du biogaz.
- Nous avons de plus accentué toutes les pentes des collecteurs en provenance des puits de biogaz pour l'améliorer l'évacuation des condensats.
- Nous avons tourné à plein régime pendant presque toute l'année.
- Toutes ces améliorations permettent une meilleure captation et valorisation du biogaz.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Forage d'un puit

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

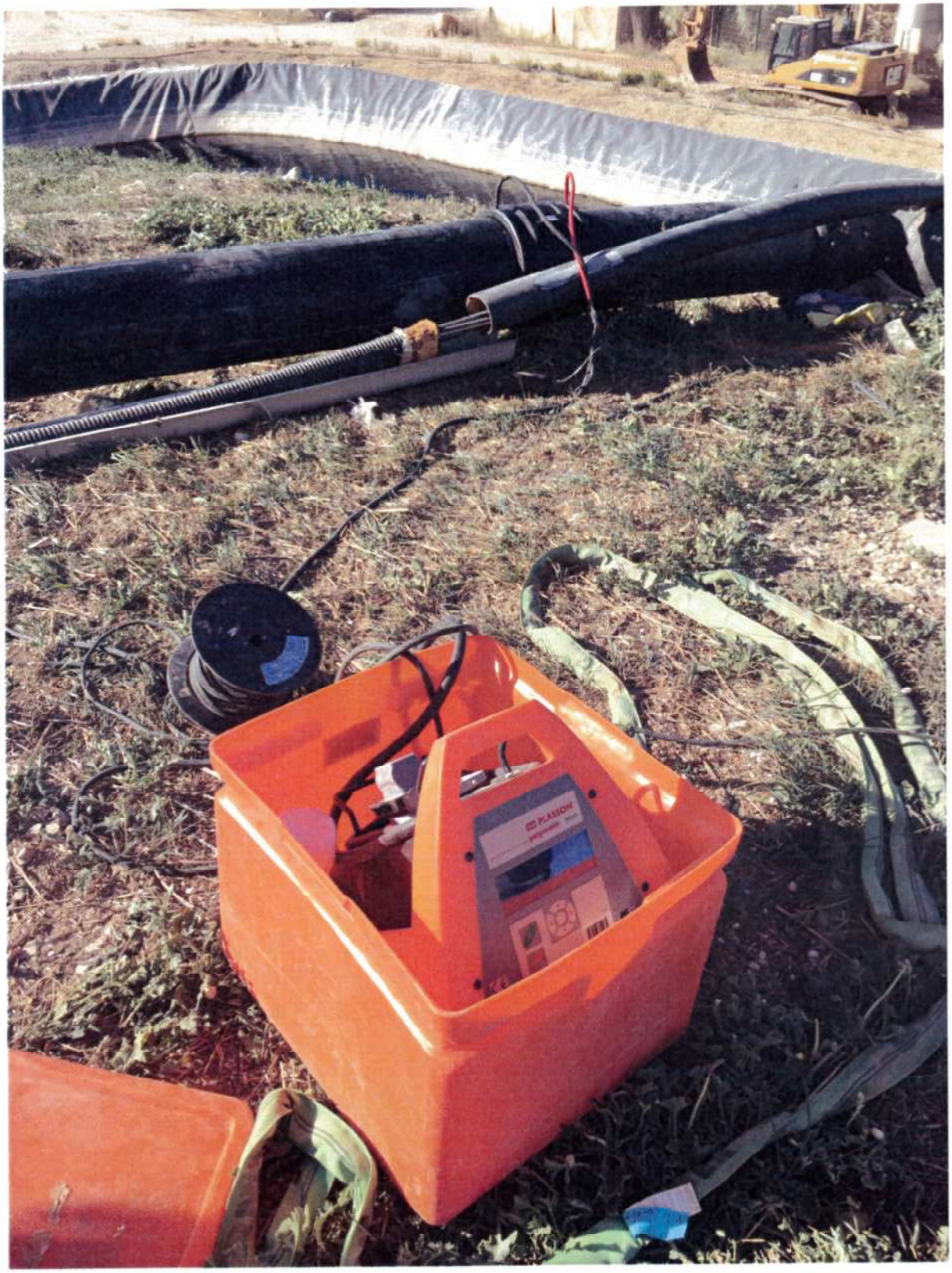

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

6-2 Entretien de l'usine de valorisation du biogaz

Toutes les deux jours nos équipes suivent et règlent le réseau de biogaz sur les conseils de la société CEFT. Les techniciens de la société ENERIA optimisent le rendement du moteur en fonction des évolutions du biogaz. Ceci n'a été possible que grâce à la collaboration étroite de ces deux fournisseurs et nos représentants qui ont échangé toutes les informations nécessaires à la bonne marche de l'ensemble de l'usine.

La société AEROE a installé le système NUCLEOS ce qui nous permet de valoriser la chaleur produite par le moteur et de s'en servir pour évaporer les lixiviats.

Cette évaporation qui se faisait avant par l'intermédiaire du BG-VAP à une température de 80°C, se fait actuellement à 40°C. Nous sommes donc dans une configuration d'évaporation douce qui s'apparente à du lagunage et qui se fait donc sans aucun rejet, ni dans l'atmosphère ni dans le milieu aqueux.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Vue des modules après lavage complet au karcher.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

6-3 Réseau incendie

Nous continuons d'entretenir le bassin d'orage ainsi que la pompe sur radeau. Cet équipement permet aux pompiers d'avoir accès à l'eau à tout moment et ceci quelque-soit le niveau d'eau dans le bassin.

L'entretien des citernes d'eaux (vannes, robinets etc....) disposées partout sur le site pour les besoins des pompiers et de l'entreprise est permanent.

Le bassin de récupération d'eaux pluviales est remis à niveau en fonction des besoins du site.

Un arrosage des pistes, soit en fixe par rampe soit en camion, est régulièrement programmé.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

6.4 Protection grand vent

Les dispositifs de filets de protection d'envol ont été étendus sur une surface plus importante du site afin de limiter les nuisances dues aux papiers et plastiques.
Ces améliorations ont pu être apportées grâce aux remontées d'informations données par les techniciens. En effet ceux-ci nous ont suggéré des améliorations que nous avons prises en compte lorsque nous les estimions opportunes.

Alvéole Grand Vent

Son positionnement limite le nombre d'envol et permet de faciliter la gestion des ramassages d'envols puisque les papiers sont bloqués au plus près de la source.

Nous rappelons que notre site évolue tous les jours et que nos techniciens apportent en permanence une solution adaptée à la protection de l'environnement.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Photo quai grand vent avec autour la barrière de filets anti-envols

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

6-5 Etanchéité

Ayant terminé les zones à étancher, aucun travaux n'ont été effectués cette année.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Les derniers travaux d'étanchéité ont été réalisés en 2017 par la société RAZEL BEC qui est une entreprise spécialisée dans ce type de prestation.

6-6 Travaux d'aménagement du site

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

En Janvier nous avons procédé au gros nettoyage de la fosse de relevage de la déchetterie et des compartiments contenant les boues tombant sur la plate-forme où venant des chemins d'accès autour de la zone d'accueil

Nous vérifions périodiquement toutes nos installations tels que les ponts bascules

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Nettoyage des bacs de rétention de l'aire de lavage.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

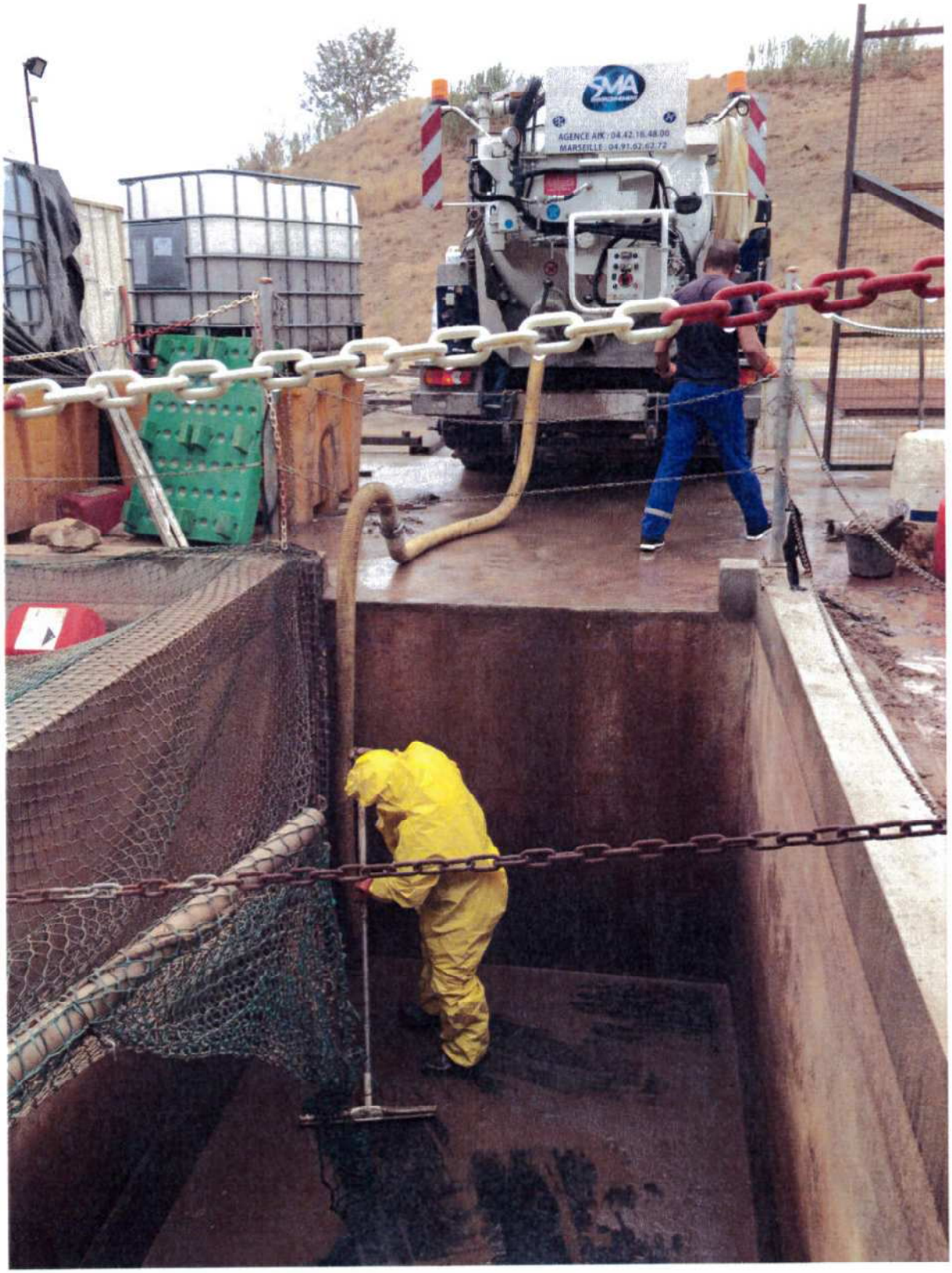

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Curage du décrotteur après plusieurs passages de camions lors de périodes boueuses

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Curage des caniveaux après de gros épisodes pluvieux et coulées de boues.

Nous avons dû changé la pompe de relevage du F2 qui a grillé suite à une aspiration de boue.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

6-7 Aménagement du quai et des digues

Le quai de déchargement a été aménagé plusieurs fois durant l'année en fonction de l'évolution de l'exploitation et ceci pour faciliter la sécurité du vidage des camions. Nous faisons et refaisons systématiquement (plusieurs fois par jour) une diguette le long du quai de déchargement pour que les camions puissent y appuyer leurs roues et ainsi être en sécurité lors du vidage.
Nous avons créé un nouveau quai qui permet selon le sens et la force du vent de vider dans une des deux zones réservées, et d'être ainsi exposé à minima aux rafales.

L'aménagement des pistes est fait en permanence pour éviter les ornières ou bien les nids de poule tout le long du trajet emprunté par les camions. Ceci permet aux chauffeurs de BOM d'avoir un meilleur confort de roulage.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Photo n° représentant le nouveau de quai d'exploitation avec la digue périphérique nord-ouest .

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

La photo représente le quai grand vent avec le merlon de sécurité et sa couronne de filets

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

6-8 Entretien et nettoyage des bassins de lixiviats ou de récupération des eaux souterraines

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Nous avons vidangé et curé les trois bassins de lixiviats afin de les vider de leur boue et des plastiques.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

6-9 Installation de nouveaux systèmes désodorisants

- Nous continuons d'être en étroites relations avec les riverains pour pouvoir les prévenir lorsque nous envisageons de faire des travaux. Ceux-ci peuvent aussi nous alerter par différents moyens (mails, appels téléphoniques) lorsqu'ils ressentent des gènes olfactives. Cette communication permet d'améliorer, tous ensembles, la situation et d'être plus réactifs lorsqu'il y a une détection d'odeurs.
- Une nette amélioration s'est ressentie sur l'année avec une diminution des plaintes. Il est vrai que lorsque nous prévoyons d'effectuer des travaux nous prévenons en amont les parties concernées.
- Après plusieurs rehausses de digue, nous avons reprogrammé la mise en place de la girouette asservie aux rampes anti odeurs permettant de déclencher, selon le sens du vent, les rampes cotés Nord ou Sud et ainsi de protéger chaque zone. Nous économisons, en outre, les ressources en eau et en électricité comme ceci est recommandé par la norme ISO 14001.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Une prolongation de ligne parfum de 100 mètres a été rajouté sur la zone sud protégeant davantage les habitants de la Fare les oliviers des nuisances olfactives, en raison des émanations provenant du lixiviat dans les bassins.

6-10 INVESTISSEMENTS FUTURS

Nous prévoyons de constituer une nouvelle digue côté CD 19, en continuité de celle existante en prolongement de l'exploitation. Celle-ci sera constituée par BUESA, normalement durant le premier semestre 2019.

Nous allons créer 10 nouveaux puits de biogaz.

Nous avons profité de chantiers se trouvant dans la région pour recevoir de la terre et aménager les flancs du centre de stockage.

Cette terre de bonne qualité va nous permettre d'ensemencer nos digues périphériques côté CD 19 et ainsi d'avoir une meilleure intégration paysagère depuis la route.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

7) RESULTATS DES ANALYSES REALISEES

- Palan
- Installations électriques
- Bilan hydrique
- Rejets atmosphériques Torchère
- Eaux souterraines, ERI, Boue de lixiviat, Lixiviat, Légionelles
- Contrôle Inopiné des déchets

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

7) RESULTATS DES ANALYSES REALISEES

- Palan
- Installations électriques
- Bilan hydrique
- Rejets atmosphériques Torchère
- Eaux souterraines, ERI, Boue de lixiviat, Lixiviat, Légionelles
- Contrôle Inopiné des déchets

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Rapport de vérification

N° 072284801801 R 001

Appareils et accessoires de levage - Vérification générale périodique

PALAN SUR MONORAIL VERLINDE.

Référence client	N/DEVIS 2015 0807 5390
Entreprise	SMA VAUTUBIERESAS CSDU LA VAUTUBIERE CHEMIN DU COUSSOU - CD 19 13580 LA FARE LES OLIVIERS
Adresse de facturation	SMA VAUTUBIERESAS CSDU LA VAUTUBIERE CHEMIN DU COUSSOU - CD 19 13580 LA FARE LES OLIVIERS
Lieu de vérification	SMA VAUTUBIERESAS CSDU LA VAUTUBIERE CHEMIN DU COUSSOU - CD 19 13580 LA FARE LES OLIVIERS
Périodicité	Annuelle
Dates de vérification	04/05/2018
Intervenant(s) DEKRA	LOIC PENANGUER
Pièces jointes	
Observation(s)	Observation(s) constatée(s)
Date du rapport	06/05/2018

DEKRA

ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22
ZI Clairière de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.79.36.02 -
Fax : 04.42.89.10.32
SIRET : 43325083401570

DEKRA Industrial SAS,
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834
SAS au capital de 10 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention.
Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

Nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.

D'une façon générale, les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérification et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation.- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier, lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérifications réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail, Il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité.- Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements. Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Sommaire

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS 5

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS 7

Vérification générale : Palan sur monorail à commande du sol 500 kg Verlinde 919203540 7

Vérification générale de petits équipements divers et de moyens de protection 9

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

N°	Point de contrôle	Observation	Page

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

Vérification générale : Palan sur monorail à commande du sol 500 kg Verlinde 919203540

1	Energie : Dispositif de séparation de l'énergie électrique	Remettre en état de fonctionnement le sectionneur	8

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

Vérification générale : Palan sur monorail à commande du sol 500 kg Verlinde 919203540

IDENTIFICATION

Nature :	Palan sur monorail à commande du sol
Marque :	Verlinde
Référence client :	919203540
Charge maximale d'utilisation :	500 kg
Type :	VL5 508B1
Numéro de série :	919203540

Année de mise en service à l'état neuf : 2009

MISSION LEVM001

Texte de référence : Arrêté du 1er mars 2004

- **ESSAIS EN CHARGE**

Dispositifs soumis à essais en charge	Charge de référence	Charge d'essais disponible
Tous mécanismes *Equipement de préhension installé : Palonnier*	500 kg	500 kg

Nota : si la charge d'essai disponible est inférieure à celle indiquée dans la colonne "Charge de référence", il appartient à l'utilisateur d'effectuer les essais correspondant à la capacité nominale avant toute utilisation avec une charge supérieure à celle utilisée lors des essais.

MOYENS MIS A DISPOSITION POUR LA VERIFICATION

- L'appareil, clairement identifié, pendant le temps nécessaire :	Oui
- Les documents nécessaires (notice d'instructions, attestations, certificats, rapports, carnet de maintenance) :	Non
- Le personnel nécessaire (conducteur, élingueur, personnel d'entretien si nécessaire) :	Oui
- Les moyens nécessaires pour l'accès aux parties à examiner :	Non
- Les charges d'essai nécessaires et les moyens nécessaires pour leur manutention :	Oui

Remarques sur les conditions d'intervention :

En l'absence de moyen d'accès adapté, la vérification a été réalisée depuis le sol
Notice d'instructions de l'appareil non présentée, seuls les dispositifs de sécurité clairement identifiables sur l'appareil ont été vérifiés
Pas de moyen d'accès.Vérification depuis la plateforme

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 06/05/2018

Anomalies constatées : confer "OBSERVATIONS"

PARTICULARITES DE L'APPAREIL

Caractéristiques : Hauteur de levage 8 m
Longueur / Longueur de la voie de roulement 5 m

OBSERVATIONS _____

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Marquage : Appareil marqué "CE"

DESCRIPTION :

- Elément(s) constitutif(s) :

  Dispositif de séparation général des énergies
  Mono poutre suspendu
  Structure profilé

- Equipements de préhension et/ou équipements interchangeables :

  Crochet
  Palonnier

- Dispositifs de protection :

  Limiteur(s) de course
  Dispositifs d'arrêt et de maintien à l'arrêt des charges
  Dispositif d'immobilisation hors service de l'appareil
  Limiteur de couple à friction, en l'absence de limiteur de charge
  Arrêt d'urgence

- Câbles et chaînes :

Nature	Qté	Fonction	Pas (mm)	Diam. (mm)	Cœfficient d'utilisation
Chaîne à maillons calibrés	1	Levage		4,8	

VERIFICATION

La vérification se compose :
- ***d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.***
- ***d'un essai de fonctionnement.***

L'examen de l'état de conservation *comporte des examens visuels destinés à :*
- *apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.*
- *déceler les défectuosités ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).*

L'essai de fonctionnement *est destiné à :*
- *apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil, à vide et en charge.*
- *s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.*

- **Châssis - Support - Charpente**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Equipements de préhension**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes - Dispositifs de levage**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Dispositifs de protection**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Poste(s) de travail**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Energie**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

  Dispositif de séparation de l'énergie électrique 1

OBSERVATIONS

1 Remettre en état de fonctionnement le sectionneur

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Vérification générale de petits équipements divers et de moyens de protection

VERIFICATIONS

•

(1) *La lettre qui suit la date indique qu'il s'agit d'une date de Fabrication (F), de Mise en service à l'état neuf (M), ou de Péremption (P)*

Désignation	Date de vérification	Mission	Longueur (m)	CMU	Caractéristiques	Date (1)
1 Palonnier pour Big-Bag KIT-BAG KIT90-900CR0-02	04/05/2018	LEVM001	1,2	2000 kg	CE AS51150 FR Palonnier en forme de croix équipé de 4 crochets avec linguet.	F2010

OBSERVATIONS _____

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

VERIFICATIONS

La vérification se compose :

- ***d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.***
- ***d'un essai de fonctionnement.***

L'examen de l'état de conservation *comporte des examens visuels destinés à :*

- *apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.*
- *déceler les défectuosités ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).*

L'essai de fonctionnement *est destiné à :*

- *apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil.*
- *s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.*

- **Structure**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Organes de service et de commande**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Protecteurs - dispositifs de protection**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

  Dispositif parachute 1

- **Visualisation**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Energie**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS

1 Dispositif parachute en cas de rupture de ressort non essayé : impossibilité technique

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

Vérification générale de 1 Porte motorisée Sans marque identifiée Entrée/sortie Garage

IDENTIFICATION

Nature :	Porte motorisée
Marque :	Sans marque identifiée
Référence client :	Entrée/sortie Garage
N° de série :	N/R
Mode de fermeture :	Fermeture à refoulement vertical

MISSION

	EQTM001
Texte de référence :	Code du travail, article R. 4224-12

ESSAIS REALISES

Essai d'ouverture en cas de défaillance de l'alimentation en énergie (porte de secours)

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 16/10/2018

Anomalies constatées

PARTICULARITES DE L'INSTALLATION

DESCRIPTION :	Rideau à lames métalliques non ajourés.
Surface :	16 m²
Utilisation :	Passage de véhicules
Accessibilité du public :	Non accessible au public
Marquage :	Appareil non marqué "CE"

DISPOSITIFS DE PROTECTION INSTALLES

- Dispositifs de protection soumis à essais :

Dispositif parachute

Fin de course de fermeture

Fin de course d'ouverture

OBSERVATIONS _____

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

N°	Point de contrôle	Observation	Page

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

Vérification générale de 1 Porte motorisée Sans marque identifiée Entrée/sortie Garage

1	Protecteurs - dispositifs de protection : Dispositif parachute	Dispositif parachute en cas de rupture de ressort non essayé : impossibilité technique	8

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Rapport de vérification

N° 049317861801 R 002

Référence client | N/DEVIS 2015 0807 5390

Portes et portails sur les lieux de travail : vérification périodique

Entreprise | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

RIDEAU MÉTALLIQUE HANGAR.

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | Semestrielle

Dates de vérification | 04/05/2018

Intervenant(s) DEKRA | LOIC PENANGUER

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 06/05/2018

DEKRA

ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22
ZI Clairière de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.79.36.02 -
Fax : 04.42.89.10.32
SIRET : 43325083401570

DEKRA Industrial SAS,
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834
SAS au capital de 10 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

Nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.

D'une façon générale, les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérification et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation.- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier, lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérifications réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail, Il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité.- Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements. Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

DEKRA
Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Sommaire

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS 5

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS 7

Vérification générale de 1 Porte motorisée Sans marque identifiée Entrée/sortie Garage 7

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

N°	Point de contrôle	Observation	Page

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

Vérification générale de 1 Porte motorisée Sans marque identifiée Entrée/sortie Garage

1	Protecteurs - dispositifs de protection : Dispositif parachute	Dispositif parachute en cas de rupture de ressort non essayé : impossibilité technique	8

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

Vérification générale de 1 Porte motorisée Sans marque identifiée Entrée/sortie Garage

IDENTIFICATION

Nature :	Porte motorisée
Marque :	Sans marque identifiée
Référence client :	Entrée/sortie Garage
N° de série :	N/R
Mode de fermeture :	Fermeture à refoulement vertical

MISSION

	EQTM001
Texte de référence :	Code du travail, article R. 4224-12 Cf. Contrat

ESSAIS REALISES

Essai d'ouverture en cas de défaillance de l'alimentation en énergie (porte de secours)

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 04/05/2018

Anomalies constatées

PARTICULARITES DE L'INSTALLATION

DESCRIPTION :	Rideau à lames métalliques non ajourés.
Surface :	16 m²
Utilisation :	Passage de véhicules
Accessibilité du public :	Non accessible au public
Marquage :	Appareil non marqué "CE"

DISPOSITIFS DE PROTECTION INSTALLES

- Dispositifs de protection soumis à essais :

Dispositif parachute

Fin de course de fermeture

Fin de course d'ouverture

OBSERVATIONS _____

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

VERIFICATIONS

La vérification se compose :

- ***d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.***
- ***d'un essai de fonctionnement.***

L'examen de l'état de conservation *comporte des examens visuels destinés à :*

- *apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.*
- *déceler les défectuosités ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).*

L'essai de fonctionnement *est destiné à :*

- *apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil.*
- *s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.*

- **Structure**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Organes de service et de commande**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Protecteurs - dispositifs de protection**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

  Dispositif parachute 1

- **Visualisation**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Energie**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS

1 Dispositif parachute en cas de rupture de ressort non essayé : impossibilité technique

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Rapport de vérification

N° 049317861802 R 001

Référence client | N/DEVIS 2015 0807 5390

Entreprise | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Portes et portails sur les lieux de travail : vérification périodique

PORTAIL AUTOMATIQUE ENTRÉE

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | Semestrielle

Dates de vérification | 15/10/2018

Nom et visa du signataire | LOIC PENANGUER

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 16/10/2018

DEKRA

ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22
ZI Clairière de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.79.36.02 -
Fax : 04.42.89.10.32
SIRET : 43325083401570

DEKRA Industrial SAS,
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834
SAS au capital de 10 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

Nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient. D'autre part, l'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission. Bien entendu, si une vérification n'a pas pu être effectuée, cette information est mentionnée et justifiée.

D'une façon générale, les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérification et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation.- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. En particulier, lorsque le rapport est établi dans le cadre de vérifications réalisées pour répondre à une prescription réglementaire définie par le code du travail, Il doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité.- Sauf demande particulière des ministères en charge de nos agréments ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à son établissement, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements. Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Sommaire

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS 5

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS 7

Vérification générale de 1 Portail automatique DEA (motorisation) entrée/sortie site..... 7

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

N°	Point de contrôle	Observation	Page

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

Vérification générale de 1 Portail automatique DEA (motorisation) entrée/sortie site

1	Protecteurs - dispositifs de protection : Protection de zone de fin d'ouverture par détection de présence	Non fonctionnement de la détection de présence en zone de fin d'ouverture.	8
2	Protecteurs - dispositifs de protection : Protection de zone de fin d'ouverture par détection de contact	Non fonctionnement de la détection de contact sur le chant arrière du portail.	8
3	Protecteurs - dispositifs de protection : Protection de zone de cisaillement par détection de contact	Non dégagement de l'obstacle lors de la détection de contact avec les barres palpeuses sur l'encadrement .	8
4	Protecteurs - dispositifs de protection : Protection de zone de cisaillement par détection de contact	Non fonctionnement de la détection de contact sur les 2 cotés en partie arrière	8

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

Vérification générale de 1 Portail automatique DEA (motorisation) entrée/sortie site

IDENTIFICATION

Nature :	Portail automatique
Marque :	DEA (motorisation)
Référence client :	entrée/sortie site
Mode de fermeture :	Fermeture à refoulement latéral

MISSION

	EQTM001
Texte de référence :	Code du travail, article R. 4224-12 Arrêté du 21 décembre 1993

ESSAIS REALISES

Essai d'ouverture en cas de défaillance de l'alimentation en énergie (porte de secours)

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 16/10/2018

Anomalies constatées

PARTICULARITES DE L'INSTALLATION

DESCRIPTION :	Portail à barreaudages.
Surface :	22 m²
Utilisation :	Passage de véhicules
Accessibilité du public :	Accessible au public

DISPOSITIFS DE PROTECTION INSTALLES

- Dispositifs de protection soumis à essais :

Fin de course de fermeture

Fin de course d'ouverture

Protection de zone de fin de fermeture par détection de présence

Protection de zone de fin de fermeture par détection de contact

Protection de zone de fin de fermeture avec profilé élastique sur le chant du tablier

Protection de zone de fin d'ouverture par détection de présence

Protection de zone de fin d'ouverture par détection de contact

Protection de zone de cisaillement par détection de contact

Protection de zone de cisaillement par obstacle (protecteur)

OBSERVATIONS _____

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

VERIFICATIONS

La vérification se compose :

- ***d'un examen de l'état de conservation des parties accessibles, et visibles sans démontage.***
- ***d'un essai de fonctionnement.***

L'examen de l'état de conservation *comporte des examens visuels destinés à :*

- *apprécier l'état de conservation de l'équipement de travail.*
- *déceler les défectuosités ou les détériorations apparentes (usures, déformations, corrosions, fissures, assemblages défectueux, ...) susceptibles de créer un danger. Il peut comporter, en tant que de besoin, des essais et manœuvres pour apprécier le fonctionnement des mécanismes à vide et des divers dispositifs (tels que éclairage, signalisation, avertisseur sonore, etc.).*

L'essai de fonctionnement *est destiné à :*

- *apprécier le bon fonctionnement des principaux mécanismes de l'appareil.*
- *s'assurer de l'efficacité de fonctionnement des dispositifs de protection installés sur l'appareil.*

- **Structure**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Mécanismes**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Organes de service et de commande**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- **Protecteurs - dispositifs de protection**

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

  Protection de zone de fin d'ouverture par détection de présence 1

  Protection de zone de fin d'ouverture par détection de contact 2

  Protection de zone de cisaillement par détection de contact 3 4

- Visualisation

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

- Energie

  L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, aucune anomalie n'a été décelée sur les parties visibles et accessibles liées à ce chapitre

OBSERVATIONS

1 Non fonctionnement de la détection de présence en zone de fin d'ouverture.

2 Non fonctionnement de la détection de contact sur le chant arrière du portail.

3 Non dégagement de l'obstacle lors de la détection de contact avec les barres palpeuses sur l'encadrement .

4 Non fonctionnement de la détection de contact sur les 2 cotés en partie arrière

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Rapport quadriennal de vérification périodique

N°049317501801R001

Référence client | N/DEVIS 2015 0807 5390

Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst.sur BT

INSTALLATIONS ELECTRIQUES LOGE GARDIEN ET BATIMENT

Entreprise | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | ANNUELLE

Dates de vérification | 26/09/2018

Nom et visa du signataire | MARTINEZ RICHARD

Pièces jointes |

Observation(s) | Aucune observation constatée

Date du rapport | 26/09/2018

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur http://www.cofrac.fr/

cofrac INSPECTION n°3-105

DEKRA

ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22
ZI Clairière de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.79.36.02 - Fax : 04.42.89.10.32
SIRET : 43325083401570

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

La mission d'inspection que vous nous aviez confiée consistait en une vérification périodique de vos installations électriques. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2011, le présent rapport est structuré de façon à vous permettre un accès rapide et direct aux informations essentielles relatives aux risques d'origine électrique de vos installations.

Si des parties d'installation n'ont pas pu être vérifiées, cette information est mentionnée et justifiée. Le cas échéant, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité de la vérification dont le contenu est fixé réglementairement.

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission.

Le cas échéant, nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient.

Les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérifications et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Pour ce rapport, les informations et constats concernant les renseignements généraux et le descriptif des installations, relevés lors des 3 dernières vérifications annuelles sont mis à jour avec les éléments recueillis cette année. Ce document constitue donc le rapport quadriennal prévu par la réglementation. Il peut servir de référence à la place du rapport initial et permettre la traçabilité des vérifications effectuées.

Deux annexes en fin de rapport précisent, d'une part la signification des symboles et abréviations utilisés dans le corps du rapport, et d'autre part, la méthodologie des mesurages et essais réalisés ainsi que les critères d'appréciation des résultats obtenus.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation.- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. Etabli dans le cadre d'une vérification réalisée pour répondre à une prescription réglementaire définie par le Code du travail, ce rapport doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité.- Sauf demande particulière du ministère du travail ou du COFRAC dans le cadre de notre accréditation, ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à l'établissement vérifié, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements.- Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Sommaire

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION 7

RENSEIGNEMENTS GENERAUX 7

Cadre de la vérification 7

Renseignements sur l'installation 7

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS 9

CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS 11

Alimentation(s) BT 11

Installations de sécurité 11

Classement des locaux en fonction des influences externes 11

Principes de réalisation des prises de terre 11

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES 13

Conditions de réalisation des mesurages 13

Echantillonnage de la vérification de la résistance de continuité 13

Ensemble d'appareillage BT : Disjoncteur de branchement 14

Prise de terre des masses BT 14

Ensemble d'appareillage BT Tableau général (Local gardien garage) 14

Matériels BT BATIMENT LOGE GARDIEN 15

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION 17

ANNEXES 23

Annexe A : Symboles et abréviations 23

Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats 24

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Cadre de la vérification

Etablissement

Lieu de vérification :	SMA VAUTUBIERESAS CSDU LA VAUTUBIERE CHEMIN DU COUSSOU - CD 19 13580 LA FARE LES OLIVIERS
Activité principale :	Enlèvement et traitement des ordures ménagères
Composition de l'établissement :	L'établissement est constitué d'un bâtiment unique

Caractérisation de la vérification

Mission DEKRA *(réf) :*	ELEM011
Réglementation appliquée :	CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION
Installations concernées :	Ensemble des installations électriques de l'établissement loge gardien et locaux divers

Réalisation

Date de vérification :	du 26/09/2018 au 26/09/2018
Durée de la vérification :	0,25 jour(s)
Nom du vérificateur :	MARTINEZ RICHARD
Nom et qualité de l'accompagnateur :	Société EGM Service d'entretien électrique
Manœuvres de coupure :	Réalisées sur les installations BT lors des essais des DDR et mesurages d'isolement nécessaires
Observations communiquées à :	Mme ESCAVY Responsable d'entreprise
Transmissions des observations :	Oralement
Registre de contrôle :	Présenté et visé à l'issue de la vérification

Renseignements sur l'installation

Date de la vérification précédente :	19/09/2017
Modification de structure de l'installation électrique depuis la vérification précédente :	Aucune modification ne nous a été signalée
Extension de l'installation électrique depuis la vérification précédente :	Aucune extension ou nouvelle affectation ne nous a été signalée
Personne ou entité chargée de la surveillance des installations :	Service d'entretien électrique Société EGM

Eléments d'information communiqués

Plan des locaux avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes :	Non présenté lors de la vérification Classement des locaux proposé par le vérificateur selon le guide UTE C 15-103
Rapport de vérification initiale ou rapport quadriennal :	Présenté lors de la vérification Rapport DEKRA
Déclaration CE de conformité et notices d'instruction des matériels installés dans les locaux ou emplacements à risques d'explosion :	Sans objet Absence d'emplacement à risque d'explosion
Liste avec effectif maximal des différents locaux ou bâtiments :	Non présenté lors de la vérification

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

*Un * placé devant le N° signale une observation antérieure.*

SANS OBSERVATION

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS

ALIMENTATION(S) BT

Origine Distribution publique ERDF

Puissance : limitée
Tension : 230 V — *Système* : Mono
Puissance souscrite ou installée : 9 kVA — *Schéma de liaison à la terre* : TT
Courant de court-circuit Ikmax : 3 kA

INSTALLATIONS DE SECURITE

Eclairage de sécurité

Bâtiment ou Local	*Effectif maximal*	*Réglementation de référence*	*Installation réalisée Fonction*
réfectoire	10	A. du 10-11-1976	Lampes portatives

CLASSEMENT DES LOCAUX EN FONCTION DES INFLUENCES EXTERNES

Nota. Pour l'ensemble des bâtiments, locaux et emplacements, seuls sont en principe détaillés ceux qui présentent des influences externes particulières, différentes des influences externes normales définies par la NF C 15-100 (AE1, AD1, AG1, soit IP min 20 et IK min 02)

Ce classement des locaux en fonction des influences externes sera considéré comme validé par le chef d'établissement en l'absence d'autre proposition formulée par ce dernier dans un délai de 2 mois.

- **Influences externes, codes IP et IK BATIMENT LOGE GARDIEN**

Local, emplacement, volume ou zone	*BE*	*AE*	*AD*	*AG*	*IP min*	*IK min*	*Particularités*
Loge + bâtiment	1	1	1	1	20	2	
Ensemble des locaux	1	1	1	1	20	2	
Vestiaire douches, salle de réunion, cuisine	1	1	1	1	20	2	

Principes de réalisation des prises de terre

Prise de terre des masses BT

Conducteur de terre : *Section* : 25 mm² — *Nature* : Cu
Interconnexion avec d'autres prises de terre : Prise de terre électriquement distincte

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Conditions de réalisation des mesurages

- **Appareils de mesure utilisés**

  LRCD220 Megger - Essais des DDR, Ohmmètre de boucle
  MIT405 Megger - Mégohmmètre, multimètre, mesureur de continuité
  Pontamesure III - Essais des DDR et CPI

- **Méthodologies et critères d'appréciation : confer Annexe B en fin de rapport**

Echantillonnage de la vérification de la résistance de continuité

Les éléments ci-dessous précisent les modalités d'échantillonnage prises pour la vérification de la continuité de mise à la terre des appareils d'éclairage fixes accessibles et des prises de courant accessibles des locaux de bureaux. Le cas échéant, les observations constatées sont rapportées dans la partie « Matériels BT ».

Appareils d'éclairage fixes

Année de vérification de la résistance de continuité	*Local ou groupe de locaux concernés*
2017	ensemble des locaux
2018	ensemble des locaux
2019	ensemble des locaux

Prises de courant des locaux de bureaux

Année de vérification de la résistance de continuité	*Local ou groupe de locaux concernés*
2017	ensemble des locaux
2018	ensemble des locaux

Nota : *sont également concernés les locaux sans être des bureaux au sens littéral mais qui présentent des risques similaires (influences externes équivalentes).*

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Ensemble d'appareillage BT : Disjoncteur de branchement

Origine : Distribution publique ERDF

I_k *Max = 3 kA*

- **Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR**

NOTA : *(1) Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les **S**ections correspondent à des conducteurs en cuivre*
*Nature de l'isolant : **PVC – PR** ou **EPR – C** = Caoutchouc – **S** = Silicone*

*(2) **F**= Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.*
***M** = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.*
***Izc** = Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.*
Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²

*(3) **Filiation :** Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation*

Qté - Désignation Section (mm²) – Nature (1)	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection Type / Référence / In		Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	Essai DDR (mA)
1 - Disjoncteur de branchement S_{Ph} : 16 - $Nat._{Ph}$: Cu S_N : 16 - $Nat._N$: Cu	0,8 D	Dd 21	BACO	45		3.5	500		B

Prise de terre des masses BT

Date du mesurage	Méthode de mesurage	Valeur Max. (Ohms)	Résistance mesurée en Ohms Barrette ouverte	Barrette fermée
le 26/09/2018	RB	100		40

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Ensemble d'appareillage BT Tableau général (Local gardien garage)

- **Continuité du conducteur de protection amont**

Point de référence du mesurage	Mode opératoire	Résultat Rc B/M/Valeur (mΩ)
LEP du bâtiment	Mesurage de la résistance de continuité entre le point de référence et la borne principale de terre de l'ensemble d'appareillage	B

- **Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR**

NOTA : *(1) Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les **S**ections correspondent à des conducteurs en cuivre*
*Nature de l'isolant : **PVC – PR** ou **EPR – C** = Caoutchouc – **S** = Silicone*

*(2) **F**= Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.*
***M** = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.*
***Izc** = Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.*
Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²

*(3) **Filiation :** Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation*

Détail des circuits de l'appareillage BT

Qté - Désignation Section (mm²) – Nature (1)	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection Type / Référence / In		Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	Essai DDR (mA)
1 - général coffret		Id 2	Multi 9				30		B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Matériels BT BATIMENT LOGE GARDIEN

Eclairages fixes :

13 *de Classe I*

1 *de Classe II*

3 *de Classe III*

Appareils amovibles :

7 *de Classe I*

Appareils fixes non surchargeables :

4 *de Classe II*

Prises de courant vérifiées :

17 *PC dans des bureaux*

Loge + bâtiment

Qté – Type : Désignation	*Caractéristiques principales*				***Essai DDR***	***Mesures***
	Repère	*In (A)*	*Coupure – Protection - DDR*		*Id (mA)*	*Rc (B/M) (ou mΩ)*
			Type, In ou Ir (A)	*Id (mA)*		
0 - Matériel amovible ou simple : Point Lumineux			16A-C			B
1 - Purificateur d'eau	KingLight					CLII
2 - Chauffe-eau dans garage						B
1 - Cuisinière			/PC			

Ensemble des locaux

Qté – Type : Désignation	*Caractéristiques principales*				***Essai DDR***	***Mesures***
	Repère	*In (A)*	*Coupure – Protection - DDR*		*Id (mA)*	*Rc (B/M) (ou mΩ)*
			Type, In ou Ir (A)	*Id (mA)*		
2 - Climatiseur			16A-C			B

Vestiaire douches, salle de réunion, cuisine

Qté – Type : Désignation	*Caractéristiques principales*				***Essai DDR***	***Mesures***
	Repère	*In (A)*	*Coupure – Protection - DDR*		*Id (mA)*	*Rc (B/M) (ou mΩ)*
			Type, In ou Ir (A)	*Id (mA)*		
1 - Chauffe-eau						B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	Dispositions réglementaires	Références normes	Avis
R4215-3	**Protection contre les risques de choc électrique**		
	Règles générales de protection contre les contacts directs	C15-100 410 - 41 An.A	Conforme
	Protection contre les contacts directs par éloignement	C15-100 41 An.B2	Sans objet
	Protection contre les contacts directs par obstacles	C15-100 41 An.B1	Conforme
	Protection contre les contacts directs par enveloppes	C15-100 41 An.A2	Conforme
	Verrouillages d'accès, schémas et consignes de manœuvre	C15-100 781	Sans objet
	Protection contre les contacts directs par isolation	C15-100 41 An.A1	Conforme
	Isolement des installations BT	C15-100 612	Conforme
	Règles générales de protection contre les contacts indirects	C15-100 410	Conforme
	Constitution des prises de terre et section des conducteurs de terre	C15-100 542	Conforme
	Valeur de la prise de terre adaptée à la protection contre les contacts indirects	C15-100 411 - 542	Conforme
	Mise à la terre des masses - Conducteurs de protection (section et continuité)	C15-100 411 - 543	Conforme
	Liaison équipotentielle principale	C15-100 411 - 544	Conforme
	Liaisons équipotentielles supplémentaires - Système équipotentiel	C15-100 415 - 544	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires (salles d'eau - piscines - bassins)	C15-100 701 - 702	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires (emplacements avec des animaux)	C15-100 705 - 711	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires (enceintes conductrices exiguës)	C15-100 706	Sans objet
	Schéma TN : Neutre et masses reliés à la même prise de terre	C15-100 411	Sans objet
	Schéma TN : Coupure au 1er défaut dans le temps prescrit	C15-100 411 - 531	Sans objet
	Schéma TN : Interdiction des circuits TNC en aval de circuits TN-S	C15-100 411	Sans objet
	Schéma TN : Absence de dispositif de coupure et de sectionnement sur les conducteurs PEN	C15-100 411	Sans objet
	Schéma TN : Conducteurs PEN isolés et réalisés de manière à éviter tout risque de rupture	C15-100 411 - 543	Sans objet
	Schéma TN : Section minimale du PEN	C15-100 543	Sans objet
	Schéma TN : Conducteurs PE ou PEN à proximité des conducteurs actifs	C15-100 543	Sans objet
	Schéma TT : Coupure au 1er défaut par Dispositifs différentiels à courant résiduel	C15-100 411 - 531 - 612	Conforme
	Schéma TT : Interconnexion des masses en aval d'un même DDR	C15-100 411	Conforme
	Schéma IT : Contrôleurs permanents d'isolement - Signalisation	C15-100 411 - 537 - 612	Sans objet
	Schéma IT : Coupure au 2ème défaut dans le temps prescrit	C15-100 411 - 531 - 552	Sans objet
	Schéma IT : Conducteurs PE à proximité des conducteurs actifs	C15-100 543	Sans objet
	Schéma IT : Protection du conducteur neutre	C15-100 431	Sans objet
	Mise en œuvre des Dispositifs DR	C15-100 531 - 612	Conforme
	Protection complémentaire par DDR HS	C15-100 411 - 415 - 531	Sans objet
	Très basse tension fonctionnelle	C15-100 411	Pour Mémoire
	Protection par impédance de limitation	C15-100 0	Sans objet
	TBTS - TBTP	C15-100 414	Sans objet
	Isolation double ou renforcée - Matériels de la classe II	C15-100 412	Conforme
	Canalisations de classe II ou assimilées	C15-100 412	Conforme
	Ensembles d'appareillage à isolation double ou renforcée par installation	C15-100 558	Conforme
	Présence d'un conducteur PE dans les canalisations fixes alimentant des matériels de classe II	C15-100 412	Conforme
	Séparation électrique	C15-100 413	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	Dispositions réglementaires	Références normes	Avis
R4215-4	**Protection vis à vis des installations d'un domaine de tension supérieur**		
	Voisinage de canalisations de domaines de tensions différents	C15-100 442 - 528	Sans objet
	Valeur de la prise de terre adaptée à la protection contre les surtensions des matériels BT en cas de défaut dans les installations à haute tension	C15-100 442	Conforme
	Limiteur de surtension en schéma IT	C15-100 534	Sans objet
R4215-5	**Echauffements normaux des matériels électriques, non dégradation des matériaux voisins**	C15-100 421 - 422 - 423 - 559	Conforme
R4215-6	**Mise en œuvre et protection des matériels contre les surintensités**		
	Courant assigné du matériel	C15-100 512	Conforme
	Choix et protection des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités	C15-100 434 - 435 - 535	Conforme
	Dispositifs de protection des matériels contre les surintensités : règles générales	C15-100 430 - 431 - 533	Conforme
	Choix et mise en œuvre de l'appareillage de connexion, de sectionnement, de commande et de protection	C15-100 526 - 53	Conforme
	Matériels susceptibles de produire des arcs ou étincelles	C15-100 421	Conforme
	Non manœuvre en charge des sectionneurs	C15-100 536	Conforme
	Pouvoir de coupure	C15-100 533	Conforme
	Section des conducteurs	C15-100 524	Conforme
	Protection des canalisations fixes contre les surintensités	C15-100 43 - 533	Conforme
	Protection des canalisations fixes contre les surcharges	C15-100 430 à 433 - 523	Conforme
	Protection des canalisations fixes contre les courts-circuits	C15-100 434 - 533	Conforme
	Installations où il est fait usage de diélectrique liquide inflammable ou installations renfermant des transformateurs de type sec	C15-100 421	Sans objet
R4215-7	**Sectionnement**	C15-100 461 - 462 - 536	Conforme
R4215-8	**Coupure d'urgence**	C15-100 461 - 463 - 536	Conforme
R4215-9	**Mode de pose des canalisations**	C15-100 521 - 527 - 528 - 529	Conforme
R4215-10	**Identifications - Repérages**		
	Identification des circuits et des appareillages - Adéquation schémas/réalisation	C15-100 514	Conforme
	Relevé du tracé des canalisations enterrées	C15-100 514	Conforme
	Repérage des conducteurs (Neutre et PEN)	C15-100 514	Conforme
R4215-11	**Choix et mise en œuvre des matériels**		
	Conception et mise en œuvre des installations en fonction de la tension	C15-100 512	Conforme
	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes	C15-100 512 - 522	Conforme
	Adaptation des matériels aux volumes (salles d'eau, piscines et autres bassins, saunas)	C15-100 701 - 702 - 703	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (chantiers)	C15-100 704	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (campings)	C15-100 708	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (marinas)	C15-100 709	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (chapiteaux, stands)	C15-100 711	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (unités mobiles ou transportables)	C15-100 717	Sans objet
	Fixation et état mécanique apparent des matériels	C15-100 530	Conforme
R4215-12	**Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie** Installations limitées à celles nécessaires à l'exploitation - Limitation de la température de surface si poussières inflammables - IP 5X minimum en présence de poussière - Canalisations non propagatrices de la flamme (câbles C2) - Traversée de canalisation étrangère à l'exploitation - Dispositifs de protection contre les surintensités situés en amont - Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN - Interdiction des conducteurs PEN - Absence de conducteurs nus - Non inflammation des matériaux combustibles par arcs ou étincelles - Protection des moteurs contre les surcharges - Choix et mise en œuvre des luminaires - Mise en œuvre des appareils de chauffage	C15-100 422	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	Dispositions réglementaires	Références normes	Avis
R4215-12	**Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion** Installations électriques limitées - Choix des matériels - IP 5X minimum en présence de poussière - Courant admissible réduit dans les conducteurs - Canalisations non propagatrices de la flamme (câbles de la catégorie C2) - Interdiction des conducteurs nus - Obturation des caniveaux, conduits, fourreaux aux traversées de parois - Choix et mise en œuvre des canalisations - Protection contre les surintensités situées à l'origine des circuits - Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN - Interdiction des conducteurs PEN - Liaisons équipotentielles - Dispositifs de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux - Canalisations souples pour usage intensif - Protection des machines tournantes et transformateurs	C15-100 424	Sans objet
	Respect des dispositions imposées aux locaux à risques d'incendie là où le risque d'explosion est exclusivement dû à la présence de substances explosives solides	C15-100 424	Sans objet
R4215-13	**Locaux de service électrique** Accessibilité aux matériels et aisance de déplacement et de mouvement	C15-100 781	Sans objet
	Conditionnement - ventilation	C15-100 781	Sans objet
	Moyens d'extinction		Sans objet
	Absence de fuite et niveau de diélectrique liquide - Etat de l'assécheur	C15-100 421	Sans objet
	Equipements isolés au SF6 - PCB		Sans objet
	Eclairage de sécurité	C15-100 781	Sans objet
R4215-14	**Normes d'installation applicables publiées par arrêté - Dispositions normatives rendues non applicables par arrêtés ministériels**		Pour Mémoire
R4215-15	**Les installations électriques réalisées conformément aux dispositions correspondantes des normes d'installation et de leurs guides d'application sont réputées satisfaire aux prescriptions des articles R4215-3 à R4215-13**		Pour Mémoire
R4215-16	**Conformité aux normes des matériels BT ayant une fonction de sécurité**	C15-100 511	Conforme
R4215-17	**Installations d'éclairage de sécurité**		
Art.1 A.14/12/11	Application du règlement ERP pour les Locaux des ERP accessibles au public et locaux tels que cantines, restaurants, salles de conférence, salles de réunion si plus contraignant que le code du travail		Sans objet
Art.2 A.14/12/11	Installation fixe d'éclairage de sécurité		Conforme
Art.5 A.14/12/11	Eclairage d'évacuation		Conforme
Art.6 A.14/12/11	Eclairage d'ambiance ou anti-panique		Sans objet
Art.7 A.14/12/11	Autonomie minimale d'une heure		Conforme
Art.8 A.14/12/11	Eclairage de sécurité alimenté par source centralisée :		Sans objet
Art.9 A.14/12/11	Eclairage de sécurité par blocs autonomes		Conforme
R4226-5	**Les installations électriques réalisées conformément aux dispositions correspondantes des normes d'installation et de leurs guides d'application sont réputées satisfaire aux prescriptions des articles R4215-3 à R4215-13**		Conforme
R4226-6	**Réalisation des modifications de structure, adjonctions et installations nouvelles conformément aux dispositions des articles R. 4215-3 à 4215-17**	C15-100 134	Conforme
R4226-6	**Dossier technique** Dossier technique complété par l'employeur le cas échéant		Conforme
R4226-7	**Mesures de surveillance et opérations de maintenance**		Conforme
R4226-8	**Locaux ou emplacements où des atmosphères explosives peuvent se présenter : l'employeur doit mettre en œuvre les dispositions des articles R.4227-42 à R. 4227-54 du code du travail**		Pour Mémoire
R4226-9	**Locaux à risques particuliers de choc électrique** Prescriptions spécifiques pour la protection contre les contacts directs dans les locaux à risques particuliers de choc électrique		Conforme
	Signalisation et matérialisation des locaux à risques particuliers de choc électrique	C15-100 781	Sans objet
	Locaux à risques particuliers de choc électrique : conditions d'ouverture et de fermeture des portes	C15-100 781	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	Dispositions réglementaires	Références normes	Avis
R4226-10	**Locaux ou emplacements comportant des parties actives accessibles dangereuses**		Sans objet
Art.1 A.15/12/11	Fours à arc, galvanoplastie : Limitation de la tension d'alimentation et de la tension de contact		Sans objet
Art.2 A.15/12/11	Fours à arc, galvanoplastie : Mesures compensatrices en cas de non respect de l'article 1		Sans objet
Art.2 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Règles d'accès - Instructions de sécurité - Délimitation des emplacements et signalisation		Sans objet
Art.3 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Repérage des points d'alimentation et signalisation de la présence et de l'absence de tension		Sans objet
Art.4 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Prévention des risques de contact direct		Sans objet
Art.5 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Protection contre les risques de contact indirect pendant les essais		Sans objet
Art.6 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Dispositifs de coupure d'urgence		Sans objet
Art.7 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Interdiction de remise sous tension automatique		Sans objet
Art.8 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Essais des matériels hors de l'enceinte de la plate-forme		Sans objet
Art.2 A.26/02/93	Anesthésie ou électrocution des animaux d'élevage : Protection du circuit secondaire par séparation		Sans objet
Art.3 A.26/02/93	Anesthésie ou électrocution des animaux d'élevage : Installation fixe où les animaux sont introduits à la main		Sans objet
Art.4 A.26/02/93	Anesthésie ou électrocution des animaux d'élevage : Installation avec électrode tenue à la main par l'opérateur		Sans objet
Art.5 A.26/02/93	Anesthésie ou électrocution des animaux d'élevage : Protection des opérateurs par bottes et gants isolants		Sans objet
Art.1 – 1° A.02/02/89	Pêche électrique : tension nominale limitée à 1000V et courant unidirectionnel		Sans objet
Art.1 – 2° A.02/02/89	Pêche électrique : constitution du générateur de courant		Sans objet
Art.1 – 3° A.02/02/89	Pêche électrique : dispositifs de sécurité au niveau du générateur		Sans objet
Art.1 – 4° A.02/02/89	Pêche électrique : protection contre les contacts indirects par matériel de classe II ou isolation équivalente - Matériels IP24 mini et IK approprié - Boitiers et revêtements ne pouvant être ouverts ou démontés qu'à l'aide d'outils		Sans objet
Art.1 – 5° A.02/02/89	Pêche électrique : constitution du dispositif porte-anode manuel		Sans objet
Art.1 – 6° A.02/02/89	Pêche électrique : interrupteur de commande de sécurité déporté		Sans objet
Art.1 – 7° A.02/02/89	Pêche électrique : mise sous tension par système de télécommande à sécurité positive		Sans objet
Art.1 – 8 ° A.02/02/89	Pêche électrique : câbles H07RN-F ou équivalents - Connecteurs isolants IPX7 - Enrouleurs classe II IP 24 avec tambour isolant		Sans objet
Art.1 – 9° A.02/02/89	Pêche électrique : application des consignes de sécurité		Sans objet
Art.1 – 1° A.17/03/93	Barrières de poissons : tension nominale limitée à 1000V crête		Sans objet
Art.1 – 2° A.17/03/93	Barrières de poissons : circuit isolé du réseau BT par un transformateur de séparation		Sans objet
Art.1 – 3° A.17/03/93	Barrières de poissons : prescriptions applicables aux installations comportant des parties actives accessibles		Sans objet
R4226-11	**Installations de soudage à l'arc et par résistance, et techniques connexes (découpages plasma)**		
Art.1 A.19/12/11	Installations de soudage TBTS - TBTP : respect des seuls 3° et 4° de l'article 4		Sans objet
Art.2 A.19/12/11	Prescriptions pour la prévention des risques de contact direct		Sans objet
Art.3 A.19/12/11	Prescriptions spécifiques aux matériels tenus à la main		Sans objet
Art.4 A.19/12/11	Travaux effectués à l'intérieur d'une enceinte conductrice exiguë		Sans objet
Art.5 A.19/12/11	Prescriptions spécifiques aux chantiers spécialisés de construction		Sans objet
R4226-12	**Appareils électriques amovibles**		
Art 2 A.20/12/11	Limitation de la tension d'alimentation des appareils portatifs à main à 500V AC ou 750V DC		Conforme

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	*Dispositions réglementaires*	*Références normes*	*Avis*
Art 2 A.20/12/11	Limitation de la tension d'alimentation des appareils amovibles ou d°IP3X ou XXC		Conforme
Art 3 A.20/12/11	Choix des matériels amovibles en fonction des influences externes		Sans objet
Art 4 A.20/12/11	Câbles souples de raccordement des matériels amovibles, fiches de prises de courant et connecteurs	C15-100 559	Conforme
Art 5 A.20/12/11	Prises de courant, prolongateurs et connecteurs	C15-100 555 - 559	Conforme
Art 6 A.20/12/11	Réunion ou séparation hors charge des prises de courant, prolongateurs et connecteurs > 32A	C15-100 555	Sans objet
Art 7 A.20/12/11	Alimentation des matériels portatifs à main dans les enceintes conductrices exiguës	C15-100 706	Sans objet
R4226-13	**Utilisation et maintenance des installations d'éclairage de sécurité**		
Art.10 A.14/12/11	Eclairage de sécurité à l'état de veille en exploitation et mis à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'éclairage normal est mis hors tension		Pour Mémoire
Art.11 A.14/12/11	Maintenance de l'éclairage de sécurité		Conforme
Art.12 A.14/12/11	Lampes de rechange pour l'éclairage de sécurité		Conforme
	Enseignes lumineuses		
R4215-3	**Protection contre les risques de choc électrique**		
	Protection contre les contacts directs par enveloppes	EN 50107-1 art.7	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires - Système équipotentiel	EN 50107-1 art.8	Sans objet
	Enseignes et tubes lumineux à décharge : Transformateur (conforme à la norme EN 61050) : liaison à la terre du secondaire	EN 50107-1 art.9	Sans objet
	Enseignes et tubes lumineux à décharge : Dispositif de protection contre les défauts d'isolement et contre l'ouverture du secondaire	EN 50107-1 art.10	Sans objet
R4215-6	**Choix et mise en œuvre de l'appareillage de connexion, de sectionnement, de commande et de protection**	EN 50107-1 art.15	Sans objet
R4215-7	**Sectionnement**	C15-150 - 1 art.3	Sans objet
R4215-8	**Coupure d'urgence**	C15-150 - 1 art.3	Sans objet
R4215-9	**Mode de pose des canalisations**	EN 50107-1 art.14	Sans objet
R4215-11	**Fixation et état mécanique apparent des matériels**	EN 50107-1 art.4	Sans objet
	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes	C15-150 - 1 art.4	Sans objet
R4215-16	**Conformité des matériels BT ayant une fonction de sécurité**	C15-150 - 1 art.4	Sans objet
	Installation d'éclairage extérieur		
R4215-3	**Protection contre les risques de choc électrique**		
	Règles générales de protection contre les contacts directs	C17-200 art.5.2.1	Sans objet
	Règles générales de protection contre les contacts indirects	C17-200 art.5	Sans objet
	Mise à la terre des masses - Conducteurs de protection (section et continuité)	C17-200 art.5	Sans objet
	Schéma TN : Neutre et masses reliés à la même prise de terre	C17-200 art.5.2	Sans objet
	Schéma TN : Coupure au 1er défaut dans le temps prescrit	C17-200 art.5.2	Sans objet
	Schéma TT : Coupure au 1er défaut par Dispositifs différentiels à courant résiduel	C17-200 art.5.2	Sans objet
	Protection complémentaire par DDR HS	C17-200 art.5.5	Sans objet
	TBTS - TBTP	C17-200 art.5.6	Sans objet
	Isolation double ou renforcée - Matériels de la classe II	C17-200 art.5.4	Sans objet
R4215-5	**Echauffements normaux des matériels électriques, non dégradation des matériaux voisins**	C17-200 art.6	Sans objet
R4215-6	**Mise en œuvre et protection des matériels contre les surintensités**		
	Choix et protection des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités	C17-200 art.5.3	Sans objet
	Dispositifs de protection des matériels contre les surintensités : règles générales	C17-200 art.7	Sans objet
	Section des conducteurs	C17-200 art.10.3	Sans objet
	Protection des canalisations fixes contre les surintensités	C17-200 7 - 14.3	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	*Dispositions réglementaires*	*Références normes*	*Avis*
R4215-7	**Sectionnement**	C17-200 art.8	Sans objet
R4215-8	**Coupure d'urgence**	C17-200 art.9	Sans objet
R4215-9	**Mode de pose des canalisations**	C17-200 art.10	Sans objet
R4215-10	**Identifications - Repérages** Identification des circuits et des appareillages - Adéquation schémas / réalisation	C17-200 art.12	Sans objet
	Repérage des conducteurs (Neutre et PEN)	C17-200 art.12	Sans objet
R4215-11	**Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes**	C17-200 art.4	Sans objet
R4215-16	**Conformité des matériels BT ayant une fonction de sécurité**	C17-200 art.4	Sans objet
	Locaux à usage médical		
R4215-3	**Protection contre les risques de choc électrique** Liaisons équipotentielles supplémentaires - Système équipotentiel	C15-211 art.5.5	Sans objet
	Interdiction des circuits TNC dans les bâtiments comportant des locaux médicaux	C15-211 art.5.1	Sans objet
	Schéma IT médical : Contrôleurs permanents d'isolement - Signalisation	C15-211 art.5.3	Sans objet
	Protection complémentaire par DDR HS	C15-211 art.5.4	Sans objet
	TBTS - TBTP	C15-211 art.5.2	Sans objet
R4215-12	**Locaux et emplacements médicaux à risque d'incendie ou d'explosion** Prescriptions spécifiques aux locaux à usage médical vis-à-vis du risque d'incendie	C15-211 art.6	Sans objet
	Prescriptions spécifiques aux locaux à usage médical vis-à-vis du risque d'explosion	C15-211 art.7	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXES

Annexe A : Symboles et abréviations

Domaines de tension

	COURANT ALTERNATIF (AC)	COURANT CONTINU LISSE (DC)
T.B.T. : Domaine Très Basse Tension	U ≤ 50 V	U ≤ 120 V
B.T. : Domaine Basse Tension	50 V < U ≤ 1000 V	120 V < U ≤ 1500 V
H.T.A. : Domaine Haute Tension A	1000 V < U ≤ 50 000 V	1500 V < U ≤ 75 000 V
H.T.B. : Domaine Haute Tension B	50 000 V < U	75 000 V < U

TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, tension du domaine TBT lorsque la source d'alimentation, les circuits et les matériels répondent aux prescriptions réglementaires et normatives spécifiques

TBTP : Très basse Tension de Protection : Très basse tension de sécurité dont un point est relié à la terre

TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle, tension du domaine TBT ne répondant pas aux prescriptions exigées pour la TBTS ou la TBTP

Classement des locaux selon les influences externes de la NF C 15-100 (2002)

Les conditions normales correspondent en général à l'indice 1

AE 1	Présence négligeable de corps solides	IP 0X
	Protection contacts directs avec le doigt	IP 2X
AE 2	Présence de petits objets (≥ 2,5 mm)	IP 3X
AE 3	Présence de très petits objets (≥ 1 mm)	IP 4X
AE 4	Présence de poussières	IP 5X / 6X
AD 1	Présence d'eau négligeable	IP X0
AD 2	Chute de gouttes d'eau	IP X1
AD 3	Eau en pluie	IP X3
AD 4	Projection d'eau	IP X4
AD 5	Jets d'eau	IP X5
AD 6	Paquets d'eau	IP X6
AD 7	Immersion	IP X7
AD 8	Submersion	IP X8
AG 1	Chocs mécaniques faibles (0,2 J)	IK 02
AG 2	Chocs mécaniques moyens (2 J)	IK 07
AG 3	Chocs mécaniques importants (5 J)	IK 08
AG 4	Chocs mécaniques très importants (20 J)	IK 10
Code IP	Degré de protection (corps solides et eau)	
Code IK	Degré de protection (impacts mécaniques)	

AF1	Corrosion négligeable
AF2	Corrosion d'origine atmosphérique
AF3	Corrosion intermittente ou accidentelle
AF4	Corrosion permanente
AH2	Vibrations
BA2	Présence d'enfants
BA3	Présence de handicapés
BA4,5	Personnel averti
BB2	Résistance du corps faible (mouillé)
BB3	Résistance du corps très faible (immergé)
BC4	Enceintes conductrices exiguës
BD2	Evacuation longue (I.G.H.)
BD3	Evacuation encombrée (E.R.P.)
BE1	Risques dus aux matières négligeables
BE2	Risques d'incendie
BE3	Risques d'explosion
BE4	Risques de contamination alimentaire
UL	Tension limite conventionnelle de sécurité
Uc	Tension de contact présumée

Classes des matériels

0	Pas de moyen de protection par mise à la terre	I	Protection par mise à la terre
II	Isolation double ou renforcée, par construction ou par installation	III	Alimentation en TBTS ou en TBTP

Liaisons équipotentielles - Schémas - Prises de terre - Résistance de continuité

LEP	Liaison équipotentielle principale, elle assure l'équipotentialité de toutes les masses et des éléments conducteurs étrangers à l'installation électrique pénétrant dans le bâtiment ou sur l'emplacement considéré
LES	Liaison équipotentielle supplémentaire réunissant aux masses tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les strucures métalliques
IT	La source d'alimentation est isolée, ou un point est relié à la terre par l'intermédiaire d'une impédance, les masses étant reliées à la terre
TN	Un point de l'alimentation est relié directement à la terre, les masses étant reliées à ce point
TN-C	Les conducteurs neutre et de protection (PEN) sont confondus dans l'ensemble de l'installation
TN-S	Les conducteurs neutre (N) et de protection (PE) sont distincts
TN-C-S	Les conducteurs neutre et de protection sont confondus dans une partie de l'installation
TT	Un point de l'alimentation est directement relié à la terre, et les masses à une prise de terre distincte

Ra Terre des masses de l'installation — Rn Terre du neutre — Rp Terre des masses du poste

Rc Résistance de continuité du conducteur de protection (PE) mesurée entre une masse et l'équipotentialité principale

Appareillages de coupure et protection

AD	Fusible « accompagnement disjoncteur »	aM	Fusible « accompagnement moteur »		
C	Contacteur	CPI	Contrôleur permanent d'isolement	D	Disjoncteur
DC	Discontacteur	d	Fonction « différentiel résiduel »	DR	Dispositif à courant différentiel résiduel
FU	Fusible	GL, gI, gF, gG	Fusible « Distribution »	HPC	Haut pouvoir de coupure
I	Interrupteur	IPSO	Sonde ipsotherme	PC	Alimentation par prise de courant
RM	Relais magnétique	RMT	Relais magnéto-thermique	RT	Relais thermique
S	Sectionneur	SP	Sans protection		

In Courant nominal ou assigné — Ir Courant de réglage thermique — PdC Pouvoir de coupure

Im Courant de réglage du déclenchement instantané (magnétique) ou type normalisé (B=5In, C=10In, D=20In, L=3,85In, U=8,8In)

Idn Courant différentiel nominal ou assigné — Essai Id Essai du dispositif Différentiel Résiduel

EXEMPLES SFU 43 : Sectionneur tétrapolaire équipé de 3 fusibles

Dd44 : Disjoncteur différentiel tétrapolaire équipé de 4 déclencheurs — Nr Déclencheur sur le neutre de calibre réduit, Exemple : D43+Nr

Divers

BAES - AEAS	bloc autonome d'éclairage de sécurité	B	Bon	BAPI	bloc autonome portatif d'intervention
CI	Câblage interne	CNA	Coupure non autorisée	DP	Distribution publique
EC	Appareil d'éclairage	EEx	Matériel utilisable en atmosphère explosive (marquage CENELEC)		
Ib	Courant d'emploi d'une canalisation	Izc	Courant admissible d'une canalisation compte tenu du facteur global de correction	Isol.	Isolement
Ik	Courant de court-circuit (Ik3 : triphasé - Ik2 : biphasé - Ik1 : monophasé)				
INAC	Inaccessible	JdB	Jeu de barres	M	Mauvais
ND	Non déterminé(e)	NE	Non effectué(e)	NV	Non vérifié
Rc	Résistance de continuité	SI	Sans indication	SO	Sans objet
TC	Transformateur de courant	TP	Transformateur de tension		
U	Tension nominale entre phases	Uo	Tension nominale Phase-Terre	Ucc	Tension de court-circuit (en %)
TRI	Triphasé	BI	Biphasé	MONO	Monophasé

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE B : ETENDUE, METHODOLOGIE DES MESURAGES ET CRITERES D'APPRECIATION DES RESULTATS

Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats

Mesurage de la résistance d'isolement en Basse Tension

La résistance d'isolement des circuits et matériels BT est mesurée entre conducteurs actifs et terre, sous une tension d'essai spécifiée de 500 V en courant continu pour une résistance d'isolement égale à 0,5 Mégohm.

Les mesurages d'isolement ne portent que sur les circuits pour lesquels le fonctionnement du dispositif DR a été constaté défectueux, les circuits alimentant des matériels BT fixes dont la mise à la terre s'est avérée défectueuse, et tous les appareils amovibles présentés, à l'exclusion dans tous les cas des matériels de classe II ou de classe III (TBTS ou TBTP), ainsi qu'à l'exclusion des matériels comportant des dispositifs électroniques, car ils sont susceptibles d'être détériorés par l'application de la tension fournie à vide par l'appareil de mesurage.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance d'isolement mesurée lorsqu'elle est défectueuse au sens de la NF C 15-100 §612.3, c'est à dire inférieure à 0,5 Mégohm, ou « B » lorsqu'elle est satisfaisante.

Mesurage de la résistance de continuité

La mise à la terre des masses est vérifiée par mesurage de la résistance de continuité Rc entre la masse et le point le plus proche de l'équipotentialité principale.

Les mesurages de continuité portent sur le tiers des appareils d'éclairage fixes et sur la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux, ils portent par contre sur la totalité des prises de courant accessibles dans les autres locaux, ainsi que sur les tableaux de circuits de distribution et sur tous les matériels amovibles et fixes autres que prises de courant et appareils d'éclairage.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau triphasé 380 ou 400 V la valeur maximale est de 2 ohms.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau de tension nominale différente de 380 ou 400 V les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $R_c \leq U_0/2kI_t$ (NF C 15-100 §612.6.4.1.) où :

U_0 est la tension nominale Phase-Neutre ;

I_t est le courant assurant le fonctionnement du dispositif de protection dans le temps spécifié ;

k un facteur : k = 1 en schéma TN k = 2/√3 en schéma IT sans N k = 2 en schéma IT avec N

Dans les installations à Haute Tension les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $R_c \leq 50/I_E$ (NF C 13-100 §413.2) où I_E est la valeur du courant maximal de premier défaut à la terre en Ampères.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de la distribution, « B » pour les matériels, appareils d'éclairage et prises de courants, lorsque la valeur de résistance de continuité mesurée est satisfaisante, « M » lorsque leur mise à la terre n'est pas réalisée, ou la valeur mesurée de la résistance de continuité lorsqu'elle est supérieure à la valeur maximale admissible définie ci-dessus.

Essai des dispositifs à courant différentiel résiduel (Dispositifs DR)

Tous les dispositifs DR sont essayés soit par création d'un défaut réel sur l'installation, lorsque le schéma, les conditions d'exploitation et le maintien de la sécurité des personnes le permettent, soit par un essai amont-aval dans le cas contraire.

Il est indiqué sur le rapport : « B » lorsque la valeur du courant assurant le déclenchement du dispositif est dans les limites de la plage de fonctionnement normalisée, c'est à dire comprise entre Idn/2 et Idn, « M » en l'absence de déclenchement, ou la valeur du courant de déclenchement mesuré lorsqu'il est en dehors des limites de la plage de fonctionnement normalisée.

Essai des contrôleurs permanents d'isolement (CPI)

Tous les CPI sont essayés au bouton « Test » et par création d'un défaut réel sur l'installation, pour autant qu'il n'en existe pas déjà un, l'efficacité du report de la signalisation est également contrôlée.

La valeur de la résistance pour laquelle la signalisation est obtenue est comparée au seuil indiqué sur le matériel, en tenant compte de l'influence sur l'essai de la résistance d'isolement global de l'installation, et elle est mentionnée sur le rapport.

Mesurage de la résistance des prises de terre

Le mesurage de la résistance de toutes les prises de terre est réalisé, lorsque la configuration des lieux permet des mesures significatives, par la méthode des deux terres auxiliaires.

Toutefois, et notamment dans le cas d'une installation en milieu urbain alimentée par un branchement BT, ce mesurage peut être remplacé par celui de la résistance de la boucle « Neutre - Terre », conformément aux indications de la NF C 15-100 §612.6.2.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance de chaque prise de terre, en précisant la méthode de mesurage utilisée et si celui-ci a été fait avec la prise de terre connectée ou non au réseau de conducteurs de protection, respectivement barrette fermée ou ouverte.

Les valeurs maximales admissibles sont également indiquée sur le rapport à partir des indications données par les réglementations ou normes applicables compte tenu de l'usage auquel chaque prise de terre est destinée, en l'absence d'indication la valeur maximale est fixée à 10 ohms.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Rapport quadriennal de vérification périodique

N°049317501801R005

Référence client | N/DEVIS 2015 0807 5390

Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst.sur BT

INSTALLATION POMPE FORAGE F2

Entreprise | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | ANNUELLE

Dates de vérification | 26/09/2018

Nom et visa du signataire | MARTINEZ RICHARD

Pièces jointes |

Observation(s) | Aucune observation constatée

Date du rapport | 26/09/2018

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur http://www.cofrac.fr/

cofrac INSPECTION n°3-105

DEKRA

ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22
ZI Clairière de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.79.36.02 - Fax : 04.42.89.10.32
SIRET :43325083401570

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Sommaire

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION 5

RENSEIGNEMENTS GENERAUX 5

Cadre de la vérification 5
Limites de la vérification 5
Renseignements sur l'installation 5

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS 7

CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS 9

Alimentation(s) BT 9
Installations de sécurité 9
Classement des locaux en fonction des influences externes 9
Principes de réalisation des prises de terre 9
Principes de protection contre les contacts indirects 9

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES 11

Conditions de réalisation des mesurages 11
Echantillonnage de la vérification de la résistance de continuité 11
Ensemble d'appareillage BT : 11
Prise de terre des masses BT 11
Installation FORCE ET ECLAIRAGE 11
Ensemble d'appareillage BT COFFRET ERIS (Extérieur sur poteau) 12
Ensemble d'appareillage BT COFFRET GENERAL (Local F5) 12
Matériels BT LOCAL TECHNIQUE FORAGE F2 13

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION 15

ANNEXES 21

Annexe A : Symboles et abréviations 21
Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats 22

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Cadre de la vérification

Etablissement

Lieu de vérification : SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Activité principale : Traitement et élimination des déchets non dangereux

Caractérisation de la vérification

Mission DEKRA *(réf) :* ELEM011

Réglementation appliquée : CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

Installations concernées : 1 coffret au pied du poteau + le coffret forage et le local forage

Réalisation

Date de vérification : du 26/09/2018 au 26/09/2018

Durée de la vérification : 0,25 jour(s)

Nom du vérificateur : MARTINEZ RICHARD

Limites de l'accompagnement : Pas d'accompagnement

Manœuvres de coupure : Non autorisées par l'exploitant

Observations communiquées à : M. VESPERINI Responsable d'entreprise

Transmissions des observations : Oralement

Registre de contrôle : Non présenté lors de la vérification

Limites de la vérification

Partie(s) de la mission non réalisée(s) :

Essai des dispositifs DR et mesurages d'isolement, en l'absence d'autorisation de coupure et/ou d'accompagnateur habilité
Examen des matériels électriques situés dans les faux-plafonds, non accessibles sans démontages
Vérification de la continuité de la mise à la terre des appareils d'éclairage installés en hauteur, faute de mise à disposition de moyens d'accès en sécurité

Renseignements sur l'installation

Année de réalisation initiale de l'installation : Non renseignée

Date de la vérification précédente : 18/09/2017

Modification de structure de l'installation électrique depuis la vérification précédente : Sans objet, s'agissant d'une première vérification

Extension de l'installation électrique depuis la vérification précédente : Sans objet, s'agissant d'une première vérification

Personne ou entité chargée de la surveillance des installations : Service d'entretien électrique
Société EGM

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

*Un * placé devant le N° signale une observation antérieure.*

SANS OBSERVATION

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS

ALIMENTATION(S) BT

Origine Distribution privée

Tension : 400 V — *Système :* Tri

Puissance souscrite ou installée : 72 kVA — *Schéma de liaison à la terre :* TT

INSTALLATIONS DE SECURITE

Eclairage de sécurité

Bâtiment ou Local	*Effectif maximal*	*Réglementation de référence*	*Installation réalisée Fonction*
Ensemble du bâtiment		A. du 10-11-1976	Lampes portatives

CLASSEMENT DES LOCAUX EN FONCTION DES INFLUENCES EXTERNES

Nota. Pour l'ensemble des bâtiments, locaux et emplacements, seuls sont en principe détaillés ceux qui présentent des influences externes particulières, différentes des influences externes normales définies par la NF C 15-100 (AE1, AD1, AG1, soit IP min 20 et IK min 02)

Ce classement des locaux en fonction des influences externes sera considéré comme validé par le chef d'établissement en l'absence d'autre proposition formulée par ce dernier dans un délai de 2 mois.

Aucun Local ou emplacement ne présente d'influence externe particulière

Principes de réalisation des prises de terre

Prise de terre des masses BT

Type : Piquet vertical

Conducteur de terre : *Section :* 10 mm² — *Nature :* Cu

Interconnexion avec d'autres prises de terre : Prise de terre électriquement distincte

Liaisons équipotentielles : Liaison Equipotentielle Principale réalisée au niveau du bâtiment

Principes de protection contre les contacts indirects

Installation BT FORCE ET ECLAIRAGE

Schéma distribution : TT

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Conditions de réalisation des mesurages

- **Appareils de mesure utilisés**

  LRCD220 Megger - Essais des DDR, Ohmmètre de boucle
  MIT405 Megger - Mégohmmètre, multimètre, mesureur de continuité
  Pontamesure III - Essais des DDR et CPI

- **Méthodologies et critères d'appréciation : confer Annexe B en fin de rapport**

Echantillonnage de la vérification de la résistance de continuité

Les éléments ci-dessous précisent les modalités d'échantillonnage prises pour la vérification de la continuité de mise à la terre des appareils d'éclairage fixes accessibles et des prises de courant accessibles des locaux de bureaux. Le cas échéant, les observations constatées sont rapportées dans la partie « Matériels BT ».

Appareils d'éclairage fixes

Année de vérification de la résistance de continuité	*Local ou groupe de locaux concernés*
2016	-
2017	-
2018	-

Prises de courant des locaux de bureaux

Année de vérification de la résistance de continuité	*Local ou groupe de locaux concernés*
2018	-
2019	-

Nota : *sont également concernés les locaux sans être des bureaux au sens littéral mais qui présentent des risques similaires (influences externes équivalentes).*

Ensemble d'appareillage BT :

Origine : Distribution privée

Prise de terre des masses BT

Date du mesurage	*Méthode de mesurage*	*Valeur Max. (Ohms)*	*Résistance mesurée en Ohms*	
			Barrette ouverte	*Barrette fermée*
le 26/09/2018	RB	866		11

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Installation FORCE ET ECLAIRAGE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

- **Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR**

NOTA : (1) Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les Sections correspondent à des conducteurs en cuivre
*Nature de l'isolant : **PVC – PR** ou **EPR – C** = Caoutchouc – **S** = Silicone*

*(2) **F=** Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.*
__M__ = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.
__Izc =__ Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.
Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²

*(3) **Filiation** : Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation*

Détail des circuits de l'appareillage BT

Qté - Désignation Section (mm²) – Nature (1)	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection Type / Référence / In		Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	Essai DDR (mA)
1 - Général		Dd 44	LEGRAND	32	C	6.0	300		CNA
1 - Coffret pompe S_{Ph} : 6 - Nat.$_{Ph}$: Cu S_N : 6 - Nat.$_N$: Cu S_{PE} : 6 - Nat.$_{PE}$: Cu	1 x C	Dd 22	LEGRAND	16	C	6.0	30		CNA

Matériels BT LOCAL TECHNIQUE FORAGE F2

Eclairages fixes :

1 *de Classe II*

Blocs Eclairage de Sécurité : *Essai effectué :* non

Prises de courant vérifiées :

1 *PC dans des bureaux*

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	*Dispositions réglementaires*	*Références normes*	*Avis*
R4215-3	**Protection contre les risques de choc électrique**		
	Règles générales de protection contre les contacts directs	C15-100 410 - 41 An.A	Conforme
	Protection contre les contacts directs par éloignement	C15-100 41 An.B2	Sans objet
	Protection contre les contacts directs par obstacles	C15-100 41 An.B1	Conforme
	Protection contre les contacts directs par enveloppes	C15-100 41 An.A2	Conforme
	Verrouillages d'accès, schémas et consignes de manœuvre	C15-100 781	Sans objet
	Protection contre les contacts directs par isolation	C15-100 41 An.A1	Conforme
	Isolement des installations BT	C15-100 612	Conforme
	Règles générales de protection contre les contacts indirects	C15-100 410	Conforme
	Constitution des prises de terre et section des conducteurs de terre	C15-100 542	Conforme
	Valeur de la prise de terre adaptée à la protection contre les contacts indirects	C15-100 411 - 542	Conforme
	Mise à la terre des masses - Conducteurs de protection (section et continuité)	C15-100 411 - 543	Conforme
	Liaison équipotentielle principale	C15-100 411 - 544	Conforme
	Liaisons équipotentielles supplémentaires - Système équipotentiel	C15-100 415 - 544	Conforme
	Liaisons équipotentielles supplémentaires (salles d'eau - piscines - bassins)	C15-100 701 - 702	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires (emplacements avec des animaux)	C15-100 705 - 711	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires (enceintes conductrices exiguës)	C15-100 706	Sans objet
	Schéma TN : Neutre et masses reliés à la même prise de terre	C15-100 411	Sans objet
	Schéma TN : Coupure au 1er défaut dans le temps prescrit	C15-100 411 - 531	Sans objet
	Schéma TN : Interdiction des circuits TNC en aval de circuits TN-S	C15-100 411	Sans objet
	Schéma TN : Absence de dispositif de coupure et de sectionnement sur les conducteurs PEN	C15-100 411	Sans objet
	Schéma TN : Conducteurs PEN isolés et réalisés de manière à éviter tout risque de rupture	C15-100 411 - 543	Sans objet
	Schéma TN : Section minimale du PEN	C15-100 543	Sans objet
	Schéma TN : Conducteurs PE ou PEN à proximité des conducteurs actifs	C15-100 543	Sans objet
	Schéma TT : Coupure au 1er défaut par Dispositifs différentiels à courant résiduel	C15-100 411 - 531 - 612	Conforme
	Schéma TT : Interconnexion des masses en aval d'un même DDR	C15-100 411	Conforme
	Schéma IT : Contrôleurs permanents d'isolement - Signalisation	C15-100 411 - 537 - 612	Sans objet
	Schéma IT : Coupure au 2ème défaut dans le temps prescrit	C15-100 411 - 531 - 552	Sans objet
	Schéma IT : Conducteurs PE à proximité des conducteurs actifs	C15-100 543	Sans objet
	Schéma IT : Protection du conducteur neutre	C15-100 431	Sans objet
	Mise en œuvre des Dispositifs DR	C15-100 531 - 612	Conforme
	Protection complémentaire par DDR HS	C15-100 411 - 415 - 531	Sans objet
	Très basse tension fonctionnelle	C15-100 411	Pour Mémoire
	Protection par impédance de limitation	C15-100 0	Sans objet
	TBTS - TBTP	C15-100 414	Sans objet
	Isolation double ou renforcée - Matériels de la classe II	C15-100 412	Conforme
	Canalisations de classe II ou assimilées	C15-100 412	Conforme
	Ensembles d'appareillage à isolation double ou renforcée par installation	C15-100 558	Conforme
	Présence d'un conducteur PE dans les canalisations fixes alimentant des matériels de classe II	C15-100 412	Conforme
	Séparation électrique	C15-100 413	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	Dispositions réglementaires	Références normes	Avis
R4215-12	**Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion** Installations électriques limitées - Choix des matériels - IP 5X minimum en présence de poussière - Courant admissible réduit dans les conducteurs - Canalisations non propagatrices de la flamme (câbles de la catégorie C2) - Interdiction des conducteurs nus - Obturation des caniveaux, conduits, fourreaux aux traversées de parois - Choix et mise en œuvre des canalisations - Protection contre les surintensités situées à l'origine des circuits - Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN - Interdiction des conducteurs PEN - Liaisons équipotentielles - Dispositifs de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux - Canalisations souples pour usage intensif - Protection des machines tournantes et transformateurs	C15-100 424	Sans objet
	Respect des dispositions imposées aux locaux à risques d'incendie là où le risque d'explosion est exclusivement dû à la présence de substances explosives solides	C15-100 424	Sans objet
R4215-13	**Locaux de service électrique** Accessibilité aux matériels et aisance de déplacement et de mouvement	C15-100 781	Sans objet
	Conditionnement - ventilation	C15-100 781	Sans objet
	Moyens d'extinction		Sans objet
	Absence de fuite et niveau de diélectrique liquide - Etat de l'assécheur	C15-100 421	Sans objet
	Equipements isolés au SF6 - PCB		Sans objet
	Eclairage de sécurité	C15-100 781	Sans objet
R4215-14	**Normes d'installation applicables publiées par arrêté - Dispositions normatives rendues non applicables par arrêtés ministériels**		Pour Mémoire
R4215-15	**Les installations électriques réalisées conformément aux dispositions correspondantes des normes d'installation et de leurs guides d'application sont réputées satisfaire aux prescriptions des articles R4215-3 à R4215-13**		Pour Mémoire
R4215-16	**Conformité aux normes des matériels BT ayant une fonction de sécurité**	C15-100 511	Conforme
R4215-17	**Installations d'éclairage de sécurité**		
Art.1 A.14/12/11	Application du règlement ERP pour les Locaux des ERP accessibles au public et locaux tels que cantines, restaurants, salles de conférence, salles de réunion si plus contraignant que le code du travail		Sans objet
Art.2 A.14/12/11	Installation fixe d'éclairage de sécurité		Conforme
Art.5 A.14/12/11	Eclairage d'évacuation		Sans objet
Art.6 A.14/12/11	Eclairage d'ambiance ou anti-panique		Sans objet
Art.7 A.14/12/11	Autonomie minimale d'une heure		Sans objet
Art.8 A.14/12/11	Eclairage de sécurité alimenté par source centralisée :		Sans objet
Art.9 A.14/12/11	Eclairage de sécurité par blocs autonomes		Sans objet
R4226-5	**Les installations électriques réalisées conformément aux dispositions correspondantes des normes d'installation et de leurs guides d'application sont réputées satisfaire aux prescriptions des articles R4215-3 à R4215-13**		Conforme
R4226-6	**Réalisation des modifications de structure, adjonctions et installations nouvelles conformément aux dispositions des articles R. 4215-3 à 4215-17**	C15-100 134	Conforme
R4226-6	**Dossier technique** Dossier technique complété par l'employeur le cas échéant		Conforme
R4226-7	**Mesures de surveillance et opérations de maintenance**		Conforme
R4226-8	**Locaux ou emplacements où des atmosphères explosives peuvent se présenter : l'employeur doit mettre en œuvre les dispositions des articles R.4227-42 à R. 4227-54 du code du travail**		Pour Mémoire
R4226-9	**Locaux à risques particuliers de choc électrique** Prescriptions spécifiques pour la protection contre les contacts directs dans les locaux à risques particuliers de choc électrique		Conforme
	Signalisation et matérialisation des locaux à risques particuliers de choc électrique	C15-100 781	Sans objet
	Locaux à risques particuliers de choc électrique : conditions d'ouverture et de fermeture des portes	C15-100 781	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	*Dispositions réglementaires*	*Références normes*	*Avis*
Art 2 A.20/12/11	Limitation de la tension d'alimentation des appareils amovibles ou d°IP3X ou XXC		Conforme
Art 3 A.20/12/11	Choix des matériels amovibles en fonction des influences externes		Sans objet
Art 4 A.20/12/11	Câbles souples de raccordement des matériels amovibles, fiches de prises de courant et connecteurs	C15-100 559	Conforme
Art 5 A.20/12/11	Prises de courant, prolongateurs et connecteurs	C15-100 555 - 559	Conforme
Art 6 A.20/12/11	Réunion ou séparation hors charge des prises de courant, prolongateurs et connecteurs > 32A	C15-100 555	Sans objet
Art 7 A.20/12/11	Alimentation des matériels portatifs à main dans les enceintes conductrices exiguës	C15-100 706	Sans objet
R4226-13	**Utilisation et maintenance des installations d'éclairage de sécurité**		
Art.10 A.14/12/11	Eclairage de sécurité à l'état de veille en exploitation et mis à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'éclairage normal est mis hors tension		Pour Mémoire
Art.11 A.14/12/11	Maintenance de l'éclairage de sécurité		Sans objet
Art.12 A.14/12/11	Lampes de rechange pour l'éclairage de sécurité		Sans objet
	Enseignes lumineuses		
R4215-3	**Protection contre les risques de choc électrique**		
	Protection contre les contacts directs par enveloppes	EN 50107-1 art.7	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires - Système équipotentiel	EN 50107-1 art.8	Sans objet
	Enseignes et tubes lumineux à décharge : Transformateur (conforme à la norme EN 61050) : liaison à la terre du secondaire	EN 50107-1 art.9	Sans objet
	Enseignes et tubes lumineux à décharge : Dispositif de protection contre les défauts d'isolement et contre l'ouverture du secondaire	EN 50107-1 art.10	Sans objet
R4215-6	**Choix et mise en œuvre de l'appareillage de connexion, de sectionnement, de commande et de protection**	EN 50107-1 art.15	Sans objet
R4215-7	**Sectionnement**	C15-150 - 1 art.3	Sans objet
R4215-8	**Coupure d'urgence**	C15-150 - 1 art.3	Sans objet
R4215-9	**Mode de pose des canalisations**	EN 50107-1 art.14	Sans objet
R4215-11	**Fixation et état mécanique apparent des matériels**	EN 50107-1 art.4	Sans objet
	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes	C15-150 - 1 art.4	Sans objet
R4215-16	**Conformité des matériels BT ayant une fonction de sécurité**	C15-150 - 1 art.4	Sans objet
	Installation d'éclairage extérieur		
R4215-3	**Protection contre les risques de choc électrique**		
	Règles générales de protection contre les contacts directs	C17-200 art.5.2.1	Sans objet
	Règles générales de protection contre les contacts indirects	C17-200 art.5	Sans objet
	Mise à la terre des masses - Conducteurs de protection (section et continuité)	C17-200 art.5	Sans objet
	Schéma TN : Neutre et masses reliés à la même prise de terre	C17-200 art.5.2	Sans objet
	Schéma TN : Coupure au 1er défaut dans le temps prescrit	C17-200 art.5.2	Sans objet
	Schéma TT : Coupure au 1er défaut par Dispositifs différentiels à courant résiduel	C17-200 art.5.2	Sans objet
	Protection complémentaire par DDR HS	C17-200 art.5.5	Sans objet
	TBTS - TBTP	C17-200 art.5.6	Sans objet
	Isolation double ou renforcée - Matériels de la classe II	C17-200 art.5.4	Sans objet
R4215-5	**Echauffements normaux des matériels électriques, non dégradation des matériaux voisins**	C17-200 art.6	Sans objet
R4215-6	**Mise en œuvre et protection des matériels contre les surintensités**		
	Choix et protection des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités	C17-200 art.5.3	Sans objet
	Dispositifs de protection des matériels contre les surintensités : règles générales	C17-200 art.7	Sans objet
	Section des conducteurs	C17-200 art.10.3	Sans objet
	Protection des canalisations fixes contre les surintensités	C17-200 7 - 14.3	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXES

Annexe A : Symboles et abréviations

Domaines de tension

	COURANT ALTERNATIF (AC)	COURANT CONTINU LISSE (DC)
T.B.T. : Domaine Très Basse Tension	U ≤ 50 V	U ≤ 120 V
B.T. : Domaine Basse Tension	50 V < U ≤ 1000 V	120 V < U ≤ 1500 V
H.T.A. : Domaine Haute Tension A	1000 V < U ≤ 50 000 V	1500 V < U ≤ 75 000 V
H.T.B. : Domaine Haute Tension B	50 000 V < U	75 000 V < U

TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, tension du domaine TBT lorsque la source d'alimentation, les circuits et les matériels répondent aux prescriptions réglementaires et normatives spécifiques

TBTP : Très basse Tension de Protection : Très basse tension de sécurité dont un point est relié à la terre

TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle, tension du domaine TBT ne répondant pas aux prescriptions exigées pour la TBTS ou la TBTP

Classement des locaux selon les influences externes de la NF C 15-100 (2002)

Les conditions normales correspondent en général à l'indice 1

AE 1	Présence négligeable de corps solides	IP 0X	AF1	Corrosion négligeable
	Protection contacts directs avec le doigt	IP 2X	AF2	Corrosion d'origine atmosphérique
AE 2	Présence de petits objets (≥ 2,5 mm)	IP 3X	AF3	Corrosion intermittente ou accidentelle
AE 3	Présence de très petits objets (≥ 1 mm)	IP 4X	AF4	Corrosion permanente
AE 4	Présence de poussières	IP 5X / 6X	AH2	Vibrations
AD 1	Présence d'eau négligeable	IP X0	BA2	Présence d'enfants
AD 2	Chute de gouttes d'eau	IP X1	BA3	Présence de handicapés
AD 3	Eau en pluie	IP X3	BA4,5	Personnel averti
AD 4	Projection d'eau	IP X4	BB2	Résistance du corps faible (mouillé)
AD 5	Jets d'eau	IP X5	BB3	Résistance du corps très faible (immergé)
AD 6	Paquets d'eau	IP X6	BC4	Enceintes conductrices exiguës
AD 7	Immersion	IP X7	BD2	Evacuation longue (I.G.H.)
AD 8	Submersion	IP X8	BD3	Evacuation encombrée (E.R.P.)
AG 1	Chocs mécaniques faibles (0,2 J)	IK 02	BE1	Risques dus aux matières négligeables
AG 2	Chocs mécaniques moyens (2 J)	IK 07	BE2	Risques d'incendie
AG 3	Chocs mécaniques importants (5 J)	IK 08	BE3	Risques d'explosion
AG 4	Chocs mécaniques très importants (20 J)	IK 10	BE4	Risques de contamination alimentaire
Code IP	Degré de protection (corps solides et eau)		UL	Tension limite conventionnelle de sécurité
Code IK	Degré de protection (impacts mécaniques)		Uc	Tension de contact présumée

Classes des matériels

0	Pas de moyen de protection par mise à la terre	I	Protection par mise à la terre
II	Isolation double ou renforcée, par construction ou par installation	III	Alimentation en TBTS ou en TBTP

Liaisons équipotentielles - Schémas - Prises de terre - Résistance de continuité

LEP	Liaison équipotentielle principale, elle assure l'équipotentialité de toutes les masses et des éléments conducteurs étrangers à l'installation électrique pénétrant dans le bâtiment ou sur l'emplacement considéré
LES	Liaison équipotentielle supplémentaire réunissant aux masses tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les strucures métalliques
IT	La source d'alimentation est isolée, ou un point est relié à la terre par l'intermédiaire d'une impédance, les masses étant reliées à la terre
TN	Un point de l'alimentation est relié directement à la terre, les masses étant reliées à ce point
TN-C	Les conducteurs neutre et de protection (PEN) sont confondus dans l'ensemble de l'installation
TN-S	Les conducteurs neutre (N) et de protection (PE) sont distincts
TN-C-S	Les conducteurs neutre et de protection sont confondus dans une partie de l'installation
TT	Un point de l'alimentation est directement relié à la terre, et les masses à une prise de terre distincte

Ra Terre des masses de l'installation — Rn Terre du neutre — Rp Terre des masses du poste

Rc Résistance de continuité du conducteur de protection (PE) mesurée entre une masse et l'équipotentialité principale

Appareillages de coupure et protection

AD	Fusible « accompagnement disjoncteur »	aM	Fusible « accompagnement moteur »		
C	Contacteur	CPI	Contrôleur permanent d'isolement	D	Disjoncteur
DC	Discontacteur	d	Fonction « différentiel résiduel »	DR	Dispositif à courant différentiel résiduel
FU	Fusible	GL, gl, gF, gG	Fusible « Distribution »	HPC	Haut pouvoir de coupure
I	Interrupteur	IPSO	Sonde ipsotherme	PC	Alimentation par prise de courant
RM	Relais magnétique	RMT	Relais magnéto-thermique	RT	Relais thermique
S	Sectionneur	SP	Sans protection		

In Courant nominal ou assigné — Ir Courant de réglage thermique — PdC Pouvoir de coupure

Im Courant de réglage du déclenchement instantané (magnétique) ou type normalisé (B=5In, C=10In, D=20In, L=3,85In, U=8,8In)

Idn Courant différentiel nominal ou assigné — Essai Id Essai du dispositif Différentiel Résiduel

EXEMPLES SFU 43 : Sectionneur tétrapolaire équipé de 3 fusibles — Nr Déclencheur sur le neutre de calibre réduit, Exemple : D43+Nr

Dd44 : Disjoncteur différentiel tétrapolaire équipé de 4 déclencheurs

Divers

BAES - AEAS	bloc autonome d'éclairage de sécurité	B	Bon	BAPI	bloc autonome portatif d'intervention
CI	Câblage interne	CNA	Coupure non autorisée	DP	Distribution publique
EC	Appareil d'éclairage	EEx	Matériel utilisable en atmosphère explosive (marquage CENELEC)		
Ib	Courant d'emploi d'une canalisation	Izc	Courant admissible d'une canalisation compte tenu du facteur global de correction	Isol.	Isolement
Ik	Courant de court-circuit (Ik3 : triphasé - Ik2 : biphasé - Ik1 : monophasé)				
INAC	Inaccessible	JdB	Jeu de barres	M	Mauvais
ND	Non déterminé(e)	NE	Non effectué(e)	NV	Non vérifié
Rc	Résistance de continuité	SI	Sans indication	SO	Sans objet
TC	Transformateur de courant	TP	Transformateur de tension		
U	Tension nominale entre phases	Uo	Tension nominale Phase-Terre	Ucc	Tension de court-circuit (en %)
TRI	Triphasé	BI	Biphasé	MONO	Monophasé

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Rapport quadriennal de vérification périodique

N°049317501801R002

Référence client | N/DEVIS 2015 0807 5390

Entreprise | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst.sur BT

INSTALLATIONS ELECTRIQUES BUNGALOW RECEPTION

Lieu de vérification | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | ANNUELLE

Dates de vérification | 26/09/2018

Nom et visa du signataire | MARTINEZ RICHARD

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 26/09/2018

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur http://www.cofrac.fr/

cofrac INSPECTION n°3-105

DEKRA

ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22
ZI Clairière de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.79.36.02 - Fax : 04.42.89.10.32
SIRET :43325083401570

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

La mission d'inspection que vous nous aviez confiée consistait en une vérification périodique de vos installations électriques. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2011, le présent rapport est structuré de façon à vous permettre un accès rapide et direct aux informations essentielles relatives aux risques d'origine électrique de vos installations.

Si des parties d'installation n'ont pas pu être vérifiées, cette information est mentionnée et justifiée. Le cas échéant, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité de la vérification dont le contenu est fixé réglementairement.

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission.

Le cas échéant, nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient.

Les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérifications et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Pour ce rapport, les informations et constats concernant les renseignements généraux et le descriptif des installations, relevés lors des 3 dernières vérifications annuelles sont mis à jour avec les éléments recueillis cette année. Ce document constitue donc le rapport quadriennal prévu par la réglementation. Il peut servir de référence à la place du rapport initial et permettre la traçabilité des vérifications effectuées.

Deux annexes en fin de rapport précisent, d'une part la signification des symboles et abréviations utilisés dans le corps du rapport, et d'autre part, la méthodologie des mesurages et essais réalisés ainsi que les critères d'appréciation des résultats obtenus.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation.- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. Etabli dans le cadre d'une vérification réalisée pour répondre à une prescription réglementaire définie par le Code du travail, ce rapport doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité.- Sauf demande particulière du ministère du travail ou du COFRAC dans le cadre de notre accréditation, ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à l'établissement vérifié, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements.- Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Sommaire

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION 7
RENSEIGNEMENTS GENERAUX 7
Cadre de la vérification 7
Limites de la vérification 7
Renseignements sur l'installation 7
RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS 9
CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS 11
Alimentation(s) BT 11
Installations de sécurité 11
Classement des locaux en fonction des influences externes 11
Principes de réalisation des prises de terre 11
Source autonome BT Groupe électrogène 11
RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES 13
Conditions de réalisation des mesurages 13
Echantillonnage de la vérification de la résistance de continuité 13
Ensemble d'appareillage BT : Disjoncteur de branchement 14
Prise de terre des masses BT 14
Source autonome BT Groupe électrogène 14
Ensemble d'appareillage BT Tableau général (Garage) 14
Matériels BT BATIMENT RECEPTION 15
Matériels BT BUNGALOW BUREAUX 8 modules 16
APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION 17
ANNEXES 23
Annexe A : Symboles et abréviations 23
Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats 24

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SOMMAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Cadre de la vérification

Etablissement

Lieu de vérification : SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Activité principale : Enlèvement et traitement des ordures ménagères

Composition de l'établissement : L'établissement est constitué de plusieurs bâtiments

Caractérisation de la vérification

Mission DEKRA *(réf) :* ELEM011

Réglementation appliquée : CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

Installations concernées : Ensemble des installations électriques de l'établissement
Bungalow réception

Réalisation

Date de vérification : du 26/09/2018 au 26/09/2018

Durée de la vérification : 0,25 jour(s)

Nom du vérificateur : MARTINEZ RICHARD

Nom et qualité de l'accompagnateur : Société EGM Service d'entretien électrique

Manœuvres de coupure : Réalisée sur les installations BT autres que les circuits concernant la production

Observations communiquées à : Mme ESCAVY Responsable d'entreprise

Transmissions des observations : Oralement

Registre de contrôle : Présenté et visé à l'issue de la vérification

Limites de la vérification

Partie(s) de la mission non réalisée(s) :

Essai des dispositifs DR et mesurages d'isolement, en l'absence d'autorisation de coupure et/ou d'accompagnateur habilité
Examen des matériels électriques situés dans les faux-plafonds, non accessibles sans démontages
Vérification de la continuité de la mise à la terre des appareils d'éclairage installés en hauteur, faute de mise à disposition de moyens d'accès en sécurité

Renseignements sur l'installation

Date de la vérification précédente : 19/09/2017

Modification de structure de l'installation électrique depuis la vérification précédente : Aucune modification ne nous a été signalée

Extension de l'installation électrique depuis la vérification précédente : Aucune extension ou nouvelle affectation ne nous a été signalée

Personne ou entité chargée de la surveillance des installations : Service d'entretien électrique
Société EGM

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Eléments d'information communiqués

Plan des locaux avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes :	Non présenté lors de la vérification Classement des locaux proposé par le vérificateur selon le guide UTE C 15-103
Rapport de vérification initiale ou rapport quadriennal :	Présenté lors de la vérification Rapport DEKRA
Déclaration CE de conformité et notices d'instruction des matériels installés dans les locaux ou emplacements à risques d'explosion :	Sans objet Absence d'emplacement à risque d'explosion
Liste avec effectif maximal des différents locaux ou bâtiments :	Non présenté lors de la vérification

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

*Un * placé devant le N° signale une observation antérieure.*

N°	Point de contrôle - Mesurage - Essai	Observation - Préconisation (solution de principe)	Article Code du travail - Arrêté / Norme d'installation	Page

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Ensemble d'appareillage BT Tableau général (Garage) _____ BASSE TENSION

1	DEPART LOCAL ARROSAGE (canalisation)	Canalisation non protégée contre les surintensité, en aval de l'interrupteur "DEPART LOCAL ARROSAGE", installer un dispositif de protection (disjoncteur) adapté, calibré à 27A maximum.	R4215-6 / C15-100 43-533	15

Matériels BT BATIMENT RECEPTION _____ BASSE TENSION

2	PC dans des bureaux	Goulotte de prises de courant ouverte, à proximité du distributeur de boissons, y remédier	R4215-3 / C15-100 41 An.A2	15

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS

ALIMENTATION(S) BT

Origine Distribution publique Alimentation distribution publique générale BT

Puissance : limitée
Tension : 400 V — *Système* : Tri
Puissance souscrite ou installée : 36 kVA — *Schéma de liaison à la terre* : TT
Courant de court-circuit Ikmax : 3 kA

INSTALLATIONS DE SECURITE

Eclairage de sécurité

Bâtiment ou Local	*Effectif maximal*	*Réglementation de référence*	*Installation réalisée Fonction*
réfectoire	2	A. du 10-11-1976	Lampes portatives
bureaux préfabriqués	≤20	A. du 26-02-2003	Eclairage fixe d'évacuation par BAES

CLASSEMENT DES LOCAUX EN FONCTION DES INFLUENCES EXTERNES

Nota. Pour l'ensemble des bâtiments, locaux et emplacements, seuls sont en principe détaillés ceux qui présentent des influences externes particulières, différentes des influences externes normales définies par la NF C 15-100 (AE1, AD1, AG1, soit IP min 20 et IK min 02)

Ce classement des locaux en fonction des influences externes sera considéré comme validé par le chef d'établissement en l'absence d'autre proposition formulée par ce dernier dans un délai de 2 mois.

- **Influences externes, codes IP et IK BATIMENT RECEPTION**

Local, emplacement, volume ou zone	*BE*	*AE*	*AD*	*AG*	*IP min*	*IK min*	*Particularités*
Hall / bureaux	1	1	1	1	20	2	
Atelier	1	1	1	1	20	2	
Salle lavabos	1	1	1	1	20	2	
Extérieur	1	1	1	1	20	2	

- **Influences externes, codes IP et IK BUNGALOW BUREAUX 8 modules**

Local, emplacement, volume ou zone	*BE*	*AE*	*AD*	*AG*	*IP min*	*IK min*	*Particularités*
BUNGALOW BUREAUX 8 modules	1	1	1	1	20	2	
Ensemble RdC	1	1	1	1	20	2	
Etage	1	1	1	1	20	2	

Principes de réalisation des prises de terre

Prise de terre des masses BT

Conducteur de terre : *Section* : 25 mm² *Nature* : Cu
Interconnexion avec d'autres prises de terre : Prise de terre interconnectée avec le réseau général de terre de l'installation

Source autonome BT Groupe électrogène

Conditions d'exploitation

Situation : hangar

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Mode de fonctionnement : Générateur à couplage permanent
Entrainement du générateur : Moteur thermique
Essai : Non réalisé

Caractéristiques du générateur

Marque : SDMO — *Numéro* : AVP92670-01G / 3526504
Tension : 400 V — *In : 115 A* — *Puissance* : 80 kVA

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Conditions de réalisation des mesurages

- **Appareils de mesure utilisés**

  LRCD220 Megger - Essais des DDR, Ohmmètre de boucle
  MIT405 Megger - Mégohmmètre, multimètre, mesureur de continuité
  Pontamesure III - Essais des DDR et CPI

- **Méthodologies et critères d'appréciation : confer Annexe B en fin de rapport**

Echantillonnage de la vérification de la résistance de continuité

Les éléments ci-dessous précisent les modalités d'échantillonnage prises pour la vérification de la continuité de mise à la terre des appareils d'éclairage fixes accessibles et des prises de courant accessibles des locaux de bureaux. Le cas échéant, les observations constatées sont rapportées dans la partie « Matériels BT ».

Appareils d'éclairage fixes

Année de vérification de la résistance de continuité	*Local ou groupe de locaux concernés*
2017	ensemble des locaux
2018	ensemble des locaux
2019	ensemble des locaux

Prises de courant des locaux de bureaux

Année de vérification de la résistance de continuité	*Local ou groupe de locaux concernés*
2017	ensemble des locaux
2018	ensemble des locaux

Nota : *sont également concernés les locaux sans être des bureaux au sens littéral mais qui présentent des risques similaires (influences externes équivalentes).*

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Ensemble d'appareillage BT : Disjoncteur de branchement

Origine : Distribution publique Alimentation distribution publique générale BT

I_k *Max = 3 kA*

- **Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR**

NOTA : *(1) Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les **S**ections correspondent à des conducteurs en cuivre*
*Nature de l'isolant : **PVC – PR** ou **EPR – C** = Caoutchouc – **S** = Silicone*

*(2) **F=** Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.*
***M** = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.*
***Izc =** Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.*
Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²

*(3) **Filiation** : Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation*

Qté - Désignation Section (mm²) – Nature (1)	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection Type / Référence / In		Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	Essai DDR (mA)
1 - Disjoncteur de branchement S_{Ph} : 25 - $Nat._{Ph}$: Cu S_N : 25 - $Nat._N$: Cu	0,8 D	Dd 43	BACO	60	C		500		CNA

Prise de terre des masses BT

Date du mesurage	Méthode de mesurage	Valeur Max. (Ohms)	Résistance mesurée en Ohms	
			Barrette ouverte	Barrette fermée
le 26/09/2018	RB	100		11

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Source autonome BT Groupe électrogène

Ensemble d'appareillage BT Tableau général (Garage)

Exécution des coupures : Non autorisées

- **Continuité du conducteur de protection amont**

Point de référence du mesurage	Mode opératoire	Résultat Rc B/M/Valeur (mΩ)
LEP du bâtiment	Mesurage de la résistance de continuité entre le point de référence et la borne principale de terre de l'ensemble d'appareillage	B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

- **Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR**

NOTA : (1) Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les Sections correspondent à des conducteurs en cuivre
*Nature de l'isolant : **PVC** – **PR** ou **EPR** – **C** = Caoutchouc – **S** = Silicone*

*(2) **F**= Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.*
***M** = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.*
***Izc** = Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.*
Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²

*(3) **Filiation** : Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation*

Détail des circuits de l'appareillage BT

Qté - Désignation Section (mm²) – Nature (1)	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection Type / Référence / In		Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	Essai DDR (mA)
1 - général groupe		D 44	C80	80		10.0			
1 - général hangar		Dd 44	C32	32	30	6.0			CNA
1 - DEPART LOCAL ARROSAGE 1 S_{Ph} : 1 x 1 x 2,5 - $Nat._{Ph}$: Cu S_N : 1 x 1 x 2,5 - $Nat._N$: Cu Isolant : PR	0,9 x E	I 4	ABB - 45A						

Matériels BT BATIMENT RECEPTION

Eclairages fixes :

7 *de Classe I*

4 *de Classe II*

Appareils amovibles :

9 *de Classe I*

Prises de courant vérifiées :

19 *PC dans des bureaux* 2

Hall / bureaux

Qté – Type : Désignation	Caractéristiques principales Repère	In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)	Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
2 - Climatiseur			16A-C			B
1 - Coffret électrique de circuits terminaux écl asc				30	CNA	SO
1 - Coffret électrique de circuits terminaux écl PC clim			Id63A	30	CNA	SO

Atelier

Qté – Type : Désignation	Caractéristiques principales Repère	In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)	Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
1 - groupe électrogène			125A-B			B
8 - Matériel amovible ou simple : Point Lumineux			10A-C			NE
1 - Rideau métallique						B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Salle lavabos

Qté – Type : Désignation	Caractéristiques principales – Repère	In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)	Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
1 - Stérilisateur						B
1 - Chauffe-eau						B
1 - pompe surpresseur						B

Extérieur

Qté – Type : Désignation	Caractéristiques principales – Repère	In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)	Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
1 - Pylône projecteur						B
2 - Barrière			6A-C			B
2 - Balance camion						B
3 - Pylône projecteur (avec caméra)			16A-C			B
1 - Portail						B
1 - Grp clim						B

Matériels BT BUNGALOW BUREAUX 8 modules

Eclairages fixes :

16 *de Classe I*

2 *de Classe II*

Blocs Eclairage de Sécurité : *Essai effectué :* non

2 *de Classe II*

Appareils amovibles :

18 *de Classe I*

Prises de courant vérifiées :

52 *PC dans des bureaux*

Ensemble RdC

Qté – Type : Désignation	Caractéristiques principales – Repère	In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)	Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
2 - Climatiseur			16A-C			B
1 - EXtracteur salle détente						CLII
1 - Coffret télécom						B
7 - Dispositif DR en circuits terminaux			ID2-40A	30	CNA	
1 - Dispositif DR en circuits terminaux	C60N		63A-C-Dd44	300	CNA	SO

Etage

Qté – Type : Désignation	Caractéristiques principales – Repère	In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)	Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
2 - Climatiseur			16A-C			B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	*Dispositions réglementaires*	*Références normes*	*Avis*
R4215-3	**Protection contre les risques de choc électrique**		
	Règles générales de protection contre les contacts directs	C15-100 410 - 41 An.A	Conforme
	Protection contre les contacts directs par éloignement	C15-100 41 An.B2	Sans objet
	Protection contre les contacts directs par obstacles	C15-100 41 An.B1	Conforme
	Protection contre les contacts directs par enveloppes	C15-100 41 An.A2	Non Conforme Ob : 2
	Verrouillages d'accès, schémas et consignes de manœuvre	C15-100 781	Sans objet
	Protection contre les contacts directs par isolation	C15-100 41 An.A1	Conforme
	Isolement des installations BT	C15-100 612	Conforme
	Règles générales de protection contre les contacts indirects	C15-100 410	Conforme
	Constitution des prises de terre et section des conducteurs de terre	C15-100 542	Conforme
	Valeur de la prise de terre adaptée à la protection contre les contacts indirects	C15-100 411 - 542	Conforme
	Mise à la terre des masses - Conducteurs de protection (section et continuité)	C15-100 411 - 543	Conforme
	Liaison équipotentielle principale	C15-100 411 - 544	Conforme
	Liaisons équipotentielles supplémentaires - Système équipotentiel	C15-100 415 - 544	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires (salles d'eau - piscines - bassins)	C15-100 701 - 702	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires (emplacements avec des animaux)	C15-100 705 - 711	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires (enceintes conductrices exiguës)	C15-100 706	Sans objet
	Schéma TN : Neutre et masses reliés à la même prise de terre	C15-100 411	Sans objet
	Schéma TN : Coupure au 1er défaut dans le temps prescrit	C15-100 411 - 531	Sans objet
	Schéma TN : Interdiction des circuits TNC en aval de circuits TN-S	C15-100 411	Sans objet
	Schéma TN : Absence de dispositif de coupure et de sectionnement sur les conducteurs PEN	C15-100 411	Sans objet
	Schéma TN : Conducteurs PEN isolés et réalisés de manière à éviter tout risque de rupture	C15-100 411 - 543	Sans objet
	Schéma TN : Section minimale du PEN	C15-100 543	Sans objet
	Schéma TN : Conducteurs PE ou PEN à proximité des conducteurs actifs	C15-100 543	Sans objet
	Schéma TT : Coupure au 1er défaut par Dispositifs différentiels à courant résiduel	C15-100 411 - 531 - 612	Conforme
	Schéma TT : Interconnexion des masses en aval d'un même DDR	C15-100 411	Conforme
	Schéma IT : Contrôleurs permanents d'isolement - Signalisation	C15-100 411 - 537 - 612	Sans objet
	Schéma IT : Coupure au 2ème défaut dans le temps prescrit	C15-100 411 - 531 - 552	Sans objet
	Schéma IT : Conducteurs PE à proximité des conducteurs actifs	C15-100 543	Sans objet
	Schéma IT : Protection du conducteur neutre	C15-100 431	Sans objet
	Mise en œuvre des Dispositifs DR	C15-100 531 - 612	Conforme
	Protection complémentaire par DDR HS	C15-100 411 - 415 - 531	Sans objet
	Très basse tension fonctionnelle	C15-100 411	Pour Mémoire
	Protection par impédance de limitation	C15-100 0	Sans objet
	TBTS - TBTP	C15-100 414	Sans objet
	Isolation double ou renforcée - Matériels de la classe II	C15-100 412	Conforme
	Canalisations de classe II ou assimilées	C15-100 412	Conforme
	Ensembles d'appareillage à isolation double ou renforcée par installation	C15-100 558	Conforme
	Présence d'un conducteur PE dans les canalisations fixes alimentant des matériels de classe II	C15-100 412	Conforme

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	*Dispositions réglementaires*	*Références normes*	*Avis*
	Séparation électrique	C15-100 413	Sans objet
R4215-4	**Protection vis à vis des installations d'un domaine de tension supérieur**		
	Voisinage de canalisations de domaines de tensions différents	C15-100 442 - 528	Sans objet
	Valeur de la prise de terre adaptée à la protection contre les surtensions des matériels BT en cas de défaut dans les installations à haute tension	C15-100 442	Conforme
	Limiteur de surtension en schéma IT	C15-100 534	Sans objet
R4215-5	**Echauffements normaux des matériels électriques, non dégradation des matériaux voisins**	C15-100 421 - 422 - 423 - 559	Conforme
R4215-6	**Mise en œuvre et protection des matériels contre les surintensités**		
	Courant assigné du matériel	C15-100 512	Conforme
	Choix et protection des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités	C15-100 434 - 435 - 535	Conforme
	Dispositifs de protection des matériels contre les surintensités : règles générales	C15-100 430 - 431 - 533	Conforme
	Choix et mise en œuvre de l'appareillage de connexion, de sectionnement, de commande et de protection	C15-100 526 - 53	Conforme
	Matériels susceptibles de produire des arcs ou étincelles	C15-100 421	Conforme
	Non manœuvre en charge des sectionneurs	C15-100 536	Conforme
	Pouvoir de coupure	C15-100 533	Conforme
	Section des conducteurs	C15-100 524	Conforme
	Protection des canalisations fixes contre les surintensités	C15-100 43 - 533	Non Conforme Ob : 1
	Protection des canalisations fixes contre les surcharges	C15-100 430 à 433 - 523	Conforme
	Protection des canalisations fixes contre les courts-circuits	C15-100 434 - 533	Conforme
	Installations où il est fait usage de diélectrique liquide inflammable ou installations renfermant des transformateurs de type sec	C15-100 421	Sans objet
R4215-7	**Sectionnement**	C15-100 461 - 462 - 536	Conforme
R4215-8	**Coupure d'urgence**	C15-100 461 - 463 - 536	Conforme
R4215-9	**Mode de pose des canalisations**	C15-100 521 - 527 - 528 - 529	Conforme
R4215-10	**Identifications - Repérages**		
	Identification des circuits et des appareillages - Adéquation schémas/réalisation	C15-100 514	Conforme
	Relevé du tracé des canalisations enterrées	C15-100 514	Sans objet
	Repérage des conducteurs (Neutre et PEN)	C15-100 514	Conforme
R4215-11	**Choix et mise en œuvre des matériels**		
	Conception et mise en œuvre des installations en fonction de la tension	C15-100 512	Conforme
	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes	C15-100 512 - 522	Conforme
	Adaptation des matériels aux volumes (salles d'eau, piscines et autres bassins, saunas)	C15-100 701 - 702 - 703	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (chantiers)	C15-100 704	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (campings)	C15-100 708	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (marinas)	C15-100 709	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (chapiteaux, stands)	C15-100 711	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (unités mobiles ou transportables)	C15-100 717	Sans objet
	Fixation et état mécanique apparent des matériels	C15-100 530	Conforme

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	Dispositions réglementaires	Références normes	Avis
R4215-12	**Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie** Installations limitées à celles nécessaires à l'exploitation - Limitation de la température de surface si poussières inflammables - IP 5X minimum en présence de poussière - Canalisations non propagatrices de la flamme (câbles C2) - Traversée de canalisation étrangère à l'exploitation - Dispositifs de protection contre les surintensités situés en amont - Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN - Interdiction des conducteurs PEN - Absence de conducteurs nus - Non inflammation des matériaux combustibles par arcs ou étincelles - Protection des moteurs contre les surcharges - Choix et mise en œuvre des luminaires - Mise en œuvre des appareils de chauffage	C15-100 422	Sans objet
R4215-12	**Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion** Installations électriques limitées - Choix des matériels - IP 5X minimum en présence de poussière - Courant admissible réduit dans les conducteurs - Canalisations non propagatrices de la flamme (câbles de la catégorie C2) - Interdiction des conducteurs nus - Obturation des caniveaux, conduits, fourreaux aux traversées de parois - Choix et mise en œuvre des canalisations - Protection contre les surintensités situées à l'origine des circuits - Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN - Interdiction des conducteurs PEN - Liaisons équipotentielles - Dispositifs de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux - Canalisations souples pour usage intensif - Protection des machines tournantes et transformateurs	C15-100 424	Sans objet
	Respect des dispositions imposées aux locaux à risques d'incendie là où le risque d'explosion est exclusivement dû à la présence de substances explosives solides	C15-100 424	Sans objet
R4215-13	**Locaux de service électrique** Accessibilité aux matériels et aisance de déplacement et de mouvement	C15-100 781	Sans objet
	Conditionnement - ventilation	C15-100 781	Sans objet
	Moyens d'extinction		Sans objet
	Absence de fuite et niveau de diélectrique liquide - Etat de l'assécheur	C15-100 421	Sans objet
	Equipements isolés au SF6 - PCB		Sans objet
	Eclairage de sécurité	C15-100 781	Sans objet
R4215-14	**Normes d'installation applicables publiées par arrêté - Dispositions normatives rendues non applicables par arrêtés ministériels**		Pour Mémoire
R4215-15	**Les installations électriques réalisées conformément aux dispositions correspondantes des normes d'installation et de leurs guides d'application sont réputées satisfaire aux prescriptions des articles R4215-3 à R4215-13**		Pour Mémoire
R4215-16	**Conformité aux normes des matériels BT ayant une fonction de sécurité**	C15-100 511	Conforme
R4215-17	**Installations d'éclairage de sécurité**		
Art.1 A.14/12/11	Application du règlement ERP pour les Locaux des ERP accessibles au public et locaux tels que cantines, restaurants, salles de conférence, salles de réunion si plus contraignant que le code du travail		Sans objet
Art.2 A.14/12/11	Installation fixe d'éclairage de sécurité		Conforme
Art.5 A.14/12/11	Eclairage d'évacuation		Sans objet
Art.6 A.14/12/11	Eclairage d'ambiance ou anti-panique		Sans objet
Art.7 A.14/12/11	Autonomie minimale d'une heure		Sans objet
Art.8 A.14/12/11	Eclairage de sécurité alimenté par source centralisée :		Sans objet
Art.9 A.14/12/11	Eclairage de sécurité par blocs autonomes		Sans objet
R4226-5	**Les installations électriques réalisées conformément aux dispositions correspondantes des normes d'installation et de leurs guides d'application sont réputées satisfaire aux prescriptions des articles R4215-3 à R4215-13**		Conforme
R4226-6	**Réalisation des modifications de structure, adjonctions et installations nouvelles conformément aux dispositions des articles R. 4215-3 à 4215-17**	C15-100 134	Conforme
R4226-6	**Dossier technique** Dossier technique complété par l'employeur le cas échéant		Conforme

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	Dispositions réglementaires	Références normes	Avis
R4226-7	**Mesures de surveillance et opérations de maintenance**		Conforme
R4226-8	**Locaux ou emplacements où des atmosphères explosives peuvent se présenter : l'employeur doit mettre en œuvre les dispositions des articles R.4227-42 à R. 4227-54 du code du travail**		Pour Mémoire
R4226-9	**Locaux à risques particuliers de choc électrique**		
	Prescriptions spécifiques pour la protection contre les contacts directs dans les locaux à risques particuliers de choc électrique		Conforme
	Signalisation et matérialisation des locaux à risques particuliers de choc électrique	C15-100 781	Sans objet
	Locaux à risques particuliers de choc électrique : conditions d'ouverture et de fermeture des portes	C15-100 781	Sans objet
R4226-10	**Locaux ou emplacements comportant des parties actives accessibles dangereuses**		Sans objet
Art.1 A.15/12/11	Fours à arc, galvanoplastie : Limitation de la tension d'alimentation et de la tension de contact		Sans objet
Art.2 A.15/12/11	Fours à arc, galvanoplastie : Mesures compensatrices en cas de non respect de l'article 1		Sans objet
Art.2 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Règles d'accès - Instructions de sécurité - Délimitation des emplacements et signalisation		Sans objet
Art.3 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Repérage des points d'alimentation et signalisation de la présence et de l'absence de tension		Sans objet
Art.4 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Prévention des risques de contact direct		Sans objet
Art.5 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Protection contre les risques de contact indirect pendant les essais		Sans objet
Art.6 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Dispositifs de coupure d'urgence		Sans objet
Art.7 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Interdiction de remise sous tension automatique		Sans objet
Art.8 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Essais des matériels hors de l'enceinte de la plate-forme		Sans objet
Art.2 A.26/02/93	Anesthésie ou électrocution des animaux d'élevage : Protection du circuit secondaire par séparation		Sans objet
Art.3 A.26/02/93	Anesthésie ou électrocution des animaux d'élevage : Installation fixe où les animaux sont introduits à la main		Sans objet
Art.4 A.26/02/93	Anesthésie ou électrocution des animaux d'élevage : Installation avec électrode tenue à la main par l'opérateur		Sans objet
Art.5 A.26/02/93	Anesthésie ou électrocution des animaux d'élevage : Protection des opérateurs par bottes et gants isolants		Sans objet
Art.1 – 1° A.02/02/89	Pêche électrique : tension nominale limitée à 1000V et courant unidirectionnel		Sans objet
Art.1 – 2° A.02/02/89	Pêche électrique : constitution du générateur de courant		Sans objet
Art.1 – 3° A.02/02/89	Pêche électrique : dispositifs de sécurité au niveau du générateur		Sans objet
Art.1 – 4° A.02/02/89	Pêche électrique : protection contre les contacts indirects par matériel de classe II ou isolation équivalente - Matériels IP24 mini et IK approprié - Boitiers et revêtements ne pouvant être ouverts ou démontés qu'à l'aide d'outils		Sans objet
Art.1 – 5° A.02/02/89	Pêche électrique : constitution du dispositif porte-anode manuel		Sans objet
Art.1 – 6° A.02/02/89	Pêche électrique : interrupteur de commande de sécurité déporté		Sans objet
Art.1 – 7° A.02/02/89	Pêche électrique : mise sous tension par système de télécommande à sécurité positive		Sans objet
Art.1 – 8 ° A.02/02/89	Pêche électrique : câbles H07RN-F ou équivalents - Connecteurs isolants IPX7 - Enrouleurs classe II IP 24 avec tambour isolant		Sans objet
Art.1 – 9° A.02/02/89	Pêche électrique : application des consignes de sécurité		Sans objet
Art.1 – 1° A.17/03/93	Barrières de poissons : tension nominale limitée à 1000V crête		Sans objet
Art.1 – 2° A.17/03/93	Barrières de poissons : circuit isolé du réseau BT par un transformateur de séparation		Sans objet
Art.1 – 3° A.17/03/93	Barrières de poissons : prescriptions applicables aux installations comportant des parties actives accessibles		Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	*Dispositions réglementaires*	*Références normes*	*Avis*
R4226-11	**Installations de soudage à l'arc et par résistance, et techniques connexes (découpages plasma)**		
Art.1 A.19/12/11	Installations de soudage TBTS - TBTP : respect des seuls 3° et 4° de l'article 4		Sans objet
Art.2 A.19/12/11	Prescriptions pour la prévention des risques de contact direct		Sans objet
Art.3 A.19/12/11	Prescriptions spécifiques aux matériels tenus à la main		Sans objet
Art.4 A.19/12/11	Travaux effectués à l'intérieur d'une enceinte conductrice exiguë		Sans objet
Art.5 A.19/12/11	Prescriptions spécifiques aux chantiers spécialisés de construction		Sans objet
R4226-12	**Appareils électriques amovibles**		
Art 2 A.20/12/11	Limitation de la tension d'alimentation des appareils portatifs à main à 500V AC ou 750V DC		Conforme
Art 2 A.20/12/11	Limitation de la tension d'alimentation des appareils amovibles ou d°IP3X ou XXC		Conforme
Art 3 A.20/12/11	Choix des matériels amovibles en fonction des influences externes		Sans objet
Art 4 A.20/12/11	Câbles souples de raccordement des matériels amovibles, fiches de prises de courant et connecteurs	C15-100 559	Conforme
Art 5 A.20/12/11	Prises de courant, prolongateurs et connecteurs	C15-100 555 - 559	Conforme
Art 6 A.20/12/11	Réunion ou séparation hors charge des prises de courant, prolongateurs et connecteurs > 32A	C15-100 555	Sans objet
Art 7 A.20/12/11	Alimentation des matériels portatifs à main dans les enceintes conductrices exiguës	C15-100 706	Sans objet
R4226-13	**Utilisation et maintenance des installations d'éclairage de sécurité**		
Art.10 A.14/12/11	Eclairage de sécurité à l'état de veille en exploitation et mis à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'éclairage normal est mis hors tension		Pour Mémoire
Art.11 A.14/12/11	Maintenance de l'éclairage de sécurité		Conforme
Art.12 A.14/12/11	Lampes de rechange pour l'éclairage de sécurité		Sans objet
	Enseignes lumineuses		
R4215-3	**Protection contre les risques de choc électrique**		
	Protection contre les contacts directs par enveloppes	EN 50107-1 art.7	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires - Système équipotentiel	EN 50107-1 art.8	Sans objet
	Enseignes et tubes lumineux à décharge : Transformateur (conforme à la norme EN 61050) : liaison à la terre du secondaire	EN 50107-1 art.9	Sans objet
	Enseignes et tubes lumineux à décharge : Dispositif de protection contre les défauts d'isolement et contre l'ouverture du secondaire	EN 50107-1 art.10	Sans objet
R4215-6	**Choix et mise en œuvre de l'appareillage de connexion, de sectionnement, de commande et de protection**	EN 50107-1 art.15	Sans objet
R4215-7	**Sectionnement**	C15-150 - 1 art.3	Sans objet
R4215-8	**Coupure d'urgence**	C15-150 - 1 art.3	Sans objet
R4215-9	**Mode de pose des canalisations**	EN 50107-1 art.14	Sans objet
R4215-11	**Fixation et état mécanique apparent des matériels**	EN 50107-1 art.4	Sans objet
	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes	C15-150 - 1 art.4	Sans objet
R4215-16	**Conformité des matériels BT ayant une fonction de sécurité**	C15-150 - 1 art.4	Sans objet
	Installation d'éclairage extérieur		
R4215-3	**Protection contre les risques de choc électrique**		
	Règles générales de protection contre les contacts directs	C17-200 art.5.2.1	Sans objet
	Règles générales de protection contre les contacts indirects	C17-200 art.5	Sans objet
	Mise à la terre des masses - Conducteurs de protection (section et continuité)	C17-200 art.5	Sans objet
	Schéma TN : Neutre et masses reliés à la même prise de terre	C17-200 art.5.2	Sans objet
	Schéma TN : Coupure au 1er défaut dans le temps prescrit	C17-200 art.5.2	Sans objet
	Schéma TT : Coupure au 1er défaut par Dispositifs différentiels à courant résiduel	C17-200 art.5.2	Sans objet
	Protection complémentaire par DDR HS	C17-200 art.5.5	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	*Dispositions réglementaires*	*Références normes*	*Avis*
	TBTS - TBTP	C17-200 art.5.6	Sans objet
	Isolation double ou renforcée - Matériels de la classe II	C17-200 art.5.4	Sans objet
R4215-5	**Echauffements normaux des matériels électriques, non dégradation des matériaux voisins**	C17-200 art.6	Sans objet
R4215-6	**Mise en œuvre et protection des matériels contre les surintensités**		
	Choix et protection des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités	C17-200 art.5.3	Sans objet
	Dispositifs de protection des matériels contre les surintensités : règles générales	C17-200 art.7	Sans objet
	Section des conducteurs	C17-200 art.10.3	Sans objet
	Protection des canalisations fixes contre les surintensités	C17-200 7 - 14.3	Sans objet
R4215-7	**Sectionnement**	C17-200 art.8	Sans objet
R4215-8	**Coupure d'urgence**	C17-200 art.9	Sans objet
R4215-9	**Mode de pose des canalisations**	C17-200 art.10	Sans objet
R4215-10	**Identifications - Repérages**		
	Identification des circuits et des appareillages - Adéquation schémas / réalisation	C17-200 art.12	Sans objet
	Repérage des conducteurs (Neutre et PEN)	C17-200 art.12	Sans objet
R4215-11	**Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes**	C17-200 art.4	Sans objet
R4215-16	**Conformité des matériels BT ayant une fonction de sécurité**	C17-200 art.4	Sans objet
	Locaux à usage médical		
R4215-3	**Protection contre les risques de choc électrique**		
	Liaisons équipotentielles supplémentaires - Système équipotentiel	C15-211 art.5.5	Sans objet
	Interdiction des circuits TNC dans les bâtiments comportant des locaux médicaux	C15-211 art.5.1	Sans objet
	Schéma IT médical : Contrôleurs permanents d'isolement - Signalisation	C15-211 art.5.3	Sans objet
	Protection complémentaire par DDR HS	C15-211 art.5.4	Sans objet
	TBTS - TBTP	C15-211 art.5.2	Sans objet
R4215-12	**Locaux et emplacements médicaux à risque d'incendie ou d'explosion**		
	Prescriptions spécifiques aux locaux à usage médical vis-à-vis du risque d'incendie	C15-211 art.6	Sans objet
	Prescriptions spécifiques aux locaux à usage médical vis-à-vis du risque d'explosion	C15-211 art.7	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXES

Annexe A : Symboles et abréviations

Domaines de tension

	COURANT ALTERNATIF (AC)	COURANT CONTINU LISSE (DC)
T.B.T. : Domaine Très Basse Tension	U < 50 V	U ≤ 120 V
B.T. : Domaine Basse Tension	50 V < U ≤ 1000 V	120 V < U ≤ 1500 V
H.T.A. : Domaine Haute Tension A	1000 V < U ≤ 50 000 V	1500 V < U ≤ 75 000 V
H.T.B. : Domaine Haute Tension B	50 000 V < U	75 000 V < U

TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, tension du domaine TBT lorsque la source d'alimentation, les circuits et les matériels répondent aux prescriptions réglementaires et normatives spécifiques

TBTP : Très basse Tension de Protection : Très basse tension de sécurité dont un point est relié à la terre

TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle, tension du domaine TBT ne répondant pas aux prescriptions exigées pour la TBTS ou la TBTP

Classement des locaux selon les influences externes de la NF C 15-100 (2002)

Les conditions normales correspondent en général à l'indice 1

AE 1	Présence négligeable de corps solides	IP 0X	AF1	Corrosion négligeable
	Protection contacts directs avec le doigt	IP 2X	AF2	Corrosion d'origine atmosphérique
AE 2	Présence de petits objets (≥ 2,5 mm)	IP 3X	AF3	Corrosion intermittente ou accidentelle
AE 3	Présence de très petits objets (≥ 1 mm)	IP 4X	AF4	Corrosion permanente
AE 4	Présence de poussières	IP 5X / 6X	AH2	Vibrations
AD 1	Présence d'eau négligeable	IP X0	BA2	Présence d'enfants
AD 2	Chute de gouttes d'eau	IP X1	BA3	Présence de handicapés
AD 3	Eau en pluie	IP X3	BA4,5	Personnel averti
AD 4	Projection d'eau	IP X4	BB2	Résistance du corps faible (mouillé)
AD 5	Jets d'eau	IP X5	BB3	Résistance du corps très faible (immergé)
AD 6	Paquets d'eau	IP X6	BC4	Enceintes conductrices exiguës
AD 7	Immersion	IP X7	BD2	Evacuation longue (I.G.H.)
AD 8	Submersion	IP X8	BD3	Evacuation encombrée (E.R.P.)
AG 1	Chocs mécaniques faibles (0,2 J)	IK 02	BE1	Risques dus aux matières négligeables
AG 2	Chocs mécaniques moyens (2 J)	IK 07	BE2	Risques d'incendie
AG 3	Chocs mécaniques importants (5 J)	IK 08	BE3	Risques d'explosion
AG 4	Chocs mécaniques très importants (20 J)	IK 10	BE4	Risques de contamination alimentaire
Code IP	Degré de protection (corps solides et eau)		UL	Tension limite conventionnelle de sécurité
Code IK	Degré de protection (impacts mécaniques)		Uc	Tension de contact présumée

Classes des matériels

0	Pas de moyen de protection par mise à la terre	I	Protection par mise à la terre
II	Isolation double ou renforcée, par construction ou par installation	III	Alimentation en TBTS ou en TBTP

Liaisons équipotentielles - Schémas - Prises de terre - Résistance de continuité

LEP	Liaison équipotentielle principale, elle assure l'équipotentialité de toutes les masses et des éléments conducteurs étrangers à l'installation électrique pénétrant dans le bâtiment ou sur l'emplacement considéré
LES	Liaison équipotentielle supplémentaire réunissant aux masses tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les strucures métalliques
IT	La source d'alimentation est isolée, ou un point est relié à la terre par l'intermédiaire d'une impédance, les masses étant reliées à la terre
TN	Un point de l'alimentation est relié directement à la terre, les masses étant reliées à ce point
TN-C	Les conducteurs neutre et de protection (PEN) sont confondus dans l'ensemble de l'installation
TN-S	Les conducteurs neutre (N) et de protection (PE) sont distincts
TN-C-S	Les conducteurs neutre et de protection sont confondus dans une partie de l'installation
TT	Un point de l'alimentation est directement relié à la terre, et les masses à une prise de terre distincte

Ra	Terre des masses de l'installation	Rn	Terre du neutre	Rp	Terre des masses du poste
Rc	Résistance de continuité du conducteur de protection (PE) mesurée entre une masse et l'équipotentialité principale				

Appareillages de coupure et protection

AD	Fusible « accompagnement disjoncteur »	aM	Fusible « accompagnement moteur »		
C	Contacteur	CPI	Contrôleur permanent d'isolement	D	Disjoncteur
DC	Discontacteur	d	Fonction « différentiel résiduel »	DR	Dispositif à courant différentiel résiduel
FU	Fusible	GL, gl, gF, gG	Fusible « Distribution »	HPC	Haut pouvoir de coupure
I	Interrupteur	IPSO	Sonde ipsotherme	PC	Alimentation par prise de courant
RM	Relais magnétique	RMT	Relais magnéto-thermique	RT	Relais thermique
S	Sectionneur	SP	Sans protection		

In	Courant nominal ou assigné	Ir	Courant de réglage thermique	PdC	Pouvoir de coupure
Im	Courant de réglage du déclenchement instantané (magnétique) ou type normalisé (B=5In, C=10In, D=20In, L=3,85In, U=8,8In)				
Idn	Courant différentiel nominal ou assigné	Essai Id	Essai du dispositif Différentiel Résiduel		
EXEMPLES	SFU 43 : Sectionneur tétrapolaire équipé de 3 fusibles			Nr	Déclencheur sur le neutre de calibre réduit, Exemple : D43+Nr
	Dd44 : Disjoncteur différentiel tétrapolaire équipé de 4 déclencheurs				

Divers

BAES - AEAS	bloc autonome d'éclairage de sécurité	B	Bon	BAPI	bloc autonome portatif d'intervention
CI	Câblage interne	CNA	Coupure non autorisée	DP	Distribution publique
EC	Appareil d'éclairage	EEx	Matériel utilisable en atmosphère explosive (marquage CENELEC)		
Ib	Courant d'emploi d'une canalisation	Izc	Courant admissible d'une canalisation compte tenu du facteur global de correction	Isol.	Isolement
Ik	Courant de court-circuit (Ik3 : triphasé - Ik2 : biphasé - Ik1 : monophasé)				
INAC	Inaccessible	JdB	Jeu de barres	M	Mauvais
ND	Non déterminé(e)	NE	Non effectué(e)	NV	Non vérifié
Rc	Résistance de continuité	SI	Sans indication	SO	Sans objet
TC	Transformateur de courant	TP	Transformateur de tension		
U	Tension nominale entre phases	Uo	Tension nominale Phase-Terre	Ucc	Tension de court-circuit (en %)
TRI	Triphasé	BI	Biphasé	MONO	Monophasé

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE B : ETENDUE, METHODOLOGIE DES MESURAGES ET CRITERES D'APPRECIATION DES RESULTATS

Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats

Mesurage de la résistance d'isolement en Basse Tension

La résistance d'isolement des circuits et matériels BT est mesurée entre conducteurs actifs et terre, sous une tension d'essai spécifiée de 500 V en courant continu pour une résistance d'isolement égale à 0,5 Mégohm.

Les mesurages d'isolement ne portent que sur les circuits pour lesquels le fonctionnement du dispositif DR a été constaté défectueux, les circuits alimentant des matériels BT fixes dont la mise à la terre s'est avérée défectueuse, et tous les appareils amovibles présentés, à l'exclusion dans tous les cas des matériels de classe II ou de classe III (TBTS ou TBTP), ainsi qu'à l'exclusion des matériels comportant des dispositifs électroniques, car ils sont susceptibles d'être détériorés par l'application de la tension fournie à vide par l'appareil de mesurage.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance d'isolement mesurée lorsqu'elle est défectueuse au sens de la NF C 15-100 §612.3, c'est à dire inférieure à 0,5 Mégohm, ou « B » lorsqu'elle est satisfaisante.

Mesurage de la résistance de continuité

La mise à la terre des masses est vérifiée par mesurage de la résistance de continuité Rc entre la masse et le point le plus proche de l'équipotentialité principale.

Les mesurages de continuité portent sur le tiers des appareils d'éclairage fixes et sur la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux, ils portent par contre sur la totalité des prises de courant accessibles dans les autres locaux, ainsi que sur les tableaux de circuits de distribution et sur tous les matériels amovibles et fixes autres que prises de courant et appareils d'éclairage.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau triphasé 380 ou 400 V la valeur maximale est de 2 ohms.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau de tension nominale différente de 380 ou 400 V les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $R_c \leq U_0/2kI_t$ (NF C 15-100 §612.6.4.1.) où :

U_0 est la tension nominale Phase-Neutre ;

I_t est le courant assurant le fonctionnement du dispositif de protection dans le temps spécifié ;

k un facteur : k = 1 en schéma TN k = 2/√3 en schéma IT sans N k = 2 en schéma IT avec N

Dans les installations à Haute Tension les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $R_c \leq 50/I_E$ (NF C 13-100 §413.2) où I_E est la valeur du courant maximal de premier défaut à la terre en Ampères.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de la distribution, « B » pour les matériels, appareils d'éclairage et prises de courants, lorsque la valeur de résistance de continuité mesurée est satisfaisante, « M » lorsque leur mise à la terre n'est pas réalisée, ou la valeur mesurée de la résistance de continuité lorsqu'elle est supérieure à la valeur maximale admissible définie ci-dessus.

Essai des dispositifs à courant différentiel résiduel (Dispositifs DR)

Tous les dispositifs DR sont essayés soit par création d'un défaut réel sur l'installation, lorsque le schéma, les conditions d'exploitation et le maintien de la sécurité des personnes le permettent, soit par un essai amont-aval dans le cas contraire.

Il est indiqué sur le rapport : « B » lorsque la valeur du courant assurant le déclenchement du dispositif est dans les limites de la plage de fonctionnement normalisée, c'est à dire comprise entre Idn/2 et Idn, « M » en l'absence de déclenchement, ou la valeur du courant de déclenchement mesuré lorsqu'il est en dehors des limites de la plage de fonctionnement normalisée.

Essai des contrôleurs permanents d'isolement (CPI)

Tous les CPI sont essayés au bouton « Test » et par création d'un défaut réel sur l'installation, pour autant qu'il n'en existe pas déjà un, l'efficacité du report de la signalisation est également contrôlée.

La valeur de la résistance pour laquelle la signalisation est obtenue est comparée au seuil indiqué sur le matériel, en tenant compte de l'influence sur l'essai de la résistance d'isolement global de l'installation, et elle est mentionnée sur le rapport.

Mesurage de la résistance des prises de terre

Le mesurage de la résistance de toutes les prises de terre est réalisé, lorsque la configuration des lieux permet des mesures significatives, par la méthode des deux terres auxiliaires.

Toutefois, et notamment dans le cas d'une installation en milieu urbain alimentée par un branchement BT, ce mesurage peut être remplacé par celui de la résistance de la boucle « Neutre - Terre », conformément aux indications de la NF C 15-100 §612.6.2.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance de chaque prise de terre, en précisant la méthode de mesurage utilisée et si celui-ci a été fait avec la prise de terre connectée ou non au réseau de conducteurs de protection, respectivement barrette fermée ou ouverte.

Les valeurs maximales admissibles sont également indiquée sur le rapport à partir des indications données par les réglementations ou normes applicables compte tenu de l'usage auquel chaque prise de terre est destinée, en l'absence d'indication la valeur maximale est fixée à 10 ohms.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Rapport quadriennal de vérification périodique

N°049317501801R003

Référence client	N/DEVIS 2015 0807 5390
Entreprise	SMA VAUTUBIERESAS CSDU LA VAUTUBIERE CHEMIN DU COUSSOU - CD 19 13580 LA FARE LES OLIVIERS
Adresse de facturation	SMA VAUTUBIERESAS CSDU LA VAUTUBIERE CHEMIN DU COUSSOU - CD 19 13580 LA FARE LES OLIVIERS

Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst.sur BT

CHALET Local compresseur, coté rte Départementale

Lieu de vérification	SMA VAUTUBIERESAS CSDU LA VAUTUBIERE CHEMIN DU COUSSOU - CD 19 13580 LA FARE LES OLIVIERS
Périodicité	ANNUELLE
Dates de vérification	26/09/2018
Nom et visa du signataire	MARTINEZ RICHARD
Pièces jointes	
Observation(s)	Aucune observation constatée
Date du rapport	26/09/2018

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur http://www.cofrac.fr/

cofrac INSPECTION n°3-105

DEKRA

ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22
ZI Clairière de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.79.36.02 - Fax : 04.42.89.10.32
SIRET 43325083401570

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

La mission d'inspection que vous nous aviez confiée consistait en une vérification périodique de vos installations électriques. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2011, le présent rapport est structuré de façon à vous permettre un accès rapide et direct aux informations essentielles relatives aux risques d'origine électrique de vos installations.

Si des parties d'installation n'ont pas pu être vérifiées, cette information est mentionnée et justifiée. Le cas échéant, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité de la vérification dont le contenu est fixé réglementairement.

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission.

Le cas échéant, nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient.

Les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérifications et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Pour ce rapport, les informations et constats concernant les renseignements généraux et le descriptif des installations, relevés lors des 3 dernières vérifications annuelles sont mis à jour avec les éléments recueillis cette année. Ce document constitue donc le rapport quadriennal prévu par la réglementation. Il peut servir de référence à la place du rapport initial et permettre la traçabilité des vérifications effectuées.

Deux annexes en fin de rapport précisent, d'une part la signification des symboles et abréviations utilisés dans le corps du rapport, et d'autre part, la méthodologie des mesurages et essais réalisés ainsi que les critères d'appréciation des résultats obtenus.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation.- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. Etabli dans le cadre d'une vérification réalisée pour répondre à une prescription réglementaire définie par le Code du travail, ce rapport doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité.- Sauf demande particulière du ministère du travail ou du COFRAC dans le cadre de notre accréditation, ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à l'établissement vérifié, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements.- Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Sommaire

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION 7

RENSEIGNEMENTS GENERAUX 7
Cadre de la vérification 7
Renseignements sur l'installation 7

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS 9

CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS 11
Alimentation(s) BT 11
Classement des locaux en fonction des influences externes 11
Principes de réalisation des prises de terre 11

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES 13
Conditions de réalisation des mesurages 13
Echantillonnage de la vérification de la résistance de continuité 13
Ensemble d'appareillage BT : 13
Prise de terre des masses BT 13
Matériels BT Local compresseur 13

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION 15

ANNEXES 21
Annexe A : Symboles et abréviations 21
Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats 22

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Cadre de la vérification

Etablissement

Lieu de vérification : SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Activité principale :

Composition de l'établissement : local compreseeur

Caractérisation de la vérification

Mission DEKRA *(réf) :* ELEM011
Réglementation appliquée : CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION
Installations concernées : Voir page de garde

Réalisation

Date de vérification : du 26/09/2018 au 26/09/2018
Durée de la vérification : 0,25 jour(s)
Nom du vérificateur : MARTINEZ RICHARD
Limites de l'accompagnement : Pas d'accompagnement
Manœuvres de coupure : Non autorisées par l'exploitant
Observations communiquées à : M. VESPERINI Responsable d'entreprise
Transmissions des observations : Oralement
Registre de contrôle : Non présenté lors de la vérification

Renseignements sur l'installation

Année de réalisation initiale de l'installation : 2015
Date de la vérification précédente : 19/09/2017
Modification de structure de l'installation électrique depuis la vérification précédente : Aucune modification ne nous a été signalée
Extension de l'installation électrique depuis la vérification précédente : Aucune extension ou nouvelle affectation ne nous a été signalée
Personne ou entité chargée de la surveillance des installations : Service d'entretien électrique
Société EGM

Eléments d'information communiqués

Plan des locaux avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes : Non présenté lors de la vérification
Classement des locaux proposé par le vérificateur selon le guide UTE C 15-103

Rapport de vérification initiale ou rapport quadriennal : Présenté lors de la vérification
Rapport DEKRA (pour info, n° de VI DEKRA: B5156439-1501)

Déclaration CE de conformité et notices d'instruction des matériels installés dans les locaux ou emplacements à risques d'explosion : Non présenté lors de la vérification
Absence d'emplacement à risque d'explosion

Liste avec effectif maximal des différents locaux ou bâtiments : Non présenté lors de la vérification

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

*Un * placé devant le N° signale une observation antérieure.*

SANS OBSERVATION

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS

ALIMENTATION(S) BT

Origine Distribution privée Depuis TGBT

Tension : 400 V — *Système :* Tri

Puissance souscrite ou installée : 36 kVA — *Schéma de liaison à la terre :* TT

CLASSEMENT DES LOCAUX EN FONCTION DES INFLUENCES EXTERNES

Nota. Pour l'ensemble des bâtiments, locaux et emplacements, seuls sont en principe détaillés ceux qui présentent des influences externes particulières, différentes des influences externes normales définies par la NF C 15-100 (AE1, AD1, AG1, soit IP min 20 et IK min 02)

Ce classement des locaux en fonction des influences externes sera considéré comme validé par le chef d'établissement en l'absence d'autre proposition formulée par ce dernier dans un délai de 2 mois.

- **Influences externes, codes IP et IK Local compresseur**

Local, emplacement, volume ou zone	*BE*	*AE*	*AD*	*AG*	*IP min*	*IK min*	*Particularités*
Local compresseur	1	1	2	2	22	7	
Coffret	1	1	1	1	20	2	

Principes de réalisation des prises de terre

Prise de terre des masses BT

Type : Piquet vertical

Conducteur de terre : Section : 25 mm²

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Conditions de réalisation des mesurages

- **Appareils de mesure utilisés**

  LRCD220 Megger - Essais des DDR, Ohmmètre de boucle
  MIT405 Megger - Mégohmmètre, multimètre, mesureur de continuité
  Pontamesure III - Essais des DDR et CPI

- **Méthodologies et critères d'appréciation : confer Annexe B en fin de rapport**

Echantillonnage de la vérification de la résistance de continuité

Les éléments ci-dessous précisent les modalités d'échantillonnage prises pour la vérification de la continuité de mise à la terre des appareils d'éclairage fixes accessibles et des prises de courant accessibles des locaux de bureaux. Le cas échéant, les observations constatées sont rapportées dans la partie « Matériels BT ».

Appareils d'éclairage fixes

Année de vérification de la résistance de continuité	*Local ou groupe de locaux concernés*
2017	ECL
2018	ECL
2019	ECL

Prises de courant des locaux de bureaux

Année de vérification de la résistance de continuité	*Local ou groupe de locaux concernés*
2017	PC
2018	PC

Nota : *sont également concernés les locaux sans être des bureaux au sens littéral mais qui présentent des risques similaires (influences externes équivalentes).*

Ensemble d'appareillage BT :

Origine : Distribution privée Depuis TGBT

Prise de terre des masses BT

Date du mesurage	*Méthode de mesurage*	*Valeur Max. (Ohms)*	*Résistance mesurée en Ohms*	
			Barrette ouverte	*Barrette fermée*
le 26/09/2018	RB	166		11

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Matériels BT Local compresseur

Eclairages fixes :

1 *de Classe II*

Blocs Eclairage de Sécurité : *Essai effectué :* non

Prises de courant vérifiées :

3 *PC dans des bureaux*

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	*Dispositions réglementaires*	*Références normes*	*Avis*
R4215-3	**Protection contre les risques de choc électrique**		
	Règles générales de protection contre les contacts directs	C15-100 410 - 41 An.A	Conforme
	Protection contre les contacts directs par éloignement	C15-100 41 An.B2	Sans objet
	Protection contre les contacts directs par obstacles	C15-100 41 An.B1	Sans objet
	Protection contre les contacts directs par enveloppes	C15-100 41 An.A2	Conforme
	Verrouillages d'accès, schémas et consignes de manœuvre	C15-100 781	Sans objet
	Protection contre les contacts directs par isolation	C15-100 41 An.A1	Conforme
	Isolement des installations BT	C15-100 612	Conforme
	Règles générales de protection contre les contacts indirects	C15-100 410	Conforme
	Constitution des prises de terre et section des conducteurs de terre	C15-100 542	Conforme
	Valeur de la prise de terre adaptée à la protection contre les contacts indirects	C15-100 411 - 542	Conforme
	Mise à la terre des masses - Conducteurs de protection (section et continuité)	C15-100 411 - 543	Conforme
	Liaison équipotentielle principale	C15-100 411 - 544	Conforme
	Liaisons équipotentielles supplémentaires - Système équipotentiel	C15-100 415 - 544	Conforme
	Liaisons équipotentielles supplémentaires (salles d'eau - piscines - bassins)	C15-100 701 - 702	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires (emplacements avec des animaux)	C15-100 705 - 711	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires (enceintes conductrices exiguës)	C15-100 706	Sans objet
	Schéma TN : Neutre et masses reliés à la même prise de terre	C15-100 411	Sans objet
	Schéma TN : Coupure au 1er défaut dans le temps prescrit	C15-100 411 - 531	Sans objet
	Schéma TN : Interdiction des circuits TNC en aval de circuits TN-S	C15-100 411	Sans objet
	Schéma TN : Absence de dispositif de coupure et de sectionnement sur les conducteurs PEN	C15-100 411	Sans objet
	Schéma TN : Conducteurs PEN isolés et réalisés de manière à éviter tout risque de rupture	C15-100 411 - 543	Sans objet
	Schéma TN : Section minimale du PEN	C15-100 543	Sans objet
	Schéma TN : Conducteurs PE ou PEN à proximité des conducteurs actifs	C15-100 543	Sans objet
	Schéma TT : Coupure au 1er défaut par Dispositifs différentiels à courant résiduel	C15-100 411 - 531 - 612	Conforme
	Schéma TT : Interconnexion des masses en aval d'un même DDR	C15-100 411	Conforme
	Schéma IT : Contrôleurs permanents d'isolement - Signalisation	C15-100 411 - 537 - 612	Sans objet
	Schéma IT : Coupure au 2ème défaut dans le temps prescrit	C15-100 411 - 531 - 552	Sans objet
	Schéma IT : Conducteurs PE à proximité des conducteurs actifs	C15-100 543	Sans objet
	Schéma IT : Protection du conducteur neutre	C15-100 431	Sans objet
	Mise en œuvre des Dispositifs DR	C15-100 531 - 612	Conforme
	Protection complémentaire par DDR HS	C15-100 411 - 415 - 531	Conforme
	Très basse tension fonctionnelle	C15-100 411	Sans objet
	Protection par impédance de limitation	C15-100 0	Sans objet
	TBTS - TBTP	C15-100 414	Conforme
	Isolation double ou renforcée - Matériels de la classe II	C15-100 412	Conforme
	Canalisations de classe II ou assimilées	C15-100 412	Conforme
	Ensembles d'appareillage à isolation double ou renforcée par installation	C15-100 558	Conforme
	Présence d'un conducteur PE dans les canalisations fixes alimentant des matériels de classe II	C15-100 412	Conforme
	Séparation électrique	C15-100 413	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	*Dispositions réglementaires*	*Références normes*	*Avis*
R4215-12	**Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion** Installations électriques limitées - Choix des matériels - IP 5X minimum en présence de poussière - Courant admissible réduit dans les conducteurs - Canalisations non propagatrices de la flamme (câbles de la catégorie C2) - Interdiction des conducteurs nus - Obturation des caniveaux, conduits, fourreaux aux traversées de parois - Choix et mise en œuvre des canalisations - Protection contre les surintensités situées à l'origine des circuits - Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN - Interdiction des conducteurs PEN - Liaisons équipotentielles - Dispositifs de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux - Canalisations souples pour usage intensif - Protection des machines tournantes et transformateurs	C15-100 424	Sans objet
	Respect des dispositions imposées aux locaux à risques d'incendie là où le risque d'explosion est exclusivement dû à la présence de substances explosives solides	C15-100 424	Sans objet
R4215-13	**Locaux de service électrique** Accessibilité aux matériels et aisance de déplacement et de mouvement	C15-100 781	Sans objet
	Conditionnement - ventilation	C15-100 781	Sans objet
	Moyens d'extinction		Sans objet
	Absence de fuite et niveau de diélectrique liquide - Etat de l'assécheur	C15-100 421	Sans objet
	Equipements isolés au SF6 - PCB		Sans objet
	Eclairage de sécurité	C15-100 781	Sans objet
R4215-14	**Normes d'installation applicables publiées par arrêté - Dispositions normatives rendues non applicables par arrêtés ministériels**		Pour Mémoire
R4215-15	**Les installations électriques réalisées conformément aux dispositions correspondantes des normes d'installation et de leurs guides d'application sont réputées satisfaire aux prescriptions des articles R4215-3 à R4215-13**		Pour Mémoire
R4215-16	**Conformité aux normes des matériels BT ayant une fonction de sécurité**	C15-100 511	Conforme
R4215-17	**Installations d'éclairage de sécurité**		
Art.1 A.14/12/11	Application du règlement ERP pour les Locaux des ERP accessibles au public et locaux tels que cantines, restaurants, salles de conférence, salles de réunion si plus contraignant que le code du travail		Sans objet
Art.2 A.14/12/11	Installation fixe d'éclairage de sécurité		Conforme
Art.5 A.14/12/11	Eclairage d'évacuation		Conforme
Art.6 A.14/12/11	Eclairage d'ambiance ou anti-panique		Conforme
Art.7 A.14/12/11	Autonomie minimale d'une heure		Conforme
Art.8 A.14/12/11	Eclairage de sécurité alimenté par source centralisée :		Sans objet
Art.9 A.14/12/11	Eclairage de sécurité par blocs autonomes		Conforme
R4226-5	**Les installations électriques réalisées conformément aux dispositions correspondantes des normes d'installation et de leurs guides d'application sont réputées satisfaire aux prescriptions des articles R4215-3 à R4215-13**		Conforme
R4226-6	**Réalisation des modifications de structure, adjonctions et installations nouvelles conformément aux dispositions des articles R. 4215-3 à 4215-17**	C15-100 134	Conforme
R4226-6	**Dossier technique** Dossier technique complété par l'employeur le cas échéant		Conforme
R4226-7	**Mesures de surveillance et opérations de maintenance**		Conforme
R4226-8	**Locaux ou emplacements où des atmosphères explosives peuvent se présenter : l'employeur doit mettre en œuvre les dispositions des articles R.4227-42 à R. 4227-54 du code du travail**		Pour Mémoire
R4226-9	**Locaux à risques particuliers de choc électrique** Prescriptions spécifiques pour la protection contre les contacts directs dans les locaux à risques particuliers de choc électrique		Sans objet
	Signalisation et matérialisation des locaux à risques particuliers de choc électrique	C15-100 781	Sans objet
	Locaux à risques particuliers de choc électrique : conditions d'ouverture et de fermeture des portes	C15-100 781	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	*Dispositions réglementaires*	*Références normes*	*Avis*
Art 2 A.20/12/11	Limitation de la tension d'alimentation des appareils amovibles ou d°IP3X ou XXC		Conforme
Art 3 A.20/12/11	Choix des matériels amovibles en fonction des influences externes		Conforme
Art 4 A.20/12/11	Câbles souples de raccordement des matériels amovibles, fiches de prises de courant et connecteurs	C15-100 559	Conforme
Art 5 A.20/12/11	Prises de courant, prolongateurs et connecteurs	C15-100 555 - 559	Conforme
Art 6 A.20/12/11	Réunion ou séparation hors charge des prises de courant, prolongateurs et connecteurs > 32A	C15-100 555	Conforme
Art 7 A.20/12/11	Alimentation des matériels portatifs à main dans les enceintes conductrices exiguës	C15-100 706	Sans objet
R4226-13	**Utilisation et maintenance des installations d'éclairage de sécurité**		
Art.10 A.14/12/11	Eclairage de sécurité à l'état de veille en exploitation et mis à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'éclairage normal est mis hors tension		Pour Mémoire
Art.11 A.14/12/11	Maintenance de l'éclairage de sécurité		Conforme
Art.12 A.14/12/11	Lampes de rechange pour l'éclairage de sécurité		Pour Mémoire
	Enseignes lumineuses		
R4215-3	**Protection contre les risques de choc électrique**		
	Protection contre les contacts directs par enveloppes	EN 50107-1 art.7	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires - Système équipotentiel	EN 50107-1 art.8	Sans objet
	Enseignes et tubes lumineux à décharge : Transformateur (conforme à la norme EN 61050) : liaison à la terre du secondaire	EN 50107-1 art.9	Sans objet
	Enseignes et tubes lumineux à décharge : Dispositif de protection contre les défauts d'isolement et contre l'ouverture du secondaire	EN 50107-1 art.10	Sans objet
R4215-6	**Choix et mise en œuvre de l'appareillage de connexion, de sectionnement, de commande et de protection**	EN 50107-1 art.15	Sans objet
R4215-7	**Sectionnement**	C15-150 - 1 art.3	Sans objet
R4215-8	**Coupure d'urgence**	C15-150 - 1 art.3	Sans objet
R4215-9	**Mode de pose des canalisations**	EN 50107-1 art.14	Sans objet
R4215-11	**Fixation et état mécanique apparent des matériels**	EN 50107-1 art.4	Sans objet
	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes	C15-150 - 1 art.4	Sans objet
R4215-16	**Conformité des matériels BT ayant une fonction de sécurité**	C15-150 - 1 art.4	Sans objet
	Installation d'éclairage extérieur		
R4215-3	**Protection contre les risques de choc électrique**		
	Règles générales de protection contre les contacts directs	C17-200 art.5.2.1	Sans objet
	Règles générales de protection contre les contacts indirects	C17-200 art.5	Sans objet
	Mise à la terre des masses - Conducteurs de protection (section et continuité)	C17-200 art.5	Sans objet
	Schéma TN : Neutre et masses reliés à la même prise de terre	C17-200 art.5.2	Sans objet
	Schéma TN : Coupure au 1er défaut dans le temps prescrit	C17-200 art.5.2	Sans objet
	Schéma TT : Coupure au 1er défaut par Dispositifs différentiels à courant résiduel	C17-200 art.5.2	Sans objet
	Protection complémentaire par DDR HS	C17-200 art.5.5	Sans objet
	TBTS - TBTP	C17-200 art.5.6	Sans objet
	Isolation double ou renforcée - Matériels de la classe II	C17-200 art.5.4	Sans objet
R4215-5	**Echauffements normaux des matériels électriques, non dégradation des matériaux voisins**	C17-200 art.6	Sans objet
R4215-6	**Mise en œuvre et protection des matériels contre les surintensités**		
	Choix et protection des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités	C17-200 art.5.3	Sans objet
	Dispositifs de protection des matériels contre les surintensités : règles générales	C17-200 art.7	Sans objet
	Section des conducteurs	C17-200 art.10.3	Sans objet
	Protection des canalisations fixes contre les surintensités	C17-200 7 - 14.3	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXES

Annexe A : Symboles et abréviations

Domaines de tension

	COURANT ALTERNATIF (AC)	COURANT CONTINU LISSE (DC)
T.B.T. : Domaine Très Basse Tension	U ≤ 50 V	U ≤ 120 V
B.T. : Domaine Basse Tension	50 V < U ≤ 1000 V	120 V < U ≤ 1500 V
H.T.A. : Domaine Haute Tension A	1000 V < U ≤ 50 000 V	1500 V < U ≤ 75 000 V
H.T.B. : Domaine Haute Tension B	50 000 V < U	75 000 V < U

TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, tension du domaine TBT lorsque la source d'alimentation, les circuits et les matériels répondent aux prescriptions réglementaires et normatives spécifiques

TBTP : Très basse Tension de Protection : Très basse tension de sécurité dont un point est relié à la terre

TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle, tension du domaine TBT ne répondant pas aux prescriptions exigées pour la TBTS ou la TBTP

Classement des locaux selon les influences externes de la NF C 15-100 (2002)

Les conditions normales correspondent en général à l'indice 1

AE 1	Présence négligeable de corps solides	IP 0X	AF1	Corrosion négligeable
	Protection contacts directs avec le doigt	IP 2X	AF2	Corrosion d'origine atmosphérique
AE 2	Présence de petits objets (≥ 2,5 mm)	IP 3X	AF3	Corrosion intermittente ou accidentelle
AE 3	Présence de très petits objets (≥ 1 mm)	IP 4X	AF4	Corrosion permanente
AE 4	Présence de poussières	IP 5X / 6X	AH2	Vibrations
AD 1	Présence d'eau négligeable	IP X0	BA2	Présence d'enfants
AD 2	Chute de gouttes d'eau	IP X1	BA3	Présence de handicapés
AD 3	Eau en pluie	IP X3	BA4,5	Personnel averti
AD 4	Projection d'eau	IP X4	BB2	Résistance du corps faible (mouillé)
AD 5	Jets d'eau	IP X5	BB3	Résistance du corps très faible (immergé)
AD 6	Paquets d'eau	IP X6	BC4	Enceintes conductrices exiguës
AD 7	Immersion	IP X7	BD2	Evacuation longue (I.G.H.)
AD 8	Submersion	IP X8	BD3	Evacuation encombrée (E.R.P.)
AG 1	Chocs mécaniques faibles (0,2 J)	IK 02	BE1	Risques dus aux matières négligeables
AG 2	Chocs mécaniques moyens (2 J)	IK 07	BE2	Risques d'incendie
AG 3	Chocs mécaniques importants (5 J)	IK 08	BE3	Risques d'explosion
AG 4	Chocs mécaniques très importants (20 J)	IK 10	BE4	Risques de contamination alimentaire
Code IP	Degré de protection (corps solides et eau)		UL	Tension limite conventionnelle de sécurité
Code IK	Degré de protection (impacts mécaniques)		Uc	Tension de contact présumée

Classes des matériels

0	Pas de moyen de protection par mise à la terre	I	Protection par mise à la terre
II	Isolation double ou renforcée, par construction ou par installation	III	Alimentation en TBTS ou en TBTP

Liaisons équipotentielles - Schémas - Prises de terre - Résistance de continuité

LEP	Liaison équipotentielle principale, elle assure l'équipotentialité de toutes les masses et des éléments conducteurs étrangers à l'installation électrique pénétrant dans le bâtiment ou sur l'emplacement considéré
LES	Liaison équipotentielle supplémentaire réunissant aux masses tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les strucures métalliques
IT	La source d'alimentation est isolée, ou un point est relié à la terre par l'intermédiaire d'une impédance, les masses étant reliées à la terre
TN	Un point de l'alimentation est relié directement à la terre, les masses étant reliées à ce point
TN-C	Les conducteurs neutre et de protection (PEN) sont confondus dans l'ensemble de l'installation
TN-S	Les conducteurs neutre (N) et de protection (PE) sont distincts
TN-C-S	Les conducteurs neutre et de protection sont confondus dans une partie de l'installation
TT	Un point de l'alimentation est directement relié à la terre, et les masses à une prise de terre distincte

Ra	Terre des masses de l'installation	Rn	Terre du neutre	Rp	Terre des masses du poste

Rc : Résistance de continuité du conducteur de protection (PE) mesurée entre une masse et l'équipotentialité principale

Appareillages de coupure et protection

AD	Fusible « accompagnement disjoncteur »	aM	Fusible « accompagnement moteur »		
C	Contacteur	CPI	Contrôleur permanent d'isolement	D	Disjoncteur
DC	Discontacteur	d	Fonction « différentiel résiduel »	DR	Dispositif à courant différentiel résiduel
FU	Fusible	GL, gI, gF, gG	Fusible « Distribution »	HPC	Haut pouvoir de coupure
I	Interrupteur	IPSO	Sonde ipsotherme	PC	Alimentation par prise de courant
RM	Relais magnétique	RMT	Relais magnéto-thermique	RT	Relais thermique
S	Sectionneur	SP	Sans protection		

In	Courant nominal ou assigné	Ir	Courant de réglage thermique	PdC	Pouvoir de coupure
Im	Courant de réglage du déclenchement instantané (magnétique) ou type normalisé (B=5In, C=10In, D=20In, L=3,85In, U=8,8In)				
Idn	Courant différentiel nominal ou assigné	Essai Id	Essai du dispositif Différentiel Résiduel		

EXEMPLES : SFU 43 : Sectionneur tétrapolaire équipé de 3 fusibles ; Dd44 : Disjoncteur différentiel tétrapolaire équipé de 4 déclencheurs ; Nr : Déclencheur sur le neutre de calibre réduit, Exemple : D43+Nr

Divers

BAES - AEAS	bloc autonome d'éclairage de sécurité	B	Bon	BAPI	bloc autonome portatif d'intervention
CI	Câblage interne	CNA	Coupure non autorisée	DP	Distribution publique
EC	Appareil d'éclairage	EEx	Matériel utilisable en atmosphère explosive (marquage CENELEC)		
Ib	Courant d'emploi d'une canalisation	Izc	Courant admissible d'une canalisation compte tenu du facteur global de correction	Isol.	Isolement
Ik	Courant de court-circuit (Ik3 : triphasé - Ik2 : biphasé - Ik1 : monophasé)				
INAC	Inaccessible	JdB	Jeu de barres	M	Mauvais
ND	Non déterminé(e)	NE	Non effectué(e)	NV	Non vérifié
Rc	Résistance de continuité	SI	Sans indication	SO	Sans objet
TC	Transformateur de courant	TP	Transformateur de tension		
U	Tension nominale entre phases	Uo	Tension nominale Phase-Terre	Ucc	Tension de court-circuit (en %)
TRI	Triphasé	BI	Biphasé	MONO	Monophasé

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Rapport quadriennal de vérification périodique

N°049317501801R004

Référence client | N/DEVIS 2015 0807 5390

Vérification périodique des installations électriques permanentes effectuée dans le cadre des articles R. 4226-16 et R. 4226-17 du CdT - Inst.sur BT
Vérification des installations électriques situées dans les zones à risques d'explosion - Article R4226-14 à R4226-20 du code du travail

INSTALLATIONS ELECTRIQUES EXTERIEUR EXPLOITATION

Entreprise | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | ANNUELLE

Dates de vérification | 26/09/2018

Nom et visa du signataire | MARTINEZ RICHARD

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 26/09/2018

Reproduction partielle interdite sans accord de DEKRA
Listes des sites et portée de l'accréditation disponible sur http://www.cofrac.fr/

cofrac INSPECTION n°3-105

DEKRA

ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22
ZI Clairière de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.79.36.02 - Fax : 04.42.89.10.32
SIRET 43325083401570

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Préambule

Nous avons le plaisir de vous adresser le rapport rédigé au terme de la mission d'inspection que vous nous avez confiée dans le cadre de la prévention des risques d'accident.

Elaboré selon un processus défini dans le système de management Qualité DEKRA, conforme aux exigences réglementaires et normatives applicables à chaque type de prestation fournie, notre rapport a pour objectif de contribuer à cette prévention. Il présente notamment, les observations relevées sur vos installations ou équipements.

La mission d'inspection que vous nous aviez confiée consistait en une vérification périodique de vos installations électriques. A ce titre, et conformément aux dispositions de l'arrêté du 26 décembre 2011, le présent rapport est structuré de façon à vous permettre un accès rapide et direct aux informations essentielles relatives aux risques d'origine électrique de vos installations.

Si des parties d'installation n'ont pas pu être vérifiées, cette information est mentionnée et justifiée. Le cas échéant, le chef d'établissement est considéré comme n'ayant pas fait procéder à la totalité de la vérification dont le contenu est fixé réglementairement.

L'absence d'observation signifie que, lors de notre passage, l'installation ou l'équipement ne présentait pas d'anomalie en rapport avec l'objet de la mission.

Le cas échéant, nos observations décrivent l'écart constaté par rapport au référentiel indiqué dans le rapport. Des recommandations sur les suites à donner peuvent y être associées, cependant, le choix de la solution définitive vous appartient.

Les observations et résultats figurant dans ce rapport sont exprimés en fonction des informations recueillies, des conditions de vérifications et des constats réalisés à la date de notre intervention.

Pour ce rapport, les informations et constats concernant les renseignements généraux et le descriptif des installations, relevés lors des 3 dernières vérifications annuelles sont mis à jour avec les éléments recueillis cette année. Ce document constitue donc le rapport quadriennal prévu par la réglementation. Il peut servir de référence à la place du rapport initial et permettre la traçabilité des vérifications effectuées.

Deux annexes en fin de rapport précisent, d'une part la signification des symboles et abréviations utilisés dans le corps du rapport, et d'autre part, la méthodologie des mesurages et essais réalisés ainsi que les critères d'appréciation des résultats obtenus.

Pour obtenir des renseignements complémentaires sur le contenu du rapport, nous vous prions de vous adresser au responsable de l'agence dont les coordonnées figurent au bas de la première page en rappelant le numéro de ce rapport.

Sauf réception de votre avis contraire par courrier dans un délai de deux mois à compter de la date du rapport indiquée en page de garde, le contenu de ce rapport sera considéré comme définitivement approuvé.

Propriété, conservation.- Ce rapport, est la propriété du client qui doit en assurer l'archivage et la conservation. Etabli dans le cadre d'une vérification réalisée pour répondre à une prescription réglementaire définie par le Code du travail, ce rapport doit être conservé dans les conditions définies par l'article D.4711-3 : "*Sauf dispositions particulières, l'employeur conserve les documents concernant les vérifications et contrôles mis à la charge des employeurs au titre de la santé et de la sécurité au travail des cinq dernières années et, en tout état de cause, ceux des deux derniers contrôles ou vérifications.*"

Confidentialité.- Sauf demande particulière du ministère du travail ou du COFRAC dans le cadre de notre accréditation, ou réclamation par voie judiciaire, DEKRA ne transmettra le rapport à un tiers, ou ne fournira un quelconque renseignement relatif à l'établissement vérifié, qu'avec l'accord préalable du client.

Identification des équipements.- Dans ce rapport, les équipements et installations sont identifiés en fonction de votre propre système d'identification. Toutefois, certains petits matériels peuvent être traités en lot : seul le nombre d'appareils vérifiés est alors mentionné. En cas d'anomalie, l'appareil est identifié sans ambiguïté dans le libellé de l'observation.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Sommaire

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION 7

RENSEIGNEMENTS GENERAUX 7
Cadre de la vérification 7
Limites de la vérification 7
Renseignements sur l'installation 7

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS 9

CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS 11
Alimentation(s) BT 11
Installations de sécurité 11
Classement des locaux en fonction des influences externes 11
Principes de réalisation des prises de terre 11
Emplacement à risques d'explosion BIOGAZ 12

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES 13
Conditions de réalisation des mesurages 13
Echantillonnage de la vérification de la résistance de continuité 13
Ensemble d'appareillage BT : Disjoncteur de branchement 14
Prise de terre SURPRESSEUR F4 (près de la route) 14
Prise de terre Coffret alim surpresseur bleu 14
Prise de terre DES MASSES BT ATELIER CONTAINER 14
Prise de terre COMPTAGE 14
Ensemble d'appareillage BT Comptage et coffret côté météo 14
Ensemble d'appareillage BT Coffret sur poteau biogaz torcher 15
Ensemble d'appareillage BT Tableau général biogaz (bungalow exploitation) 16
Ensemble d'appareillage BT COFFRET LOCAL HUILE (Local huile) 17
Ensemble d'appareillage BT Coffret alim surpresseur bleu (Sur poteau proxi station biogaz) 17
Ensemble d'appareillage BT CABANE F4 MARRON (bord de route) 18
Emplacement à risques d'explosion BIOGAZ 19
Matériels BT SITE SMA 19
Matériels BT Bungalow 20
Matériels BT CONTENEUR 20
Matériels BT EXTERIEUR 21
Matériels BT LOCAL SURPRESSEUR CD19 22

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION 23

ANNEXES 29
Annexe A : Symboles et abréviations 29
Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats 30

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SOMMAIRE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Cadre de la vérification

Etablissement

Lieu de vérification : SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Activité principale : Enlèvement et traitement des ordures ménagères

Composition de l'établissement : L'établissement est constitué de plusieurs bâtiments

Caractérisation de la vérification

Mission DEKRA *(réf) :* ELEM011, ELEM015

Réglementation appliquée : CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

Installations concernées : Ensemble des installations électriques de l'établissement

Réalisation

Date de vérification : du 26/09/2018 au 26/09/2018

Durée de la vérification : 0,5 jour(s)

Nom du vérificateur : MARTINEZ RICHARD

Limites de l'accompagnement : Pas d'accompagnement

Manœuvres de coupure : Réalisée sur les installations BT autres que les circuits concernant la production

Observations communiquées à : M. VESPERINI Responsable d'entreprise

Transmissions des observations : Oralement

Registre de contrôle : Non présenté lors de la vérification

Limites de la vérification

Partie(s) de la mission non réalisée(s) : Vérification de la continuité de la mise à la terre des appareils d'éclairage installés en hauteur, faute de mise à disposition de moyens d'accès en sécurité

Parties d'installations non vérifiées - Motif

Prise de terre

- *Prise de terre SURPRESSEUR F4 (près de la route) :* Impossibilité technique de réaliser une mesure de terre significative

Renseignements sur l'installation

Année de réalisation initiale de l'installation : Non renseignée

Date de la vérification précédente : 19/09/2017

Modification de structure de l'installation électrique depuis la vérification précédente : Aucune modification ne nous a été signalée

Extension de l'installation électrique depuis la vérification précédente : Aucune extension ou nouvelle affectation ne nous a été signalée

Personne ou entité chargée de la surveillance des installations : Service d'entretien électrique
Société EGM

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Eléments d'information communiqués

Plan des locaux avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes :	Non présenté lors de la vérification Classement des locaux proposé par le vérificateur selon le guide UTE C 15-103
Rapport de vérification initiale ou rapport quadriennal :	rapport périodique SOCOTEC 20621216 du 07/04/2005
Liste avec effectif maximal des différents locaux ou bâtiments :	Non présenté lors de la vérification

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

*Un * placé devant le N° signale une observation antérieure*

N°	Point de contrôle - Mesurage - Essai	Observation - Préconisation (solution de principe)	Article Code du travail - Arrêté / Norme d'installation	Page

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Emplacement à risques d'explosion BIOGAZ _____ BASSE TENSION

*1	Délimitation des zones à risque d'explosion	Absence du document relatif à la protection contre les explosions (DRPCE). A établir.	R4215-12 / C15-100 424	19

Matériels BT SITE SMA _____ BASSE TENSION

STATION BIOGAZ

*2	Matériels BT STATION BIOGAZ	Zone biogaz, groupe réfrigérant CIAT côté silo, poignée de coupure d'alimentation absente. Y remédier	R4215-7 / C15-100 461-462-536	19
*3	Boîte de jonction II 2G EEx ed IICT6 PT B03 ATEX 167 JUMO	Absence de bouchon sur une des boîtes de jonction. Mettre en place un bouchon validé par le constructeur.	R4215-12 / C15-100 424	19

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CARACTERISTIQUES DES INSTALLATIONS

ALIMENTATION(S) BT

Origine Alimentation distribution publique générale BT

Tension : 400 V — *Système :* Tri

Puissance souscrite ou installée : 72 kVA — *Schéma de liaison à la terre :* TT

INSTALLATIONS DE SECURITE

Eclairage de sécurité

Bâtiment ou Local	*Effectif maximal*	*Réglementation de référence*	*Installation réalisée Fonction*
réfectoire	1	A. du 10-11-1976	Lampes portatives

CLASSEMENT DES LOCAUX EN FONCTION DES INFLUENCES EXTERNES

Nota. Pour l'ensemble des bâtiments, locaux et emplacements, seuls sont en principe détaillés ceux qui présentent des influences externes particulières, différentes des influences externes normales définies par la NF C 15-100 (AE1, AD1, AG1, soit IP min 20 et IK min 02)

Ce classement des locaux en fonction des influences externes sera considéré comme validé par le chef d'établissement en l'absence d'autre proposition formulée par ce dernier dans un délai de 2 mois.

- **Influences externes, codes IP et IK SITE SMA**

Local, emplacement, volume ou zone	*BE*	*AE*	*AD*	*AG*	*IP min*	*IK min*	*Particularités*
STATION BIOGAZ	3	3	4	2	44	7	

- **Influences externes, codes IP et IK CONTENEUR**

Local, emplacement, volume ou zone	*BE*	*AE*	*AD*	*AG*	*IP min*	*IK min*	*Particularités*
Local huile	2	1	2	2	21	7	

Principes de réalisation des prises de terre

Prise de terre SURPRESSEUR F4 (près de la route)

Non vérifié, information(s) donnée(s) pour mémoire

Type : Piquet vertical

Conducteur de terre : *Section :* 25 mm² — *Nature* : Cu

Interconnexion avec d'autres prises de terre : Prise de terre électriquement distincte

Liaisons équipotentielles : Absence de Liaison Equipotentielle Principale visible

Prise de terre Coffret alim surpresseur bleu

Type : Piquet vertical

Conducteur de terre : *Section :* 29 mm² — *Nature* : Cu

Interconnexion avec d'autres prises de terre : Prise de terre électriquement distincte

Liaisons équipotentielles : Absence de Liaison Equipotentielle Principale visible

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Prise de terre DES MASSES BT ATELIER CONTAINER

Conducteur de terre : *Section :* 25 mm² *Nature* : Cu

Interconnexion avec d'autres prises de terre : Prise de terre électriquement distincte

Prise de terre COMPTAGE

Conducteur de terre : *Section :* 25 mm² *Nature* : Cu

Interconnexion avec d'autres prises de terre : Prise de terre électriquement distincte

Emplacement à risques d'explosion BIOGAZ

Caractéristiques des matériels

Liste et caractéristiques des substances inflammables : Non fournies

Nature de l'atmosphère explosive : Gaz, vapeur, brouillard

Délimitation des zones à risque d'explosion : Aucune indication dans le DRPCE. Par conséquent notre vérification n'a porté que sur l'état des matériels électriques installés, qu'ils soient ou non adaptés aux risques d'explosion

Descriptif des Installations en Zone 0

Descriptif des Installations en Zone 1

Descriptif des Installations en Zone 2

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

RESULTATS DES EXAMENS, ESSAIS ET MESURAGES

Conditions de réalisation des mesurages

- **Appareils de mesure utilisés**

LRCD220 Megger - Essais des DDR, Ohmmètre de boucle
MIT405 Megger - Mégohmmètre, multimètre, mesureur de continuité
Pontamesure III - Essais des DDR et CPI

- **Méthodologies et critères d'appréciation : confer Annexe B en fin de rapport**

Echantillonnage de la vérification de la résistance de continuité

Les éléments ci-dessous précisent les modalités d'échantillonnage prises pour la vérification de la continuité de mise à la terre des appareils d'éclairage fixes accessibles et des prises de courant accessibles des locaux de bureaux. Le cas échéant, les observations constatées sont rapportées dans la partie « Matériels BT ».

Appareils d'éclairage fixes

Année de vérification de la résistance de continuité	*Local ou groupe de locaux concernés*
2017	ensemble des locaux extérieurs
2018	ensemble des locaux atelier
2019	ensemble des locaux annexe et communscn

Prises de courant des locaux de bureaux

Année de vérification de la résistance de continuité	*Local ou groupe de locaux concernés*
2017	ensemble des locaux atelier
2018	ensemble des locaux annexe et communs

Nota : *sont également concernés les locaux sans être des bureaux au sens littéral mais qui présentent des risques similaires (influences externes équivalentes).*

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Ensemble d'appareillage BT : Disjoncteur de branchement

Origine : Alimentation distribution publique générale BT

- **Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR**

NOTA : (1) Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les Sections correspondent à des conducteurs en cuivre
*Nature de l'isolant : **PVC – PR** ou **EPR – C** = Caoutchouc – **S** = Silicone*
*(2) **F**= Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.*
***M** = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.*
***Izc** = Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.*
Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²
*(3) **Filiation** : Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation*

Qté - Désignation Section (mm²) – Nature (1)	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection Type / Référence / In		Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	Essai DDR (mA)
1 - Disjoncteur de branchement S_{Ph} :1 x 1 x 50 - Nat.$_{Ph}$: Cu S_N :1 x 1 x 50 - Nat.$_N$: Cu Isolant : PR	172,8 0,8 D	Dd 44	LEGRAND	160		50.0	30		CNA

Prise de terre SURPRESSEUR F4 (près de la route)

Non vérifié, information(s) donnée(s) pour mémoire

Date du mesurage	Méthode de mesurage	Valeur Max. (Ohms)	Résistance mesurée en Ohms Barrette ouverte	Barrette fermée
		50		

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Prise de terre Coffret alim surpresseur bleu

Date du mesurage	Méthode de mesurage	Valeur Max. (Ohms)	Résistance mesurée en Ohms Barrette ouverte	Barrette fermée
le 26/09/2018	RB	50		6

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Prise de terre DES MASSES BT ATELIER CONTAINER

Date du mesurage	Méthode de mesurage	Valeur Max. (Ohms)	Résistance mesurée en Ohms Barrette ouverte	Barrette fermée
le 26/09/2018	RB	50		11

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Prise de terre COMPTAGE

Date du mesurage	Méthode de mesurage	Valeur Max. (Ohms)	Résistance mesurée en Ohms Barrette ouverte	Barrette fermée
le 26/09/2018	RB	50		6

Méthode de mesurage : TA = Méthode des deux terres auxiliaires ; RB = Méthode de la résistance de boucle N/T ; PM = Méthode par pince de mesurage de terre

Ensemble d'appareillage BT Comptage et coffret côté météo

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Exécution des coupures : Non autorisées

- **Continuité du conducteur de protection amont**

Point de référence du mesurage	*Mode opératoire*	*Résultat Rc B/M/Valeur (mΩ)*
LEP	Mesurage de la résistance de continuité entre le point de référence et la borne principale de terre de l'ensemble d'appareillage	B

- **Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR**

*NOTA : (1) Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les **S**ections correspondent à des conducteurs en cuivre*
*Nature de l'isolant : **PVC – PR** ou **EPR – C** = Caoutchouc – **S** = Silicone*
*(2) **F**= Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.*
***M** = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.*
***Izc** = Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.*
Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²
*(3) **Filiation** : Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation*

Détail des circuits de l'appareillage BT

Qté - Désignation / *Section (mm²) – Nature (1)*	*Izc (A) Ou FxM (2)*	*Dispositif de sectionnement coupure et protection* — *Type / Référence / In*		*Ir (A)*	*Im (A)*	*PdC (3) (kA)*	*Idn (mA)*	*tempo (s)*	*Essai DDR (mA)*
1 - Coffret météo S_{Ph} : 35 - $Nat._{Ph}$: Cu S_N : 35 - $Nat._N$: Cu S_{PE} : 35 - $Nat._{PE}$: Cu	0,8 x E	I 4	125						

Ensemble d'appareillage BT Coffret sur poteau biogaz torcher

Exécution des coupures : Non autorisées

- **Continuité du conducteur de protection amont**

Point de référence du mesurage	*Mode opératoire*	*Résultat Rc B/M/Valeur (mΩ)*
LEP coffret	Mesurage de la résistance de continuité entre le point de référence et la borne principale de terre de l'ensemble d'appareillage	B

- **Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR**

*NOTA : (1) Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les **S**ections correspondent à des conducteurs en cuivre*
*Nature de l'isolant : **PVC – PR** ou **EPR – C** = Caoutchouc – **S** = Silicone*
*(2) **F**= Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.*
***M** = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.*
***Izc** = Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.*
Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²
*(3) **Filiation** : Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation*

Détail des circuits de l'appareillage BT

Qté - Désignation / *Section (mm²) – Nature (1)*	*Izc (A) Ou FxM (2)*	*Dispositif de sectionnement coupure et protection* — *Type / Référence / In*		*Ir (A)*	*Im (A)*	*PdC (3) (kA)*	*Idn (mA)*	*tempo (s)*	*Essai DDR (mA)*
1 - général non fixé S_{Ph} : 95 - $Nat._{Ph}$: Cu S_N : 95 - $Nat._N$: Cu	0,8 x E	I 4	NG160N						

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Qté - Désignation Section (mm²) – Nature (1)	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection Type / Référence / In		Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	Essai DDR (mA)
1 - Non identifié		Dd 44	C125	125		25.0	1000	0,15	CNA

Ensemble d'appareillage BT Tableau général biogaz (bungalow exploitation)

Exécution des coupures : Non autorisées

- **Continuité du conducteur de protection amont**

Point de référence du mesurage	Mode opératoire	Résultat Rc B/M/Valeur (mΩ)
LEP du local	Mesurage de la résistance de continuité entre le point de référence et la borne principale de terre de l'ensemble d'appareillage	B

- **Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR**

NOTA : (1) *Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les Sections correspondent à des conducteurs en cuivre*
*Nature de l'isolant : **PVC – PR** ou **EPR – C** = Caoutchouc – **S** = Silicone*

(2) ***F**= Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.*
***M** = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.*
***Izc** = Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.*
Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²

(3) ***Filiation** : Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation*

Détail des circuits de l'appareillage BT

Qté - Désignation Section (mm²) – Nature (1)	Izc (A) Ou FxM (2)	Dispositif de sectionnement coupure et protection Type / Référence / In		Ir (A)	Im (A)	PdC (3) (kA)	Idn (mA)	tempo (s)	Essai DDR (mA)
1 - général		Dd 44	C60N	63	C	10.0	300		NE
1 - torchère S_{Ph} : 10 - *Nat.*$_{Ph}$: Cu S_N : 10 - *Nat.*$_N$: Cu S_{PE} : 10 - *Nat.*$_{PE}$: Cu	0,8 x B	D 44	C60N	50	C	10.0			
1 - Cuve NASA S_{Ph} : 6 - *Nat.*$_{Ph}$: Cu S_N : 6 - *Nat.*$_N$: Cu S_{PE} : 6 - *Nat.*$_{PE}$: Cu	0,8 x B	Dd 44	SIEMENS	32	C	6.0	300		NE
1 - Cuve haute S_{Ph} : 10 - *Nat.*$_{Ph}$: Cu S_N : 10 - *Nat.*$_N$: Cu S_{PE} : 10 - *Nat.*$_{PE}$: Cu	0,8 x B	Dd 44	C60N	32	C	10.0			NE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Ensemble d'appareillage BT COFFRET LOCAL HUILE (Local huile)

Exécution des coupures : Partielles
Essai des dispositifs D.R. : Essai par création d'un défaut réel entre phase et terre

- **Continuité du conducteur de protection amont**

Point de référence du mesurage	*Mode opératoire*	*Résultat Rc B/M/Valeur (mΩ)*
LEP du local	Mesurage de la résistance de continuité entre le point de référence et la borne principale de terre de l'ensemble d'appareillage	B

- **Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR**

NOTA : (1) Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les Sections correspondent à des conducteurs en cuivre
*Nature de l'isolant : **PVC – PR** ou **EPR – C** = Caoutchouc – **S** = Silicone*
*(2) **F**= Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.*
***M** = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.*
***Izc** = Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.*
Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²
*(3) **Filiation** : Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation*

Détail des circuits de l'appareillage BT

Qté - Désignation / *Section (mm²) – Nature (1)*	*Izc (A) Ou FxM (2)*	*Dispositif de sectionnement coupure et protection*							*Essai DDR (mA)*
		Type / Référence / In		*Ir (A)*	*Im (A)*	*PdC (3) (kA)*	*Idn (mA)*	*tempo (s)*	
1 - général		D 44	ABB	40	C	10.0			
1 - réfectoire S_{Ph} : 6 - $Nat._{Ph}$: Cu S_N : 6 - $Nat._N$: Cu S_{PE} : 6 - $Nat._{PE}$: Cu	0,8 x D	Dd 44	ABB	32	C	10.0	300		B

- **Essais des DDR**

NOTA : Les caractéristiques détaillées des circuits et des appareils de protection figurent sur le schéma ; elles ne sont donc pas reprises dans le tableau d'essai des dispositifs DR.

Circuits Coffret local huile

Qté - Désignation	*Caractéristiques D.D.R.*				***Essai** DDR (mA)*
	Type	Référence / In *(A)*	Idn *(mA)*	tempo *(s)*	
1 - général	Id 4	63	30		B

Ensemble d'appareillage BT Coffret alim surpresseur bleu (Sur poteau proxi station biogaz)

Exécution des coupures : Partielles
Essai des dispositifs D.R. : Essai par création d'un défaut réel entre phase et terre

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

- **Continuité du conducteur de protection amont**

Point de référence du mesurage	*Mode opératoire*	*Résultat Rc B/M/Valeur (mΩ)*
Barrette de terre du bâtiment	Mesurage de la résistance de continuité entre le point de référence et la borne principale de terre de l'ensemble d'appareillage	B

- **Protection des circuits contre les surintensités - Essais des DDR**

NOTA : (1) Nature des conducteurs : en l'absence d'indication contraire les Sections correspondent à des conducteurs en cuivre
*Nature de l'isolant : **PVC – PR** ou **EPR – C** = Caoutchouc – **S** = Silicone*

*(2) **F**= Facteur global de correction, défini par la NF C 15-100 et l'UTE C 15-105, applicable au courant admissible.*
***M** = Méthode de référence, caractéristique du mode de pose, définie par le tableau 52G de la NF C 15-100.*
***Izc** = Courant admissible dans la canalisation compte tenu du facteur global de correction.*
Izc et FxM peuvent ne pas être indiqués pour les circuits terminaux de section 1,5 ou 2,5 mm²

*(3) **Filiation** : Signifie que le pouvoir de coupure indiqué est celui obtenu par filiation*

Détail des circuits de l'appareillage BT

Qté - Désignation *Section (mm²) – Nature (1)*	*Izc (A) Ou FxM (2)*	*Dispositif de sectionnement coupure et protection* *Type / Référence / In*		*Ir (A)*	*Im (A)*	*PdC (3) (kA)*	*Idn (mA)*	*tempo (s)*	*Essai DDR (mA)*
1 - général		Dd 44	ABB	63	C	10.0	300		B
1 - surpresseur S_{Ph} : 6 - *Nat.*$_{Ph}$: Cu S_N : 6 - *Nat.*$_N$: Cu S_{PE} : 6 - *Nat.*$_{PE}$: Cu	0,8 x D	D 44	ABB	32	C	10.0			

Ensemble d'appareillage BT CABANE F4 MARRON (bord de route)

Exécution des coupures : Ensemble des circuits du tableau
Essai des dispositifs D.R. : Essai par création d'un défaut réel entre phase et terre

- **Continuité du conducteur de protection amont**

Point de référence du mesurage	*Mode opératoire*	*Résultat Rc B/M/Valeur (mΩ)*
LEP	Mesurage de la résistance de continuité entre le point de référence et la borne principale de terre de l'ensemble d'appareillage	B

- **Essais des DDR**

NOTA : Les caractéristiques détaillées des circuits et des appareils de protection figurent sur le schéma ; elles ne sont donc pas reprises dans le tableau d'essai des dispositifs DR.

Circuits Coffret C4

Qté - Désignation	*Caractéristiques D.D.R.* Type	Référence / In *(A)*	Idn *(mA)*	tempo *(s)*	***Essai** DDR (mA)*
1 - général	Dd 44	25A	300		B
2 - surpresseur	Dd 44	45A			B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Emplacement à risques d'explosion BIOGAZ

Conditions d'intervention

Réglementation appliquée : Arrêté du 08 juillet 2003 relatif à la protection des travailleurs susceptibles d'être exposés à une atmosphère explosive
Article R.4215-12 du CdT et Annexe II de la circulaire DGT 2012/12 du 09 octobre 2012

Norme(s) d'installation appliquée : NF C 15-100 Article 424 (Emplacements à risques d'explosion)

Autre(s) référentiel(s) : Guide de l'UIC (édition 1995)

Conditions de vérification : Vérification en zone classée, donc sans ouverture des enveloppes

Conditions de mesurage : Mesurage non réalisé en l'absence d'autorisation du client

Caractéristiques des matériels

Délimitation des zones à risques d'explosion : 1

Matériels BT SITE SMA

Prises de courant vérifiées :

4 PC dans des locaux autres que bureaux

STATION BIOGAZ 2

Qté – Type : Désignation	*Caractéristiques principales*				***Essai DDR***	***Mesures***
	Repère	*In (A)*	*Coupure – Protection - DDR*		*Id (mA)*	*Rc (B/M) (ou mΩ)*
			Type, In ou Ir (A)	*Id (mA)*		
2 - Moteur II 2 GG EEx D II BTA -CESI 01 ATEX 098	WEG					NE
1 - II 1/2G EExd IICT3 - T6 KEMA 99 ATEX 1157						NE
1 - Coupure d'urgence						NE
1 - Moteur trémie						NE
2 - Armoire électrique						B
1 - Matériel amovible ou simple : Point Lumineux						NE
1 - Extracteur	S et P		D33-32A-D			B
1 - Electrovanne						NE
1 - Compresseur	COMPAIR					B
1 - Moteur pompe						NE
2 - Boîte de jonction II 2G EEx ed IICT6 PT B03 ATEX 167 3	JUMO					NE
2 - Afficheur II 1/2 GEEx ia IICT4-T6						NE
1 - Boîtier II 2GD EEx ia IICT4 KEMA 03 ATEX 1397X	METTLER TOLEDO					NE
1 - Vanne sectoriel II2G EExd IIB T4 NEMKO 03 ATEX 1342X						NE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Matériels BT Bungalow

Eclairages fixes :

3 *de Classe I*

1 *de Classe II*

Appareils amovibles :

7 *de Classe I*

Appareils fixes non surchargeables :

6 *de Classe II*

Prises de courant vérifiées :

9 *PC dans des bureaux*

Bungalows Cuisine / réfectoire WC sanitaire, vestiaires (2 éléments)

Qté – Type : Désignation	*Caractéristiques principales*				***Essai DDR***	***Mesures***
	Repère	*In (A)*	*Coupure – Protection - DDR*		*Id (mA)*	*Rc (B/M) (ou mΩ)*
			Type, In ou Ir (A)	*Id (mA)*		
4 - Matériel amovible ou simple : Point Lumineux			10A-C			B
2 - Matériel amovible ou simple : Point lumineux						CLII
1 - chauffe-eau						B
2 - Coffret alarme						B
2 - Dispositif DR en circuits terminaux ID2-25A				30	B	
1 - PC						
1 - Climatiseur	FUJITSU					B

Vestiaires / sanitaires

Qté – Type : Désignation	*Caractéristiques principales*				***Essai DDR***	***Mesures***
	Repère	*In (A)*	*Coupure – Protection - DDR*		*Id (mA)*	*Rc (B/M) (ou mΩ)*
			Type, In ou Ir (A)	*Id (mA)*		
1 - Chauffe-eau			16A-C			B

LOCAL COMPRESSEUR VERT

Qté – Type : Désignation	*Caractéristiques principales*				***Essai DDR***	***Mesures***
	Repère	*In (A)*	*Coupure – Protection - DDR*		*Id (mA)*	*Rc (B/M) (ou mΩ)*
			Type, In ou Ir (A)	*Id (mA)*		
2 - Coffrets	PROTEUS		Id4/40	30	CNA	B
1 - Compresseur	COMPAIR					
1 - Compresseur	ROLLAR					

Matériels BT CONTENEUR

Eclairages fixes :

3 *de Classe I*

Appareils amovibles :

1 *de Classe I*

1 *de Classe II*

Prises de courant vérifiées :

9 *PC dans des bureaux*

7 *PC dans des locaux autres que bureaux*

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Local huile

Qté – Type : Désignation	Caractéristiques principales – Repère	In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)	Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
2 - Matériel amovible ou simple : Point Lumineux			16A-C			NE
1 - Compresseur	DEVILBISS	6,2	RT6.3/10	30	B	B
1 - boîtier			Dd44 16C			

Atelier milieu + atelier CAT

Qté – Type : Désignation	Caractéristiques principales – Repère	In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)	Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
2 - Matériel amovible ou simple : Point Lumineux						NE
1 - Dispositif DR en circuits terminaux	HAGER		25A Id4	30	B	SO

Atelier

Qté – Type : Désignation	Caractéristiques principales – Repère	In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)	Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
2 - Dispositif DR en circuits terminaux			25A-D	30	B	SO
4 - Matériel amovible ou simple : Point Lumineux			10A-C			NE

Bungalow atelier arrosage (bleu)

Qté – Type : Désignation	Caractéristiques principales – Repère	In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)	Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
3 - Climatiseur						B
1 - Dispositif DR en circuits terminaux			Id2-25A	30	B	
1 - Coffret électrique de circuits terminaux						SO

Matériels BT EXTERIEUR

Eclairages fixes :

4 de Classe I

Prises de courant vérifiées :

4 PC dans des bureaux

Local surpresseur en cotre bas des vestiaires / réfectoires (F1)

Qté – Type : Désignation	Caractéristiques principales – Repère	In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)	Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
1 - Parafoudre			20A-C			SO
1 - Surpresseur		6,5	16A-C TH 7A			B

4è surpresseur bleu F5 5000

Qté – Type : Désignation	Caractéristiques principales – Repère	In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)	Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
1 - Armoire			32A-C	300	B	B
1 - Parafoudre			40A-C			SO
1 - Pompe			16A-D			B
1 - Dispositif DR en circuits terminaux				30	B	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Champs de tir coté F2

Qté – Type : Désignation	Repère	Caractéristiques principales In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)	Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
1 - Armoire			63A-C			B
1 - Surpresseur			16C			B

Surpresseur marron (après champs de tir) F2

Qté – Type : Désignation	Repère	Caractéristiques principales In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)	Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
2 - Pompe			Inac			B

Bungalow gardiens

Qté – Type : Désignation	Repère	Caractéristiques principales In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)	Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
1 - Ecl						B
3 - PC			D22 16C			B
1 - Coffret électrique de circuits terminaux				30	B	
1 - Fontaine			PC			B
1 - Ecran TV			PC			B
1 - Fontaine			PC			B
1 - Micro-onde			PC			B

Matériels BT LOCAL SURPRESSEUR CD19

Eclairages fixes :

1 *de Classe I*

Prises de courant vérifiées :

1 *PC dans des locaux autres que bureaux*

LOCAL COMPRESSEUR

Qté – Type : Désignation	Repère	Caractéristiques principales In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)	Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
1 - Coffret électrique de circuits terminaux						B
1 - Dispositif DR en circuits terminaux ID4-40A				30	B	
1 - Compresseur d'air			D16A			B
1 - Ventilateur			D10A			B

LOCAL PARFUM

Qté – Type : Désignation	Repère	Caractéristiques principales In (A)	Coupure – Protection - DDR Type, In ou Ir (A)	Id (mA)	Essai DDR Id (mA)	Mesures Rc (B/M) (ou mΩ)
1 - Coffret						B
1 - Dispositif DR en circuits terminauxgénéral	C60N		Dd44/32/C	300	CNA	
1 - Dispositif DR en circuits terminauxdivers			Id2/40	30	CNA	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	*Dispositions réglementaires*	*Références normes*	*Avis*
R4215-3	**Protection contre les risques de choc électrique**		
	Règles générales de protection contre les contacts directs	C15-100 410 - 41 An.A	Conforme
	Protection contre les contacts directs par éloignement	C15-100 41 An.B2	Sans objet
	Protection contre les contacts directs par obstacles	C15-100 41 An.B1	Conforme
	Protection contre les contacts directs par enveloppes	C15-100 41 An.A2	Conforme
	Verrouillages d'accès, schémas et consignes de manœuvre	C15-100 781	Sans objet
	Protection contre les contacts directs par isolation	C15-100 41 An.A1	Conforme
	Isolement des installations BT	C15-100 612	Conforme
	Règles générales de protection contre les contacts indirects	C15-100 410	Conforme
	Constitution des prises de terre et section des conducteurs de terre	C15-100 542	Conforme
	Valeur de la prise de terre adaptée à la protection contre les contacts indirects	C15-100 411 - 542	Conforme
	Mise à la terre des masses - Conducteurs de protection (section et continuité)	C15-100 411 - 543	Conforme
	Liaison équipotentielle principale	C15-100 411 - 544	Conforme
	Liaisons équipotentielles supplémentaires - Système équipotentiel	C15-100 415 - 544	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires (salles d'eau - piscines - bassins)	C15-100 701 - 702	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires (emplacements avec des animaux)	C15-100 705 - 711	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires (enceintes conductrices exiguës)	C15-100 706	Sans objet
	Schéma TN : Neutre et masses reliés à la même prise de terre	C15-100 411	Sans objet
	Schéma TN : Coupure au 1er défaut dans le temps prescrit	C15-100 411 - 531	Sans objet
	Schéma TN : Interdiction des circuits TNC en aval de circuits TN-S	C15-100 411	Sans objet
	Schéma TN : Absence de dispositif de coupure et de sectionnement sur les conducteurs PEN	C15-100 411	Sans objet
	Schéma TN : Conducteurs PEN isolés et réalisés de manière à éviter tout risque de rupture	C15-100 411 - 543	Sans objet
	Schéma TN : Section minimale du PEN	C15-100 543	Sans objet
	Schéma TN : Conducteurs PE ou PEN à proximité des conducteurs actifs	C15-100 543	Sans objet
	Schéma TT : Coupure au 1er défaut par Dispositifs différentiels à courant résiduel	C15-100 411 - 531 - 612	Conforme
	Schéma TT : Interconnexion des masses en aval d'un même DDR	C15-100 411	Conforme
	Schéma IT : Contrôleurs permanents d'isolement - Signalisation	C15-100 411 - 537 - 612	Sans objet
	Schéma IT : Coupure au 2ème défaut dans le temps prescrit	C15-100 411 - 531 - 552	Sans objet
	Schéma IT : Conducteurs PE à proximité des conducteurs actifs	C15-100 543	Sans objet
	Schéma IT : Protection du conducteur neutre	C15-100 431	Sans objet
	Mise en œuvre des Dispositifs DR	C15-100 531 - 612	Conforme
	Protection complémentaire par DDR HS	C15-100 411 - 415 - 531	Sans objet
	Très basse tension fonctionnelle	C15-100 411	Pour Mémoire
	Protection par impédance de limitation	C15-100 0	Sans objet
	TBTS - TBTP	C15-100 414	Sans objet
	Isolation double ou renforcée - Matériels de la classe II	C15-100 412	Conforme
	Canalisations de classe II ou assimilées	C15-100 412	Conforme
	Ensembles d'appareillage à isolation double ou renforcée par installation	C15-100 558	Conforme
	Présence d'un conducteur PE dans les canalisations fixes alimentant des matériels de classe II	C15-100 412	Conforme
	Séparation électrique	C15-100 413	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	Dispositions réglementaires	Références normes	Avis
R4215-4	**Protection vis à vis des installations d'un domaine de tension supérieur**		
	Voisinage de canalisations de domaines de tensions différents	C15-100 442 - 528	Sans objet
	Valeur de la prise de terre adaptée à la protection contre les surtensions des matériels BT en cas de défaut dans les installations à haute tension	C15-100 442	Conforme
	Limiteur de surtension en schéma IT	C15-100 534	Sans objet
R4215-5	**Echauffements normaux des matériels électriques, non dégradation des matériaux voisins**	C15-100 421 - 422 - 423 - 559	Conforme
R4215-6	**Mise en œuvre et protection des matériels contre les surintensités**		
	Courant assigné du matériel	C15-100 512	Conforme
	Choix et protection des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités	C15-100 434 - 435 - 535	Conforme
	Dispositifs de protection des matériels contre les surintensités : règles générales	C15-100 430 - 431 - 533	Conforme
	Choix et mise en œuvre de l'appareillage de connexion, de sectionnement, de commande et de protection	C15-100 526 - 53	Conforme
	Matériels susceptibles de produire des arcs ou étincelles	C15-100 421	Conforme
	Non manœuvre en charge des sectionneurs	C15-100 536	Conforme
	Pouvoir de coupure	C15-100 533	Conforme
	Section des conducteurs	C15-100 524	Conforme
	Protection des canalisations fixes contre les surintensités	C15-100 43 - 533	Conforme
	Protection des canalisations fixes contre les surcharges	C15-100 430 à 433 - 523	Conforme
	Protection des canalisations fixes contre les courts-circuits	C15-100 434 - 533	Conforme
	Installations où il est fait usage de diélectrique liquide inflammable ou installations renfermant des transformateurs de type sec	C15-100 421	Sans objet
R4215-7	**Sectionnement**	C15-100 461 - 462 - 536	Non Conforme Ob : 2
R4215-8	**Coupure d'urgence**	C15-100 461 - 463 - 536	Conforme
R4215-9	**Mode de pose des canalisations**	C15-100 521 - 527 - 528 - 529	Conforme
R4215-10	**Identifications - Repérages**		
	Identification des circuits et des appareillages - Adéquation schémas/réalisation	C15-100 514	Conforme
	Relevé du tracé des canalisations enterrées	C15-100 514	Sans objet
	Repérage des conducteurs (Neutre et PEN)	C15-100 514	Conforme
R4215-11	**Choix et mise en œuvre des matériels**		
	Conception et mise en œuvre des installations en fonction de la tension	C15-100 512	Conforme
	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes	C15-100 512 - 522	Conforme
	Adaptation des matériels aux volumes (salles d'eau, piscines et autres bassins, saunas)	C15-100 701 - 702 - 703	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (chantiers)	C15-100 704	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (campings)	C15-100 708	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (marinas)	C15-100 709	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (chapiteaux, stands)	C15-100 711	Sans objet
	Choix et mise en œuvre des matériels (unités mobiles ou transportables)	C15-100 717	Sans objet
	Fixation et état mécanique apparent des matériels	C15-100 530	Conforme

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	Dispositions réglementaires	Références normes	Avis
R4215-12	**Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'incendie** Installations limitées à celles nécessaires à l'exploitation - Limitation de la température de surface si poussières inflammables - IP 5X minimum en présence de poussière - Canalisations non propagatrices de la flamme (câbles C2) - Traversée de canalisation étrangère à l'exploitation - Dispositifs de protection contre les surintensités situés en amont - Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN - Interdiction des conducteurs PEN - Absence de conducteurs nus - Non inflammation des matériaux combustibles par arcs ou étincelles - Protection des moteurs contre les surcharges - Choix et mise en œuvre des luminaires - Mise en œuvre des appareils de chauffage	C15-100 422	Conforme
R4215-12	**Prescriptions spécifiques aux installations électriques des locaux et emplacements à risque d'explosion** Installations électriques limitées - Choix des matériels - IP 5X minimum en présence de poussière - Courant admissible réduit dans les conducteurs - Canalisations non propagatrices de la flamme (câbles de la catégorie C2) - Interdiction des conducteurs nus - Obturation des caniveaux, conduits, fourreaux aux traversées de parois - Choix et mise en œuvre des canalisations - Protection contre les surintensités situées à l'origine des circuits - Protection des circuits par DDR en schémas TT et TN - Interdiction des conducteurs PEN - Liaisons équipotentielles - Dispositifs de coupure d'urgence à l'extérieur de l'emplacement dangereux - Canalisations souples pour usage intensif - Protection des machines tournantes et transformateurs	C15-100 424	Non Conforme Ob : 1, 3
	Respect des dispositions imposées aux locaux à risques d'incendie là où le risque d'explosion est exclusivement dû à la présence de substances explosives solides	C15-100 424	Sans objet
R4215-13	**Locaux de service électrique** Accessibilité aux matériels et aisance de déplacement et de mouvement	C15-100 781	Sans objet
	Conditionnement - ventilation	C15-100 781	Sans objet
	Moyens d'extinction		Sans objet
	Absence de fuite et niveau de diélectrique liquide - Etat de l'assécheur	C15-100 421	Sans objet
	Equipements isolés au SF6 - PCB		Sans objet
	Eclairage de sécurité	C15-100 781	Sans objet
R4215-14	**Normes d'installation applicables publiées par arrêté - Dispositions normatives rendues non applicables par arrêtés ministériels**		Pour Mémoire
R4215-15	**Les installations électriques réalisées conformément aux dispositions correspondantes des normes d'installation et de leurs guides d'application sont réputées satisfaire aux prescriptions des articles R4215-3 à R4215-13**		Pour Mémoire
R4215-16	**Conformité aux normes des matériels BT ayant une fonction de sécurité**	C15-100 511	Conforme
R4215-17	**Installations d'éclairage de sécurité**		
Art.1 A.14/12/11	Application du règlement ERP pour les Locaux des ERP accessibles au public et locaux tels que cantines, restaurants, salles de conférence, salles de réunion si plus contraignant que le code du travail		Sans objet
Art.2 A.14/12/11	Installation fixe d'éclairage de sécurité		Conforme
Art.5 A.14/12/11	Eclairage d'évacuation		Conforme
Art.6 A.14/12/11	Eclairage d'ambiance ou anti-panique		Sans objet
Art.7 A.14/12/11	Autonomie minimale d'une heure		Conforme
Art.8 A.14/12/11	Eclairage de sécurité alimenté par source centralisée :		Sans objet
Art.9 A.14/12/11	Eclairage de sécurité par blocs autonomes		Conforme
R4226-5	**Les installations électriques réalisées conformément aux dispositions correspondantes des normes d'installation et de leurs guides d'application sont réputées satisfaire aux prescriptions des articles R4215-3 à R4215-13**		Conforme
R4226-6	**Réalisation des modifications de structure, adjonctions et installations nouvelles conformément aux dispositions des articles R. 4215-3 à 4215-17**	C15-100 134	Conforme
R4226-6	**Dossier technique** Dossier technique complété par l'employeur le cas échéant		Conforme

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

CODE DU TRAVAIL ET ARRETES D'APPLICATION

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	*Dispositions réglementaires*	*Références normes*	*Avis*
R4226-7	**Mesures de surveillance et opérations de maintenance**		Conforme
R4226-8	**Locaux ou emplacements où des atmosphères explosives peuvent se présenter : l'employeur doit mettre en œuvre les dispositions des articles R.4227-42 à R. 4227-54 du code du travail**		Pour Mémoire
R4226-9	**Locaux à risques particuliers de choc électrique**		
	Prescriptions spécifiques pour la protection contre les contacts directs dans les locaux à risques particuliers de choc électrique		Sans objet
	Signalisation et matérialisation des locaux à risques particuliers de choc électrique	C15-100 781	Sans objet
	Locaux à risques particuliers de choc électrique : conditions d'ouverture et de fermeture des portes	C15-100 781	Sans objet
R4226-10	**Locaux ou emplacements comportant des parties actives accessibles dangereuses**		Sans objet
Art.1 A.15/12/11	Fours à arc, galvanoplastie : Limitation de la tension d'alimentation et de la tension de contact		Sans objet
Art.2 A.15/12/11	Fours à arc, galvanoplastie : Mesures compensatrices en cas de non respect de l'article 1		Sans objet
Art.2 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Règles d'accès - Instructions de sécurité - Délimitation des emplacements et signalisation		Sans objet
Art.3 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Repérage des points d'alimentation et signalisation de la présence et de l'absence de tension		Sans objet
Art.4 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Prévention des risques de contact direct		Sans objet
Art.5 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Protection contre les risques de contact indirect pendant les essais		Sans objet
Art.6 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Dispositifs de coupure d'urgence		Sans objet
Art.7 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Interdiction de remise sous tension automatique		Sans objet
Art.8 A.16/12/11	Laboratoires, plates-formes d'essais : Essais des matériels hors de l'enceinte de la plate-forme		Sans objet
Art.2 A.26/02/93	Anesthésie ou électrocution des animaux d'élevage : Protection du circuit secondaire par séparation		Sans objet
Art.3 A.26/02/93	Anesthésie ou électrocution des animaux d'élevage : Installation fixe où les animaux sont introduits à la main		Sans objet
Art.4 A.26/02/93	Anesthésie ou électrocution des animaux d'élevage : Installation avec électrode tenue à la main par l'opérateur		Sans objet
Art.5 A.26/02/93	Anesthésie ou électrocution des animaux d'élevage : Protection des opérateurs par bottes et gants isolants		Sans objet
Art.1 – 1° A.02/02/89	Pêche électrique : tension nominale limitée à 1000V et courant unidirectionnel		Sans objet
Art.1 – 2° A.02/02/89	Pêche électrique : constitution du générateur de courant		Sans objet
Art.1 – 3° A.02/02/89	Pêche électrique : dispositifs de sécurité au niveau du générateur		Sans objet
Art.1 – 4° A.02/02/89	Pêche électrique : protection contre les contacts indirects par matériel de classe II ou isolation équivalente - Matériels IP24 mini et IK approprié - Boitiers et revêtements ne pouvant être ouverts ou démontés qu'à l'aide d'outils		Sans objet
Art.1 – 5° A.02/02/89	Pêche électrique : constitution du dispositif porte-anode manuel		Sans objet
Art.1 – 6° A.02/02/89	Pêche électrique : interrupteur de commande de sécurité déporté		Sans objet
Art.1 – 7° A.02/02/89	Pêche électrique : mise sous tension par système de télécommande à sécurité positive		Sans objet
Art.1 – 8 ° A.02/02/89	Pêche électrique : câbles H07RN-F ou équivalents - Connecteurs isolants IPX7 - Enrouleurs classe II IP 24 avec tambour isolant		Sans objet
Art.1 – 9° A.02/02/89	Pêche électrique : application des consignes de sécurité		Sans objet
Art.1 – 1° A.17/03/93	Barrières de poissons : tension nominale limitée à 1000V crête		Sans objet
Art.1 – 2° A.17/03/93	Barrières de poissons : circuit isolé du réseau BT par un transformateur de séparation		Sans objet
Art.1 – 3° A.17/03/93	Barrières de poissons : prescriptions applicables aux installations comportant des parties actives accessibles		Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	Dispositions réglementaires	Références normes	Avis
R4226-11	**Installations de soudage à l'arc et par résistance, et techniques connexes (découpages plasma)**		
Art.1 A.19/12/11	Installations de soudage TBTS - TBTP : respect des seuls 3° et 4° de l'article 4		Sans objet
Art.2 A.19/12/11	Prescriptions pour la prévention des risques de contact direct		Sans objet
Art.3 A.19/12/11	Prescriptions spécifiques aux matériels tenus à la main		Sans objet
Art.4 A.19/12/11	Travaux effectués à l'intérieur d'une enceinte conductrice exiguë		Sans objet
Art.5 A.19/12/11	Prescriptions spécifiques aux chantiers spécialisés de construction		Sans objet
R4226-12	**Appareils électriques amovibles**		
Art 2 A.20/12/11	Limitation de la tension d'alimentation des appareils portatifs à main à 500V AC ou 750V DC		Conforme
Art 2 A.20/12/11	Limitation de la tension d'alimentation des appareils amovibles ou d°IP3X ou XXC		Conforme
Art 3 A.20/12/11	Choix des matériels amovibles en fonction des influences externes		Sans objet
Art 4 A.20/12/11	Câbles souples de raccordement des matériels amovibles, fiches de prises de courant et connecteurs	C15-100 559	Conforme
Art 5 A.20/12/11	Prises de courant, prolongateurs et connecteurs	C15-100 555 - 559	Conforme
Art 6 A.20/12/11	Réunion ou séparation hors charge des prises de courant, prolongateurs et connecteurs > 32A	C15-100 555	Conforme
Art 7 A.20/12/11	Alimentation des matériels portatifs à main dans les enceintes conductrices exiguës	C15-100 706	Sans objet
R4226-13	**Utilisation et maintenance des installations d'éclairage de sécurité**		
Art.10 A.14/12/11	Eclairage de sécurité à l'état de veille en exploitation et mis à l'état de repos ou d'arrêt lorsque l'éclairage normal est mis hors tension		Pour Mémoire
Art.11 A.14/12/11	Maintenance de l'éclairage de sécurité		Conforme
Art.12 A.14/12/11	Lampes de rechange pour l'éclairage de sécurité		Conforme
	Enseignes lumineuses		
R4215-3	**Protection contre les risques de choc électrique**		
	Protection contre les contacts directs par enveloppes	EN 50107-1 art.7	Sans objet
	Liaisons équipotentielles supplémentaires - Système équipotentiel	EN 50107-1 art.8	Sans objet
	Enseignes et tubes lumineux à décharge : Transformateur (conforme à la norme EN 61050) : liaison à la terre du secondaire	EN 50107-1 art.9	Sans objet
	Enseignes et tubes lumineux à décharge : Dispositif de protection contre les défauts d'isolement et contre l'ouverture du secondaire	EN 50107-1 art.10	Sans objet
R4215-6	**Choix et mise en œuvre de l'appareillage de connexion, de sectionnement, de commande et de protection**	EN 50107-1 art.15	Sans objet
R4215-7	**Sectionnement**	C15-150 - 1 art.3	Sans objet
R4215-8	**Coupure d'urgence**	C15-150 - 1 art.3	Sans objet
R4215-9	**Mode de pose des canalisations**	EN 50107-1 art.14	Sans objet
R4215-11	**Fixation et état mécanique apparent des matériels**	EN 50107-1 art.4	Sans objet
	Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes	C15-150 - 1 art.4	Sans objet
R4215-16	**Conformité des matériels BT ayant une fonction de sécurité**	C15-150 - 1 art.4	Sans objet
	Installation d'éclairage extérieur		
R4215-3	**Protection contre les risques de choc électrique**		
	Règles générales de protection contre les contacts directs	C17-200 art.5.2.1	Sans objet
	Règles générales de protection contre les contacts indirects	C17-200 art.5	Sans objet
	Mise à la terre des masses - Conducteurs de protection (section et continuité)	C17-200 art.5	Sans objet
	Schéma TN : Neutre et masses reliés à la même prise de terre	C17-200 art.5.2	Sans objet
	Schéma TN : Coupure au 1er défaut dans le temps prescrit	C17-200 art.5.2	Sans objet
	Schéma TT : Coupure au 1er défaut par Dispositifs différentiels à courant résiduel	C17-200 art.5.2	Sans objet
	Protection complémentaire par DDR HS	C17-200 art.5.5	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

APPLICATION DU CODE DU TRAVAIL ET DES NORMES AUX INSTALLATIONS A BASSE TENSION

Article Code	*Dispositions réglementaires*	*Références normes*	*Avis*
	TBTS - TBTP	C17-200 art.5.6	Sans objet
	Isolation double ou renforcée - Matériels de la classe II	C17-200 art.5.4	Sans objet
R4215-5	**Echauffements normaux des matériels électriques, non dégradation des matériaux voisins**	C17-200 art.6	Sans objet
R4215-6	**Mise en œuvre et protection des matériels contre les surintensités** Choix et protection des matériels afin de supporter les effets mécaniques et thermiques produits par les surintensités	C17-200 art.5.3	Sans objet
	Dispositifs de protection des matériels contre les surintensités : règles générales	C17-200 art.7	Sans objet
	Section des conducteurs	C17-200 art.10.3	Sans objet
	Protection des canalisations fixes contre les surintensités	C17-200 7 - 14.3	Sans objet
R4215-7	**Sectionnement**	C17-200 art.8	Sans objet
R4215-8	**Coupure d'urgence**	C17-200 art.9	Sans objet
R4215-9	**Mode de pose des canalisations**	C17-200 art.10	Sans objet
R4215-10	**Identifications - Repérages** Identification des circuits et des appareillages - Adéquation schémas / réalisation	C17-200 art.12	Sans objet
	Repérage des conducteurs (Neutre et PEN)	C17-200 art.12	Sans objet
R4215-11	**Adaptation des matériels aux conditions d'influences externes**	C17-200 art.4	Sans objet
R4215-16	**Conformité des matériels BT ayant une fonction de sécurité**	C17-200 art.4	Sans objet
	Locaux à usage médical		
R4215-3	**Protection contre les risques de choc électrique** Liaisons équipotentielles supplémentaires - Système équipotentiel	C15-211 art.5.5	Sans objet
	Interdiction des circuits TNC dans les bâtiments comportant des locaux médicaux	C15-211 art.5.1	Sans objet
	Schéma IT médical : Contrôleurs permanents d'isolement - Signalisation	C15-211 art.5.3	Sans objet
	Protection complémentaire par DDR HS	C15-211 art.5.4	Sans objet
	TBTS - TBTP	C15-211 art.5.2	Sans objet
R4215-12	**Locaux et emplacements médicaux à risque d'incendie ou d'explosion** Prescriptions spécifiques aux locaux à usage médical vis-à-vis du risque d'incendie	C15-211 art.6	Sans objet
	Prescriptions spécifiques aux locaux à usage médical vis-à-vis du risque d'explosion	C15-211 art.7	Sans objet

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXES

Annexe A : Symboles et abréviations

Domaines de tension

	COURANT ALTERNATIF (AC)	COURANT CONTINU LISSE (DC)
T.B.T. : Domaine Très Basse Tension	U ≤ 50 V	U ≤ 120 V
B.T. : Domaine Basse Tension	50 V < U ≤ 1000 V	120 V < U ≤ 1500 V
H.T.A. : Domaine Haute Tension A	1000 V < U ≤ 50 000 V	1500 V < U ≤ 75 000 V
H.T.B. : Domaine Haute Tension B	50 000 V < U	75 000 V < U

TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, tension du domaine TBT lorsque la source d'alimentation, les circuits et les matériels répondent aux prescriptions réglementaires et normatives spécifiques

TBTP : Très basse Tension de Protection : Très basse tension de sécurité dont un point est relié à la terre

TBTF : Très Basse Tension Fonctionnelle, tension du domaine TBT ne répondant pas aux prescriptions exigées pour la TBTS ou la TBTP

Classement des locaux selon les influences externes de la NF C 15-100 (2002)

Les conditions normales correspondent en général à l'indice 1

AE 1	Présence négligeable de corps solides	IP 0X	AF1	Corrosion négligeable
	Protection contacts directs avec le doigt	IP 2X	AF2	Corrosion d'origine atmosphérique
AE 2	Présence de petits objets (≥ 2,5 mm)	IP 3X	AF3	Corrosion intermittente ou accidentelle
AE 3	Présence de très petits objets (≥ 1 mm)	IP 4X	AF4	Corrosion permanente
AE 4	Présence de poussières	IP 5X / 6X	AH2	Vibrations
AD 1	Présence d'eau négligeable	IP X0	BA2	Présence d'enfants
AD 2	Chute de gouttes d'eau	IP X1	BA3	Présence de handicapés
AD 3	Eau en pluie	IP X3	BA4,5	Personnel averti
AD 4	Projection d'eau	IP X4	BB2	Résistance du corps faible (mouillé)
AD 5	Jets d'eau	IP X5	BB3	Résistance du corps très faible (immergé)
AD 6	Paquets d'eau	IP X6	BC4	Enceintes conductrices exigués
AD 7	Immersion	IP X7	BD2	Evacuation longue (I.G.H.)
AD 8	Submersion	IP X8	BD3	Evacuation encombrée (E.R.P.)
AG 1	Chocs mécaniques faibles (0,2 J)	IK 02	BE1	Risques dus aux matières négligeables
AG 2	Chocs mécaniques moyens (2 J)	IK 07	BE2	Risques d'incendie
AG 3	Chocs mécaniques importants (5 J)	IK 08	BE3	Risques d'explosion
AG 4	Chocs mécaniques très importants (20 J)	IK 10	BE4	Risques de contamination alimentaire
Code IP	Degré de protection (corps solides et eau)		UL	Tension limite conventionnelle de sécurité
Code IK	Degré de protection (impacts mécaniques)		Uc	Tension de contact présumée

Classes des matériels

0	Pas de moyen de protection par mise à la terre	I	Protection par mise à la terre
II	Isolation double ou renforcée, par construction ou par installation	III	Alimentation en TBTS ou en TBTP

Liaisons équipotentielles - Schémas - Prises de terre - Résistance de continuité

LEP	Liaison équipotentielle principale, elle assure l'équipotentialité de toutes les masses et des éléments conducteurs étrangers à l'installation électrique pénétrant dans le bâtiment ou sur l'emplacement considéré
LES	Liaison équipotentielle supplémentaire réunissant aux masses tous les éléments conducteurs simultanément accessibles, y compris les strucures métalliques
IT	La source d'alimentation est isolée, ou un point est relié à la terre par l'intermédiaire d'une impédance, les masses étant reliées à la terre
TN	Un point de l'alimentation est relié directement à la terre, les masses étant reliées à ce point
TN-C	Les conducteurs neutre et de protection (PEN) sont confondus dans l'ensemble de l'installation
TN-S	Les conducteurs neutre (N) et de protection (PE) sont distincts
TN-C-S	Les conducteurs neutre et de protection sont confondus dans une partie de l'installation
TT	Un point de l'alimentation est directement relié à la terre, et les masses à une prise de terre distincte

Ra	Terre des masses de l'installation	Rn	Terre du neutre	Rp	Terre des masses du poste
Rc	Résistance de continuité du conducteur de protection (PE) mesurée entre une masse et l'équipotentialité principale				

Appareillages de coupure et protection

AD	Fusible « accompagnement disjoncteur »	aM	Fusible « accompagnement moteur »		
C	Contacteur	CPI	Contrôleur permanent d'isolement	D	Disjoncteur
DC	Discontacteur	d	Fonction « différentiel résiduel »	DR	Dispositif à courant différentiel résiduel
FU	Fusible	GL, gI, gF, gG	Fusible « Distribution »	HPC	Haut pouvoir de coupure
I	Interrupteur	IPSO	Sonde ipsotherme	PC	Alimentation par prise de courant
RM	Relais magnétique	RMT	Relais magnéto-thermique	RT	Relais thermique
S	Sectionneur	SP	Sans protection		

In	Courant nominal ou assigné	Ir	Courant de réglage thermique	PdC	Pouvoir de coupure
Im	Courant de réglage du déclenchement instantané (magnétique) ou type normalisé (B=5In, C=10In, D=20In, L=3,85In, U=8,8In)				
Idn	Courant différentiel nominal ou assigné	Essai Id	Essai du dispositif Différentiel Résiduel		

EXEMPLES SFU 43 : Sectionneur tétrapolaire équipé de 3 fusibles — Nr : Déclencheur sur le neutre de calibre réduit. Exemple : D43+Nr

Dd44 : Disjoncteur différentiel tétrapolaire équipé de 4 déclencheurs

Divers

BAES - AEAS	bloc autonome d'éclairage de sécurité	B	Bon	BAPI	bloc autonome portatif d'intervention
CI	Câblage interne	CNA	Coupure non autorisée	DP	Distribution publique
EC	Appareil d'éclairage	EEx	Matériel utilisable en atmosphère explosive (marquage CENELEC)		
Ib	Courant d'emploi d'une canalisation	Izc	Courant admissible d'une canalisation compte tenu du facteur global de correction	Isol.	Isolement
Ik	Courant de court-circuit (Ik3 : triphasé - Ik2 : biphasé - Ik1 : monophasé)				
INAC	Inaccessible	JdB	Jeu de barres	M	Mauvais
ND	Non déterminé(e)	NE	Non effectué(e)	NV	Non vérifié
Rc	Résistance de continuité	SI	Sans indication	SO	Sans objet
TC	Transformateur de courant	TP	Transformateur de tension		
U	Tension nominale entre phases	Uo	Tension nominale Phase-Terre	Ucc	Tension de court-circuit (en %)
TRI	Triphasé	BI	Biphasé	MONO	Monophasé

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE B : ETENDUE, METHODOLOGIE DES MESURAGES ET CRITERES D'APPRECIATION DES RESULTATS

Annexe B : Etendue, méthodologie des mesurages et critères d'appréciation des résultats

Mesurage de la résistance d'isolement en Basse Tension

La résistance d'isolement des circuits et matériels BT est mesurée entre conducteurs actifs et terre, sous une tension d'essai spécifiée de 500 V en courant continu pour une résistance d'isolement égale à 0,5 Mégohm.

Les mesurages d'isolement ne portent que sur les circuits pour lesquels le fonctionnement du dispositif DR a été constaté défectueux, les circuits alimentant des matériels BT fixes dont la mise à la terre s'est avérée défectueuse, et tous les appareils amovibles présentés, à l'exclusion dans tous les cas des matériels de classe II ou de classe III (TBTS ou TBTP), ainsi qu'à l'exclusion des matériels comportant des dispositifs électroniques, car ils sont susceptibles d'être détériorés par l'application de la tension fournie à vide par l'appareil de mesurage.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance d'isolement mesurée lorsqu'elle est défectueuse au sens de la NF C 15-100 §612.3, c'est à dire inférieure à 0,5 Mégohm, ou « B » lorsqu'elle est satisfaisante.

Mesurage de la résistance de continuité

La mise à la terre des masses est vérifiée par mesurage de la résistance de continuité Rc entre la masse et le point le plus proche de l'équipotentialité principale.

Les mesurages de continuité portent sur le tiers des appareils d'éclairage fixes et sur la moitié des prises de courant accessibles dans les locaux de bureaux, ils portent par contre sur la totalité des prises de courant accessibles dans les autres locaux, ainsi que sur les tableaux de circuits de distribution et sur tous les matériels amovibles et fixes autres que prises de courant et appareils d'éclairage.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau triphasé 380 ou 400 V la valeur maximale est de 2 ohms.

Dans les installations à Basse Tension alimentées par un réseau de tension nominale différente de 380 ou 400 V les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $R_c \leq U_0/2kI_t$ (NF C 15-100 §612.6.4.1.) où :

U_0 est la tension nominale Phase-Neutre ;
I_t est le courant assurant le fonctionnement du dispositif de protection dans le temps spécifié ;
k un facteur : k = 1 en schéma TN k = 2/√3 en schéma IT sans N k = 2 en schéma IT avec N

Dans les installations à Haute Tension les valeurs obtenues sont appréciées selon la formule : $R_c \leq 50/I_E$ (NF C 13-100 §413.2) où I_E est la valeur du courant maximal de premier défaut à la terre en Ampères.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de la distribution, « B » pour les matériels, appareils d'éclairage et prises de courants, lorsque la valeur de résistance de continuité mesurée est satisfaisante, « M » lorsque leur mise à la terre n'est pas réalisée, ou la valeur mesurée de la résistance de continuité lorsqu'elle est supérieure à la valeur maximale admissible définie ci-dessus.

Essai des dispositifs à courant différentiel résiduel (Dispositifs DR)

Tous les dispositifs DR sont essayés soit par création d'un défaut réel sur l'installation, lorsque le schéma, les conditions d'exploitation et le maintien de la sécurité des personnes le permettent, soit par un essai amont-aval dans le cas contraire.

Il est indiqué sur le rapport : « B » lorsque la valeur du courant assurant le déclenchement du dispositif est dans les limites de la plage de fonctionnement normalisée, c'est à dire comprise entre Idn/2 et Idn, « M » en l'absence de déclenchement, ou la valeur du courant de déclenchement mesuré lorsqu'il est en dehors des limites de la plage de fonctionnement normalisée.

Essai des contrôleurs permanents d'isolement (CPI)

Tous les CPI sont essayés au bouton « Test » et par création d'un défaut réel sur l'installation, pour autant qu'il n'en existe pas déjà un, l'efficacité du report de la signalisation est également contrôlée.

La valeur de la résistance pour laquelle la signalisation est obtenue est comparée au seuil indiqué sur le matériel, en tenant compte de l'influence sur l'essai de la résistance d'isolement global de l'installation, et elle est mentionnée sur le rapport.

Mesurage de la résistance des prises de terre

Le mesurage de la résistance de toutes les prises de terre est réalisé, lorsque la configuration des lieux permet des mesures significatives, par la méthode des deux terres auxiliaires.

Toutefois, et notamment dans le cas d'une installation en milieu urbain alimentée par un branchement BT, ce mesurage peut être remplacé par celui de la résistance de la boucle « Neutre - Terre », conformément aux indications de la NF C 15-100 §612.6.2.

Il est indiqué sur le rapport la valeur de la résistance de chaque prise de terre, en précisant la méthode de mesurage utilisée et si celui-ci a été fait avec la prise de terre connectée ou non au réseau de conducteurs de protection, respectivement barrette fermée ou ouverte.

Les valeurs maximales admissibles sont également indiquée sur le rapport à partir des indications données par les réglementations ou normes applicables compte tenu de l'usage auquel chaque prise de terre est destinée, en l'absence d'indication la valeur maximale est fixée à 10 ohms.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Rapport de vérification

N° 049317861801 R 001

Référence client | N/DEVIS 2015 0807 5390

Portes et portails sur les lieux de travail : vérification périodique

Entreprise | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

PORTAIL AUTOMATIQUE ENTRÉE

Adresse de facturation | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Lieu de vérification | SMA VAUTUBIERESAS
CSDU LA VAUTUBIERE
CHEMIN DU COUSSOU - CD 19
13580 LA FARE LES OLIVIERS

Périodicité | Semestrielle

Dates de vérification | 04/05/2018

Intervenant(s) DEKRA | LOIC PENANGUER

Pièces jointes |

Observation(s) | Observation(s) constatée(s)

Date du rapport | 06/05/2018

DEKRA

ACT EXPLOIT BOUCHES DU RHONE
2 Voie d'Espagne - Bât. B - Lot 22
ZI Clairière de l'Anjoly
13127 VITROLLES
Tél. : 04.42.79.36.02 -
Fax : 04.42.89.10.32
SIRET : 43325083401570

DEKRA Industrial SAS,
Siège Social : PA Limoges Sud Orange, 19 rue Stuart Mill, CS 70308, 87008 LIMOGES Cedex 1
www.dekra-industrial.fr - N°TVA FR 44 433 250 834
SAS au capital de 10 060 000 € - SIREN 433 250 834 RCS LIMOGES - NAF 7120 B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Sommaire

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS **5**

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS **7**

Vérification générale (appareil Non vérifié, information(s) donnée(s) pour mémoire) de 1 Portail automatique DEA (motorisation) entrée/sortie site 7

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

RECAPITULATIF DES OBSERVATIONS

N°	Point de contrôle	Observation	Page

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

Vérification générale (appareil Non vérifié, information(s) donnée(s) pour mémoire) de 1
Portail automatique DEA (motorisation) entrée/sortie site

1	Protecteurs - dispositifs de protection : Protection de zone de fin de fermeture par détection de présence	Non fonctionnement de la détection de présence inférieure coté extérieur	8
2	Protecteurs - dispositifs de protection : Protection de zone de fin d'ouverture par détection de présence	Non fonctionnement de la détection de présence en zone de fin d'ouverture.	8
3	Protecteurs - dispositifs de protection : Protection de zone de fin d'ouverture par détection de contact	Non fonctionnement de la détection de contact sur le chant arrière du portail.	8
4	Protecteurs - dispositifs de protection : Protection de zone de cisaillement par détection de contact	Non dégagement de l'obstacle lors de la détection de contact avec les barres palpeuses sur l'encadrement .	8
5	Visualisation : Marquage, signalisation	Non fonctionnement du préavis de 2 secondes du feu orange clignotant avant tout mouvements du portail.	8
6	Visualisation : Eclairage du volume	Non fonctionnement de l'éclairage du volume de débattement	8

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

LEVAGE - MACHINES - EQUIPEMENTS DIVERS

Vérification générale (appareil Non vérifié, information(s) donnée(s) pour mémoire) de 1
Portail automatique DEA (motorisation) entrée/sortie site

IDENTIFICATION

Motif de non vérification :	Sur horloge
Nature :	Portail automatique
Marque :	DEA (motorisation)
Référence client :	entrée/sortie site
Mode de fermeture :	Fermeture à refoulement latéral

MISSION

	EQTM001
Texte de référence :	Code du travail, article R. 4224-12 Arrêté du 21 décembre 1993

RESULTATS DE LA VERIFICATION

En date du 04/05/2018

Vérification non réalisée les informations sont laissées pour mémoire

Voir rapport de dernière vérification réalisée
Date de dernière vérification réalisée : 08/11/2017

PARTICULARITES DE L'INSTALLATION

DESCRIPTION :	Portail à barreaudages.
Surface :	22 m²
Utilisation :	Passage de véhicules
Accessibilité du public :	Accessible au public

DISPOSITIFS DE PROTECTION INSTALLES

- Dispositifs de protection soumis à essais :

Fin de course de fermeture

Fin de course d'ouverture

Protection de zone de fin de fermeture par détection de présence

Protection de zone de fin de fermeture par détection de contact

Protection de zone de fin de fermeture avec profilé élastique sur le chant du tablier

Protection de zone de fin d'ouverture par détection de présence

Protection de zone de fin d'ouverture par détection de contact

Protection de zone de cisaillement par détection de contact

Protection de zone de cisaillement par obstacle (protecteur)

OBSERVATIONS _____

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

2018

SMA VAUTUBIERE
BILAN HYDRIQUE DU SITE DE LA FARE LES OLIVIERS
ANNEE 2018

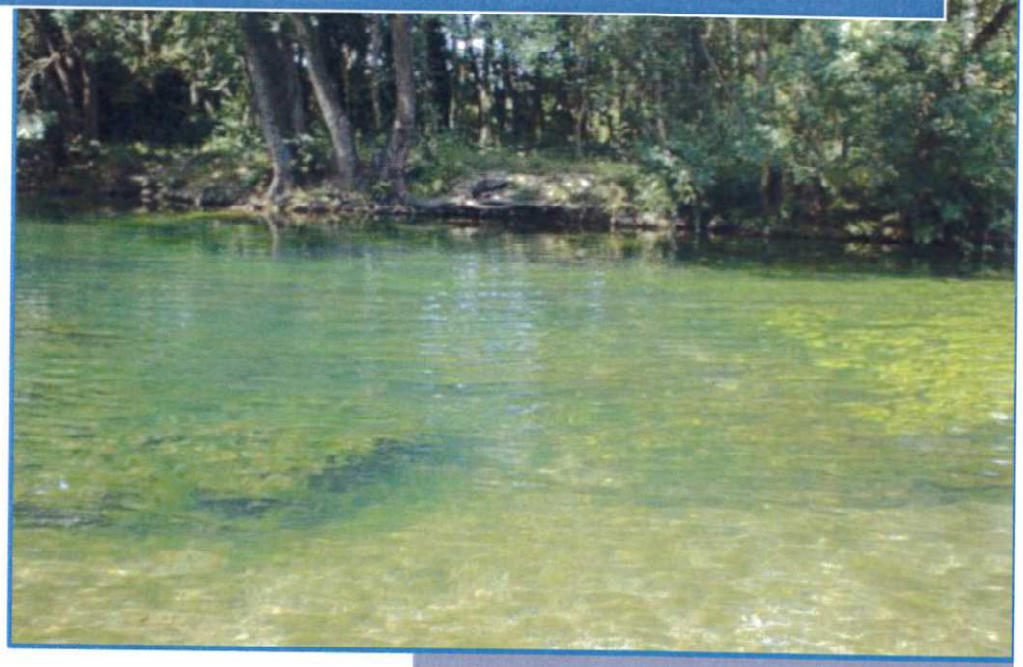

Laurent MACARIO
A2E ENVIRONNEMENT
18 rue Jules Ferry
83340 Flassans sur Issole
27/01/2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SOMMAIRE

1 OBJET ____ 5

2 PRESENTATION ____ 5

2.1 Situation géographique ____ 5
2.2 Situation géologique ____ 7
2.3 Situation administrative ____ 7

3 METHODE ET PRINCIPE ____ 11

4 ZONAGE DU SITE ____ 13

5 DONNEES METEOROLOGIQUES ____ 18

6 QUANTIFICATION DES FLUX ____ 25

6.1 Evaporation libre sur les bassins d'eaux pluviales et de lixiviats ____ 25
6.2 Production théorique des lixiviats ____ 25
6.3 Relevés disponibles de la production lixiviats en 2018 ____ 30
6.4 Volume stocké ____ 30
6.5 Volume traité ____ 31
6.5.1 Evapoconcentrateur ____ 31

7 SYNTHESE ET DISCUSSION ____ 31

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

1 OBJET

Le bilan hydrique constitue le principal outil de suivi du fonctionnement hydrique d'un site de stockage afin de déterminer la répartition des eaux météoriques entre évapotranspiration, ruissellement ou percolation.

La présente étude consiste à la réalisation du bilan hydrique du CSDND de la Fare les Oliviers sur 2018. Elle rentre dans le cadre d'un suivi plus régulier de la problématique de gestion des lixiviats sur le site.

Cette approche, réalisée dans un premier temps sur la base des paramètres les plus courants tels que l'évapotranspiration, l'évaporation et la pluviométrie, pourra être affinée au fur et à mesure de la connaissance du modèle spécifique de l'installation de stockage.

2 PRESENTATION

Sur son site de La Fare les Oliviers, la société SMAV exploite une installation de stockage des déchets non dangereux.

2.1 Situation géographique

Figure 1 : Plan d'implantation du site

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

2.2 Situation géologique

D'après G. DUROZOY (1978), BRGM.

Le massif de La Fare les Oliviers correspond au flanc sud d'un grand anticlinal allongé d'Ouest en Est entre Saint Chamas et Eguilles. Les calcaires d'âge crétacé inférieur qui le constituent plongent régulièrement vers l'Etang de Berre au Sud sous un pendage de 10 à 20°.

L'ensemble des calcaires du Crétacé inférieur (Valanginien à Barrémien inclus) est perméable par fissures. Cette fissuration est plus ou moins développée selon les niveaux stratigraphiques. En particulier l'Hauterivien inférieur et le Valanginien qui admettent des calcaires argileux et de minces niveaux marneux sont moins perméables; néanmoins ils ne constituent pas un écran pour les circulations dans l'intérieur de l'ensemble du massif (et de toute façon les accidents qui affectent l'ensemble assurent des intercommunications entre les différents niveaux).

L'ensemble du massif est essentiellement drainé vers les bordures de l'Etang de Berre au Sud.

La source de la Calissanne est le principal exutoire : débit entre 0,60 et 1 m³/sec; température 18°6, supérieure à la normale d'après l'altitude d'émergence (+ 20,5 m). Une concentration élevée en NaCl (supérieure á 600 mgl) a été relevé. Cette teneur anormale amène à penser que les eaux ont circulé au contact du Trias-gypso-salin.

Cette étude géologique semble cependant présenter des faiblesses et ne doit pas constituer une référence géologique définitive.

2.3 Situation administrative

Les activités de SMAV sont régies par

- Arrêté 2017-98-PC du 30 novembre 2017, imposant des prescriptions complémentaires à la société SMA VAUTUBIERE dans le cadre du suivi et traitement des eaux souterraines polluées au droit du site de l'Installation de stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Fare les Oliviers
- L'arrêté préfectoral 2013-96A du 6 décembre 2013 autorisant le changement d'exploitation du CSDND sur la commune de la Fare les Oliviers au bénéfice

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Désignation des activités	Rubrique	Seuil	Grandeur Réelle	Régime
1. Installations de chargement de véhicules citernes, de remplissage de récipients mobiles, le débit maximum de l'installation étant : a) Supérieur ou égal à 100 m³/h : A b) Supérieur ou égal à 5 m³/h, mais inférieur à 100 m³/h : DC **2.** Installations de chargement ou de déchargement desservant un stockage de ces liquides soumis à autorisation : A			1434 de la nomenclature ICPE, un régulateur de débit a été installé afin de ne pas dépasser un débit de 5 m^3/h	
(Rubrique supprimée par l'annexe I du Décret n°2018-900 du 22 octobre 2018 et modifiée précédemment par les Décret n° 2006-678 du 8 juin 2006 et n° 2010-1700 du 30 décembre 2010) **Installation de compression fonctionnant à des pressions effectives supérieures à 10^5 Pa et comprimant ou utilisant des fluides inflammables ou toxiques :**	2920	≤ 10 MW	Présence de 4 compresseurs et de 4 surpresseurs sur l'installation Puissance cumulée de 0.03008 MW ➔ Puissance inférieure au seuil de l'autorisation (pas de déclaration et d'enregistrement pour cette rubrique)	NC
Installation de combustion de biogaz	2910 B	≤ 0.1 MW	Brûleur de la Torchère	NC
Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770, 2771 et 2971. **B. Lorsque les produits consommés seuls ou en mélange sont différents de ceux visés en A et C ou sont de la biomasse telle que définie au b (ii) ou au b (iii) ou au b (v) de la définition de biomasse, et si la puissance thermique nominale de l'installation est :** 2. Supérieure à 0,1 MW mais inférieure à 20 MW : a) En cas d'utilisation de biomasse telle que définie au b (ii) ou au b (iii) ou au b (v) de la définition de biomasse, ou de biogaz autre que celui visé en 2910-C, ou de produit autre que biomasse issu de déchets au sens de l'article L. 541-4-3 du code de l'environnement	2910 B-2-a	6,6 MW	Moteur de 1 MW de production électrique avec cogénération (valorisation thermique)	E
Gaz inflammables catégorie 1 et 2 La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines	4310	1. Supérieure ou égale à 10 t : A	Une bouteille de gaz pour le barbecue présente sur l'installation (bouteille	NC

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

3 METHODE ET PRINCIPE

Les lixiviats sont issus d'une part de l'apport des eaux météoriques percolant à travers le massif des déchets et d'autre part des eaux issues des déchets eux-mêmes (humidité, fond de BOM…).

Les différents processus intégrés dans le bilan hydrique sont présentés dans le schéma suivant (Géolia, 2004).

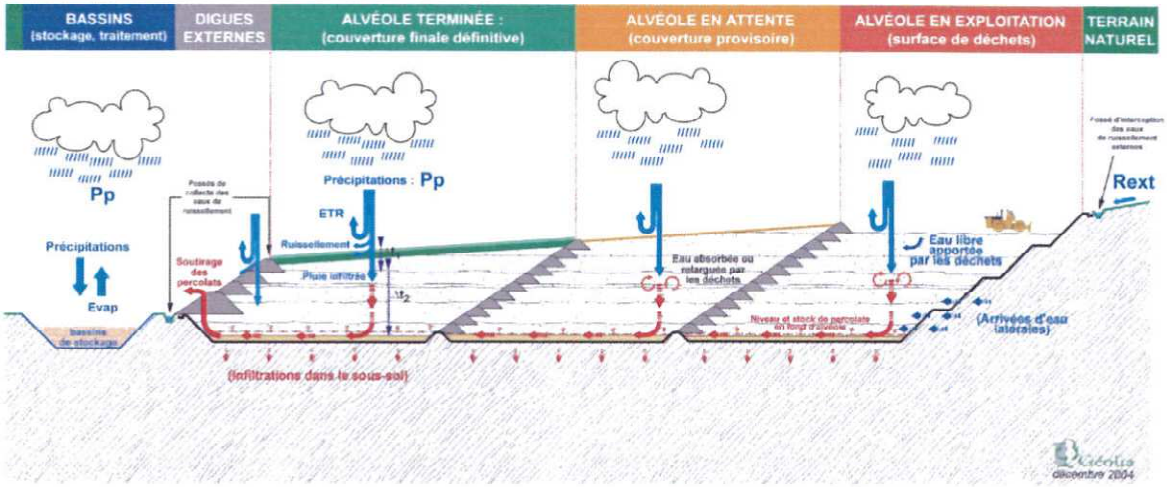

Figure 3 : Schéma du bilan hydrique d'une ISDND

Pp : Précipitations, mesurées quotidiennement sur le site

ETR : Evapotranspiration réelle, évaporation réellement observée en fonction de l'état de dessiccation du sol

ETP : Evapotranspiration potentielle, évaporation maximale théorique dans l'hypothèse d'une alimentation optimale en eau

R : Ruissellement, coefficient calculé en fonction de la texture du sol, du couvert végétal et de la pente moyenne

Ru : Réserve utile, réserve d'eau que le sol peut accumuler et peut être ré-évacuée par évapotranspiration

I : infiltration dans le terrain naturel ou le casier

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ETP : L'évapotranspiration potentielle est fonction des conditions atmosphériques (humidité de l'air, température, vitesse du vent, ensoleillement, etc.,) et du type de végétation.

Pour les calculs, nous avons utilisé les valeurs calculées par METEO FRANCE de la station de Marignane qui utilise la méthode " Penmann-Monteih".

Dans les calculs, les valeurs de l'ETP sont corrigées d'un coefficient de 0,75 pour prendre en compte l'absence ou la densité de végétation sur les divers états de surfaces.

Les phénomènes d'absorption et résorption des déchets ont été négligés dans les calculs (valeur 0).

4 ZONAGE DU SITE

Les flux sont quantifiés par type de surface à une période de l'année donnée.

Les différentes parties du site peuvent être synthétisées ainsi :

Le CSDND de la Vautubière s'étend sur une surface de 10 ha et comprend :

Une déchetterie exploitée par SMA propreté et 3 casiers.

Les couvertures définitives sont réalisées conformément à l'arrêté d'autorisation et sont composées de terre argileuse + complexe drainant + terre végétale sur 30 cm ou tout système équivalent.

Six zones peuvent être définies pour la quantification des flux selon des caractéristiques différentes :

- **Zone A** : Zone du casier en exploitation, déchets « nus »
- **Zone B** : Zone avec une couverture provisoire (entre 1 et 2 m de terre limono-argileuse) pentée (environ 5%) et compactée
- **Zone C** : Zone avec une couverture provisoire (entre 1 et 2 m de terre limono-argileuse) pentée (environ 2%) et compactée
- **Zone D** : Zone de casier ouvert, déchets « nus », dit casier à vent
- **Zone E** : Zone de flancs des sites, substratum rocheux, fortement pentée

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

	Coefficient de Ruissellement	Surface (m²)
ZONE A	0	6560
ZONE B	0,7	49636
ZONE C	0,5	12000
ZONE D	0	19038
ZONE E	1	
ZONE F	1	

Tableau 2 : Caractéristiques des zones identifiées au premier trimestre

	Coefficient de Ruissellement	Surface (m²)
ZONE A	0	7951
ZONE B	0,7	48245
ZONE C	0,5	12000
ZONE D	0	19038
ZONE E	1	
ZONE F	1	

Tableau 3 : Caractéristiques des zones identifiées au deuxième trimestre

	Coefficient de Ruissellement	Surface (m²)
ZONE A	0	6734
ZONE B	0,7	49463
ZONE C	0,5	12000
ZONE D	0	19038
ZONE E	1	
ZONE F	1	

Tableau 4 : Caractéristiques des zones identifiées au troisième trimestre

	Coefficient de Ruissellement	Surface (m²)
ZONE A	0	8863
ZONE B	0,7	47333
ZONE C	0,5	12000
ZONE D	0	19038
ZONE E	1	
ZONE F	1	

Tableau 5 : Caractéristiques des zones identifiées au quatrième trimestre

Un coefficient de 1 signifie que 100 % de la pluie ruisselle sans infiltration.

Les zones E et F n'induisent pas de lixiviat mais des eaux pluviales.

Le site a accepté 28 k tonnes de déchets au cours de du premier trimestre 2018.

Le site a accepté 30 k tonnes de déchets au cours de du deuxième trimestre 2018.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Carte de zonage

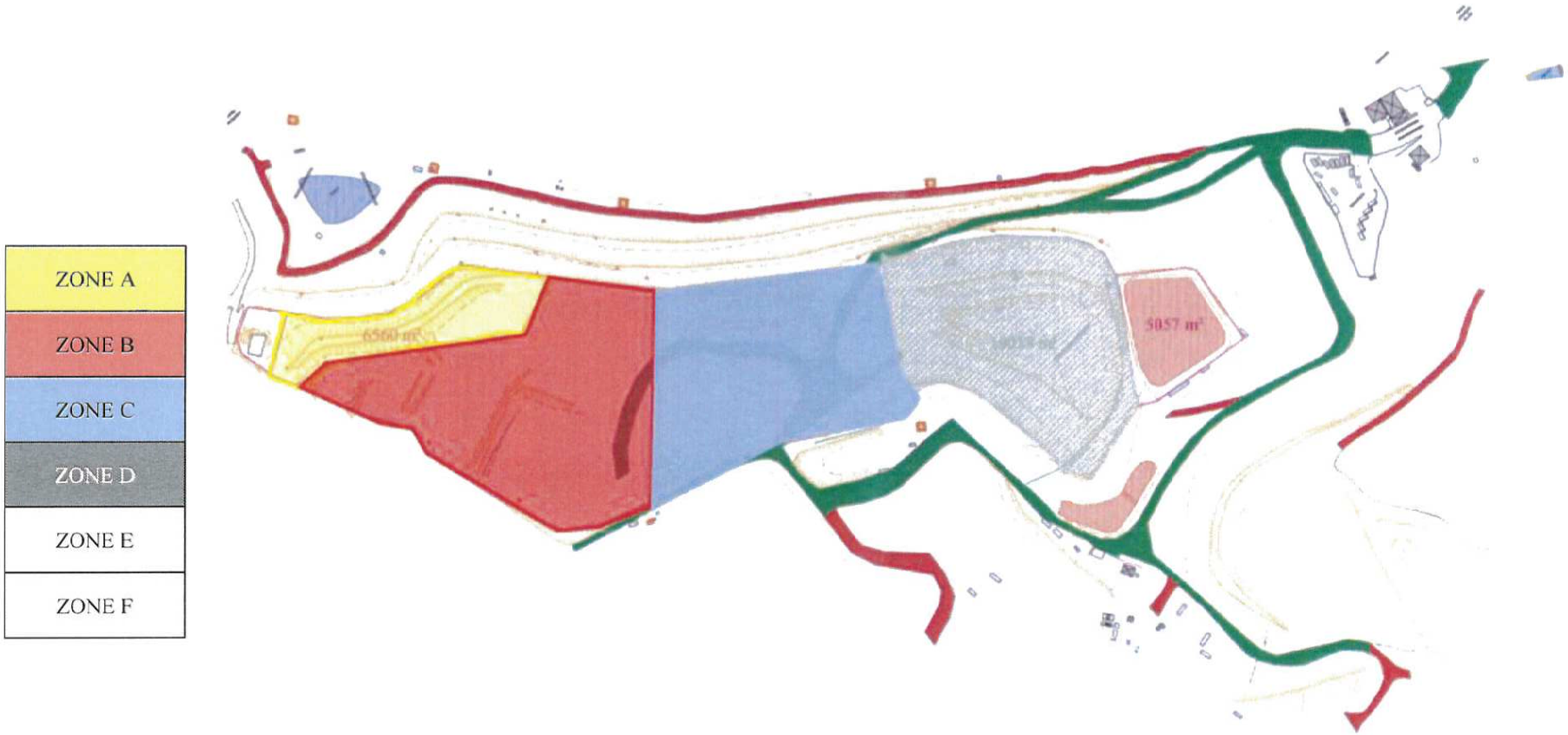

Figure 5 : Zonage du site

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Année
RR mensuel (mm)	51.1	35.1	35.9	57.5	48.9	26.3	10.6	33.7	77.8	85.2	66.5	50.7	579.3
	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Année
Jours RR > 1mm	5.2	4.8	4.5	6.3	5.2	3.2	1.5	3	4.8	6.5	6.2	5.5	56.6
Jours RR > 5mm	2.5	2.4	2.1	3.7	2.6	1.5	0.8	1.6	3.1	4	3.4	2.5	30.2
Jours RR > 10mm	1.4	1.1	1	1.8	1.3	0.8	0.3	1	2.2	2.8	2	1.4	17.1
	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Année
Vent moyen (km/h)	13.7	14.8	16.2	15.5	13.3	14	14.4	13.3	12.6	12.2	14	14	14
	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Année
Jours rafales >= 58km/h	9.5	9.3	10.8	9.3	6.7	6.8	7.4	6.4	6.4	6.6	9.2	9.6	98
Jours rafales >= 100km/h	0.9	0.9	1.1	1.2	0.2	0.5	0.1	0.1	0.2	0.3	0.8	0.7	7.1

Records (du 01/01/1939 au 04/01/2019)

	Jan	Fev	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Année
Temp. max. (°C)	20.8 10/01/2015	22.8 18/02/1998	25.7 24/03/1994	29.2 10/04/2011	34.4 24/05/2009	37.1 21/06/2003	39.7 26/07/1983	39.3 04/08/2017	34.8 03/09/2016	30.1 01/10/2011	24.2 11/11/1984	22 04/12/1961	39.7 26/07/1983
Temp. min. (°C)	-14.3 24/01/1963	-18.5 12/02/1956	-9.4 02/03/2005	-3 10/04/1970	-0.9 01/05/1960	4.2 04/06/1984	7.6 17/07/2000	7.7 08/08/1978	3.1 30/09/1974	-3.6 31/10/1997	-7.6 23/11/1998	-14.4 28/12/1962	-18.5 12/02/1956
Rafale (km/h)	136.8 11/01/1987	129.6 14/02/1989	126 25/03/1983	122.4 09/04/2005	105.1 16/05/2010	115.2 15/06/1983	111.6 15/07/1988	103.7 22/08/2005	122.4 12/09/1994	125.6 28/10/2012	118.8 04/11/1995	133.2 18/12/1982	136.8 11/01/1987
RR 24h (mm)	79.1 26/01/2018	70.6 21/02/1956	75.8 30/03/1948	63.8 24/04/1993	65 16/05/1954	56 15/06/2010	93.7 14/07/1973	138.4 07/08/1964	83.5 03/09/1948	172.5 02/10/1973	91.2 26/11/1982	76.2 01/12/2003	172.5 02/10/1973

Les valeurs de l'ETP « méthode Penman » ont ainsi été calculées par METEO-FRANCE avec les paramètres climatiques de la station de Marignane (station équipée) et la pluie par la station de météo France la plus proche (Salon de Provence)

Décades	Pluie (mm)	ETP (mm)	Excédent Pluvio (mm)
Janv -1	19,3	18	1,3
Janv -2	0,6	11,8	0
Janv -3	85,6	12,7	72,9
Fév -1	7,4	16	0
Fév -2	2	16,6	0
Fév -3	5,4	14,4	0
Mar -1	24,5	22,3	2,2
Mar -2	31,7	30,9	0,8
Mar -3	1,4	37,9	0
Avr -1	12,3	45,8	0
Avr -2	54,5	35,8	18,7
Avr -3	10,3	46,4	0
Mai -1	14,7	46,5	0

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

de pluie apparait, correspondent à des périodes de genèse de lixiviat sur le site par infiltration d'eau dans le massif de déchets.

Une station météorologique est présente sur le site son emplacement jugé non représentatif ne permet pas son utilisation.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

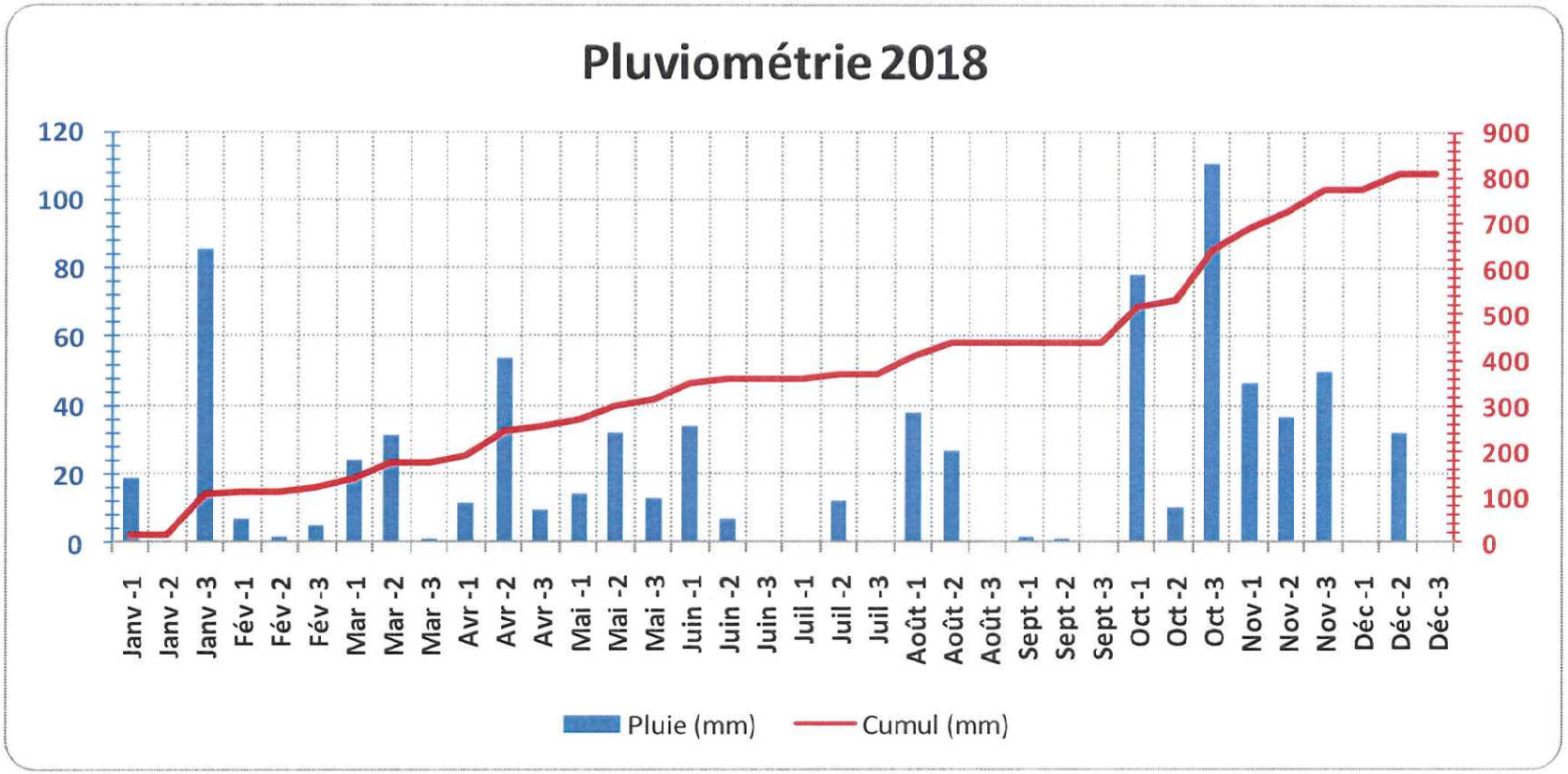

Graphique 2 : Evolution de la pluviométrie en 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

6 QUANTIFICATION DES FLUX

6.1 Evaporation libre sur les bassins d'eaux pluviales et de lixiviats

Afin d'affiner le bilan hydrique, l'évaporation libre s'effectuant sur les bassins de stockage des eaux pluviales et des lixiviats a été calculée d'après la loi de Rohwer :

$$E = 0,484*(1+0,6*v) * (e_s - e_a)$$

Avec :

$$e_s = 611*\exp [(17,27*t) / (237,3 + t)]$$

Où :

E : taux d'évaporation (mm) ;

v : vitesse du vent en (m/s) ;

e_s : pression de vapeur d'eau à saturation à la température de la surface (kPa) ;

e_a : pression effective ou actuelle de vapeur d'eau dans l'air (kPa) ;

t : température (°C).

Le calcul du taux d'évaporation est réalisé à partir des données acquises sur la station météo de Météo France de Marignane (vitesse du vent, pression effective, température).

Pour évaluer l'apport [Pluviométrie - ETP], on considère que la pluviométrie s'opère sur la surface maximale de chaque bassin alors que l'évaporation est réalisée sur la surface réelle du plan d'eau de chaque bassin, qui varie au fur et à mesure du remplissage et de la vidange des bassins.

On calcule ainsi l'évaporation moyenne s'opérant sur la surface en eau lorsque les bassins sont à moitié remplis.

Le suivi de remplissage des bassins n'étant pas effectué on négligera cet aspect.

6.2 Production théorique des lixiviats

Ci-après tableaux récapitulatifs de la production des lixiviats par trimestre.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEE 2018 ZONE B

MOIS	DECADES	ETP	P	Cr/o	r/o	I	I-ETP	ST	Delta ST	ETR	PERC	
		Evapotranspiration Potentielle Ajustée	Précipitation moyenne décadaire	Coefficient de ruissellement	Ruissellement de chaque décade	Infiltration décadaire	Eau disponible pour le stockage	Stockage humide du sol	Différence en stockage humide	Evapotranspiration réelle	Percolation	
		mm	mm	0,7	mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	
	TOTAL	997,8	806,9	0,7	564,83	242,07			-38,6	261,16	19	
JANVIER	DECADE 1	13,5	19,3	0,7	13,5	5,8	-7,7	143,6	-3,0	8,8	-	
	DECADE 2	8,9	0,6	0,7	0,4	0,2	-8,7	135,3	-8,4	8,6	-	
	DECADE 3	9,5	85,6	0,7	59,9	25,7	16,2	150,0	14,7	9,5	1,41	
FEVRIER	DECADE 4	12,0	7,4	0,7	5,2	2,2	-9,8	136,4	-13,6	15,8	-	
	DECADE 5	12,5	2,0	0,7	1,4	0,6	-11,9	136,8	0,4	0,2	-	
	DECADE 6	10,8	5,4	0,7	3,8	1,6	-9,2	134,5	-2,3	3,9	-	
MARS	DECADE 7	16,7	24,5	0,7	17,2	7,4	-9,4	120,8	-13,7	21,1	-	
	DECADE 8	23,2	31,7	0,7	22,2	9,5	-13,7	131,1	9,5	0,0	-	Total T1
	DECADE 9	28,4	1,4	0,7	1,0	0,4	-28,0	125,7	-5,3	5,8	-	1,41
AVRIL	DECADE 10	34,4	12,3	0,7	8,6	3,7	-30,7	121,9	-3,8	7,5	-	
	DECADE 11	26,9	54,5	0,7	38,2	16,4	-10,5	114,7	-7,2	23,6	-	
	DECADE 12	34,8	10,3	0,7	7,2	3,1	-31,7	102,9	-11,8	14,9	-	
MAI	DECADE 13	34,9	14,7	0,7	10,3	4,4	-30,5	107,4	4,4	0,0	-	
	DECADE 14	35,6	32,6	0,7	22,8	9,8	-25,8	103,3	-4,2	14,0	-	
	DECADE 15	36,2	13,2	0,7	9,2	4,0	-32,3	94,1	-9,1	13,1	-	
JUIN	DECADE 16	39,2	34,1	0,7	23,9	10,2	-28,9	107,1	10,2	0,0	-	
	DECADE 17	55,1	7,3	0,7	5,1	2,2	-52,9	98,3	-8,8	11,0	-	Total T2
	DECADE 18	53,6	0,0	0,7	0,0	0,0	-53,6	91,1	-7,2	7,2	-	-
JUILLET	DECADE 19	58,7	0,0	0,7	0,0	0,0	-58,7	91,8	0,0	0,0	-	
	DECADE 20	54,3	13,0	0,7	9,1	3,9	-50,4	88,4	-3,4	7,3	-	
	DECADE 21	57,5	0,0	0,7	0,0	0,0	-57,5	95,3	0,0	0,0	-	
AOUT	DECADE 22	47,7	38,6	0,7	27,0	11,6	-36,1	94,5	-0,8	12,3	-	
	DECADE 23	47,0	27,2	0,7	19,0	8,2	-38,8	103,6	8,2	0,0	-	
	DECADE 24	51,9	0,2	0,7	0,1	0,1	-51,8	102,1	-1,5	1,6	-	
SEPTEMBRE	DECADE 25	34,7	2,4	0,7	1,7	0,7	-34,0	106,7	0,7	0,0	-	
	DECADE 26	31,7	1,6	0,7	1,1	0,5	-31,2	113,9	0,5	0,0	-	Total T3
	DECADE 27	30,5	0,2	0,7	0,1	0,1	-30,5	124,2	0,1	0,0	-	-
OCTOBRE	DECADE 28	22,7	78,4	0,7	54,9	23,5	0,9	125,1	0,9	22,7	0,00	
	DECADE 29	18,2	10,6	0,7	7,4	3,2	-15,0	133,7	3,2	0,0	-	
	DECADE 30	12,7	110,7	0,7	77,5	33,2	20,5	150,0	16,3	12,7	4,27	
NOVEMBRE	DECADE 31	11,6	46,7	0,7	32,7	14,0	2,5	150,0	0,0	11,6	2,46	
	DECADE 32	8,8	37,1	0,7	26,0	11,1	2,4	150,0	0,0	8,8	2,36	
	DECADE 33	8,0	50,2	0,7	35,1	15,1	7,0	150,0	0,0	8,0	7,04	
DECEMBRE	DECADE 34	6,4	0,2	0,7	0,1	0,1	-6,3	147,8	-2,2	2,2	-	
	DECADE 35	5,6	32,3	0,7	22,6	9,7	4,1	150,0	2,2	5,6	1,97	Total T4
	DECADE 36	4,2	0,6	0,7	0,4	0,2	-4,0	146,7	-3,3	3,5	-	18,08

Tableau 8 : Calcul de la percolation de la zone B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEE 2018

ZONE D

MOIS	DECADES	ETP	P	Cr/o	r/o	I	I-ETP	ST	Delta ST	ETR	PERC	
		Evapotranspiration Potentielle Ajustée	Précipitation moyenne décadaire	Coefficient de ruissellement	Ruissellement de chaque décade	Infiltration décadaire	Eau disponible pour le stockage	Stockage humide du sol	Différence en stockage humide	Evapotranspiration réelle	Percolation	
		mm	mm		mm	mm	mm	mm	mm	mm	mm	
	TOTAL	997,8	806,9	0	0	806,9			-25,5	525,87	307	
JANVIER	DECADE 1	13,5	19,3	0,0	0,0	19,3	5,8	150,0	3,3	13,5	2,49	
	DECADE 2	8,9	0,6	0,0	0,0	0,6	-8,3	135,3	-14,7	15,3	-	
	DECADE 3	9,5	85,6	0,0	0,0	85,6	76,1	150,0	14,7	9,5	61,33	
FEVRIER	DECADE 4	12,0	7,4	0,0	0,0	7,4	-4,6	136,4	-13,6	21,0	-	
	DECADE 5	12,5	2,0	0,0	0,0	2,0	-10,5	136,8	0,4	1,6	-	
	DECADE 6	10,8	5,4	0,0	0,0	5,4	-5,4	134,5	-2,3	7,7	-	
MARS	DECADE 7	16,7	24,5	0,0	0,0	24,5	7,8	142,3	7,8	16,7	0,00	
	DECADE 8	23,2	31,7	0,0	0,0	31,7	8,5	150,0	7,7	23,2	0,79	Total T1
	DECADE 9	28,4	1,4	0,0	0,0	1,4	-27,0	125,7	-24,3	25,7	-	64,61
AVRIL	DECADE 10	34,4	12,3	0,0	0,0	12,3	-22,1	121,9	-3,8	16,1	-	
	DECADE 11	26,9	54,5	0,0	0,0	54,5	27,7	149,6	27,7	26,9	-	
	DECADE 12	34,8	10,3	0,0	0,0	10,3	-24,5	102,9	-46,7	57,0	-	
MAI	DECADE 13	34,9	14,7	0,0	0,0	14,7	-20,2	107,4	4,6	10,1	-	
	DECADE 14	35,6	32,6	0,0	0,0	32,6	-3,0	103,3	-4,2	36,8	-	
	DECADE 15	36,2	13,2	0,0	0,0	13,2	-23,0	94,1	-9,1	22,3	-	
JUIN	DECADE 16	39,2	34,1	0,0	0,0	34,1	-5,1	107,1	13,0	21,1	-	
	DECADE 17	55,1	7,3	0,0	0,0	7,3	-47,8	98,3	-8,8	16,1	-	Total T2
	DECADE 18	53,6	0,0	0,0	0,0	0,0	-53,6	91,1	-7,2	7,2	-	-
JUILLET	DECADE 19	58,7	0,0	0,0	0,0	0,0	-58,7	91,8	0,0	0,0	-	
	DECADE 20	54,3	13,0	0,0	0,0	13,0	-41,3	88,4	-3,4	16,4	-	
	DECADE 21	57,5	0,0	0,0	0,0	0,0	-57,5	95,3	0,0	0,0	-	
AOUT	DECADE 22	47,7	38,6	0,0	0,0	38,6	-9,1	94,5	-0,8	39,4	-	
	DECADE 23	47,0	27,2	0,0	0,0	27,2	-19,8	103,6	9,1	18,1	-	
	DECADE 24	51,9	0,2	0,0	0,0	0,2	-51,7	102,1	-1,5	1,7	-	
SEPTEMBRE	DECADE 25	34,7	2,4	0,0	0,0	2,4	-32,3	106,7	2,4	0,0	-	
	DECADE 26	31,7	1,6	0,0	0,0	1,6	-30,1	113,9	1,6	0,0	-	Total T3
	DECADE 27	30,5	0,2	0,0	0,0	0,2	-30,3	124,2	0,2	0,0	-	-
OCTOBRE	DECADE 28	22,7	78,4	0,0	0,0	78,4	55,8	150,0	25,8	22,7	29,96	
	DECADE 29	18,2	10,6	0,0	0,0	10,6	-7,6	133,7	-16,3	26,9	-	
	DECADE 30	12,7	110,7	0,0	0,0	110,7	98,0	150,0	16,3	12,7	81,76	
NOVEMBRE	DECADE 31	11,6	46,7	0,0	0,0	46,7	35,2	150,0	0,0	11,6	35,15	
	DECADE 32	8,8	37,1	0,0	0,0	37,1	28,3	150,0	0,0	8,8	28,33	
	DECADE 33	8,0	50,2	0,0	0,0	50,2	42,2	150,0	0,0	8,0	42,18	
DECEMBRE	DECADE 34	6,4	0,2	0,0	0,0	0,2	-6,2	147,8	-2,2	2,4	-	
	DECADE 35	5,6	32,3	0,0	0,0	32,3	26,8	150,0	2,2	5,6	24,58	Total T4
	DECADE 36	4,2	0,6	0,0	0,0	0,6	-3,6	146,7	-3,3	3,9	-	241,94

Tableau 10 : Calcul de la percolation de la zone D

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

6.5 Volume traité

6.5.1 Evapoconcentrateur

Mois	Traitement Lixiviat/eaux souterraines m^3
Janvier	318,00
Février	264,00
Mars	244,00
Avril	505,00
Mai	250,00
Juin	380,00
Juillet	511,00
Août	424,00
Septembre	411,00
Octobre	531,00
Novembre	434,00
Décembre	438,00
Total	**4710**

Tableau 12 : Bilan évapoconcentrateur

En 2018, l'évapoconcentrateur a traité 4710 m^3 de lixiviat/eaux souterraines pompées.

Les Condensats de Biogaz n'ont jamais été comptabilisés : ils viennent en plus des 4710 m3 de lixiviats traités

Les surconcentrats repartent dans le bassin de décantation 3 avec les eaux souterraines du F2

7 SYNTHESE ET DISCUSSION

Production théorique de lixiviat :

Pour rappel selon bilans hydriques EKOS fournis :
Déficit fin 2016 : -624 m^3
Déficit fin 2017 : -1485 m^3

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Bilan : 9631-3488 = 5 964 m^3 en excès

Conclusion :

Le site présente un excès de près de 6000 m^3 pour l'année 2018. Les lixiviats potentiellement générés (production théorique) sont nettement supérieurs aux lixiviats traités (mesurés). Il apparait indispensable d'ajuster les coefficients de ruissellement en fonction d'une percolation et de pentes mesurées. SMAV a prévu d'entreprendre pour 2019 des mesures de perméabilité en double anneau et de mesurer les pentes sur les zones caractéristiques du site.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

2019

CONTROLE INOPINE DECHETS SMAV

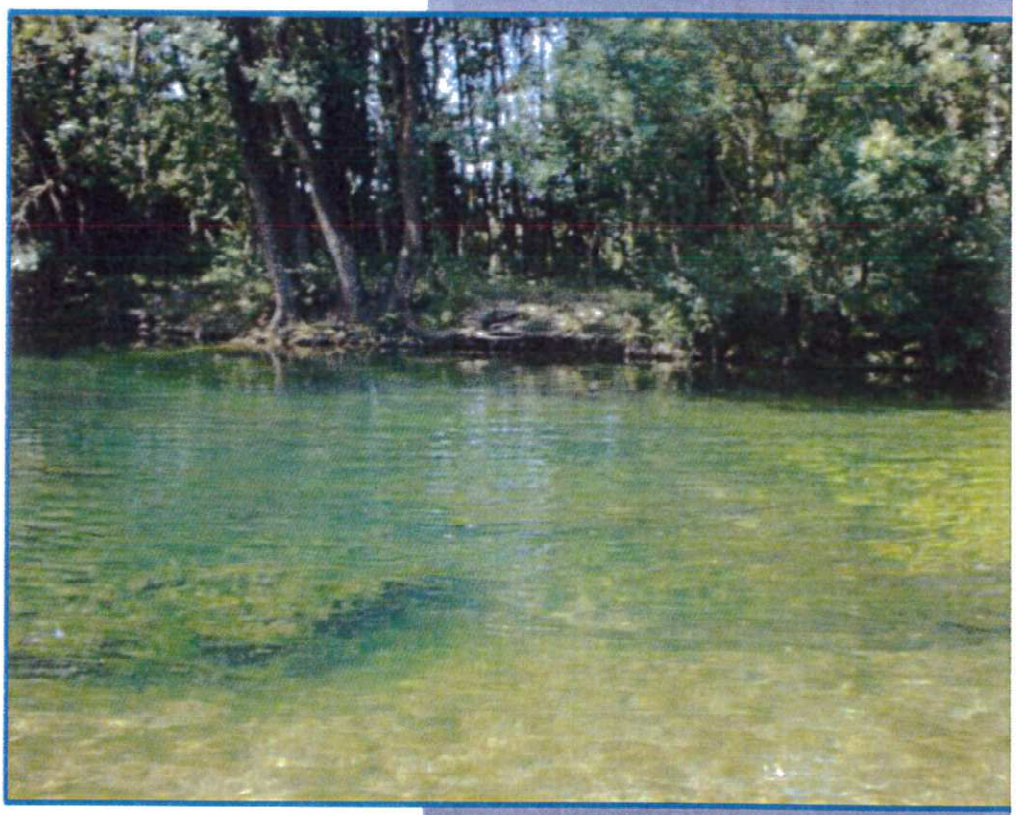

Jean-François BONNICI
A2E Environnement
18, rue Jules Ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE
02/01/2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION ____ 3
2. REGLEMENTATION. ____ 3
3. LE CONTROLE ____ 3

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

1. INTRODUCTION

La société A2E ENVIRONNEMENT a été mandatée par SMA VAUTUBIERE pour effectuer deux fois par an un contrôle inopiné sur les déchets entrants sur le site de la décharge de la Vautubière à la Fare-les-Oliviers (13).

L'intervention a été réalisée le 31 décembre 2018 en matinée et concerne le 2ème semestre 2018.

2. REGLEMENTATION.

- Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux, Chapitre IV : Admission des déchets ;
- Article 8.1.2. de l'arrêté préfectoral du site n°2013-96A du 6 décembre 2013.

3. LE CONTROLE

Ce dernier s'est déroulé en deux points du site, avec un représentant d'exploitation de la décharge, au niveau de :

1. L'aire de déchargement des D.I.B./encombrants livrés ;
2. L'aire de déchargement des Ordures Ménagères.

Dans le détail ci-dessous, nous n'avons relevé que les points marquants lors du contrôle.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Pour ce qui concerne le premier point :

Cas n°1

Un camion (EL-199-TV contrôlé à 8h15) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 2800 kg.

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- 1 radiateur,
- 1 robot ménager.

Ces déchets ont été stockés sur place pour être dirigés ultérieurement vers la déchetterie.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Cas n°2

Un camion (CG-314-YZ – contrôlé à 9h00) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 240 kg.

Le chargement présentait environ 60% de cartons et 20% de verre.

Ces déchets ont été enfouis (certains cartons étaient souillés).

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Cas n°3

Un camion (EE-189-HF – contrôlé à 9h15) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 3 640 kg.

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- 1 pneu.

Ces déchets ont été stockés sur place pour être dirigés ultérieurement vers la déchetterie.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Cas n°4

Un camion (EL-199-TV – contrôlé à 10h30) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 5 060 kg.

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- 1 fer à repasser,
- 1 batterie,
- 1 pompe,
- 1 perceuse,
- matériel Hi-fi,
- Et 1 ventilateur.

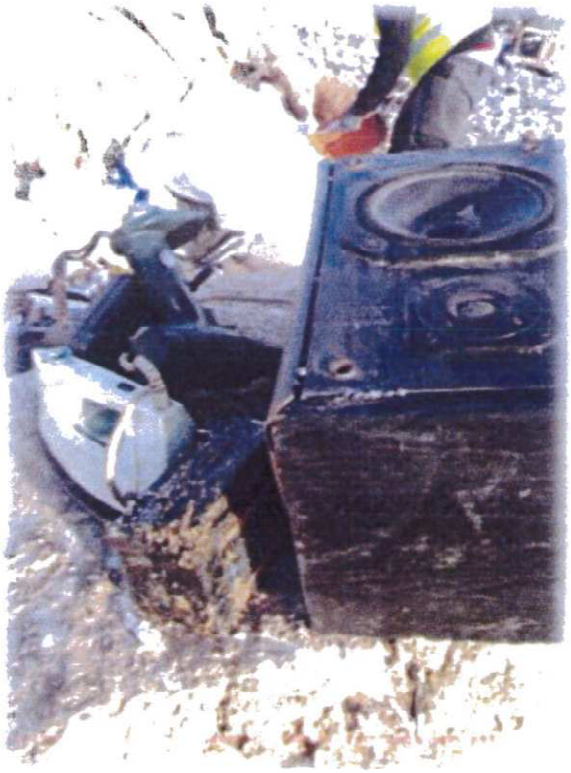

Ces déchets ont été stockés sur place pour être dirigés ultérieurement vers la déchetterie.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Pour ce qui concerne le deuxième point :

Cas n°1

Un camion (EP-098-BS – contrôlé à 10h05) avec des ordures ménagères s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- 2 pneus.

Ces déchets ont été stockés sur place pour être dirigés ultérieurement vers la déchetterie.
Le reste a été enfoui sur le site.

J.F. BONNICI
06.41.88.16.32

Signature numérique de Jean-François BONNICI
Date : 2019.01.02 08:08:29 +01'00'

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

2018

CONTROLE INOPINE DECHETS SMAV

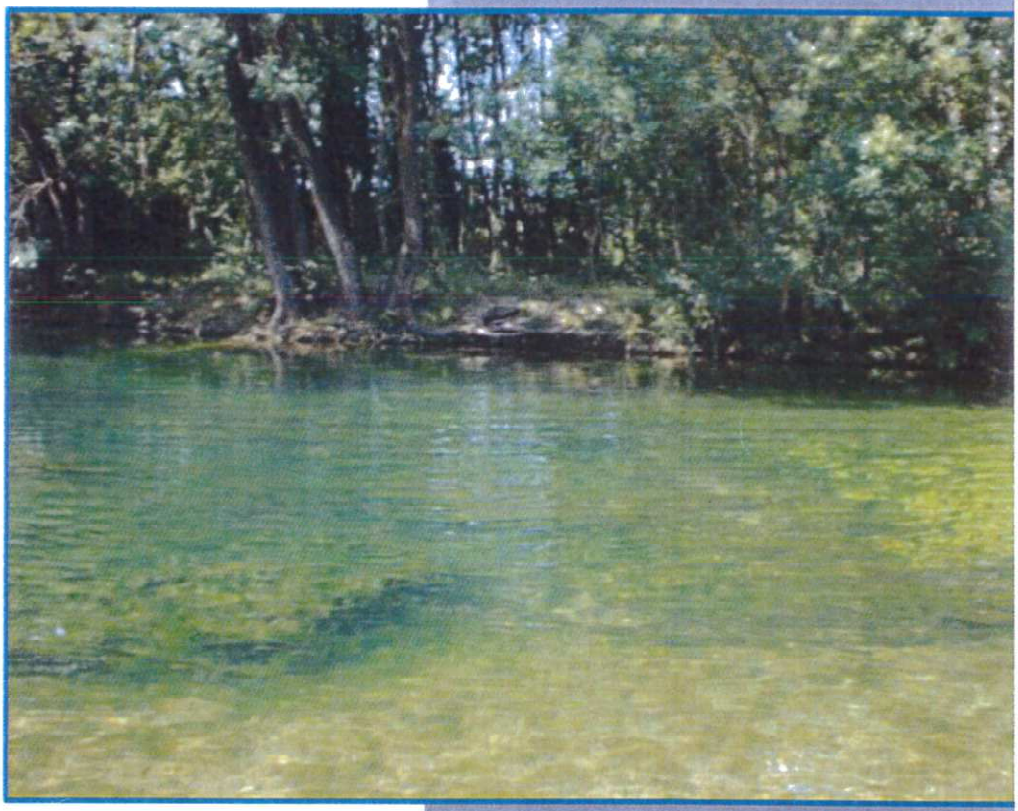

Jean-François BONNICI
A2E Environnement
18, rue Jules Ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE
02/07/2018

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION 3
2. REGLEMENTATION. 3
3. LE CONTROLE 3

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

1. INTRODUCTION

La société A2E ENVIRONNEMENT a été mandatée par SMA VAUTUBIERE pour effectuer deux fois par an un contrôle inopiné sur les déchets entrants sur le site de la décharge de la Vautubière à la Fare-les-Oliviers (13).

L'intervention a été réalisée le 29 juin 2018 en matinée et concerne le 1er semestre 2018.

2. REGLEMENTATION.

- Arrêté du 15 février 2016 relatif aux installations de stockage de déchets non dangereux, Chapitre IV : Admission des déchets ;
- Article 8.1.2. de l'arrêté préfectoral du site n°2013-96A du 6 décembre 2013.

3. LE CONTROLE

Ce dernier s'est déroulé en deux points du site, avec un représentant d'exploitation de la décharge, au niveau de :

1. L'aire de déchargement des D.I.B./encombrants livrés ;
2. L'aire de déchargement des Ordures Ménagères.

Dans le détail ci-dessous, nous n'avons relevé que les points marquants lors du contrôle.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Pour ce qui concerne le premier point :

Cas n°1

Un camion (ED-570-JR contrôlé à 7h50) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 500 kg.

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- 1 téléviseur.

Ces déchets ont été stockés sur place pour être dirigés ultérieurement vers la déchetterie.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Cas n°2

Un camion (EE-180-HF – contrôlé à 8h20) avec des encombrants s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 1 840 kg.

Des déchets interdits ont été vidés à savoir :

- 1 bidon d'huile de vidange.

Ces déchets ont été stockés sur place pour être dirigés ultérieurement vers la déchetterie.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Pour ce qui concerne le deuxième point :

Cas n°1

Un camion (EB-714-PV – contrôlé à 7h35) avec des ordures ménagères s'est présenté pour effectuer son déchargement.

Le poids total de déchets collectés est de 1 360 kg.

Des déchets recyclables (20% situé en fin du chargement) ont été vidés à savoir :

- carton.

Ces déchets ont été enfouis sur le site.

J.F. BONNICI
06.41.88.16.32

Signature numérique de Jean-François BONNICI
Date : 2018.07.02 07:45:09 +02'00'

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Eaux souterraines, ERI, Boue de lixiviat, Lixiviat, Légionelles

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

2018

SMAV – Prélèvements trimestriels La Fare-les-Oliviers
PREMIER TRIMESTRE 2018

Jean-François BONNICI
SARL A2E Environnement
18 rue Jules Ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE
13/03/2018

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION ____ 3

2. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT ____ 4

2.1. LOCALISATION ____ 4

3. PRELEVEMENT ET ANALYSES ____ 5

3.1. PRELEVEMENT ____ 5

3.2 ANALYSES ____ 6

4 INTERPRETATION ____ 6

5 CONCLUSION ____ 7

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : RESULTATS ANALYTIQUES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

1. INTRODUCTION

A2E Environnement a été mandatée par SMA Vautubière pour la réalisation de prélèvements et d'analyses sur le centre de stockage des déchets non dangereux de la Vautubière situé sur la commune de la Fare-les-Oliviers (13) (arrêté préfectoral en cours de modification) ;

Les prélèvements ont été effectués par nos soins le 06/02/2018 et correspondent au 1er trimestre 2018.

Le programme de prélèvement concernait :

- 4 ouvrages piézométriques situés sur le site de la Fare-les-Oliviers (F1, F2, F4 et F6),
- 1 prélèvement lixiviat (cuve de stockage – proximité F4),
- 1 prélèvement boues (test de lixiviation selon l'arrêté du 12/12/2014),
- Et 1 prélèvement légionelles en date du 08/02/2018.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

2. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

2.1. LOCALISATION

La localisation du site et des points de prélèvements, sous fond de carte I.G.N., sont données ci-dessous :

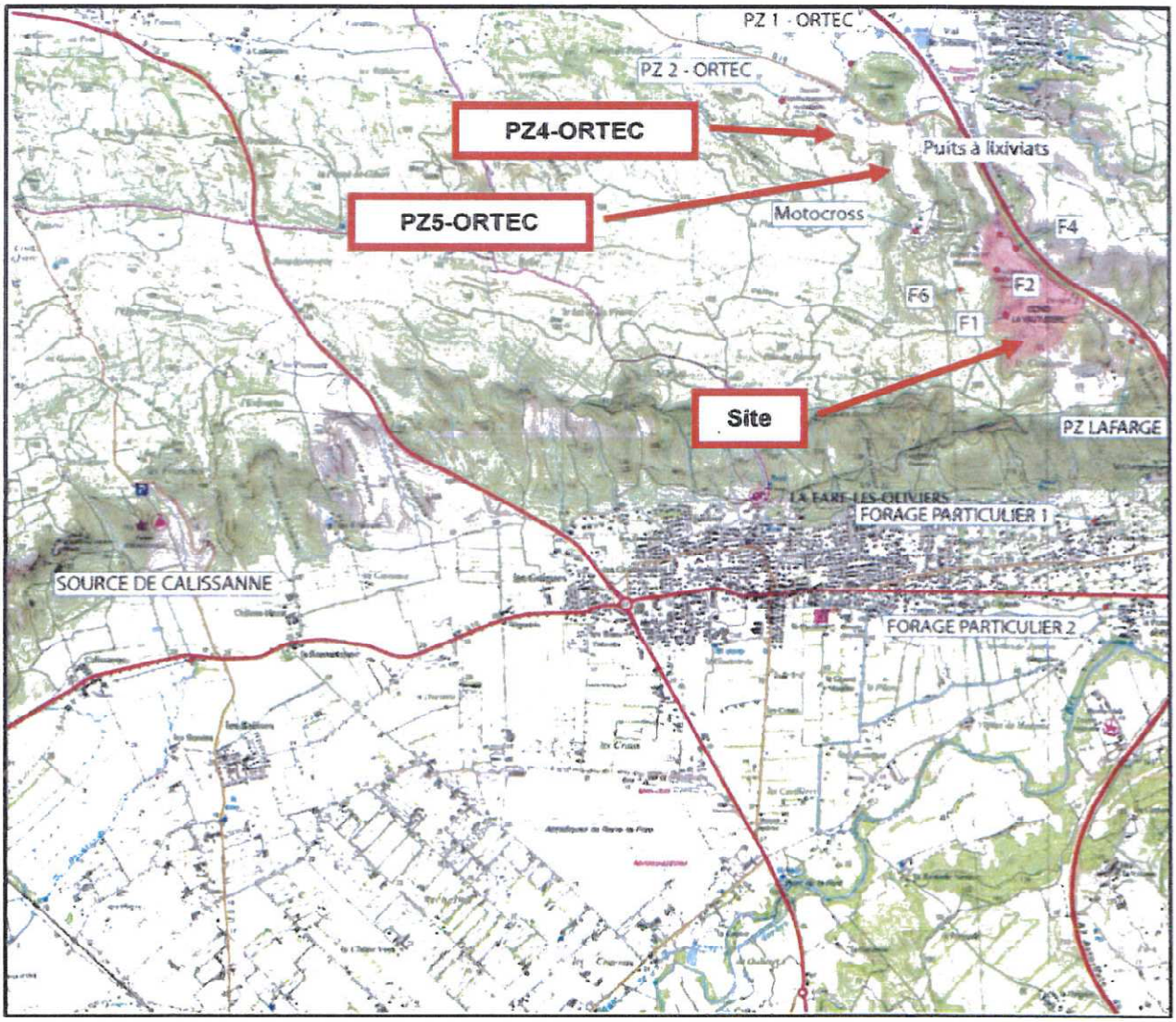

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

3. PRELEVEMENT ET ANALYSES

3.1. PRELEVEMENT

L'ensemble des prélèvements ponctuels a été effectué à l'aide d'une canne de prélèvement ou directement à l'aide du flaconnage prévu, par temps ensoleillé, vent important et sec.

Pour ce qui concerne les prélèvements piézométriques, ceux-ci ont été réalisés à l'aide des pompes immergées en place sur site et après stabilisation des paramètres de terrain in situ (pH et Conductivité) pour la purge.

Niveau Statique (N.S.) des ouvrages piézométriques relevés :

Désignation	F1	F2	F4	F6
Niveau statique mesuré coordonnées indépendantes	129,70	91,50	87,90	160,93
Niveau ouvrage NGF	152,78	170,66	148,14	210,56
Niveau piézométrique NGF	23,08	79,16	60,24	49,63

Les mesures in situ ont été réalisées sur chaque point de prélèvement (pH, Température, Conductivité et Potentiel Redox).

Ces données ont été reportées dans les bulletins analytiques joints en annexe n°1.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

3.2 ANALYSES

Les échantillons prélevés ont été conditionnés puis transportés dans des enceintes réfrigérées à notre laboratoire partenaire selon la procédure du laboratoire et de la circulaire MEEDDAT MC0803 du 05 janvier 2009 (5 ± 3°C).

Les analyses physico-chimiques demandées dans le cadre de l'étude a été réalisé par les laboratoires EUROFINS accrédités par le COFRAC et agréés par le MED.

4 INTERPRETATION

Afin de permettre d'étudier l'évolution des paramètres sur l'ensemble des ouvrages piézométriques, nous avons réalisé un récolement de données depuis juin 2010 sous applicatif informatique approprié en englobant également les résultats analytiques du prélèvement « lixiviats » pour étudier une éventuelle contamination.

Le fichier de récolement a été transmis par mail le 07/03/2018.

Il est à noter :

1. Une contamination des piézomètres F2, F4 et F6 par le lixiviat,
2. Une augmentation de la concentration en chlorures sur F4 et F6.

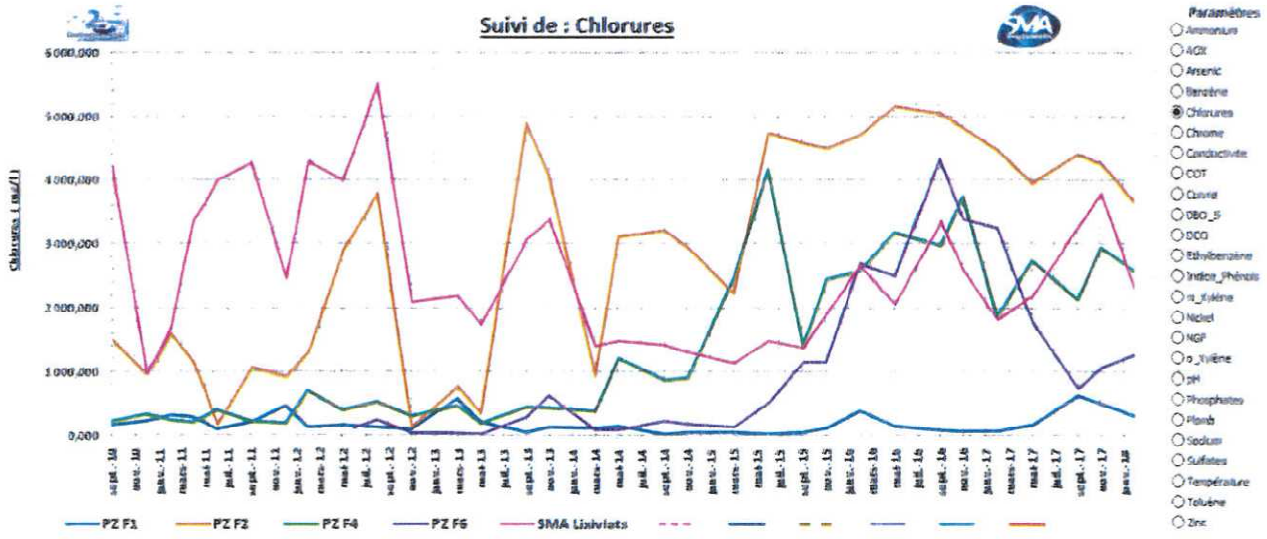

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Les résultats analytiques de la première campagne trimestrielle 2018 sont joints en annexe n°1.

5 CONCLUSION

Une pollution au lixiviat est avérée sur les ouvrages F2, F4 et F6.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE N°1

RESULTATS ANALYTIQUES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Environnement

SMAV | 1er trimestre 2018

Prélèvement du 06/02/2018 par A2E ENVIRONNEMENT

Tests	Paramètres	Unités	LQ	Référence EUROFINS	18E010932-001	18E010932-002	18E010932-003	18E010932-004	18E010932-005
				Référence Client	F1	F2	F4	F6	LIXIVIAT
				Date prélèvement	06/02/2018	06/02/2018	06/02/2018	06/02/2018	06/02/2018
Temperature de l'eau (in situ) (non accredité)	Temperature de l'eau sur site	°C			15	15,4	16,3	15,7	14,6
Mesure du pH (in situ) (non accrédité)	pH in situ	Unités pH			7	7,8	7,42	7,4	8,2
Conductivité à 25°C (in situ)	Conductivité (terrain)	µS/cm			2014	30620	4310	7080	19063
Niveau statique piézo (m) (in situ)	Profondeur du niveau piézométrique (m)	m			129,7	91,5	87,9	160,93	-
Cote NGF					152,78	170,66	148,14	210,56	-
Niveau statique piézo (NGF) (calcul)	Profondeur du niveau piézométrique (NGF)				23,08	79,16	60,24	49,63	-
Potentiel d'oxydoreduction (E PT/AgCl) (in situ)	Pouvoir d'oxydo-réduction	mV			63,75	485,9	-249,7	-54,36	-10,6
Mesure du pH	pH				7	7,9	7,5	7,4	8,7
	Température de mesure du pH	°C			17,6	18	17,9	17,8	17,8
Matières en suspension (MES) par filtration	Matières en suspension	mg/l	2		140	32	45	45	90
Nitrates - Spectrophotométrie UV-Vis	Nitrates	mg NO3/l	1		<1.00	<8.86	<8.86	<8.86	<8.86
	Azote nitrique	mg N-NO3/l	0,2		<0.20	<2.00	<2.00	<2.00	<2.00
Nitrites - Spectrophotométrie UV-Vis	Nitrites	mg NO2/l	0,04		0,15	<1.64	<1.64	<1.64	<1.64
	Azote nitreux	mg N-NO2/l	0,01		0,04	<0.50	<0.50	<0.50	<0.50
Chlorures - Spectrophotométrie UV-Vis	Chlorures	mg/l	1		304	3670	2580	1280	2290
Ammonium - Spectrophotométrie UV-Vis	Ammonium	mg NH4/l	0,05		5,72	1,33	1160	1080	7,12
Sulfates (SO4) Spectrophotométrie UV-Vis	Sulfates	mg/l	5		43,3	-	-	-	-
Orthophosphates (PO4) - Spectrophotométrie UV-Vis	Orthophosphates	mg PO4/l	0,1		<0.10	27,6	4,09	3,28	2,77
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	Demande chimique en oxygène (DCO)	mg O2/l	30		196	10300	4060	3150	4560
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	DBO-5	mg O2/l	3		5	630	220	150	160
Carbone Organique Total (COT)	Carbone Organique par oxydation	mg C/l	0,5		69	4600	2100	1100	2200
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	AOX	mg/l	0,01		0,17	<5.0	5,4	2,7	<5.0
Azote selon Kjeldahl (NTK)	Azote (Kjeldahl)	mg N/l	1		14,2	2620	953	750	1490
Azote Global (NO2+NO3+NTK)	Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l			14.26<x<14.49	2616<x<2618	953.4<x<955.9	750<x<752.5	1490<x<1493
Arsenic (As)	Arsenic (As)	mg/l	0,005		0,012	0,661	0,281	0,084	0,265
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	mg/l	0,005		<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005
Calcium (Ca)	Calcium	mg/l	1		172	47	137	143	18,5
Chrome (Cr)	Chrome (Cr)	mg/l	0,005		0,011	1,22	0,343	0,296	0,435
Cuivre (Cu)	Cuivre (Cu)	mg/l	0,01		0,01	0,03	<0.01	<0.01	<0.01
Fer (Fe)	Fer (Fe)	mg/l	0,01		0,52	21,3	18,4	14,3	7,16
Magnésium (Mg)	Magnésium (Mg)	mg/l	0,01		15	43,5	31,3	35,1	40,9
Nickel (Ni)	Nickel (Ni)	mg/l	0,005		0,053	0,28	0,744	0,197	0,108
Phosphore (P)	Phosphore	mg P/l	0,005		0,046	11	2,67	2,59	1,98
Plomb (Pb)	Plomb (Pb)	mg/l	0,005		<0.005	0,023	0,014	<0.005	0,009
Potassium (K)	Potassium	mg/l	0,1		32,7	834	419	278	497
Sodium (Na)	Sodium (Na)	mg/l	0,05		169	2800	1900	507	2250
Zinc (Zn)	Zinc (Zn)	mg/l	0,02		0,21	24,9	10,8	5,28	0,05
Etain (Sn)	Etain (Sn)	µg/l	1		<1.00	383	91,3	104	86
Manganèse (Mn)	Manganèse (Mn)	µg/l	0,5		1140	872	1750	649	68
Mercure (Hg)	Mercure (Hg)	µg/l	0,2		<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20
BTEX (5 composés)	Benzène	µg/l	0,5		<0.50	1,23	1,85	0,74	<0.50
	Toluène	µg/l	1		<1.00	40,1	71,3	78,2	<1.00
	Ethylbenzène	µg/l	1		<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00
	o-Xylène	µg/l	1		<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00
	Xylène (méta-, para-)	µg/l	1		<1.00	<1.00	<1.00	<1.00	<1.00

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E010932
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-019400-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
Référence Commande : CA11012018JFB2149

Version du : 19/02/2018
Date de réception : 07/02/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
001	Eau souterraine	F1

Observations
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.
Le flacon dédié aux analyses HCT, COHV/BTEX et/ou indice phénol, préalablement stabilisé à l'acide, est arrivé au laboratoire avec un pH > 2.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E010932-001** | Version : AR-18-LK-019400-01 (19/02/2018 | Votre réf . F1

Date de réception : 7/2/2018
Date et heure de prélèvement : 06/02/2018
Début d'analyse : 07/02/2018
Matrice : Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 5.2°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	*	7.00				
Température de mesure du pH		17.6	°C			
LS002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	140	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.20	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	0.15	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	0.04	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	304	mg/l			
LS02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*	*	5.72	mg NH4/l			
02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	43.3	mg/l			
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<0.10	mg PO4/l			
LS038 : **Demande Chimique en Oxygène (DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-101*	*	196	mg O2/l			
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	5	mg O2/l			
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	69	mg C/l			
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne*	*	0.17	mg/l			
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	14.2	mg N/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E010932-001** | Version : AR-18-LK-019400-01 (19/02/2018 | Votre réf : F1

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Calcul - Calcul*		14.26<x<14.49	mg N/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.012	mg/l			
LS127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	172	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.011	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.01	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.52	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	15.0	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.053	mg/l			
LS136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.046	mg P/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	32.7	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	169	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.21	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	<1.00	µg/l			
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	1140	µg/l			
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852*	*	<0.20	µg/l			

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Liste des sites disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

2018

SMAV – Prélèvements trimestriels La Fare-les-Oliviers
DEUXIEME TRIMESTRE 2018

Jean-François BONNICI
SARL A2E Environnement
18 rue Jules Ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE
08/06/2018

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION ____ 3

2. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT ____ 4

2.1. LOCALISATION ____ 4

3 PRELEVEMENT ET ANALYSES ____ 5

2.2. PRELEVEMENT ____ 5

3.2 ANALYSES ____ 6

4 INTERPRETATION ____ 7

5 CONCLUSION ____ 8

- PIECES JOINTES N°1 : RESULTATS ANALYTIQUES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

1. INTRODUCTION

A2E Environnement a été mandatée par SMA Vautubière pour la réalisation de prélèvements et d'analyses sur le centre de stockage des déchets non dangereux de la Vautubière situé sur la commune de la Fare-les-Oliviers (13) (arrêté préfectoral en cours de modification) ;

Les prélèvements ont été effectués par nos soins le 05/04/2018 et correspondent au 2ème trimestre 2018.

Le programme de prélèvement concernait :

- 4 ouvrages piézométriques situés sur le site de la Fare-les-Oliviers (F1, F2, F4 et F6),
- 1 prélèvement lixiviat (cuve de stockage – proximité F4),
- 1 prélèvement E.R.I.,
- 1 prélèvement source de Calissanne,
- 2 prélèvements puits/forage chez deux particuliers,
- Et 1 prélèvement légionelles en date du 12/04/2018.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

2. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

2.1. LOCALISATION

La localisation du site et des points de prélèvements, sous fond de carte I.G.N., sont données ci-dessous :

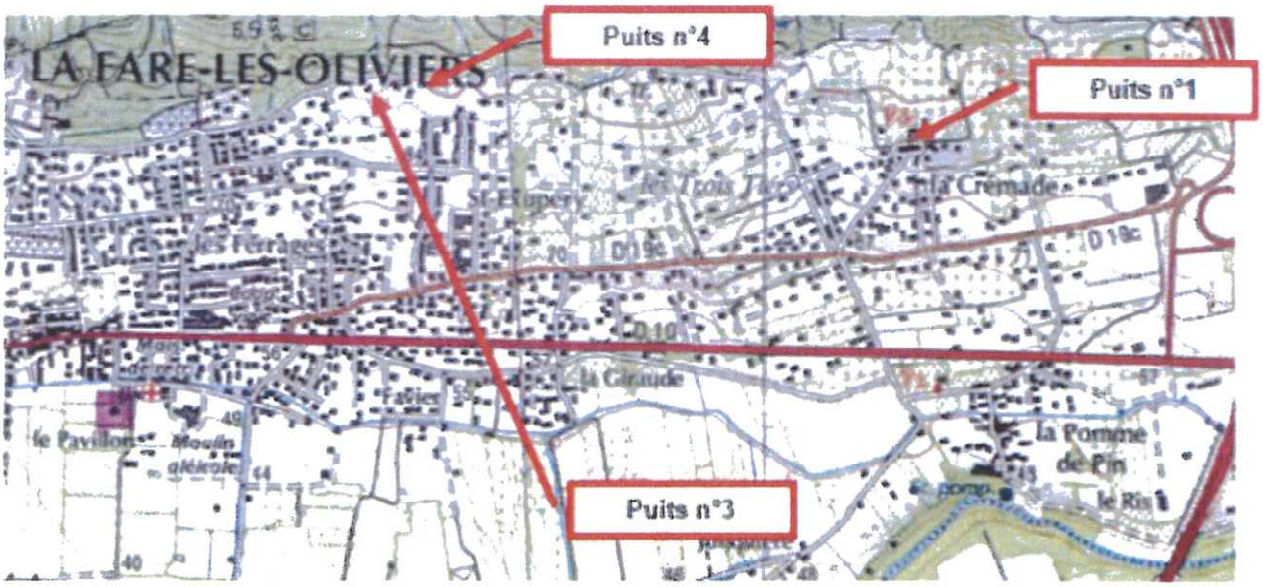

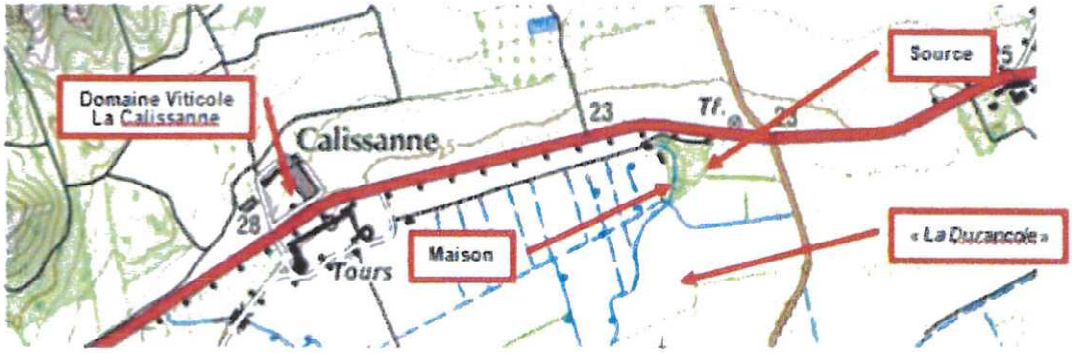

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

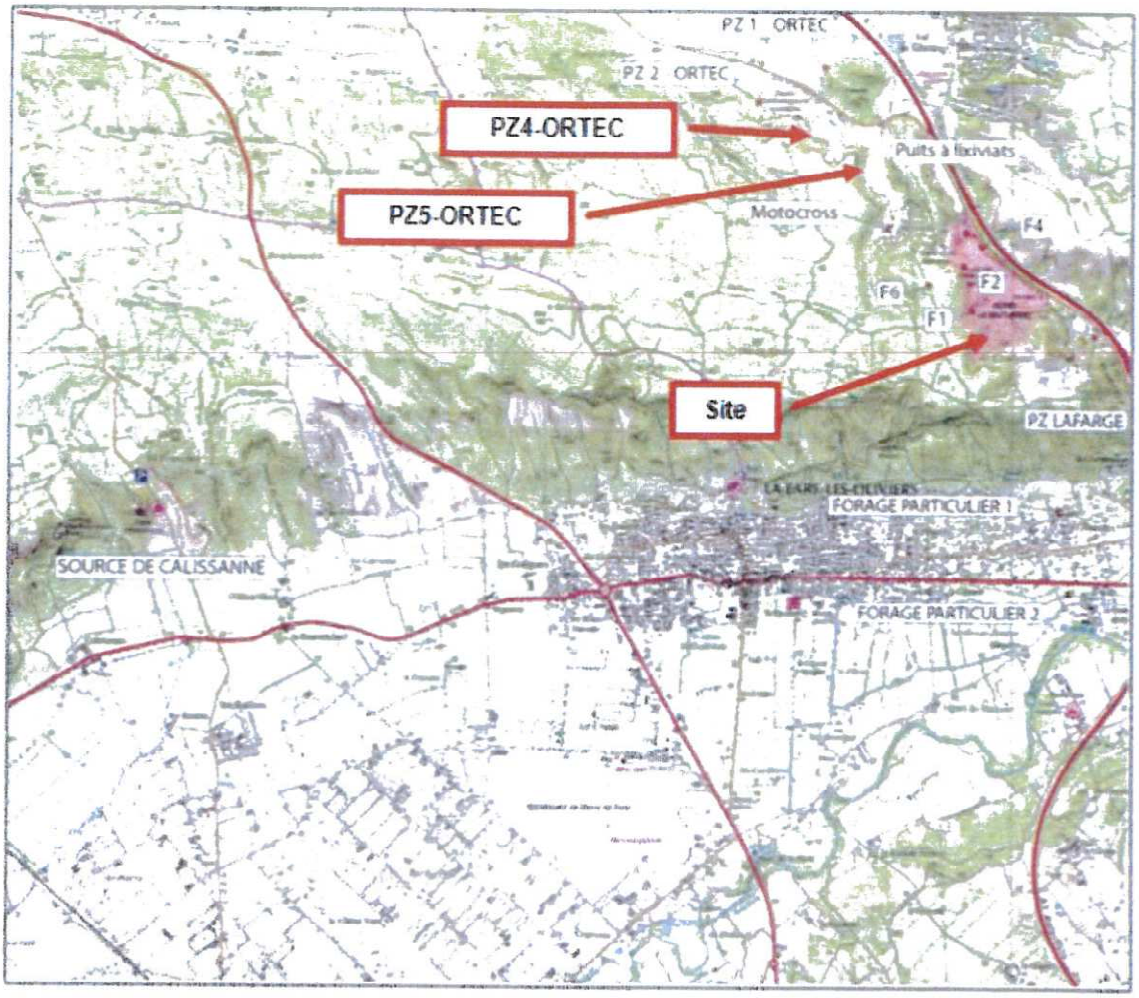

3 PRELEVEMENT ET ANALYSES

2.2. PRELEVEMENT

L'ensemble des prélèvements ponctuels a été effectué à l'aide d'une canne de prélèvement ou directement à l'aide du flaconnage prévu, par temps ensoleillé, vent important et sec.

Pour ce qui concerne les prélèvements piézométriques, ceux-ci ont été réalisés à l'aide des pompes immergées en place sur site et après stabilisation des paramètres de terrain in situ (pH et Conductivité) pour la purge.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Niveau Statique (N.S.) des ouvrages piézométriques relevés :

Désignation	F1	F2	F4	F6
Niveau statique mesuré coordonnées indépendantes	131,10	99,30	92,30	148,1
Niveau ouvrage NGF	152,78	170,66	148,14	210,56
Niveau piézométrique NGF	21,68	71,36	55,84	62,46

Les mesures in situ ont été réalisées sur chaque point de prélèvement (pH, Température, Conductivité et Potentiel Redox).

Ces données ont été reportées dans les bulletins analytiques joints en annexe n°1.

3.2 ANALYSES

Les échantillons prélevés ont été conditionnés puis transportés dans des enceintes réfrigérées à notre laboratoire partenaire selon la procédure du laboratoire et de la circulaire MEEDDAT MC0803 du 05 janvier 2009 (5 ± 3°C).

Les analyses physico-chimiques demandées dans le cadre de l'étude a été réalisé par les laboratoires EUROFINS accrédités par le COFRAC et agréés par le MED.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

PIECES JOINTES N°1

RESULTATS ANALYTIQUES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Environnement

SMAV | 2ème trimestre 2018

Prélèvement du 05/04/2018 par AZE ENVIRONNEMENT

			Référence EUROFINS	18E034154-008	18E034154-009
			Référence Client	ERI	LIXIVIAT
			Date prélèvement	05/04/2018	05/04/2018
Tests	Paramètres	Unités	LQ		
Température de l'eau (in situ) (non accrédité)	Température de l'eau sur site	°C		11,51	29,2
Mesure du pH (in situ) (non accrédité)	pH in situ	Unités pH		7,67	7,93
Conductivité à 25°C (in situ)	Conductivité (terrain)	µS/cm		290,2	24160
Potentiel d'oxydoréduction (E PT/AgCl) (in situ)	Pouvoir d'oxydo-réduction	mV		131,7	-15
Mesure du pH	pH				8,7
	Température de mesure du pH	°C			19,1
MES filtration	Matières en suspension (MES)	mg/l	2	23	72
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	AOX	mg Cl/l	0,05	0,05	4,7
Azote Nitrique / Nitrates (NO3)	Nitrates	mg NO3/l	1	<1.00	<1.00
	Azote nitrique	mg N-NO3/l	0,22	<0.22	<0.22
Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	Nitrites	mg NO2/l	0,04	<0.04	<1.48
	Azote nitreux	mg N-NO2/l	0,01	<0.01	<0.45
Chlorures	Chlorures (Cl)	mg/l	1		2760
Chrome VI	Chrome (VI)	mg/l	0,01	<0.01	
Sulfates (SO4) Spectrophotométrie UV-Vis	Sulfates	mg SO4/l	5		<175
Orthophosphates (PO4)	Orthophosphates (P)	mg P/l	0,03		2,99
	Orthophosphate (PO4)	mg PO4/l	0,1		9,17
DCO	DCO	mg O2/l	30	<30	4530
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	DBO-5	mg O2/l	3	4	130
Carbone Organique Total (COT)	Carbone Organique par oxydation	mg/l	0,5	9,1	1700
Fluorures	Fluorures	mg/l	0,5	<0.5	
Azote Kjeldahl (NTK)	Azote Kjeldahl	mg N/l	3	<3.00	1600
Azote ammoniacal	Azote ammoniacal	mg N/l	0,5		1400
	Ammonium	mg NH4/l	0,6		1800
Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l		<3.24	1603<x<1603
Indice phénol	Indice phénol	µg/l	10	<10.0	99
Cyanures aisément libérables	Cyanures aisément libérables	µg/l	10	<10	
Minéralisation Acide Nitrique Bloc chauffant	Minéralisation Acide Nitrique			Fait	Fait
Aluminium (Al)	Aluminium (Al)	mg/l	0,1	0,78	
Arsenic (As)	Arsenic (As)	mg/l	0,01	<0.01	0,19
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	mg/l	0,01	<0.01	<0.01
Calcium (Ca)	Calcium	mg/l	2		17,3
Chrome (Cr)	Chrome (Cr)	mg/l	0,01	<0.01	0,6
Cuivre (Cu)	Cuivre (Cu)	mg/l	0,02	<0.02	<0.02
Etain (Sn)	Etain (Sn)	mg/l	0,05	<0.05	0,26
Fer (Fe)	Fer (Fe)	mg/l	0,02	0,96	8,92
Magnésium (Mg)	Magnésium (Mg)	mg/l	1		41,7
Manganèse (Mn)	Manganèse (Mn)	mg/l	0,01	0,1	0,05
Nickel (Ni)	Nickel (Ni)	mg/l	0,01	<0.01	0,2
Phosphore (P)	Phosphore	mg P/l	0,01	0,07	
	Phosphore	mg P/l	0,1		5,3
Plomb (Pb)	Plomb (Pb)	mg/l	0,01	<0.01	0,06
Potassium (K)	Potassium	mg/l	0,2		608
Sodium (Na)	Sodium (Na)	mg/l	5		1690
Zinc (Zn)	Zinc (Zn)	mg/l	0,02	<0.02	0,08
Mercure (Hg)	Mercure (Hg)	µg/l	0,5	<0.5	<0.5
Somme mét lourds : As, Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn, Hg	Somme As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg	mg/l			1.13<x<1.16
Somme Métaux : Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	Somme Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	mg/l		1.84<x<1.97	
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	0,5	<0.50	
Fluoranthène / LS587	Fluoranthène	µg/l	0,05		0,14
Naphtalène / LS587	Naphtalène	µg/l	0,05		0,6
Anthracène / LS587	Anthracène	µg/l	0,05		<0.05
Pyrène / LS587	Pyrène	µg/l	0,05		0,15
Benzo(b)fluoranthène / LS587	Benzo(b)fluoranthène	µg/l	0,05		<0.05
Benzo(k)fluoranthène / LS587	Benzo(k)fluoranthène	µg/l	0,05		<0.05
Benzo(a)pyrène / LS587	Benzo(a)pyrène	µg/l	0,05		<0.05
Benzo(ghi)Pérylène / LS587	Benzo(ghi)Pérylène	µg/l	0,05		<0.05
Indeno (1,2,3-cd) Pyrène / LS587	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	µg/l	0,05		<0.05
Fluorène / LS587	Fluorène	µg/l	0,05		0,17
Phénanthrène / LS587	Phénanthrène	µg/l	0,05		0,26
Benzo-(a)-anthracène / LS587	Benzo-(a)-anthracène	µg/l	0,05		<0.05
Chrysène / LS587	Chrysène	µg/l	0,05		<0.05
Dibenzo(a,h)anthracène / LS587	Dibenzo(a,h)anthracène	µg/l	0,05		<0.05
Acénaphthylène / LS587	Acénaphthylène	µg/l	0,05		<0.05
Acénaphtène / LS587	Acénaphtène	µg/l	0,05		0,13
Somme des HAP / LS587	Somme des HAP	µg/l			1.45<x<1.95
PCB congénères réglementaires (7 composés)	PCB 28	µg/l	0,02		<0.02
	PCB 52	µg/l	0,02		<0.02
	PCB 101	µg/l	0,02		<0.02
	PCB 138	µg/l	0,02		<0.02
	PCB 153	µg/l	0,02		<0.02
	PCB 180	µg/l	0,02		<0.02
	PCB 118	µg/l	0,02		<0.02
	SOMME PCB (7)	µg/l			<0.14
Ethylbenzène / LS588	Ethylbenzène	µg/l	1		<1.00
Toluène / LS588	Toluène	µg/l	1		<1.00
m+p-Xylène / LS588	m+p-Xylène	µg/l	1		<1.00
o-Xylène / LS588	o-Xylène	µg/l	1		<1.00
Benzène / LS588	Benzène	µg/l	0,5		<0.50
Escherichia Coli (Microplaques)	Escherichia coli	NPP/100 ml			< 60
Bactéries Coliformes (méthode NPP)	Bactéries coliformes	NPP/100 ml			430
Entérocoques intestinaux (Microplaques)	Entérocoques intestinaux	NPP/100 ml			1600
Salmonella présomptive (P/A dans 1L)	Salmonella spp présomptives	/1 litre			Non realisable

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

4 INTERPRETATION

Afin de permettre d'étudier l'évolution des paramètres sur l'ensemble des ouvrages piézométriques, nous avons réalisé un récolement de données depuis juin 2010 sous applicatif informatique approprié en englobant également les résultats analytiques du prélèvement « lixiviats » pour étudier une éventuelle contamination.

Le fichier de récolement a été transmis par mail le 05/06/2018.

Il est à noter :

1. Une contamination des piézomètres F2, F4 et F6 par le lixiviat,

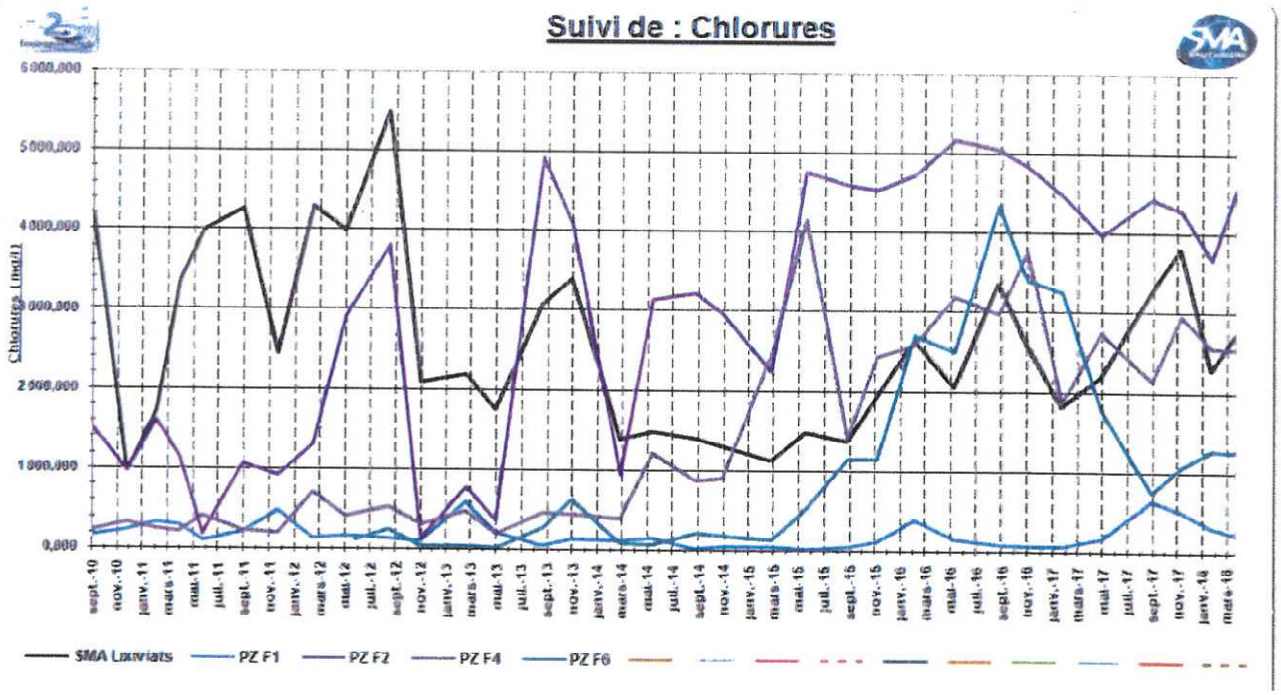

Les résultats analytiques de la deuxième campagne trimestrielle 2018 sont joints en annexe n°1.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

5 CONCLUSION

Une pollution au lixiviat est avérée sur les ouvrages F2, F4 et F6.

Pas de pollution significative observée sur Calissanne et sur les deux puits des particuliers hors présence bactérie coliforme sur le puits n°1 (eau peu profonde pouvant récolter des eaux superficielles).

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SMAV — 2ème trimestre 2018

			Référence EUROFINS	18E034154-001	18E034154-002	18E034154-003	18E034154-004	18E034154-005	18E034154-006	18E034154-007
			Référence Client	F1	F2	F4	F6	CALISSANNE	PUITS 1	PUITS 1
Prélèvement du 05/04/2018 par AZE ENVIRONNEMENT			Date prélèvement	05/04/2018	05/04/2018	05/04/2018	05/04/2018	05/04/2018	05/04/2018	05/04/2018
Tests	Paramètres	Unités	LQ							
Température de l'eau (in situ) (non accrédité)	Température de l'eau sur site	°C		15,6	15,9	16,2	15,7	18,6	16,1	16,1
Mesure du pH (in situ) (non accrédité)	pH in situ	Unités pH		6,8	7,1	7,3	7	7,33	7,4	7,4
Conductivité à 25°C (in situ)	Conductivité (terrain)	µS/cm		1305	1070	1480	1320	1435	1589,4	1616
Niveau statique piézo (m) (in situ)	Profondeur du niveau piézométrique (m)	m		131,1	95,1	92,1	146,1			10,2
Cote NGF				152,76	170,56	148,14	210,56			
Niveau statique piézo (NGF) (calcul)	Profondeur du niveau piézométrique (NGF)			21,66	21,36	55,84	64,46			
Potentiel d'oxydoréduction (EH/Agcl) (in situ)	Potentiel d'oxydo-réduction	mV		39,75	286,99	236,74	130,49	120,6	115	94,48
Mesure du pH	pH			7,3	7,9	7,6	7,3	7,4	7,4	7,6
	Température de mesure du pH	°C		18,9	19	19,1	19	19	18,8	19
Matières en suspension (MES) par filtration	Matières en suspension	mg/l	2	50	66	120	70	<20	<20	<20
Nitrates Spectrophotométrie UV Vis	Nitrates	mg NO3/l	1	<1,00	<1,33	<1,00	<1,00	9,41	9,41	1,07
	Azote nitrique	mg N NO3/l	0,2	<0,20	<0,30	<0,20	<0,20	2,08	2,12	0,24
Nitrites Spectrophotométrie UV Vis	Nitrites	mg NO2/l	0,04	<0,04	<0,60	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04	<0,04
	Azote nitreux	mg N NO2/l	0,01	<0,01	<0,20	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Chlorures Spectrophotométrie UV Vis	Chlorures	mg/l	1	243	4560	2550	1260	288	36	47,6
Ammonium Spectrophotométrie UV Vis	Ammonium	mg NH4/l	0,05	0,18	0,2	0,08	0,56	<0,05	0,1	0,05
Sulfates (SO4) Spectrophotométrie UV Vis	Sulfates	mg/l	5	<5,00	<500	<250	<250	50,6	40	17
Orthophosphates (PO4) Spectrophotométrie UV Vis	Orthophosphates	mg PO4/l	0,1	<0,10	0,5	0,33	0,14	<0,10	<0,10	<0,10
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	Demande chimique en oxygène (DCO)	mg O2/l	10	116	1000	580	450	37	<30	<30
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	DBO 5	mg O2/l	3	<3	1020	160	1360	<3	<3	<3
Carbone Organique Total (COT)	Carbone Organique par oxydation	mg C/l	0,5	28	5100	1400	1900	0,8	<0,5	0,61
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	AOX	mg/l	0,01	0,21	14	4,3	4,2	0,03	<0,01	<0,01
Azote selon Kjeldahl (NTK)	Azote (kjeldahl)	mg N/l	1	9,4	2470	961	435	<1,00	<1,00	<1,00
Indice phénol	Indice phénol	µg/l	10	<10	1500	240	2800	<10	<10	<10
Azote Global (NO2+NO3+NTK)	Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l		9,424<x<9,60	2467<x<2568	960,84<x<961,3	435,4<x<435,8	2,12<x<3,14	2,12<x<3,14	0,24<x<1,24
Arsenic (As)	Arsenic (As)	µg/l	0,005	<0,005	0,414	0,366	0,063	<0,005	<0,005	<0,005
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	µg/l	0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Calcium (Ca)	Calcium	mg/l	1	184	132	144	672	114	108	130
Chrome (Cr)	Chrome (Cr)	µg/l	0,005	0,006	0,673	0,392	0,09	<0,005	<0,005	<0,005
Cuivre (Cu)	Cuivre (Cu)	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	0,02	<0,01
Fer (Fe)	Fer (Fe)	µg/l	0,01	20	19,8	15,1	14,9	<0,01	<0,01	0,03
Magnesium (Mg)	Magnesium (Mg)	mg/l	0,01	16,4	102	88,1	90,9	29,1	5,91	34,6
Nickel (Ni)	Nickel (Ni)	µg/l	0,005	0,027	0,585	1,38	0,219	<0,005	<0,005	<0,005
Phosphore (P)	Phosphore	mg P/l	0,005	0,05	10,3	3,47	0,975	0,008	0,008	0,013
Plomb (Pb)	Plomb (Pb)	µg/l	0,005	<0,005	0,011	0,01	<0,005	<0,005	<0,005	<0,005
Potassium (K)	Potassium	mg/l	0,1	25,6	1400	463	284	7,86	1,31	7,97
Sodium (Na)	Sodium (Na)	mg/l	0,05	137	2660	1810	748	159	18	26,7
Zinc (Zn)	Zinc (Zn)	mg/l	0,02	2,48	0,22	4,03	3,8	<0,02	<0,02	0,04
Etain (Sn)	Etain (Sn)	µg/l	1	<1,00	488	106	64	<1,00	<1,00	<1,00
Manganèse (Mn)	Manganèse (Mn)	µg/l	0,5	553	1240	1700	1376	<0,50	<0,50	5,82
Mercure (Hg)	Mercure (Hg)	µg/l	0,2	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20	<0,20
Acénaphtène / ES31B	Acénaphtène	µg/l	0,01	<0,01	0,24	0,07	0,06	<0,01	<0,01	<0,01
Benzo(a)pyrène / ES31B	Benzo(a)pyrène	µg/l	0,0075	<0,0075	0,0173	<0,0075	<0,0075	<0,0075	<0,0075	<0,0075
Fluorène / ES31B	Fluorène	µg/l	0,01	<0,01	0,27	0,07	0,05	<0,01	<0,01	<0,01
Phénanthrène / ES31B	Phénanthrène	µg/l	0,01	<0,01	0,28	0,06	0,04	<0,01	<0,01	<0,01
Anthracène / ES31B	Anthracène	µg/l	0,01	<0,01	0,05	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Fluoranthène / ES31B	Fluoranthène	µg/l	0,01	<0,01	0,15	0,02	0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Pyrène / ES31B	Pyrène	µg/l	0,01	<0,01	0,2	0,03	0,02	<0,01	<0,01	<0,01
Benzo (a) anthracène / ES31B	Benzo (a) anthracène	µg/l	0,01	<0,01	0,03	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Chrysène / ES31B	Chrysène	µg/l	0,01	<0,01	0,05	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
benzo(b)fluoranthène / ES31B	benzo(b)fluoranthène	µg/l	0,01	<0,01	0,06	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
benzo(k)fluoranthène / ES31B	benzo(k)fluoranthène	µg/l	0,01	<0,01	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Dibenzo(a,h)anthracène / ES31B	Dibenzo(a,h)anthracène	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Naphtalène / ES31B	Naphtalène	µg/l	0,01	0,02	1,5	0,54	0,49	<0,01	<0,01	<0,01
Acénaphtylène / ES31B	Acénaphtylène	µg/l	0,01	<0,01	0,02	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Benzo(ghi)pérylène / ES31B	Benzo(ghi)pérylène	µg/l	0,01	<0,01	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
Somme des HAP / ES31B	Somme des HAP	µg/l		0,0<x<0,168	3,017<x<3,067	0,81<x<0,947	0,44<x<0,517	<0,16	<0,16	<0,16
Indéno (1,2,3-cd) Pyrène / ES31B	Indeno (1,2,3-cd) Pyrène	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
PCB congeners (réglementaires (7))	PCB 28	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
	PCB 52	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
	PCB 101	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
	PCB 118	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
	PCB 138	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
	PCB 153	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
	PCB 180	µg/l	0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01	<0,01
	SOMME PCB (7)	µg/l		<0,07	<0,07	<0,07	<0,07	<0,07	<0,07	<0,07
BTEX (5 composés)										
	Benzène	µg/l	0,5	<0,50	1,84	1,96	2,23	<0,50	<0,50	<0,50
	Toluène	µg/l	1	1,3	61,1	76,8	356	<1,00	<1,00	<1,00
	Ethylbenzène	µg/l	1	<1,00	1,5	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00
	o Xylène	µg/l	1	<1,00	1,1	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00
	Xylène (méta + para)	µg/l	1	<1,00	1,5	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00	<1,00
Escherichia coli(k aux de base)	Escherichia coli	NPP/100 ml		< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15	< 15
Bactéries Coliformes (méthode NPP)	Bactéries coliformes	NPP/100 ml		16	960	2400	240	< 30	< 30	230
Entérocoques intestinaux (Eaux de base)	Entérocoques intestinaux	NPP/100 ml		< 15	> 2400	< 15	< 15	< 15	< 15	15
Salmonella présumptive (P/A dans 1L)	Salmonella spp présumptives	1 litre		Absence	Non réalisable	Non réalisable	Non réalisable	Absence	Absence	Absence

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E034154
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-054315-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
éférence Commande : CA21032018JFB2248

Version du : 26/04/2018
Date de réception : 06/04/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
001	Eau souterraine	F1

Observations

L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats. avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres microbiologiques non accrédités et donnent lieu à des réserves sur les résultats.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-001** | Version : AR-18-LK-054315-01 (26/04/2018 | Votre réf. : F1

Polychlorobiphényles (PCBs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS338 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 6468						
PCB 28	*	<0.01	µg/l			
PCB 52	*	<0.01	µg/l			
PCB 101	*	<0.01	µg/l			
PCB 118	*	<0.01	µg/l			
PCB 138	*	<0.01	µg/l			
PCB 153	*	<0.01	µg/l			
PCB 180	*	<0.01	µg/l			
SOMME PCB (7)		<0.07	µg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS326 : **BTEX (5 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
HS - GC/MS - NF ISO 11423-1						
Benzène	*	<0.50	µg/l			
Toluène	*	3.3	µg/l			
Ethylbenzène	*	<1.00	µg/l			
o-Xylène	*	<1.00	µg/l			
Xylène (méta-, para-)	*	<1.00	µg/l			

Microbiologie

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
UMRVA : **Escherichia coli (Microplaques)** Prestation réalisée sur le site de Saverne	#	< 15	NPP/100 ml			
Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3						
UMRV2 : **Bactéries Coliformes (méthode NPP)** Prestation réalisée sur le site de Saverne		36	NPP/100 ml			
Numération - NPP - NF T 90-413						
UMYIS : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation réalisée sur le site de Saverne	#	< 15	NPP/100 ml			
mération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1						
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation réalisée sur le site de Saverne	#	Absence	/1 litre			
Détection - Milieu non chromogène - NF EN ISO 19250						

D : détecté / ND : non détecté

Jean-Paul Klaser
Responsable Service Clients

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-001** | Version : AR-18-LK-054315-01 (26/04/2018 | Votre réf. : F1

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSRHD : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH0 : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.0075	µg/l			
LSRH1 : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH2 : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH3 : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH4 : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH5 : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH6 : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH7 : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH8 : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH9 : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHA : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHB : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.02	µg/l			
LSRHC : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHE : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRGZ : **Somme des HAP** Prestation réalisée sur le site de Saverne *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*		0.02<x<0.168	µg/l			
LSRHF : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS338 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 6468*					

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-001** | Version : AR-18-LK-054315-01 (26/04/2018 | Votre réf : F1

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS065 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402*	*	<10	µg/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Calcul - Calcul*		9.42<x<9.66	mg N/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	184	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.006	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.01	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	30.0	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	16.4	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.027	mg/l			
LS136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.050	mg P/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	25.6	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	112	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	2.49	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	<1.00	µg/l			
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	653	µg/l			
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852*	*	<0.20	µg/l			

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de Saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-001** | Version : AR-18-LK-054315-01 (26/04/2018 | Votre réf. . F1

Date de réception : 6/4/2018
Date et heure de prélèvement : 05/04/2018 13:59
Début d'analyse : 06/04/2018
Matrice : Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 13.8°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	*	7.3				
Température de mesure du pH		18.9	°C			
LS002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	50	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.20	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	<0.04	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.01	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	223	mg/l			
LS02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*	*	6.18	mg NH4/l			
`02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<5.00	mg/l			
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<0.10	mg PO4/l			
LS038 : **Demande Chimique en Oxygène (DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-101*	*	112	mg O2/l			
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	<3	mg O2/l			
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	28	mg C/l			
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption Combustion] - Méthode interne*	*	0.21	mg/l			
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	9.4	mg N/l			

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s) Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de Saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E034154
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-054316-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
férence Commande : CA21032018JFB2248

Version du : 26/04/2018
Date de réception : 06/04/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
002	Eau souterraine	F2

Observations
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.
Le flacon dédié aux analyses HCT, COHV/BTEX et/ou indice phénol, préalablement stabilisé à l'acide, est arrivé au laboratoire avec un pH > 2.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres microbiologiques non accrédités et donnent lieu à des réserves sur les résultats.
Recherche de Salmonella non réalisable (échantillon trop chargé)
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-002** | Version : AR-18-LK-054316-01 (26/04/2018 | Votre réf : F2

Date de réception : 6/4/2018
Date et heure de prélèvement : 05/04/2018 14:31
Début d'analyse : 06/04/2018
Matrice : Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 13.8°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	*	7.9				
Température de mesure du pH		19.0	°C			
LS002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	68	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	<4.43	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<1.00	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	<2.30	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.70	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	4560	mg/l			
LS02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*	*	0.20	mg NH4/l			
' ?2Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC . J25:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<500	mg/l			
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	25.5	mg PO4/l			
LS038 : **Demande Chimique en Oxygène (DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-101*	*	11000	mg O2/l			
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	1630	mg O2/l			
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	5100	mg C/l			
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption Combustion] - Méthode interne*	*	14	mg/l			
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	2470	mg N/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-002** | Version : AR-18-LK-054316-01 (26/04/2018 | Votre réf : F2

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS065 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402*	*	1500	µg/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Calcul - Calcul*		2467<x<2468	mg N/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.414	mg/l			
LS127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	132	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.875	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.01	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	19.6	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	102	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.486	mg/l			
LS136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	10.3	mg P/l			
137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.011	mg/l			
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	1600	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	2860	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.22	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	488	µg/l			
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	1240	µg/l			
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852*	*	<0.20	µg/l			

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-002** | Version : AR-18-LK-054316-01 (26/04/2018 | Votre réf. : F2

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSRHD : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.29	µg/l			
LSRH0 : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.0173	µg/l			
LSRH1 : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.27	µg/l			
LSRH2 : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.28	µg/l			
LSRH3 : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.05	µg/l			
LSRH4 : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.18	µg/l			
LSRH5 : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.2	µg/l			
LSRH6 : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.03	µg/l			
LSRH7 : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.04	µg/l			
LSRH8 : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.04	µg/l			
LSRH9 : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.01	µg/l			
LSRHA : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHB : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	1.6	µg/l			
LSRHC : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.01	µg/l			
LSRHE : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.01	µg/l			
LSRGZ : **Somme des HAP** Prestation réalisée sur le site de Saverne *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*		3.027<x<3.047	µg/l			
LSRHF : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS338 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 6468*						

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-002** | Version : AR-18-LK-054316-01 (26/04/2018 | Votre réf. : F2

Polychlorobiphényles (PCBs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS338 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 6468*						
PCB 28	*	<0.01	µg/l			
PCB 52	*	<0.01	µg/l			
PCB 101	*	<0.01	µg/l			
PCB 118	*	<0.01	µg/l			
PCB 138	*	<0.01	µg/l			
PCB 153	*	<0.01	µg/l			
PCB 180	*	<0.01	µg/l			
SOMME PCB (7)		<0.07	µg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS326 : **BTEX (5 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF ISO 11423-1*						
Benzène	*	1.89	µg/l			
Toluène	*	63.1	µg/l			
Ethylbenzène	*	1.5	µg/l			
o-Xylène	*	1.1	µg/l			
Xylène (méta-, para-)	*	1.5	µg/l			

Microbiologie

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
UMRVA : **Escherichia coli (Microplaques)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3*	#	< 15	NPP/100 ml			
UMRV2 : **Bactéries Coliformes (méthode NPP)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Numération - NPP - NF T 90-413*		930	NPP/100 ml			
UMYIS : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1*	#	> 35000	NPP/100 ml			
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Détection - Milieu non chromogène - NF EN ISO 19250*	#	Non réalisable	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

Jean-Paul Klaser
Responsable Service Clients

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Liste des sites disponible
www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s) Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation Elles sont identifiées par le symbole *

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www eurofins fr ou disponible sur demande

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www eurofins fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de Saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E034154
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-054317-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
Référence Commande : CA21032018JFB2248

Version du : 26/04/2018
Date de réception : 06/04/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
003	Eau souterraine	F4

Observations
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres microbiologiques non accrédités et donnent lieu à des réserves sur les résultats.
Recherche de Salmonella non réalisable (échantillon trop chargé)
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Liste des sites
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-003** | Version : AR-18-LK-054317-01 (26/04/2018 | Votre réf : F4

Date de réception : 6/4/2018
Date et heure de prélèvement : 05/04/2018 14:53
Début d'analyse : 06/04/2018
Matrice : Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 13.8°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	*	7.6				
Température de mesure du pH		19.1	°C			
LS002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	120	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.20	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	<0.99	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.30	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	2550	mg/l			
LS02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*	*	0.09	mg NH4/l			
LS02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<150	mg/l			
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	5.55	mg PO4/l			
LS038 : **Demande Chimique en Oxygène (DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-101*	*	3860	mg O2/l			
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	160	mg O2/l			
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	1300	mg C/l			
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption. Combustion] - Méthode interne*	*	4.3	mg/l			
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	961	mg N/l			

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de Saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-003** | Version : AR-18-LK-054317-01 (26/04/2018 | Votre réf : F4

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS065 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402*	*	240	µg/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Calcul - Calcul*		960.8<x<961.3	mg N/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.366	mg/l			
LS127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *?/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	146	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.392	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.01	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	15.1	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	30.3	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	1.09	mg/l			
LS136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	3.47	mg P/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.010	mg/l			
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	483	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	1810	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	4.03	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	106	µg/l			
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	1700	µg/l			
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852*	*	<0.20	µg/l			

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-003** | Version : AR-18-LK-054317-01 (26/04/2018 | Votre réf. : F4

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSRHD : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.07	µg/l			
LSRH0 : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.0075	µg/l			
LSRH1 : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.07	µg/l			
LSRH2 : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.08	µg/l			
LSRH3 : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH4 : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.02	µg/l			
LSRH5 : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.03	µg/l			
LSRH6 : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH7 : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH8 : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH9 : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHA : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHB : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.54	µg/l			
LSRHC : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHE : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRGZ : **Somme des HAP** Prestation réalisée sur le site de Saverne *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*		0.81<x<0.907	µg/l			
LSRHF : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS338 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 6468*						

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-003** | Version : AR-18-LK-054317-01 (26/04/2018 | Votre réf. : F4

Polychlorobiphényles (PCBs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS338 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 6468*						
PCB 28	*	<0.01	µg/l			
PCB 52	*	<0.01	µg/l			
PCB 101	*	<0.01	µg/l			
PCB 118	*	<0.01	µg/l			
PCB 138	*	<0.01	µg/l			
PCB 153	*	<0.01	µg/l			
PCB 180	*	<0.01	µg/l			
SOMME PCB (7)		<0.07	µg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS326 : **BTEX (5 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF ISO 11423-1*						
Benzène	*	1.99	µg/l			
Toluène	*	78.8	µg/l			
Ethylbenzène	*	<1.00	µg/l			
o-Xylène	*	<1.00	µg/l			
Xylène (méta-, para-)	*	<1.00	µg/l			

Microbiologie

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
UMRVA : **Escherichia coli (Microplaques)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3*	#	< 15	NPP/100 ml			
UMRV2 : **Bactéries Coliformes (méthode NPP)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Numération - NPP - NF T 90-413*		4600	NPP/100 ml			
UMYIS : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1*	#	< 15	NPP/100 ml			
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Détection - Milieu non chromogène - NF EN ISO 19250*	#	Non réalisable	/1 litre			

D détecté / ND : non détecté

Jean-Paul Klaser
Responsable Service Clients

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1-1488
Site de Saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E034154
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-054318-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
Référence Commande : CA21032018JFB2248

Version du : 26/04/2018
Date de réception : 06/04/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
004	Eau souterraine	F6

Observations
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.
Le flacon dédié aux analyses HCT, COHV/BTEX et/ou indice phénol, préalablement stabilisé à l'acide, est arrivé au laboratoire avec un pH > 2.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres microbiologiques non accrédités et donnent lieu à des réserves sur les résultats.
Recherche de Salmonella non réalisable (échantillon trop chargé)
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-004** | Version : AR-18-LK-054318-01 (26/04/2018 | Votre réf. : F6

Date de réception : 6/4/2018
Date et heure de prélèvement : 05/04/2018 11:59
Début d'analyse : 06/04/2018
Matrice : Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 13.8°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	*	7.3				
Température de mesure du pH		19.0	°C			
LS002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	76	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.20	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	<0.66	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.20	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	1260	mg/l			
LS02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*	*	0.56	mg NH4/l			
LS02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<50.0	mg/l			
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	0.14	mg PO4/l			
LS038 : **Demande Chimique en Oxygène (DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-101*	*	4750	mg O2/l			
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	1360	mg O2/l			
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	1900	mg C/l			
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne*	*	4.2	mg/l			
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	435	mg N/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-004** | Version : AR-18-LK-054318-01 (26/04/2018 | Votre réf. : F6

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS065 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402*	*	2800	µg/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Calcul - Calcul*		435.4<x<435.8	mg N/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.063	mg/l			
LS127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	622	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.090	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.01	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	19.9	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	90.9	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.219	mg/l			
LS136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.975	mg P/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	284	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	788	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	4.80	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	8.4	µg/l			
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	7320	µg/l			
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852*	*	<0.20	µg/l			

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-004** | Version : AR-18-LK-054318-01 (26/04/2018 | Votre réf. : F6

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSRHD : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.06	µg/l			
LSRH0 : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.0075	µg/l			
LSRH1 : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.05	µg/l			
LSRH2 : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.04	µg/l			
LSRH3 : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH4 : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.01	µg/l			
LSRH5 : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.02	µg/l			
LSRH6 : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH7 : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH8 : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH9 : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHA : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHB : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.26	µg/l			
LSRHC : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHE : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRGZ : **Somme des HAP** Prestation réalisée sur le site de Saverne *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*		0.44<x<0.537	µg/l			
LSRHF : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS338 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 6468*						

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-004** | Version : AR-18-LK-054318-01 (26/04/2018 | Votre réf : F6

Polychlorobiphényles (PCBs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS338 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 6468*						
PCB 28	*	<0.01	µg/l			
PCB 52	*	<0.01	µg/l			
PCB 101	*	<0.01	µg/l			
PCB 118	*	<0.01	µg/l			
PCB 138	*	<0.01	µg/l			
PCB 153	*	<0.01	µg/l			
PCB 180	*	<0.01	µg/l			
SOMME PCB (7)		<0.07	µg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS326 : **BTEX (5 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF ISO 11423-1*						
Benzène	*	2.23	µg/l			
Toluène	*	558	µg/l			
Ethylbenzène	*	<1.00	µg/l			
o-Xylène	*	<1.00	µg/l			
Xylène (méta-, para-)	*	<1.00	µg/l			

Microbiologie

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
UMRVA : **Escherichia coli (Microplaques)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3*	#	< 15	NPP/100 ml			
UMRV2 : **Bactéries Coliformes (méthode NPP)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Numération - NPP - NF T 90-413*		230	NPP/100 ml			
UMYIS : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1*	#	< 15	NPP/100 ml			
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Détection - Milieu non chromogène - NF EN ISO 19250*	#	Non réalisable	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

Jean-Paul Klaser
Responsable Service Clients

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E034154
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-054322-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
Référence Commande : CA21032018JFB2248

Version du : 26/04/2018
Date de réception : 06/04/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
009	Eau chargée/Résiduaire	LIXIVIAT

Observations
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.
Recherche de Salmonella non réalisable (échantillon trop chargé)
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-009** | Version : AR-18-LK-054322-01 (26/04/2018 | Votre réf : LIXIVIAT

Date de réception : 6/4/2018
Date et heure de prélèvement : 05/04/2018 15:17
Début d'analyse : 06/04/2018
Matrice : Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 13.8°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	*	8.7				
Température de mesure du pH		19.1	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	72	mg/l			
...vimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne*	*	4.7	mg Cl/l			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	<1.48	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.45	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	2760	mg/l			
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<175	mg SO4/l			
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Orthophosphates (P)	*	2.99	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	9.17	mg PO4/l			
LS461 : **Demande chimique en Oxygène (DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-101*	*	4530	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	130	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	1700	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	1600	mg N/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-009** | Version : AR-18-LK-054322-01 (26/04/2018 | Votre réf. : LIXIVIAT

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-015-1*						
Azote ammoniacal	*	1400	mg N/l			
Ammonium	*	1800	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Calcul - Calcul*		1603<x<1603	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402*	*	99	µg/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Digestion acide - NF EN ISO 15587-2*	*	Fait				
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.19	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	17.3	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.60	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.02	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.26	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	8.92	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	41.7	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.05	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.20	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	5.3	mg P/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.06	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	608	mg/l			

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-009** | Version : AR-18-LK-054322-01 (26/04/2018 | Votre réf. : LIXIVIAT

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	1690	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.08	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852*	*	<0.5	µg/l			
LS02C : **Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Calcul - Calcul*		1.13<x<1.16	mg/l			

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS8RK : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.14	µg/l			
LS8RT : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.6	µg/l			
LS8RJ : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.05	µg/l			
LS8RL : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.15	µg/l			
LS8RP : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.05	µg/l			
LS8RQ : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.05	µg/l			
LS8RG : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.05	µg/l			
LS8RW : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.05	µg/l			
LS8RR : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.05	µg/l			
LS8RH : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.17	µg/l			
LS8RI : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.26	µg/l			
LS8RM : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.05	µg/l			
LS8RN : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.05	µg/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-009** | Version : AR-18-LK-054322-01 (26/04/2018 | Votre réf. : LIXIVIAT

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS8RS : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.05	µg/l			
LS8RU : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.05	µg/l			
LS8RV : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	0.13	µg/l			
LS8RF : **Somme des HAP** Prestation réalisée sur le site de Saverne *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*		1.45<x<1.95	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
..596 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 6468*						
PCB 28	*	<0.02	µg/l			
PCB 52	*	<0.02	µg/l			
PCB 101	*	<0.02	µg/l			
PCB 138	*	<0.02	µg/l			
PCB 153	*	<0.02	µg/l			
PCB 180	*	<0.02	µg/l			
PCB 118	*	<0.02	µg/l			
SOMME PCB (7)		<0.14	µg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<1.00	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<1.00	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<1.00	µg/l			
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<0.50	µg/l			

Microbiologie

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
UMFFL : **Escherichia Coli (Microplaques)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3*	*	< 60	NPP/100 ml			
UM55P : **Bactéries Coliformes (méthode NPP)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Numération - NPP - NF T 90-413*		430	NPP/100 ml			

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-009** | Version : AR-18-LK-054322-01 (26/04/2018 | Votre réf. : LIXIVIAT

Microbiologie

		Résultat	Unite	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
UMAEY : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1*	*	1600	NPP/100 ml			
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Détection - Milieu non chromogène - NF EN ISO 19250*	*	Non réalisable	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

Jean-Paul Klaser
Responsable Service Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de Saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E034154
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-054319-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
Référence Commande : CA21032018JFB2248

Version du : 26/04/2018
Date de réception : 06/04/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
005	Eau souterraine	CALISSANNE

Observations

L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres microbiologiques non accrédités et donnent lieu à des réserves sur les résultats.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-005** | Version : AR-18-LK-054319-01 (26/04/2018 | Votre réf : CALISSANNE

Date de réception : 6/4/2018
Date et heure de prélèvement : 05/04/2018 10:15
Début d'analyse : 06/04/2018
Matrice : Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 13.8°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	*	7.4				
Température de mesure du pH		19.0	°C			
LS002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	<2.0	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	9.23	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	2.08	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	<0.04	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.01	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	288	mg/l			
LS02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*	*	<0.05	mg NH4/l			
LS02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	66.6	mg/l			
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<0.10	mg PO4/l			
LS038 : **Demande Chimique en Oxygène (DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-101*	*	37	mg O2/l			
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	<3	mg O2/l			
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	0.8	mg C/l			
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne*	*	0.03	mg/l			
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	<1.00	mg N/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Liste des activités disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-005** | Version : AR-18-LK-054319-01 (26/04/2018 | Votre réf : CALISSANNE

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS065 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402*	*	<10	µg/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Calcul - Calcul*		2.08<x<3.1	mg N/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	114	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.01	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.01	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	25.1	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.008	mg P/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	7.86	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	153	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.02	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	<1.00	µg/l			
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	<0.50	µg/l			
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852*	*	<0.20	µg/l			

N° ech **18E034154-005** | Version : AR-18-LK-054319-01 (26/04/2018 | Votre réf. : CALISSANNE

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSRHD : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH0 : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.0075	µg/l			
LSRH1 : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH2 : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH3 : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH4 : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH5 : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH6 : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH7 : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH8 : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH9 : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHA : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHB : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHC : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHE : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRGZ : **Somme des HAP** Prestation réalisée sur le site de Saverne *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*		<0.16	µg/l			
LSRHF : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS338 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 6468*					

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-005** | Version : AR-18-LK-054319-01 (26/04/2018 | Votre réf CALISSANNE

Polychlorobiphényles (PCBs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS338 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 6468						
PCB 28	*	<0.01	µg/l			
PCB 52	*	<0.01	µg/l			
PCB 101	*	<0.01	µg/l			
PCB 118	*	<0.01	µg/l			
PCB 138	*	<0.01	µg/l			
PCB 153	*	<0.01	µg/l			
PCB 180	*	<0.01	µg/l			
SOMME PCB (7)		<0.07	µg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS326 : **BTEX (5 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
HS - GC/MS - NF ISO 11423-1						
Benzène	*	<0.50	µg/l			
Toluène	*	<1.00	µg/l			
Ethylbenzène	*	<1.00	µg/l			
o-Xylène	*	<1.00	µg/l			
Xylène (méta-, para-)	*	<1.00	µg/l			

Microbiologie

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
UMRVA : **Escherichia coli (Microplaques)** Prestation réalisée sur le site de Saverne	#	< 15	NPP/100 ml			
Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3						
UMRV2 : **Bactéries Coliformes (méthode NPP)** Prestation réalisée sur le site de Saverne		< 30	NPP/100 ml			
Numération - NPP - NF T 90-413						
UMYIS : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation réalisée sur le site de Saverne	#	< 15	NPP/100 ml			
Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1						
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation réalisée sur le site de Saverne	#	Absence	/1 litre			
Détection - Milieu non chromogène - NF EN ISO 19250						

D : détecté / ND : non détecté

Jean-Paul Klaser
Responsable Service Clients

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale Il comporte 6 page(s) Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation Elles sont identifiées par le symbole *

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E034154
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-054321-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
Référence Commande : CA21032018JFB2248

Version du : 26/04/2018
Date de réception : 06/04/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
007	Eau souterraine	PUITS 1

Observations

L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres microbiologiques non accrédités et donnent lieu à des réserves sur les résultats.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-007** | Version : AR-18-LK-054321-01 (26/04/2018 | Votre réf . PUITS 1

Date de réception : 6/4/2018
Date et heure de prélèvement : 05/04/2018 09:45
Début d'analyse : 06/04/2018
Matrice : Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 13.8°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	*	7.6				
Température de mesure du pH		19.0	°C			
LS002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	<2.0	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	1.02	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	0.23	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	<0.04	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.01	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	47.6	mg/l			
LS02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*	*	0.05	mg NH4/l			
LS02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	317	mg/l			
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<0.10	mg PO4/l			
LS038 : **Demande Chimique en Oxygène (DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-101*	*	<30	mg O2/l			
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	3	mg O2/l			
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	0.83	mg C/l			
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption. Combustion] - Méthode interne*	*	<0.01	mg/l			
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	<1.00	mg N/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Liste disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-007** | Version : AR-18-LK-054321-01 (26/04/2018 | Votre réf. : PUITS 1

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS065 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402*	*	<10	µg/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Calcul - Calcul*		0.23<x<1.24	mg N/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	180	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.01	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.03	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	34.6	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.013	mg P/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	2.97	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	26.7	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.04	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	<1.00	µg/l			
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	5.82	µg/l			
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852*	*	<0.20	µg/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-007** | Version : AR-18-LK-054321-01 (26/04/2018 | Votre réf. : PUITS 1

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSRHD : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH0 : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.0075	µg/l			
LSRH1 : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH2 : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH3 : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH4 : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH5 : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH6 : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH7 : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH8 : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH9 : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHA : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHB : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHC : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHE : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRGZ : **Somme des HAP** Prestation réalisée sur le site de Saverne *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*		<0.16	µg/l			
LSRHF : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS338 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 6468*					

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-007** | Version : AR-18-LK-054321-01 (26/04/2018 | Votre réf : PUITS 1

Polychlorobiphényles (PCBs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS338 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 6468						
PCB 28	*	<0.01	µg/l			
PCB 52	*	<0.01	µg/l			
PCB 101	*	<0.01	µg/l			
PCB 118	*	<0.01	µg/l			
PCB 138	*	<0.01	µg/l			
PCB 153	*	<0.01	µg/l			
PCB 180	*	<0.01	µg/l			
SOMME PCB (7)		<0.07	µg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS326 : **BTEX (5 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
HS - GC/MS - NF ISO 11423-1						
Benzène	*	<0.50	µg/l			
Toluène	*	<1.00	µg/l			
Ethylbenzène	*	<1.00	µg/l			
o-Xylène	*	<1.00	µg/l			
Xylène (méta-, para-)	*	<1.00	µg/l			

Microbiologie

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
UMRVA : **Escherichia coli (Microplaques)** Prestation réalisée sur le site de Saverne	#	< 15	NPP/100 ml			
Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3						
UMRV2 : **Bactéries Coliformes (méthode NPP)** Prestation réalisée sur le site de Saverne		230	NPP/100 ml			
Numération - NPP - NF T 90-413						
UMYIS : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation réalisée sur le site de Saverne	#	15	NPP/100 ml			
Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1						
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation réalisée sur le site de Saverne	#	Absence	/1 litre			
Détection - Milieu non chromogène - NF EN ISO 19250						

D : détecté / ND : non détecté

Jean-Paul Klaser
Responsable Service Clients

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1-1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E034154
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-054320-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
férence Commande : CA21032018JFB2248

Version du : 26/04/2018
Date de réception : 06/04/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
006	Eau souterraine	PUITS 3

Observations

L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres microbiologiques non accrédités et donnent lieu à des réserves sur les résultats.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-006** | Version : AR-18-LK-054320-01 (26/04/2018 | Votre réf : PUITS 3

Date de réception : 6/4/2018
Date et heure de prélèvement : 05/04/2018 10:43
Début d'analyse : 07/04/2018
Matrice : Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 13.8°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	#	7.4				
Température de mesure du pH		18.8	°C			
LS002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	<2.0	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne						
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Nitrates	#	9.41	mg NO3/l			
Azote nitrique	#	2.12	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	#	<0.04	mg NO2/l			
Azote nitreux	#	<0.01	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	36.0	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	0.10	mg NH4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
LS02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	40.0	mg/l			
...trophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	<0.10	mg PO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS038 : **Demande Chimique en Oxygène (DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	<30	mg O2/l			
Volumétrie - NF T 90-101						
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	<3	mg O2/l			
Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1						
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	<0.5	mg C/l			
Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484						
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	<0.01	mg/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	<1.00	mg N/l			
Volumétrie - NF EN 25663						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Liste disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-006** | Version : AR-18-LK-054320-01 (26/04/2018 | Votre réf. : PUITS 3

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS065 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402*	*	<10	µg/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Calcul - Calcul*		2.12<x<3.14	mg N/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	108	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.02	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.01	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	5.91	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.008	mg P/l			
137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	1.31	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	18.0	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.02	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	<1.00	µg/l			
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	<0.50	µg/l			
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852*	*	<0.20	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-006** | Version : AR-18-LK-054320-01 (26/04/2018 | Votre réf. : PUITS 3

Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAPs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSRHD : **Acénaphtène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH0 : **Benzo(a)pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.0075	µg/l			
LSRH1 : **Fluorène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH2 : **Phénanthrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH3 : **Anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH4 : **Fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH5 : **Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH6 : **Benzo-(a)-anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH7 : **Chrysène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH8 : **Benzo(b)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRH9 : **Benzo(k)fluoranthène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHA : **Dibenzo(a,h)anthracène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHB : **Naphtalène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHC : **Acénaphthylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRHE : **Benzo(ghi)Pérylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			
LSRGZ : **Somme des HAP** Prestation réalisée sur le site de Saverne *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*		<0.16	µg/l			
LSRHF : **Indeno (1,2,3-cd) Pyrène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 28540*	*	<0.01	µg/l			

Polychlorobiphényles (PCBs)

	Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS338 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 6468*					

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-006** | Version : AR-18-LK-054320-01 (26/04/2018 | Votre réf. : PUITS 3

Polychlorobiphényles (PCBs)

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS338 : **PCB congénères réglementaires (7 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/MS/MS [Extraction Liquide / Liquide] - NF EN ISO 6468*						
PCB 28	*	<0.01	µg/l			
PCB 52	*	<0.01	µg/l			
PCB 101	*	<0.01	µg/l			
PCB 118	*	<0.01	µg/l			
PCB 138	*	<0.01	µg/l			
PCB 153	*	<0.01	µg/l			
PCB 180	*	<0.01	µg/l			
SOMME PCB (7)		<0.07	µg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS326 : **BTEX (5 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF ISO 11423-1*						
Benzène	*	<0.50	µg/l			
Toluène	*	<1.00	µg/l			
Ethylbenzène	*	<1.00	µg/l			
o-Xylène	*	<1.00	µg/l			
Xylène (méta-, para-)	*	<1.00	µg/l			

Microbiologie

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
UMRVA : **Escherichia coli (Microplaques)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 9308-3*	#	< 15	NPP/100 ml			
UMRV2 : **Bactéries Coliformes (méthode NPP)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Numération - NPP - NF T 90-413*		< 30	NPP/100 ml			
UMYIS : **Entérocoques intestinaux (Microplaques)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Numération - NPP miniaturisé - NF EN ISO 7899-1*	#	< 15	NPP/100 ml			
UMPF8 : **Salmonella présomptive (P/A dans 1L)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Détection - Milieu non chromogène - NF EN ISO 19250*	#	Absence	/1 litre			

D : détecté / ND : non détecté

Jean-Paul Klaser
Responsable Service Clients

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 6 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de Saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E034154
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-051075-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
Référence Commande : CA21032018JFB2248

Version du : 19/04/2018
Date de réception : 06/04/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
008	Eau chargée/Résiduaire	ERI

Observations

L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-008** | Version : AR-18-LK-051075-01 (19/04/2018 | Votre réf. : ERI

Date de réception : 6/4/2018
Date et heure de prélèvement : 05/04/2018 11:14
Début d'analyse : 06/04/2018
Matrice : Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 13.8°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	23	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne*	*	0.05	mg Cl/l			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.22	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	<0.04	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.01	mg N-NO2/l			
LS02U : **Chrome VI** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - Méthode interne*	*	<0.01	mg/l			
LS461 : **Demande chimique en Oxygène (DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-101*	*	<30	mg O2/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	4	mg O2/l			
67 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	9.1	mg/l			
LS559 : **Fluorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Potentiométrie - NF T 90-004*	*	<0.5	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	<3.00	mg N/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Calcul - Calcul*		<3.24	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402*	*	<10.0	µg/l			
LS478 : **Cyanures aisément libérables** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Spectroscopie (FIA) [Flux continu] - NF EN ISO 14403*		<10	µg/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E034154-008** | Version : AR-18-LK-051075-01 (19/04/2018 | Votre réf. : ERI

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Digestion acide - NF EN ISO 15587-2*	*	Fait				
LS425 : **Aluminium (Al)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.78	mg/l			
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.02	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.05	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.96	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.10	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS445 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.07	mg P/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.02	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852*	*	<0.5	µg/l			
LS0HC : **Somme Métaux : Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Calcul - Calcul*		1.84<x<1.97	mg/l			

Hydrocarbures totaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2*	*	<0.50	mg/l			

D détecté / ND : non détecté

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

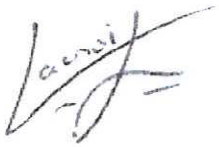

Gilles Lacroix
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s) Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation Elles sont identifiées par le symbole *.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010 Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur www.eurofins.fr ou disponible sur demande

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de Saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS BIOTECH GERMANDE

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

N° de rapport d'analyse : AR-18-VG-006861-01 Version du : 23/04/2018
Dossier N° : 18VG04236 Date de réception : 13/04/2018
Référence dossier : Nom Commande : SMAV
Nom Projet: SMAVAUTUBIERE

N° Ech	Matrice	Référence échantillon	Observations
001	Eau chargée/Résiduaire	Rejet	pH (in situ): 9,19 T°C (in situ): 14,39 Conductivité (in situ): 88,77 mS Couleur: Brun Aucun dépôt Dernier traitement choc à l'acide nitrique le 11/04/18

Eurofins Biotech Germande
163 avenue de Luminy case 927
13009 Marseille

tel +33 491 82 82 40
fax +33 491 82 82 49

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 830 000 €
RCS Marseille 423 865 419
Siret 423 865 419 00026
APE 7120B

Accréditation
1-1447
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Température de l'air de l'enceinte	7.8°C	**Date de réception**	13/04/2018 11:33
Préleveur	Prélevé par vos soins	**Début d'analyse**	13/04/2018
Date de prélèvement	12/04/2018 10:11	**Début d'analyse legionella**	13/04/2018 14:00
Nom du produit de traitement de choc	Rejet		

MICROBIOLOGIE

		Résultat	Unité
UMES4 : Legionella spp et L. pneumophila Prestation réalisée par nos soins NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1447 *Numération - Milieu non chromogène - NF T90-431*			
Legionella pneumophila	*	<100	ufc/l
Legionella spp.	*	<100	ufc/l

PHYSICO-CHIMIE

		Résultat	Unité
JI402 : Turbidité Prestation réalisée par nos soins *trophotométrie - NF EN ISO 7027-1*		20	NFU

Conclusion / Déclaration de conformité

Légionelle non détectée

Olivia Belin
Coordinatrice Projets Clients

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.
Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *
Pour déclarer ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat. Tous les éléments de traçabilité, ainsi que les incertitudes de mesure, sont disponibles sur demande.
Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.
Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements, des analyses terrain et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 27/10/2011.

Accréditation
1-1447
Site de Marseille
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Eurofins Biotech Germande
163 avenue de Luminy case 927
13009 Marseille

tel +33 491 82 82 40
fax +33 491 82 82 49

www.eurofins.fr/env

SAS au capital de 830 000 €
RCS Marseille 423 865 419
Siret 423 865 419 00029
APE 7120B

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

2018

SMAV – Prélèvements trimestriels La Fare-les-Oliviers
TROISIEME TRIMESTRE 2018

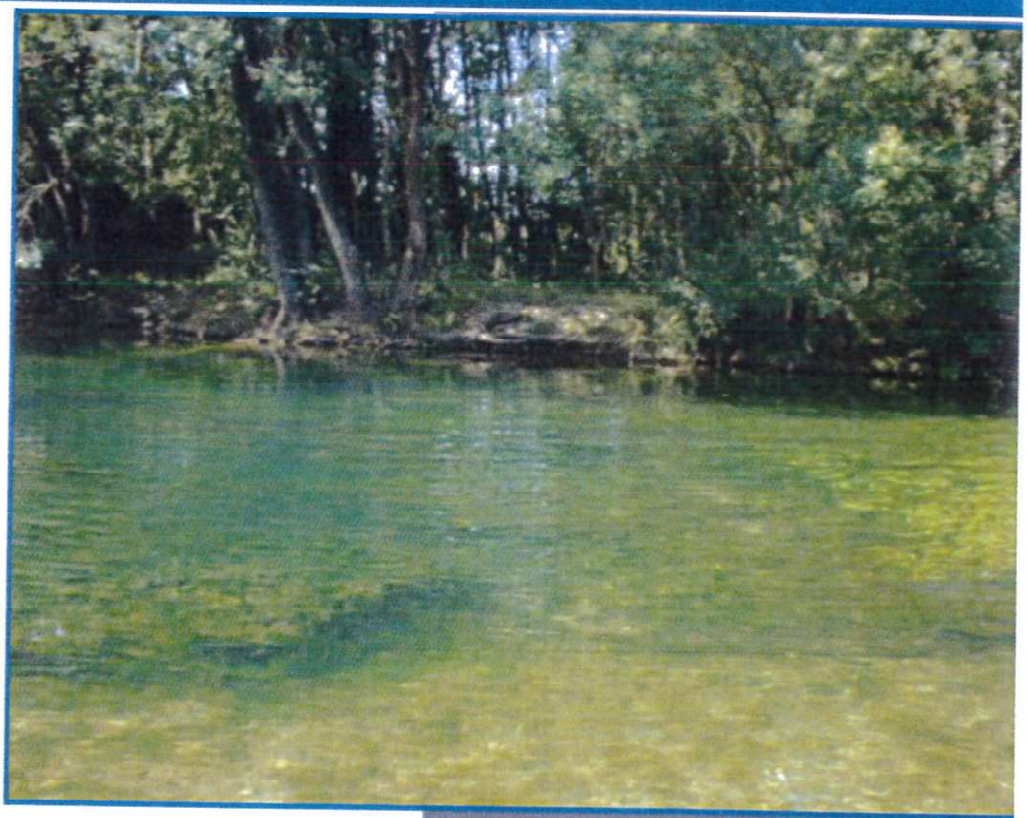

Jean-François BONNICI
SARL A2E Environnement
18 rue Jules Ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE
07/09/2018

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION ____ 3

2. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT ____ 4

2.1. LOCALISATION ____ 4

3. PRELEVEMENT ET ANALYSES ____ 4

3.1. PRELEVEMENT ____ 4

3.2 ANALYSES ____ 6

4 INTERPRETATION ____ 6

5 CONCLUSION ____ 7

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : RESULTATS ANALYTIQUES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

1. INTRODUCTION

A2E Environnement a été mandatée par SMA Vautubière pour la réalisation de prélèvements et d'analyses sur le centre de stockage des déchets non dangereux de la Vautubière situé sur la commune de la Fare-les-Oliviers (13) (arrêté préfectoral en cours de modification) ;

Les prélèvements ont été effectués par nos soins le 18/07/2018 et correspondent au 3ème trimestre 2018.

Le programme de prélèvement concernait :

- 4 ouvrages piézométriques situés sur le site de la Fare-les-Oliviers (F1, F2, F4 et F6),
- et 1 prélèvement lixiviat (cuve de stockage – proximité F4),

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

2. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

2.1. LOCALISATION

La localisation du site et des points de prélèvements, sous fond de carte I.G.N., sont données ci-dessous :

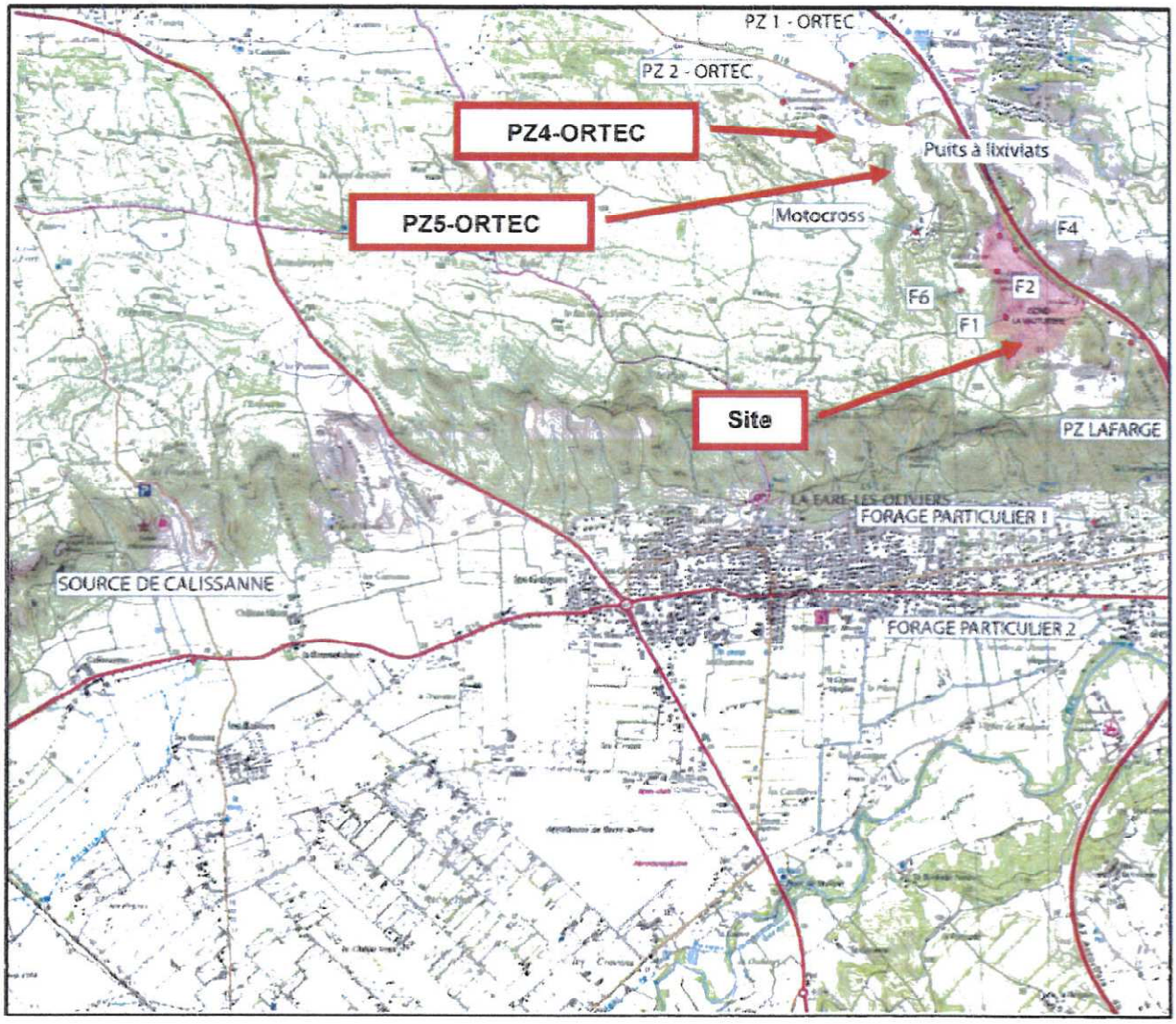

3. PRELEVEMENT ET ANALYSES

3.1. PRELEVEMENT

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

L'ensemble des prélèvements ponctuels a été effectué à l'aide d'une canne de prélèvement ou directement à l'aide du flaconnage prévu, par temps ensoleillé, vent important et sec.

Pour ce qui concerne les prélèvements piézométriques, ceux-ci ont été réalisés à l'aide des pompes immergées en place sur site et après stabilisation des paramètres de terrain in situ (pH et Conductivité) pour la purge.

Niveau Statique (N.S.) des ouvrages piézométriques relevés :

Désignation	F1	F2	F4	F6
Niveau statique mesuré coordonnées indépendantes	126,78	97,50	94,80	162,35
Niveau ouvrage NGF	152,78	170,66	148,14	210,56
Niveau piézométrique NGF	26	73,16	53,34	48,21

Les mesures in situ ont été réalisées sur chaque point de prélèvement (pH, Température, Conductivité et Potentiel Redox).

Ces données ont été reportées dans les bulletins analytiques joints en annexe n°1.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

3.2 ANALYSES

Les échantillons prélevés ont été conditionnés puis transportés dans des enceintes réfrigérées à notre laboratoire partenaire selon la procédure du laboratoire et de la circulaire MEEDDAT MC0803 du 05 janvier 2009 (5 ± 3°C).

Les analyses physico-chimiques demandées dans le cadre de l'étude a été réalisé par les laboratoires EUROFINS accrédités par le COFRAC et agréés par le MED.

4 INTERPRETATION

Afin de permettre d'étudier l'évolution des paramètres sur l'ensemble des ouvrages piézométriques, nous avons réalisé un récolement de données depuis juin 2010 sous applicatif informatique approprié en englobant également les résultats analytiques du prélèvement « lixiviats » pour étudier une éventuelle contamination.

Le fichier de récolement a été transmis par mail le 05/09/2018.

Il est à noter :

1. Une contamination des piézomètres F2, F4 et F6 par le lixiviat,
2. Une augmentation de la concentration en chlorures sur F2.

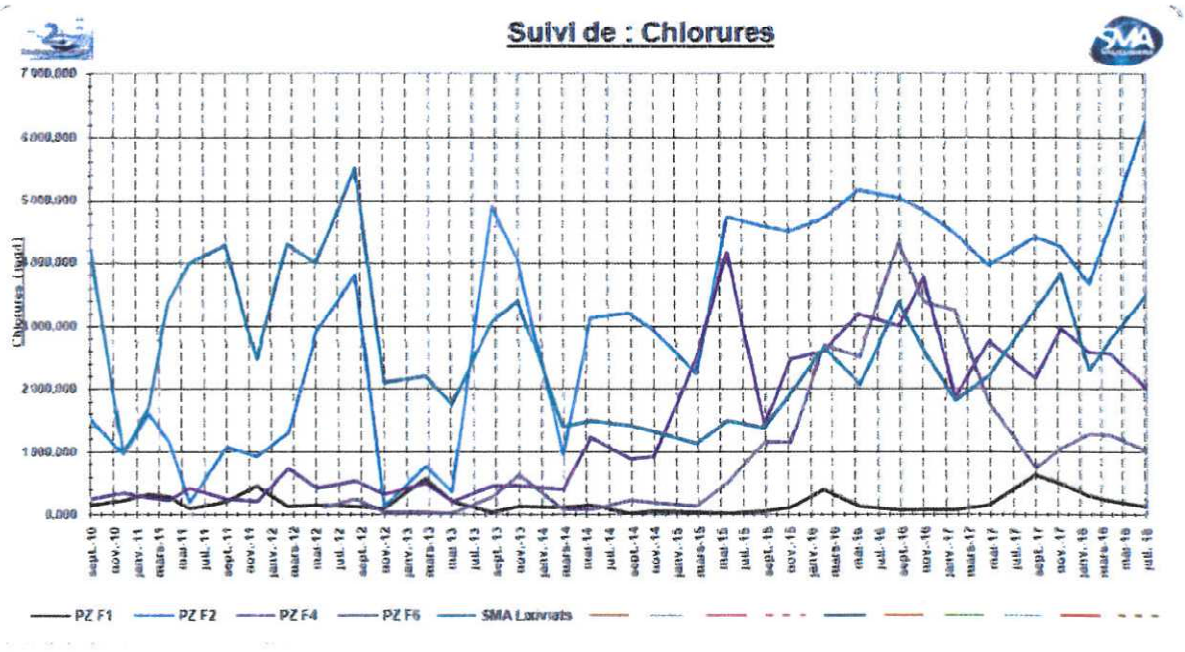

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Les résultats analytiques de la première campagne trimestrielle 2018 sont joints en annexe n°1.

5 CONCLUSION

Une pollution au lixiviat est avérée sur les ouvrages F2, F4 et F6.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE N°1

RESULTATS ANALYTIQUES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Environnement

SMAV 3ème trimestre 2018

Prélèvement du 18/07/2018 par A2E ENVIRONNEMENT

				Référence EUROFINS :	18E081157-001	18E081157-002	18E081157-003	18E081157-004	18E081157-005
				Référence Client :	F1	F2	F4	F6	LIXIVIAT
				Date prélèvement :	18/07/2018	18/07/2018	18/07/2018	18/07/2018	18/07/2018
Tests	Paramètres	Unités	LQ						
Temperature de l'eau (in situ) (non accrédité)	Température de l'eau sur site	°C		16,1	17,1	16,6	16	28,8
Mesure du pH (in situ) (non accrédité)	pH in situ	Unités pH		6,6	7,5	7	7	8,4
Conductivité à 25°C (in situ)	Conductivite (terrain)	µS/cm		1082	41360	9590	5870	28550
Niveau statique piézo (m) (in situ)	Profondeur du niveau piézométrique (m)	m		126,78	97,5	94,8	162,35	-
Cote NGF				152,78	170,66	148,14	210,56	-
Niveau statique piézo (NGF) (calcul)	Profondeur du niveau piézométrique (NGF)			26	73,16	53,34	48,21	-
Potentiel d'oxydoreduction (E PT/AgCl) (in situ)	Pouvoir d'oxydo-réduction	mV		72,53	1,51	49,16	-0,27	120,4
Mesure du pH	pH			7,1	7,6	7,3	7	8,7
	Température de mesure du pH	°C		20,9	21	21,3	21,3	21,3
Matières en suspension (MES) par filtration	Matières en suspension	mg/l	2	40	83	33	230	53
Nitrates - Spectrophotométrie UV-Vis	Nitrates	mg NO3/l	1	6,07	<1.77	<1.00	<1.00	<1.77
	Azote nitrique	mg N-NO3/l	0,2	1,37	<0.40	<0.20	<0.20	<0.40
Nitrites - Spectrophotométrie UV-Vis	Nitrites	mg NO2/l	0,04	0,09	<5.26	<0.99	<0.82	<3.29
	Azote nitreux	mg N-NO2/l	0,01	0,03	<1.60	<0.30	<0.25	<1.00
Chlorures - Spectrophotométrie UV-Vis	Chlorures	mg/l	1	126	6310	2000	1020	3530
Ammonium - Spectrophotométrie UV-Vis	Ammonium	mg NH4/l	0,05	0,61	0,24	<0.05	0,15	0,28
Sulfates (SO4) Spectrophotométrie UV-Vis	Sulfates	mg/l	5	46,4	<500	<100	<100	<350
Orthophosphates (PO4) - Spectrophotométrie UV-Vis	Orthophosphates	mg PO4/l	0,1	<0.10	8,21	3,08	<0.80	4.61
Demande Chimique en Oxygène (DCO)	Demande chimique en oxygène (DCO)	mg O2/l	30	32	17900	2670	2030	5920
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	DBO-5	mg O2/l	3	3	9600	440	550	600
Carbone Organique Total (COT)	Carbone Organique par oxydation	mg C/l	0,5	11	6200	1000	660	2200
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	AOX	mg/l	0,01	0,07	<10	1,4	<1.0	<5.0
Azote selon Kjeldahl (NTK)	Azote (Kjeldahl)	mg N/l	1	1,4	575	658	80,1	917
Azote Global (NO2+NO3+NTK)	Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l		2,78	574.9<x<576.9	657.7<x<658.2	80.05<x<80.53	916.9<x<918.3
Arsenic (As)	Arsenic (As)	mg/l	0,005	<0.005	0,267	0,207	0,008	0,235
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	mg/l	0,005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005	<0.005
Calcium (Ca)	Calcium	mg/l	1	203	277	146	135	10,5
Chrome (Cr)	Chrome (Cr)	mg/l	0,005	<0.005	0,587	0,255	0,046	0,634
Cuivre (Cu)	Cuivre (Cu)	mg/l	0,01	<0.01	0,01	<0.01	<0.01	0,02
Fer (Fe)	Fer (Fe)	mg/l	0,01	12,4	25,1	12	1,53	6,9
Magnésium (Mg)	Magnésium (Mg)	mg/l	0,01	12,6	220	27	71,7	42,1
Nickel (Ni)	Nickel (Ni)	mg/l	0,005	0,022	0,261	0,739	0,114	0,215
Phosphore (P)	Phosphore	mg P/l	0,005	0,023	5,298	1,94	0,181	6,26
Plomb (Pb)	Plomb (Pb)	mg/l	0,005	<0.005	0,006	<0.005	<0.005	0,05
Potassium (K)	Potassium	mg/l	0,1	3,94	1390	234	80,2	875
Sodium (Na)	Sodium (Na)	mg/l	0,05	48,5	4410	1220	550	3230
Zinc (Zn)	Zinc (Zn)	mg/l	0,02	1	0,05	0,43	5,54	0,05
Etain (Sn)	Etain (Sn)	µg/l	1	<1.00	383	55,6	6,5	325
Manganèse (Mn)	Manganese (Mn)	µg/l	0,5	783	142	1850	926	55,8
Mercure (Hg)	Mercure (Hg)	µg/l	0,2	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20	<0.20
BTEX (5 composes)	Benzène	µg/l	0,5	<0.50	2,58	1,52	1,37	<0.50
	Toluène	µg/l	1	<1.00	101	20,1	5870	<1.00
	Ethylbenzène	µg/l	1	<1.00	14,3	<1.00	1,7	<1.00
	o-Xylène	µg/l	1	<1.00	1,7	<1.00	<1.00	<1.00
	Xylène (méta-, para-)	µg/l	1	<1.00	<1.00	<1.00	1	<1.00

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E081157
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-107294-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
Référence Commande : CA6072018JFB2452

Version du : 31/07/2018
Date de réception : 19/07/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech.	Matrice	Référence échantillon
001	Eau souterraine	F1

Observations

L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E081157-001** | Version : AR-18-LK-107294-01 (31/07/2018 | Votre réf. : F1

Date de réception : 19/7/2018
Date et heure de prélèvement : 18/07/2018 00:00
Début d'analyse : 19/07/2018
Matrice : Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 12.1°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	#	7.1				
Température de mesure du pH		20.9	°C			
002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	40	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	6.07	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	1.37	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	0.09	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	0.03	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	126	mg/l			
02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*	*	0.61	mg NH4/l			
LS02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	46.4	mg/l			
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<0.10	mg PO4/l			
LS038 : **Demande Chimique en Oxygène (DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-101*	*	32	mg O2/l			
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	3	mg O2/l			
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	11	mg C/l			

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E081157-001** | Version : AR-18-LK-107294-01 (31/07/2018 | Votre réf. : F1

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption Combustion] - Méthode interne*	*	0.07	mg/l			
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	1.4	mg N/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Calcul - Calcul*		2.78	mg N/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	203	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.01	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	12.4	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	12.6	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.022	mg/l			
136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.023	mg P/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	3.94	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	48.5	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	1.00	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	<1.00	µg/l			
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	783	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www eurofins fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E081157-001** | Version : AR-18-LK-107294-01 (31/07/2018 | Votre réf F1

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852	*	<0.20	µg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS326 : **BTEX (5 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
HS - GC/MS - NF ISO 11423-1						
Benzène	*	<0.50	µg/l			
Toluène	*	<1.00	µg/l			
Ethylbenzène	*	<1.00	µg/l			
o-Xylène	*	<1.00	µg/l			
Xylène (méta-, para-)	*	<1.00	µg/l			

L : détecté / ND : non détecté

Mathieu Hubner
Coordinateur de Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E081157
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-108094-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
Référence Commande : CA6072018JFB2452

Version du : 01/08/2018
Date de réception : 19/07/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
002	Eau souterraine	F2

Observations
AOX : L'augmentation de la limite de quantification est due à une concentration importante en COT.
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.
Le flacon dédié aux analyses HCT, COHV/BTEX et/ou indice phénol, préalablement stabilisé à l'acide, est arrivé au laboratoire avec un pH > 2.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0,45µm.

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E081157-002** | Version : AR-18-LK-108094-01 (01/08/2018 | Votre réf. : F2

Date de réception : 19/7/2018
Date et heure de prélèvement : 18/07/2018 00:00
Début d'analyse : 19/07/2018
Matrice : Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 12.1°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	#	7.6				
Température de mesure du pH		21.0	°C			
LS002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	83	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	<1.77	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.40	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	<5.26	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<1.60	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	6310	mg/l			
LS02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*	*	0.24	mg NH4/l			
LS02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<500	mg/l			
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	8.21	mg PO4/l			
LS038 : **Demande Chimique en Oxygène (DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-101*	*	17900	mg O2/l			
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	9600	mg O2/l			
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	6200	mg C/l			

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de Saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
cofrac ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E081157-002** | Version : AR-18-LK-108094-01 (01/08/2018 | Votre réf : F2

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption Combustion] - Méthode interne*	*	<10	mg/l			
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	575	mg N/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Calcul - Calcul*		574.9<x<576.9	mg N/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.267	mg/l			
S127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	277	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.587	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.01	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	25.1	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	220	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.261	mg/l			
S136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	5.298	mg P/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.006	mg/l			
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	1390	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	4410	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.05	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	383	µg/l			
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	142	µg/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E081157-002** | Version : AR-18-LK-108094-01 (01/08/2018 | Votre réf. : F2

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852						
	*	<0.20	µg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS326 : **BTEX (5 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
HS - GC/MS - NF ISO 11423-1						
Benzène	*	2.58	µg/l			
Toluène	*	101	µg/l			
Ethylbenzène	*	14.3	µg/l			
o-Xylène	*	1.7	µg/l			
Xylène (méta-, para-)	*	<1.00	µg/l			

D : détecté / ND : non détecté

Alexandra Smorto
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●.

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E081157
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-108648-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
Référence Commande : CA6072018JFB2452

Version du : 02/08/2018
Date de réception : 19/07/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
003	Eau souterraine	F4

Observations

L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E081157-003** | Version : AR-18-LK-108648-01 (02/08/2018 | Votre réf. : F4

Date de réception : 19/7/2018
Date et heure de prélèvement : 18/07/2018 00:00
Début d'analyse : 19/07/2018
Matrice : Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 12.1°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	#	7.3				
Température de mesure du pH		21.3	°C			
J02 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	33	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.20	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	<0.99	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.30	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	2000	mg/l			
02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*	*	<0.05	mg NH4/l			
LS02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<100	mg/l			
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	3.06	mg PO4/l			
LS038 : **Demande Chimique en Oxygène (DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-101*	*	2670	mg O2/l			
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	440	mg O2/l			
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	1000	mg C/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E081157-003** | Version : AR-18-LK-108648-01 (02/08/2018 | Votre réf. : F4

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne*	*	1.4	mg/l			
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	658	mg N/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Calcul - Calcul*		657.7<x<658.2	mg N/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.207	mg/l			
S127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	146	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.255	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.01	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	12.0	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	27.0	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.739	mg/l			
S136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	1.94	mg P/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	234	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	1220	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.43	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	55.6	µg/l			
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	1850	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac ESSAIS
ACCREDITATION
N° 1-1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E081157-003** | Version : AR-18-LK-108648-01 (02/08/2018 | Votre réf. : F4

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	<0.20	µg/l			
SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852						

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS326 : **BTEX (5 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
HS - GC/MS - NF ISO 11423-1						
Benzène	*	1.52	µg/l			
Toluène	*	20.1	µg/l			
Ethylbenzène	*	<1.00	µg/l			
o-Xylène	*	<1.00	µg/l			
Xylène (méta-, para-)	*	<1.00	µg/l			

D : détecté / ND : non détecté

Andréa Golfier
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E081157
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-108817-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
Référence Commande : CA6072018JFB2452

Version du : 02/08/2018
Date de réception : 19/07/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
004	Eau souterraine	F6

Observations
AOX : L'augmentation de la limite de quantification est due à une concentration importante en COT
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.
Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E081157-004** | Version : AR-18-LK-108817-01 (02/08/2018 | Votre réf . F6

Date de réception : 19/7/2018
Date et heure de prélèvement : 18/07/2018 00:00
Début d'analyse : 19/07/2018
Matrice : Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 12.1°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	#	7.00				
Température de mesure du pH		21.3	°C			
002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	230	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.20	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	<0.82	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.25	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	1020	mg/l			
'02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC ' /025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*	*	0.15	mg NH4/l			
LS02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<100	mg/l			
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<0.80	mg PO4/l			
LS038 : **Demande Chimique en Oxygène (DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-101*	*	2030	mg O2/l			
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	550	mg O2/l			
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	660	mg C/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E081157-004** | Version : AR-18-LK-108817-01 (02/08/2018 | Votre réf. : F6

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption Combustion] - Méthode interne*	*	<1.0	mg/l			
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	80.1	mg N/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Calcul - Calcul*		80.05<x<80.53	mg N/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.008	mg/l			
S127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	135	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.046	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.01	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	1.53	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	71.7	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.114	mg/l			
S136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.181	mg P/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	80.2	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	550	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	5.54	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	6.5	µg/l			
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	926	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E081157-004** | Version : AR-18-LK-108817-01 (02/08/2018 | Votre réf. : F6

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852*	*	<0.20	µg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS326 : **BTEX (5 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF ISO 11423-1*						
Benzène	*	1.37	µg/l			
Toluène	*	5870	µg/l			
Ethylbenzène	*	1.7	µg/l			
o-Xylène	*	<1.00	µg/l			
Xylène (méta-, para-)	*	1.0	µg/l			

D : détecté / ND : non détecté

Andréa Golfier
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac ESSAIS
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E081157
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-107414-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
Référence Commande : CA6072018JFB2452

Version du : 31/07/2018
Date de réception : 19/07/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
005	Eau souterraine	LIXIVIAT

Observations

AOX : L'augmentation de la limite de quantification est due à une concentration importante en COT.

L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E081157-005** | Version : AR-18-LK-107414-01 (31/07/2018 | Votre réf. : LIXIVIAT

Date de réception : 19/7/2018
Date et heure de prélèvement : 18/07/2018 00:00
Début d'analyse : 19/07/2018
Matrice : Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 12.1°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	#	8.7				
Température de mesure du pH		21.3	°C			
3002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	53	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	<1.77	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.40	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	<3.29	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<1.00	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	3530	mg/l			
302R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*	*	0.28	mg NH4/l			
LS02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<350	mg/l			
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	4.61	mg PO4/l			
LS038 : **Demande Chimique en Oxygène (DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-101*	*	5920	mg O2/l			
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	600	mg O2/l			
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	2200	mg C/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E081157-005** | Version : AR-18-LK-107414-01 (31/07/2018 | Votre réf : LIXIVIAT

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption Combustion] - Méthode interne*	*	<5.0	mg/l			
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	917	mg N/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne *Calcul - Calcul*		918.9<x<918.3	mg N/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.235	mg/l			
LS127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	10.5	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.634	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.02	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	6.90	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	42.1	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.215	mg/l			
S136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	6.26	mg P/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.050	mg/l			
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	875	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	3230	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.05	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	325	µg/l			
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	55.8	µg/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E081157-005** | Version : AR-18-LK-107414-01 (31/07/2018 | Votre réf. LIXIVIAT

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	<0.20	µg/l			
SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852						

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS326 : **BTEX (5 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
HS - GC/MS - NF ISO 11423-1						
Benzène	*	<0.50	µg/l			
Toluène	*	<1.00	µg/l			
Ethylbenzène	*	<1.00	µg/l			
o-Xylène	*	<1.00	µg/l			
Xylène (méta-, para-)	*	<1.00	µg/l			

. détecté / ND . non détecté

Clémence Brochard
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s) Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
us les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010 Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

2019

SMAV – Prélèvements trimestriels La Fare-les-Oliviers
QUATRIEME TRIMESTRE 2018

Jean-François BONNICI
SARL A2E Environnement
18 rue Jules Ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE
16/01/2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION ____ 3

2. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT ____ 4

2.1. LOCALISATION ____ 4

3. PRELEVEMENT ET ANALYSES ____ 5

3.1. PRELEVEMENT ____ 5

3.2 ANALYSES ____ 6

4 INTERPRETATION ____ 6

5 CONCLUSION ____ 7

ANNEXES

- ANNEXE N°1 : RESULTATS ANALYTIQUES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

1. INTRODUCTION

A2E Environnement a été mandatée par SMA Vautubière pour la réalisation de prélèvements et d'analyses sur le centre de stockage des déchets non dangereux de la Vautubière situé sur la commune de la Fare-les-Oliviers (13) (arrêté préfectoral en cours de modification).

Les prélèvements ont été effectués par nos soins le 07/11/2018 et correspondent au 4ème trimestre 2018.

Le programme de prélèvement concernait :

- 4 ouvrages piézométriques situés sur le site de la Fare-les-Oliviers (F1, F2, F4 et F6),
- 1 prélèvement lixiviat (cuve de stockage – proximité F4),
- 1 prélèvement E.R.I.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

2. LE SITE ET SON ENVIRONNEMENT

2.1. LOCALISATION

La localisation du site et des points de prélèvements, sous fond de carte I.G.N., sont données ci-dessous :

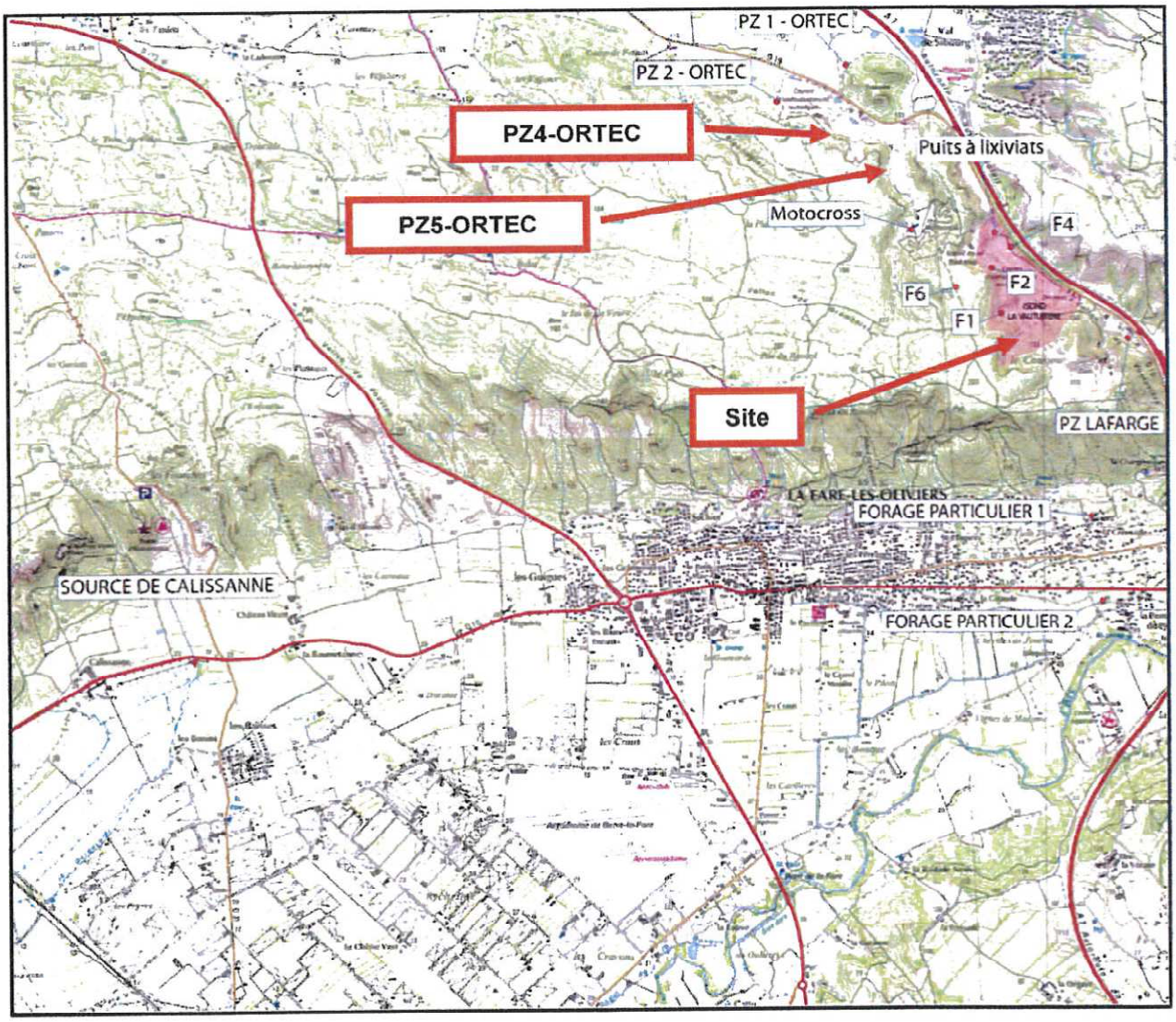

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

3. PRELEVEMENT ET ANALYSES

3.1. PRELEVEMENT

L'ensemble des prélèvements ponctuels a été effectué à l'aide d'une canne de prélèvement ou directement à l'aide du flaconnage prévu, par temps ensoleillé, vent important et sec.

Pour ce qui concerne les prélèvements piézométriques, ceux-ci ont été réalisés à l'aide des pompes immergées en place sur site et après stabilisation des paramètres de terrain in situ (pH et Conductivité) pour la purge.

Niveau Statique (N.S.) des ouvrages piézométriques relevés :

Désignation	F1	F2	F4	F6
Niveau statique mesuré coordonnées indépendantes	112,1	83,7	67,3	127,37
Niveau ouvrage NGF	152,78	170,66	148,14	210,56
Niveau piézométrique NGF	40,68	86,96	80,84	83,19

Les mesures in situ ont été réalisées sur chaque point de prélèvement (pH, Température, Conductivité et Potentiel Redox).

Ces données ont été reportées dans les résultats analytiques joints en annexe n°1.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

3.2 ANALYSES

Les échantillons prélevés ont été conditionnés puis transportés dans des enceintes réfrigérées à notre laboratoire partenaire selon la procédure du laboratoire et de la circulaire MEEDDAT MC0803 du 05 janvier 2009 (5 ± 3°C).

Les analyses physico-chimiques demandées dans le cadre de l'étude a été réalisé par les laboratoires EUROFINS accrédités par le COFRAC et agréés par le MED.

4 INTERPRETATION

Afin de permettre d'étudier l'évolution des paramètres sur l'ensemble des ouvrages piézométriques, nous avons réalisé un récolement de données depuis juin 2010 sous applicatif informatique approprié en englobant également les résultats analytiques du prélèvement « lixiviats » pour étudier une éventuelle contamination.

Le fichier de récolement a été transmis par mail le 15/01/2019.

Il est à noter :

1. Une contamination des piézomètres F2, F4 et F6 par le lixiviat avec une baisse en chlorures.
2. Une augmentation des niveaux piézométriques.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

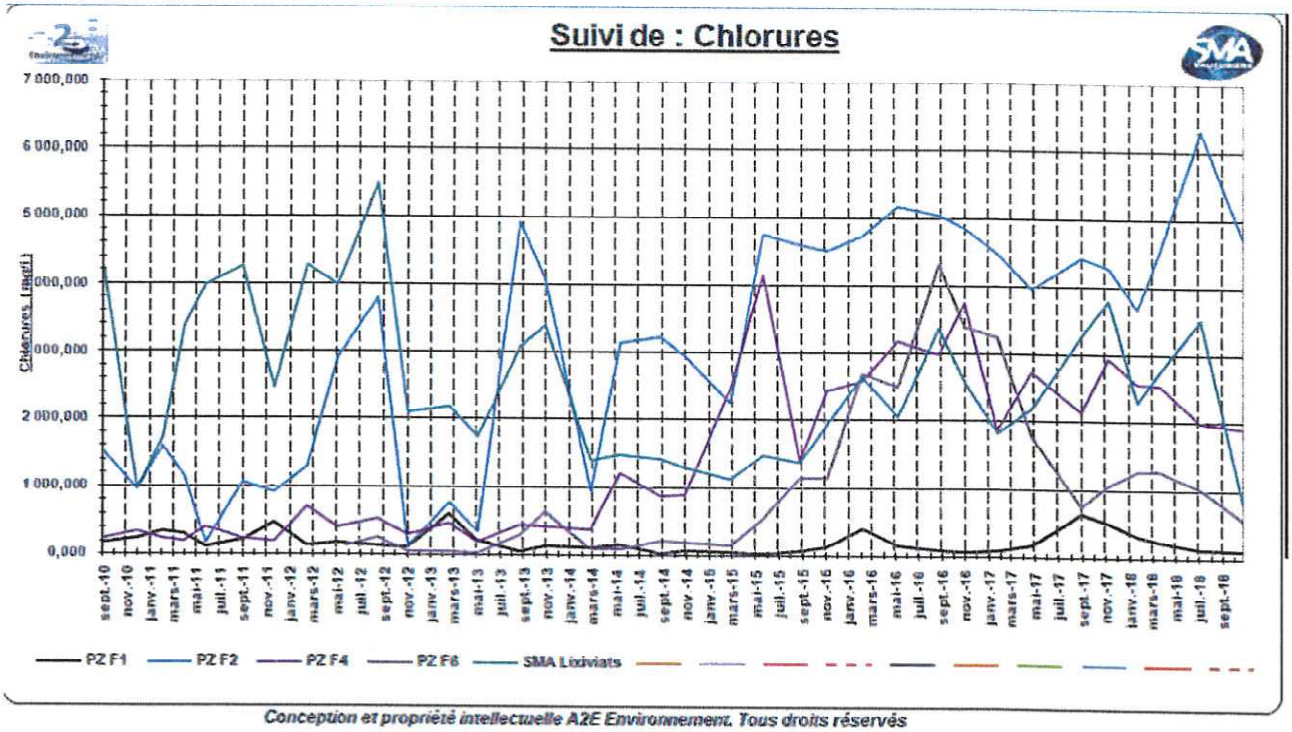

Conception et propriété intellectuelle A2E Environnement. Tous droits réservés

Les résultats analytiques de la quatrième campagne trimestrielle 2018 sont joints en annexe n°1.

5 CONCLUSION

Une pollution est avérée sur les ouvrages F2, F4 et F6.

Absence de pollution sur les E.R.I.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE N°1

RESULTATS ANALYTIQUES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SMAV	4ème trimestre 2018

Prélèvement du 07/11/2018 par AZE ENVIRONNEMENT

				Référence EUROFINS :	18E131161-005	18E131161-006
				Référence Client :	LIXIVIAT	ERI
				Date prélèvement :	07/11/2018	07/11/2018
Tests	Paramètres	Unités	LQ			
Température de l'eau (In situ) (non accrédité)	Température de l'eau sur site	°C		23	13,8	
Mesure du pH (in situ) (non accredite)	pH in situ	Unités pH		8,7	8,1	
Conductivité à 25°C (in situ)	Conductivité (terrain)	µS/cm		6950	145,8	
Potentiel d'oxydoréduction (E PT/AgCl) (in situ)	Pouvoir d'oxydo-réduction	mV		121,5	87,2	
Mesure du pH	pH			8,6	7,9	
	Température de mesure du pH	°C		19,7	19	
MES filtration	Matières en suspension (MES)	mg/l	2	74	310	
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	AOX	mg Cl/l	0,05	0,59	<0.05	
Azote Nitrique / Nitrates (NO3)	Nitrates	mg NO3/l	1	9	2,6	
	Azote nitrique	mg N-NO3/l	0,22	0,65	0,59	
Azote Nitreux / Nitrites (NO2)	Nitrites	mg NO2/l	0,04	0,21	0,07	
	NO2	mg N-NO2/l	0,01	0,06	0,02	
Chlorures	Chlorures (Cl)	mg/l	1	833		
Chrome VI	Chrome (VI)	mg/l	0,01	<0,20	<0.01	
Sulfates (SO4) Spectrophotométrie UV-Vis	SO4	mg SO4/l	5	170		
Orthophosphates (PO4)	Orthophosphates (P)	mg P/l	0,03	0,21		
	Orthophosphate (PO4)	mg PO4/l	0,1	0,63		
Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) gamme haute	ST-DCO	mg/l	10	1100	50	
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	DBO-5	mg O2/l	3	120	8	
Carbone Organique Total (COT)	Carbone Organique par oxydation	mg/l	0,5	450	4,2	
Fluorures	Fluorures	mg/l	0,5	<0.5	<0.5	
Azote Kjeldahl (NTK)	Azote Kjeldahl	mg N/l	3	469	<3.00	
Azote ammoniacal	Azote ammoniacal	mg N/l	0,5	410	1,1	
	Ammonium	mg NH4/l	0,6	530	1,4	
Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)	Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l		470	0,61<x<3,61	
Indice phénol	Indice phénol	µg/l	10	<10.0	<10.0	
Cyanures aisément libérables	Cyanures aisément libérables	µg/l	10	<10	<10	
Minéralisation Acide Nitrique Bloc chauffant	Minéralisation Acide Nitrique			Fait	Fait	
Aluminium (Al)	Aluminium (Al)	mg/l	0,1	0,12	9,96	
Arsenic (As)	Arsenic (As)	mg/l	0,01	0,19	<0.01	
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	mg/l	0,01	<0.01	<0.01	
Calcium (Ca)	Calcium (Ca)	mg/l	2	46,3		
Chrome (Cr)	Chrome (Cr)	mg/l	0,01	0,11	0,02	
Cuivre (Cu)	Cuivre (Cu)	mg/l	0,02	<0.02	0,03	
Étain (Sn)	Etain (Sn)	mg/l	0,05	<0.05	<0.05	
Fer (Fe)	Fer (Fe)	mg/l	0,02	2,96	11,2	
Magnésium (Mg)	Magnésium (Mg)	mg/l	1	30,9		
Manganèse (Mn)	Manganèse (Mn)	mg/l	0,01	0,06	0,28	
Nickel (Ni)	Nickel (Ni)	mg/l	0,01	0,06	0,01	
Phosphore (P)	Phosphore	mg/l	0,01		0,22	
	Phosphore	mg/l	0,1	0,9	0,2	
Plomb (Pb)	Plomb (Pb)	mg/l	0,01	<0.01	0,02	
Potassium (K)	Potassium (K)	mg/l	0,2	226		
Sodium (Na)	Sodium (Na)	mg/l	5	744		
Zinc (Zn)	Zinc (Zn)	mg/l	0,02	0,02	0,07	
Mercure (Hg)	Mercure (Hg)	µg/l	0,5	<0.5	<0.5	
Somme met lourds : As, Cd, Cr, Cu, Ni, Pb, Zn, Hg	Somme As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg	mg/l		0.38<x<0.421		
Somme Métaux : Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	Somme Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn	mg/l			21.59<x<21.65	
Hydrocarbures totaux (8 tranches)	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	0,5	<0.50		
	C10 - C12 inclus	%		-		
	> C12 - C16 inclus	%		-		
	> C16 - C20 inclus	%		-		
	> C20 - C24 inclus	%		-		
	> C24 - C28 inclus	%		-		
	> C28 - C32 inclus	%		-		
	> C32 - C36 inclus	%		-		
	> C36 - C40 inclus	%		-		
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	Indice Hydrocarbures (C10-C40)	mg/l	0,5		<0.50	
Ethylbenzène / LS58B	Ethylbenzène	µg/l	1	<1.00		
Toluène / LS58B	Toluene	µg/l	1	<1.00		
m+p-Xylène / LS58B	m+p-Xylène	µg/l	1	<1.00		
o-Xylène / LS58B	o-Xylène	µg/l	1	<1.00		
Benzène / LS58B	Benzène	µg/l	0,5	<0.50		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SMAV	4ème trimestre 2018

Prélèvement du 07/11/2018 par A2E ENVIRONNEMENT

				Référence EUROFINS :	18E131161-001	18E131161-002	18E131161-003	18E131161-004
				Référence Client :	F1	F2	F4	F6
				Date prélèvement :	07/11/2018	07/11/2018	07/11/2018	07/11/2018
Tests	Paramètres	Unités	LQ					
Température de l'eau (in situ) (non accrédité)	Température de l'eau sur site	°C			15,6	15,3	16,8	15,5
Mesure du pH (in situ) (non accrédité)	pH in situ	Unités pH			6,9	7,4	7,3	7,3
Conductivité à 25°C (in situ)	Conductivité (terrain)	µS/cm			825	28510	11490	3540
Niveau statique piézo (m) (in situ)	Profondeur du niveau piézométrique (m)	m			112,1	83,7	67,3	127,37
Cote NGF					152,78	170,66	148,14	210,56
Niveau statique piézo (NGF) (calcul)	Profondeur du niveau piézométrique (NGF)				40,68	86,96	80,84	83,19
Potentiel d'oxydoréduction (E PT/AgCl) (in situ)	Pouvoir d'oxydo-réduction	mV			80,4	21,77	57,5	46,3
Mesure du pH	pH				7	7,3	7,4	7,3
	Température de mesure du pH	°C			18,5	18,5	18,5	18,8
Matières en suspension (MES) par filtration	Matières en suspension	mg/l	2		100	400	33	250
Nitrates - Spectrophotométrie UV-Vis	Nitrates	mg NO3/l	1		15,6	<7.09	<1.00	<1.77
	Azote nitrique	mg N-NO3/l	0,2		3,53	<1.60	<0.20	<0.40
Nitrites - Spectrophotométrie UV-Vis	Nitrites	mg NO2/l	0,04		0,17	<1.64	<0.99	<0.99
	Azote nitreux	mg N-NO2/l	0,01		0,05	<0.50	<0.30	<0.30
Chlorures - Spectrophotométrie UV-Vis	Chlorures	mg/l	1		113	4730	1910	560
Ammonium - Spectrophotométrie UV-Vis	Ammonium	mg NH4/l	0,05		0,47	0,35	0,08	<0.05
Sulfates (SO4) Spectrophotométrie UV-Vis	SO4	mg/l	5		43,3	<145	<75.0	<145
Orthophosphates (PO4) - Spectrophotométrie UV-Vis	PO4	mg PO4/l	0,1		<0.10	2,97	2,15	1,27
Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)	DBO-5	mg O2/l	3		8	4570	2630	250
Carbone Organique Total (COT)	Carbone Organique par oxydation	mg C/l	0,5		12	6700	1300	300
Organo Halogénés Adsorbables (AOX)	AOX	mg/l	0,01		0,04	11	3,1	0,64
Azote selon Kjeldahl (NTK)	Azote (Kjeldahl)	mg N/l	1		2,5	2290	751	297
Azote Global (NO2+NO3+NTK)	Azote global (NO2+NO3+NTK)	mg N/l			6,03	2293<x<2295	751.4<x<751.9	296.8<x<297.5
Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO) - gamme haute	ST-DCO	mg/l	10		33	18000	7800	1600
Arsenic (As)	Arsenic (As)	mg/l	0,005		0,009	0,281	0,281	0,018
Cadmium (Cd)	Cadmium (Cd)	mg/l	0,005		<0.005	<0.05	<0.05	<0.005
Calcium (Ca)	Calcium (Ca)	mg/l	1		167	815	174	270
Chrome (Cr)	Chrome (Cr)	mg/l	0,005		<0.005	0,525	0,433	0,056
Cuivre (Cu)	Cuivre (Cu)	mg/l	0,01		<0.01	<0.10	<0.10	<0.01
Fer (Fe)	Fer (Fe)	mg/l	0,01		0,71	120	16,1	188
Magnésium (Mg)	Magnésium (Mg)	mg/l	0,01		11,6	209	32,9	25,6
Nickel (Ni)	Nickel (Ni)	mg/l	0,005		0,02	0,515	1,02	1,03
Phosphore (P)	Phosphore	mg/l	0,005		0,045	6,54	3,81	1,26
Plomb (Pb)	Plomb (Pb)	mg/l	0,005		<0.005	<0.05	<0.05	0,006
Potassium (K)	Potassium (K)	mg/l	0,1		4,24	1110	417	114
Sodium (Na)	Sodium (Na)	mg/l	0,05		36,3	632	592	190
Zinc (Zn)	Zinc (Zn)	mg/l	0,02		0,34	0,48	0,37	7,88
Etain (Sn)	Etain (Sn)	µg/l	1		<1.00	290	163	2,1
Manganèse (Mn)	Manganèse (Mn)	µg/l	0,5		435	7030	1590	2010
Mercure (Hg)	Mercure (Hg)	µg/l	0,2		<0.20	<2.00	<2.00	<2.00
BTEX (5 composés)	Benzène	µg/l	0,5		<0.50	45,4	8,99	0,72
	Toluène	µg/l	1		<1.00	94,3	75,2	95,2
	Ethylbenzène	µg/l	1		<1.00	4,2	1,2	1,6
	o-Xylène	µg/l	1		<1.00	2,3	1,1	<1.00
	Xylène (méta-, para-)	µg/l	1		<1.00	4	1,3	<1.00

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E131161
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-170088-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
Référence Commande : CA17102018JFB2688

Version du : 20/11/2018
Date de réception : 08/11/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
001	Eau souterraine	F1

Observations
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.
Le flacon dédié aux analyses HCT, COHV/BTEX et/ou indice phénol, préalablement stabilisé à l'acide, est arrivé au laboratoire avec un pH > 2.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-001** | Version : AR-18-LK-170088-01 (20/11/2018 | Votre réf. : F1

Date de réception : 8/11/2018
Date et heure de prélèvement : 07/11/2018 00:00
Début d'analyse : 08/11/2018
Matrice : Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 9.1°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	7.00				
Température de mesure du pH		18.5	°C			
LS002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	100	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	15.6	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	3.53	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	0.17	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	0.05	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	113	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	0.47	mg NH4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
LS02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	43.3	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	<0.10	mg PO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	8	mg O2/l			
Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1						
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	12	mg C/l			
Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484						
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	0.04	mg/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-001** | Version : AR-18-LK-170088-01 (20/11/2018 | Votre réf. : F1

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	2.5	mg N/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) *Calcul - Calcul*		6.03	mg N/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705*	*	33	mg/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.009	mg/l			
LS127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	167	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.01	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.71	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	11.6	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.020	mg/l			
136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.045	mg/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	4.24	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	36.3	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.34	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	<1.00	µg/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-001** | Version : AR-18-LK-170088-01 (20/11/2018 | Votre réf. : F1

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	435	µg/l			
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852*	*	<0.20	µg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS326 : **BTEX (5 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF ISO 11423-1*						
Benzène	*	<0.50	µg/l			
Toluène	*	<1.00	µg/l			
Ethylbenzène	*	<1.00	µg/l			
o-Xylène	*	<1.00	µg/l			
Xylène (méta-, para-)	*	<1.00	µg/l			

D : détecté / ND : non détecté

Mathieu Hubner
Coordinateur de Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E131161
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-177987-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
Référence Commande : CA17102018JFB2688

Version du : 03/12/2018
Date de réception : 08/11/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
002	Eau souterraine	F2

Observations
La nature de l'échantillon ne nous permet pas de tenir les limites de quantification habituelles.
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.
Le flacon dédié aux analyses HCT, COHV/BTEX et/ou indice phénol, préalablement stabilisé à l'acide, est arrivé au laboratoire avec un pH > 2.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-002** | Version : AR-18-LK-177987-01 (03/12/2018 | Votre réf. : F2

Date de réception : 8/11/2018
Date et heure de prélèvement : 07/11/2018 00:00
Début d'analyse : 08/11/2018
Matrice : Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 9.1°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	7.3				
Température de mesure du pH		18.5	°C			
LS002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	400	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	<7.09	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<1.60	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	<1.64	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.50	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	4730	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	0.35	mg NH4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
LS02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	<145	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	2.97	mg PO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	4570	mg O2/l			
Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1						
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	6700	mg C/l			
Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484						
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	11	mg/l			
Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac ESSAIS
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-002** | Version : AR-18-LK-177987-01 (03/12/2018 | Votre réf. : F2

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	2290	mg N/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) *Calcul - Calcul*		2293<x<2295	mg N/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705*	*	18000	mg/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.281	mg/l			
LS127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.05	mg/l			
LS128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	815	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.525	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.10	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	120	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	209	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.515	mg/l			
LS136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	6.54	mg/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.05	mg/l			
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	1110	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	632	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.48	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	290	µg/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-002** | Version : AR-18-LK-177987-01 (03/12/2018 | Votre réf. : F2

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	7030	µg/l			
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852*	*	<2.00	µg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS326 : **BTEX (5 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF ISO 11423-1*						
Benzène	*	45.4	µg/l			
Toluène	*	94.3	µg/l			
Ethylbenzène	*	4.2	µg/l			
o-Xylène	*	2.3	µg/l			
Xylène (méta-, para-)	*	4.0	µg/l			

D : détecté / ND : non détecté

Gilles Lacroix
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E131161
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-169167-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
Référence Commande : CA17102018JFB2688

Version du : 19/11/2018
Date de réception : 08/11/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
003	Eau souterraine	F4

Observations
La nature de l'échantillon ne nous permet pas de tenir les limites de quantification habituelles.
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-003** | Version : AR-18-LK-169167-01 (19/11/2018 | Votre réf. : F4

Date de réception : 8/11/2018
Date et heure de prélèvement : 07/11/2018 00:00
Début d'analyse : 08/11/2018
Matrice : Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 9.1°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	*	7.4				
Température de mesure du pH		18.5	°C			
LS002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	33	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	<1.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.20	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	<0.99	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.30	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	1910	mg/l			
LS02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*	*	0.08	mg NH4/l			
LS02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<75.0	mg/l			
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	2.15	mg PO4/l			
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	2630	mg O2/l			
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	1300	mg C/l			
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne*	*	3.1	mg/l			

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-003** | Version : AR-18-LK-169167-01 (19/11/2018 | Votre réf. : F4

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	751	mg N/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) *Calcul - Calcul*		751.4<x<751.9	mg N/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705*	*	7800	mg/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.281	mg/l			
LS127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.05	mg/l			
LS128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	174	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.433	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.10	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	16.1	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	32.9	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	1.02	mg/l			
LS136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	3.81	mg/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.05	mg/l			
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	417	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	592	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.37	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	163	µg/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-003** | Version : AR-18-LK-169167-01 (19/11/2018 | Votre réf. : F4

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	1590	µg/l			
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852*	*	<2.00	µg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS326 : **BTEX (5 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF ISO 11423-1*						
Benzène	*	8.99	µg/l			
Toluène	*	75.2	µg/l			
Ethylbenzène	*	1.2	µg/l			
o-Xylène	*	1.1	µg/l			
Xylène (méta-, para-)	*	1.3	µg/l			

D : détecté / ND : non détecté

Clémence Brochard
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E131161
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-170951-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
Référence Commande : CA17102018JFB2688

Version du : 21/11/2018
Date de réception : 08/11/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
004	Eau souterraine	F6

Observations
DBO5 : le résultat est rendu avec un taux de consommation d'oxygène légèrement inférieur au taux permis par la norme.
L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.
Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-004** | Version : AR-18-LK-170951-01 (21/11/2018 | Votre réf. : F6

Date de réception : 8/11/2018
Date et heure de prélèvement : 07/11/2018 00:00
Début d'analyse : 08/11/2018
Matrice : Eau souterraine
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 9.1°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS001 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	*	7.3				
Température de mesure du pH		18.8	°C			
LS002 : **Matières en suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	250	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS02L : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	<1.77	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	<0.40	mg N-NO3/l			
LS02W : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	<0.99	mg NO2/l			
Azote nitreux	*	<0.30	mg N-NO2/l			
LS02I : **Chlorures (Cl)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	560	mg/l			
LS02R : **Ammonium** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*	*	<0.05	mg NH4/l			
LS02Z : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	<145	mg/l			
LS03C : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1*	*	1.27	mg PO4/l			
LS040 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	250	mg O2/l			
LS045 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	300	mg C/l			
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne*	*	0.64	mg/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-004** | Version : AR-18-LK-170951-01 (21/11/2018 | Votre réf. : F6

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS058 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	297	mg N/l			
LS059 : **Azote Global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) *Calcul - Calcul*		296.8<x<297.5	mg N/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705*	*	1600	mg/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS122 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.018	mg/l			
LS127 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.005	mg/l			
LS128 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	270	mg/l			
LS129 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.056	mg/l			
LS105 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	<0.01	mg/l			
LS109 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	188	mg/l			
LS133 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	25.6	mg/l			
LS115 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	1.03	mg/l			
LS136 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	1.26	mg/l			
LS137 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	0.006	mg/l			
LS138 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	114	mg/l			
LS143 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	190	mg/l			
LS111 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO 11885*	*	7.88	mg/l			
LS165 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	2.1	µg/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-004** | Version : AR-18-LK-170951-01 (21/11/2018 | Votre réf. : F6

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS177 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/MS - NF EN ISO 17294-2*	*	2010	µg/l			
DN225 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation - Dosage par SFA] - NF EN ISO 17852*	*	<2.00	µg/l			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS326 : **BTEX (5 composés)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF ISO 11423-1*						
Benzène	*	0.72	µg/l			
Toluène	*	95.2	µg/l			
Ethylbenzène	*	1.6	µg/l			
o-Xylène	*	<1.00	µg/l			
Xylène (méta-, para-)	*	<1.00	µg/l			

D : détecté / ND : non détecté

Anne-Charlotte Soulé De Lafont
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E131161
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-171666-01
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
Référence Commande : CA17102018JFB2688

Version du : 22/11/2018
Date de réception : 08/11/2018

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
005	Eau chargée/Résiduaire	LIXIVIAT

Observations

L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-005** | Version : AR-18-LK-171666-01 (22/11/2018 | Votre réf. : LIXIVIAT

Date de réception : 8/11/2018
Date et heure de prélèvement : 07/11/2018 00:00
Début d'analyse : 08/11/2018
Matrice : Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 9.1°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
Potentiométrie - NF EN ISO 10523						
pH	*	8.6				
Température de mesure du pH		19.7	°C			
LS010 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	74	mg/l			
Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872						

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité)	#	0.59	mg Cl/l			
Coulométrie [Adsorption. Combustion] - Méthode interne						
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrates	*	3.00	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	0.68	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1						
Nitrites	*	0.21	mg NO2/l			
NO2	*	0.06	mg N-NO2/l			
LS02J : **Chlorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	833	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS02U : **Chrome VI** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	<0.20	mg/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - Méthode interne						
LS03A : **Sulfates (SO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	170	mg SO4/l			
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
LS03D : **Orthophosphates (PO4)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488						
Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - NF ISO 15923-1						
Orthophosphates (P)	*	0.21	mg P/l			
Orthophosphate (PO4)	*	0.63	mg PO4/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	1100	mg/l			
Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705						
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488	*	120	mg O2/l			
Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac ESSAIS
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-005** | Version : AR-18-LK-171666-01 (22/11/2018 | Votre réf. : LIXIVIAT

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	450	mg/l			
LS559 : **Fluorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Potentiométrie - NF T 90-004*	*	<0.5	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	469	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-015-1*						
Azote ammoniacal	*	410	mg N/l			
Ammonium	*	530	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de verne (Non accrédité) *Calcul - Calcul*		470	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402*	*	<10.0	µg/l			
LS478 : **Cyanures aisément libérables** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectroscopie (FIA) [Flux continu] - NF EN ISO 14403*	*	<10	µg/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Digestion acide - NF EN ISO 15587-2*	*	Fait				
LS425 : **Aluminium (Al)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.12	mg/l			
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.19	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS434 : **Calcium (Ca)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	46.3	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.11	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.02	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.05	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	2.96	mg/l			
LS441 : **Magnésium (Mg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	30.9	mg/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-005** | Version : AR-18-LK-171666-01 (22/11/2018 | Votre réf. : LIXIVIAT

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.06	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.06	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.9	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS447 : **Potassium (K)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	226	mg/l			
LS452 : **Sodium (Na)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	744	mg/l			
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.02	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852*	*	<0.5	µg/l			
LS02C : **Somme des métaux lourds : As+Cd+Cr+Cu+Ni+Pb+Zn+Hg** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) *Calcul - Calcul*		0.38<x<0.421	mg/l			

Hydrocarbures totaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LSA6I : **Hydrocarbures totaux (8 tranches)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2*						
Indice Hydrocarbures (C10-C40)	*	<0.50	mg/l			
C10 - C12 inclus		-	%			
> C12 - C16 inclus		-	%			
> C16 - C20 inclus		-	%			
> C20 - C24 inclus		-	%			
> C24 - C28 inclus		-	%			
> C28 - C32 inclus		-	%			
> C32 - C36 inclus		-	%			
> C36 - C40 inclus		-	%			

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS1JW : **Ethylbenzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<1.00	µg/l			
LS1KA : **Toluène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<1.00	µg/l			
LS1KE : **m+p-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<1.00	µg/l			

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-005** | Version : AR-18-LK-171666-01 (22/11/2018 | Votre réf. : LIXIVIAT

Composés Volatils

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS1KF : **o-Xylène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<1.00	µg/l			
LS1L1 : **Benzène** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *HS - GC/MS - NF EN ISO 10301 (COHV)/ NF ISO 11423-1 (BTEX)*	*	<0.50	µg/l			

D : détecté / ND : non détecté

Aurélie Schaeffer
Coordinateur de Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 5 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ● .

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT
FRANCE SAS

A2E ENVIRONNEMENT
Monsieur Jean-François BONNICI
18, rue jules ferry
83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE

RAPPORT D'ANALYSE

Dossier N° : 18E131161 Version du : 21/11/2018
N° de rapport d'analyse : AR-18-LK-170952-01 Date de réception : 08/11/2018
Référence Dossier : N° Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Projet : SMAVAUTUBIERE
Nom Commande : SMAV 2018
Référence Commande : CA17102018JFB2688

Coordinateur de projet client : Gilles Lacroix / GillesLacroix@eurofins.com / +333 88 02 86 97

N° Ech	Matrice	Référence échantillon
006	Eau chargée/Résiduaire	ERI

Observations

L'analyse de DBO5 a été réalisée sur une fraction d'échantillon congelée à réception.

Les délais de mise en analyse sont supérieurs à ceux indiqués dans notre dernière étude de stabilité ou aux délais normatifs pour les paramètres identifiés par '#' et donnent lieu à des réserves sur les résultats, avec retrait de l'accréditation. L'échantillon a néanmoins été conservé dans les meilleures conditions de stockage.

Spectrophotométrie visible : l'analyse a été réalisée sur l'échantillon filtré à 0.45µm.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-006** | Version : AR-18-LK-170952-01 (21/11/2018 | Votre réf. : ERI

Date de réception : 8/11/2018
Date et heure de prélèvement : 07/11/2018 00:00
Début d'analyse : 08/11/2018
Matrice : Eau chargée/Résiduaire
Température de l'air de l'enceinte (°C) : 9.1°C

Analyses immédiates

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS009 : **Mesure du pH** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) *Potentiométrie - NF EN ISO 10523*						
pH	#	7.9				
Température de mesure du pH		19.0	°C			
)10 : **Matières en Suspension (MES) par filtration** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Gravimétrie [Filtre Millipore AP40] - NF EN 872*	*	310	mg/l			

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS046 : **Organo Halogénés Adsorbables (AOX)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) *Coulométrie [Adsorption, Combustion] - Méthode interne*	#	<0.05	mg Cl/l			
LS02M : **Azote Nitrique / Nitrates (NO3)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrates	*	2.60	mg NO3/l			
Azote nitrique	*	0.59	mg N-NO3/l			
LS02X : **Azote Nitreux / Nitrites (NO2)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) - NF ISO 15923-1*						
Nitrites	*	0.07	mg NO2/l			
NO2	*	0.02	mg N-NO2/l			
' 02U : **Chrome VI** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC J25:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (UV/VIS) [Spectrophotométrie visible automatisée] - Méthode interne*	*	<0.01	mg/l			
LS18L : **Demande Chimique en Oxygène (ST-DCO)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie [Détection photométrique - Méthode à petite échelle en tube fermé] - ISO 15705*	*	50	mg/l			
LS463 : **Demande Biochimique en Oxygène (DBO5)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Electrométrie [Electrochimie] - NF EN 1899-1*	*	8	mg O2/l			
LS467 : **Carbone Organique Total (COT)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectrophotométrie (IR) [Oxydation à chaud en milieu acide] - NF EN 1484*	*	4.2	mg/l			
LS559 : **Fluorures** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Potentiométrie - NF T 90-004*	*	<0.5	mg/l			
LS007 : **Azote Kjeldahl (NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF EN 25663*	*	<3.00	mg N/l			
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-015-1*						

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-006** | Version : AR-18-LK-170952-01 (21/11/2018 | Votre réf. : ERI

Indices de pollution

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS572 : **Azote ammoniacal** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Volumétrie - NF T 90-015-1*						
Azote ammoniacal	*	1.1	mg N/l			
Ammonium	*	1.4	mg NH4/l			
LS474 : **Calcul de l'azote global (NO2+NO3+NTK)** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) *Calcul - Calcul*		0.61<x<3.61	mg N/l			
LS480 : **Indice phénol** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Flux continu [Flux Continu] - NF EN ISO 14402*	*	<10.0	µg/l			
LS478 : **Cyanures aisément libérables** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Spectroscopie (FIA) [Flux continu] - NF EN ISO 14403*	*	<10	µg/l			

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS488 : **Minéralisation acide nitrique avant analyse métaux** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *Digestion acide - NF EN ISO 15587-2*	*	Fait				
LS425 : **Aluminium (Al)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	9.96	mg/l			
LS428 : **Arsenic (As)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS433 : **Cadmium (Cd)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.01	mg/l			
LS435 : **Chrome (Cr)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.02	mg/l			
LS437 : **Cuivre (Cu)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.03	mg/l			
LS438 : **Etain (Sn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	<0.05	mg/l			
LS439 : **Fer (Fe)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	11.2	mg/l			
LS442 : **Manganèse (Mn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.28	mg/l			
LS444 : **Nickel (Ni)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.01	mg/l			
LS445 : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.22	mg/l			
LK07G : **Phosphore (P)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.2	mg/l			
LS446 : **Plomb (Pb)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.02	mg/l			

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

eurofins

EUROFINS ANALYSES POUR L'ENVIRONNEMENT FRANCE SAS

N° ech **18E131161-006** | Version : AR-18-LK-170952-01 (21/11/2018 | Votre réf. : ERI

Métaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS459 : **Zinc (Zn)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *ICP/AES - NF EN ISO15587-2 / NF EN ISO11885*	*	0.07	mg/l			
LS574 : **Mercure (Hg)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *SFA / vapeurs froides (CV-AAS) [Minéralisation à l'acide nitrique] - NF EN ISO 17852*	*	<0.5	µg/l			
LS0HC : **Somme Métaux : Al+Cd+Cr+Cu+Fe+Hg+Mn+Ni+Pb+Sn+Zn** Prestation réalisée sur le site de Saverne (Non accrédité) *Calcul - Calcul*		21.59<x<21.65	mg/l			

Hydrocarbures totaux

		Résultat	Unité	Limite qualité	Réf qualité	Incertitude
LS578 : **Indice Hydrocarbures (C10-C40)** Prestation réalisée sur le site de Saverne NF EN ISO/IEC 17025:2005 COFRAC 1-1488 *GC/FID [Extraction Liquide / Liquide sur prise d'essai réduite] - NF EN ISO 9377-2*	*	<0.50	mg/l			

D : détecté / ND : non détecté

Anne-Charlotte Soulé De Lafont
Coordinateur Projets Clients

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.

Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

L'information relative au seuil de détection d'un paramètre n'est pas couverte par l'accréditation Cofrac.

Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir ●

Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification, elles sont la responsabilité du laboratoire et fonction de la matrice.
Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande.

Pour les résultats issus d'une sous-traitance, les rapports émis par des laboratoires accrédités sont disponibles sur demande.

Laboratoire agréé par le ministre chargé de l'environnement - se reporter à la liste des laboratoires sur le site internet de gestion des agréments du ministère chargé de l'environnement : http://www.labeau.ecologie.gouv.fr

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrains et/ou des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande

Dans le cas d'analyse d'Air à l'Emission : Laboratoire agréé par le ministre chargé des installations classées conformément à l'arrêté du 11 Mars 2010. Mention des types d'analyses pour lesquels l'agrément a été délivré sur : www.eurofins.fr ou disponible sur demande.

Eurofins Analyses pour l'Environnement - Site de Saverne
5, rue d'Otterswiller - 67700 Saverne
Tél 03 88 911 911 - fax 03 88 916 531 - site web : www.eurofins.fr/env
SAS au capital de 1 632 800 € - APE 7120B - RCS SAVERNE 422 998 971

cofrac
ACCREDITATION
N° 1- 1488
Site de saverne
Portée disponible sur
www.cofrac.fr
ESSAIS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

8) NOTES DE SYNTHESE DES INCIDENTS

Un historique des incidents est joint à la suite

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Message d'information sur accident/ou incident

1 Date et heure du message :9/11/2018 9h00 **Révision de la fiche : n°1**

2	**Destinataires** : **Préfet (cabinet)**..... **DREAL Mr LAURENT**..... **SIRACEDPC**..... **Mairie** Mr GUIROU..... **CHSCT**.....	**Autres Destinataires :** **METROPOLE Mme BARGIN**
3	**Usine :** ...CSDND LA VAUTUBIERE..... **Unité :** ..... **Commune :** LA FARE LES OLIVIERS.....	**Jour de l'incident** : 7/11/**2018**..... **Heure :** 7 h 10.....

4 *Echelle de classement G/P de l'accident ou incident / Indices d'évolution*

Niveau de Gravité G :

- ☐ **G0 : Opération ou événement d'exploitation**
- **X G1 : incident mineur d'exploitation**
  Sans conséquence sur le personnel
  Peu de potentialité de risque –
  Pas ou peu de conséquence sur l'environnement –
  Peu de dégâts matériels.
- **G2 : Incident notable d'exploitation**
  Importante potentialité de risque
  et/ou avec conséquence sur le personnel
  et/ou avec conséquence sur l'environnement
  et/ou avec conséquence sur le matériel.
- ☐ **G3 : accident grave d' exploitation**
  Avec conséquence sur le personnel
  et/ou l'environnement –
  et/ou le matériel
- ☐ **G4 : Accident majeur**
  Avec conséquences
  ou potentialité de conséquences graves à l'extérieur

Niveau de Perception P :

- **xP0** : Pas de perception à l'extérieur
- ☐ **P1** : Peu de perception à l'extérieur du site
- ☐ **P2** : Forte perception à l'extérieur.

Indice d'évolution

- **X A** :Situation maîtrisée, intervention terminée, conséquences identifiées, pas de suite prévisible
- ☐ **B** : Situation maîtrisée, intervention terminée ou en voie d'achèvement, conséquences en cours d'évaluation
- ☐ **C** : situation évolutive, intervention en cours ou en préparation

Classement de l'accident / incident : G 2 / P0

Indice d'évolution : A B C

5

Constatations faites sur le terrain :	sans	peu	important	grave
Conséquences sur les personnes		x		☐
Potentialité de risques	☐		x☐	☐
Conséquences sur l'environnement	x☐		☐	☐
Dégâts matériels	x	☐	☐	☐
Perception à l'extérieur du site	x	☐	☐	

6	**Produits Sévéso impliqués :**	Nature : quantité Q :

7 Description de l'incident :
Le chauffeur du camion semi (CD 026 QE) transportant des OM et roulant trop à droite sur la piste d'accès au quai, a mordu la chaussée et ses roues droites arrières se sont trouvées dans le vide : sa benne penchant sur le côté droit.

8
La société ALTE AD est intervenue avec un camion grue, sous la responsabilité du transporteur BLANCHI. L'opération de remise sur route a duré de 16h à 21 h.
Le camion est sorti le lendemain le 8 novembre 2018 à 7h31 après avoir vidé son chargement

9
Etat actuel de la situation : maîtrisé après 5 h de manipulation.
Dés le 8 octobre au matin la piste a été remise en état, élargie et balisée

10	**Nom :Vesperini**	**Signature :**	**N° de téléphone :04 90 45 45 60**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Message d'information sur accident/ou incident

1 Date et heure du message :16/10/2018 **Révision de la fiche : n°1**

2	**Destinataires :** **Préfet (cabinet).....** **DREAL Monsieur P. LAURENT.....** **SIRACEDPC.....** **Mairie**.....Mr GUIROU..... **CHSCT.....**	**Autres Destinataires :** **METROPOLE Mme BARGIN**

3	**Usine :** ...CSDND LA VAUTUBIERE..... **Unité :** ..... **Commune :** LA FARE LES OLIVIERS.....	**Jour de l'incident :** **16/10/2018**..... **Heure :** ...11h15.....

4

Echelle de classement G/P de l'accident ou incident / Indices d'évolution

Niveau de Gravité G :

☐ **G0 : Opération ou événement d'exploitation**

xG1 : incident mineur d'exploitation
Sans conséquence sur le personnel
Peu de potentialité de risque –
Pas ou peu de conséquence sur l'environnement –
Peu de dégâts matériels.

G2 : Incident notable d'exploitation
Importante potentialité de risque
et/ou avec conséquence sur le personnel
et/ou avec conséquence sur l'environnement
et/ou avec conséquence sur le matériel.

☐ **G3 : accident grave d' exploitation**
Avec conséquence sur le personnel
et/ou l'environnement –
et/ou le matériel

☐ **G4 : Accident majeur**
Avec conséquences
ou potentialité de conséquences graves à l'extérieur

Niveau de Perception P :

xP0 : Pas de perception à l'extérieur

☐ **P1** : Peu de perception à l'extérieur du site

☐ **P2** : Forte perception à l'extérieur.

Indice d'évolution

xA :Situation maîtrisée, intervention terminée, conséquences identifiées, pas de suite prévisible

☐ **B** : Situation maîtrisée, intervention terminée ou en voie d'achèvement, conséquences en cours d'évaluation

☐ **C** : situation évolutive, intervention en cours ou en préparation

Classement de l'accident / incident : G 2 / P0

Indice d'évolution : A B C

5

Constatations faites sur le terrain :	sans	peu	important	grave
Conséquences sur les personnes		x		☐
Potentialité de risques	☐		x☐	☐
Conséquences sur l'environnement	x☐		☐	☐
Dégâts matériels	x	☐	☐	☐
Perception à l'extérieur du site	x	☐	☐	

6	**Produits Sévéso impliqués :**	Nature : quantité Q :

7	**Description de l'incident :** **Suite à une mauvaise conduite du chauffeur le camion a débordé sur la droite et s'est retrouvé avec les roues arrières dans le vide . Nos chauffeurs avec leurs engins ont remis le camion sur la piste**
8	
9	**Etat actuel de la situation :affaire conclue**

10	**Nom :Vesperini**	**Signature :**	**N° de téléphone :0490454560**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Message d'information sur accident/ou incident

1 Date et heure du message :21/09/2018 9h00 **Révision de la fiche : n°15**

2	**Destinataires** : **Préfet (cabinet)**..... **DREAL** **LAURENT**..... **SIRACEDPC**..... **Mairie**.....Mr GUIROU..... **CHSCT**.....	**Autres Destinataires : METROPOLE Mme BARGIN**
3	**Usine :** ...CSDND LA VAUTUBIERE..... ..... **Unité :** ..... **Commune :** LA FARE LES OLIVIERS.....	**Jour de l'incident :** **21/09/2018**..... **Heure :** ...11h15.....

Echelle de classement G/P de l'accident ou incident / Indices d'évolution

4

Niveau de Gravité G :

- ☐ **G0 : Opération ou événement d'exploitation**
- **xG1 : incident mineur d'exploitation**
  Sans conséquence sur le personnel
  Peu de potentialité de risque –
  Pas ou peu de conséquence sur l'environnement –
  Peu de dégâts matériels.
- **G2 : Incident notable d'exploitation**
  Importante potentialité de risque
  et/ou avec conséquence sur le personnel
  et/ou avec conséquence sur l'environnement
  et/ou avec conséquence sur le matériel.
- ☐ **G3 : accident grave d' exploitation**
  Avec conséquence sur le personnel
  et/ou l'environnement –
  et/ou le matériel
- ☐ **G4 : Accident majeur**
  Avec conséquences
  ou potentialité de conséquences graves à l'extérieur

Niveau de Perception P :

- **xP0** : Pas de perception à l'extérieur
- ☐ **P1** : Peu de perception à l'extérieur du site
- ☐ **P2** : Forte perception à l'extérieur.

Indice d'évolution

- **xA** :Situation maîtrisée, intervention terminée, conséquences identifiées, pas de suite prévisible
- ☐ **B** : Situation maîtrisée, intervention terminée ou en voie d'achèvement, conséquences en cours d'évaluation
- ☐ **C** : situation évolutive, intervention en cours ou en préparation

Classement de l'accident / incident : G 2 / P0

Indice d'évolution : A B C

5	**Constatations faites sur le terrain :**	sans	peu	important	grave
	Conséquences sur les personnes		x		☐
	Potentialité de risques	☐		x☐	☐
	Conséquences sur l'environnement	x☐		☐	☐
	Dégâts matériels	x	☐	☐	☐
	Perception à l'extérieur du site	x	☐	☐	

6	**Produits Sévéso impliqués :**	Nature : quantité Q :
7	**Description de l'incident :** **Notre chauffeur a percute un camion avec son dumper en reculant alors qu'il se trouvait sur la bascule.**	
8		
9	**Etat actuel de la situation :**	
10	**Nom :Vesperini**	**Signature :** **N° de téléphone :0490454560**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Message d'information sur accident/ou incident

1 Date et heure du message :20/09/2018 **Révision de la fiche : n°**

2

Destinataires :
Préfet (cabinet) Fax : 04.84.35.42.00
DRIRE Philippe LAURENT :
phil.laurent@developpement-durable.gouv.fr
Agglopôle Provence : Cécile BARGIN
cecile.bargin@agglopole-provence.org

Autres Destinataires :

3

Site : CSDND La Vautubière
Commune : La FARE LES OLIVIERS

Jour de l'incident :
20/09/2018.....
Heure :
8H30.....

4

Echelle de classement G/P de l'accident ou incident / Indices d'évolution

Niveau de Gravité G :

X G0 : Opération ou événement d'exploitation

☐ **G1 : incident mineur d'exploitation**
Sans conséquence sur le personnel
Peu de potentialité de risque –
Pas ou peu de conséquence sur l'environnement –
Peu de dégâts matériels.

☐ **G2 : Incident notable d'exploitation**
Importante potentialité de risque
et/ou avec conséquence sur le personnel
et/ou avec conséquence sur l'environnement
et/ou avec conséquence sur le matériel.

☐ **G3 : accident grave d' exploitation**
Avec conséquence sur le personnel
et/ou l'environnement –
et/ou le matériel

☐ **G4 : Accident majeur**
Avec conséquences
ou potentialité de conséquences graves à l'extérieur

Niveau de Perception P :

X P0 : Pas de perception à l'extérieur
☐ **P1** : Peu de perception à l'extérieur du site
☐ **P2** : Forte perception à l'extérieur.

Indice d'évolution

☐ **A** :Situation maîtrisée, intervention terminée, conséquences identifiées, pas de suite prévisible
☐ **B** : Situation maîtrisée, intervention terminée ou en voie d'achèvement, conséquences en cours d'évaluation
☐ **C** : situation évolutive, intervention en cours ou en préparation

Classement de l'accident / incident : G / P

Indice d'évolution : A B C

5

Constatations faites sur le terrain :	sans	peu	important	grave
Conséquences sur les personnes	X	☐	☐	☐
Potentialité de risques	X	☐	☐	☐
Conséquences sur l'environnement	X	☐	☐	☐
Dégâts matériels	X	☐	☐	☐
Perception à l'extérieur du site	X	☐	☐	

6

Produits Sévéso impliqués :	Nature :
	quantité Q :

7

Description de l'incident : lors d'une manutention un morceau de fer est venu percuter les vitres du TH

8

Premières mesures prises : devis en cours pour remplacement des deux vitres

9

Etat actuel de la situation :

10	**Nom :**	**Signature :**	**N° de téléphone :**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

9) RAPPORTS VISITES DREAL

Les rapports de visites de la DREAL, ainsi que les conclusions de visites sont joints ci-après

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Document établie sur Internet

FICHE D'ECART

Fiche n° 1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SMA La Vautubière **Site inspecté : La Fare les Oliviers** **Date de l'inspection: 19/06/2018**

INSPECTION

Constat de l'inspecteur :

LES 2 POTEAUX D'INCENDIE N'ASSURENT PAS UN DEBIT DE 60 M3/H SOUS UNE PRESSION DE 2.5 BARS EN SIMULTANE

Ecart aux dispositions de : Article 7.6.3 de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 6/12/2013

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement
Signature de l'inspecteur

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection
Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature
Directeur M. DESPERIN

EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : *(suites envisagées: actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)*

Les bornes à incendie sont alimentées par le Canal de Marseille. Nous n'avons donc aucune action sur ce réseau. Nous avons mis en place des solutions alternatives (2 pompes débitant 60 m³/h) pour assurer la demande des pompiers, la première borne atteignant les 60 m³/h.
Une demande de modification de l'A.P. sera demandée pour valider ces nouveaux moyens, en remplacement de ce qui était prescrit

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui ☐	Non ☐
Proposition de mise en demeure	Oui ☐	Non ☐
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui ☐	Non ☐

Commentaires :

L'inspecteur le

☐ **Fiche soldée le :**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Document non publiable sur Internet

FICHE DE REMARQUES

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : SMA La Vautubière **Site inspecté :** La Fare les Oliviers **Date de l'inspection :** 19/06/2018

En cas d'omission, la liste des remarques reprises ci-dessous, établie à l'issue de la visite d'inspection, pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'Inspecteur

L'exploitant reconnait avoir pris connaissance des remarques de l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Nom, fonction et Signature

M. VESTERINI Directeur

Remarques de l'Inspecteur :

1) Justifier les 300 m3/h pendant 2h en intégrant le débit simultané des 3 poteaux, les réserves d'eaux et les moyens internes de distribution. Cette justification doit présenter les moyens en eau mais également les moyens de distribution. Préciser également, le cas échéant, les moyens extérieurs de distribution nécessaires pour compléter le dispositif.

2) Terminer le débroussaillage coté intérieur des installations.

3) Consigner les exercices réalisés avec les pompiers (CR succinct)

Commentaires de l'exploitant (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application):

1) Lors d'un incendie en simultané sur les 3 poteaux, le débit est de 114 m³/h des poteaux 2 et 3 un volume de 15 l/s est donc prélevé de la branche sur le bassin incendie (qui a un débit de 60 m³/h. Pour couvrir le volume de 228 m³/h pendant 2 heures nous possédons de matériel supplémentaire permettant de répondre à cette demande (voir fiche)

2) Le débroussaillage a été terminé le 27 juin 2018

3) Les exercices réalisés avec les pompiers sont déjà intégrés sur le registre.

messagerie pro

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

https://messageriepro3.orange.fr/OFX#mail/SF_OUTBOX/969%25SF_OUTBOX/f

1/1

Materiel	EMPLACEMENT	DEBIT
POMPE	BASSIN NORD	60M3/H
MOTOPOMPE	BASSIN NORD	60M3/H
BORNE	ENTREE SITE	60M3/H
MOTOPOMPE	BASSIN SUD	60M3/H
CUVE SOUPLE	NORD	60M3/H
CAMION POMPIER	CASIER EXPLOITATION	10M3/H
POMPE PARFUM	CD19	15M3/H

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

10)CONSOMMATIONS ANNUELLES

Electricité :	227621 KWh
Eau du Canal de Marseille :	6877 m3
Norasystem (neutralisant d'odeurs) :	1 600 Kg

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

11) RELEVES DE QUANTITE D'ENERGIE VALORISEE

Le moteur a connu quelques arrêts durant l'année mais l'ensemble des résultats peut être amélioré ; la production électrique et thermique en a été très perturbée (voir tableau récapitulatif).

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SITE

SMA ENERGIE

PEG	1000
PTG	
Dispo horaire	90%
CSP	3.14

Date	Total	01/01/18	01/02/18	08/02/18	09/02/18	01/03/18	01/04/18	01/05/18	01/06/18	01/07/18	01/08/18	01/09/18	01/10/18	02/11/18	01/12/18	01/01/19	01/02/18
Compt. Horaire		66 524	61 133	61 783		61 743	62 312	62 981	63 629	64 046	64 647	65 361	65 874	66 620	67 320	67 999	
Energie Active HTA																	
230		1 454 432	1 518 543	1 534 732		38 203	38 203	38 203	38 203 00	38 203	38 203	38 203	38 203	38 203	38 203	116 590	
231		8 581 845	8 763 131	8 814 686		117 034	276 857	276 857	276 857 00	276 857	276 857	276 857	276 857	276 857	806 360	845 833	
232		7 735 846	7 928 152	7 974 956		121 884	252 383	252 383	252 383 00	252 383	252 383	252 383	252 383	252 383	504 662	731 072	
233		15 454 987	15 454 987	15 454 987		-	-	198 398	428 313 00	679 967	919 582	1 157 725	1 388 014	1 725 143	1 725 143	1 725 143	
234		12 104 052	12 104 052	12 104 052		-	-	164 956	344 125 00	537 894	731 047	897 539	1 108 923	1 392 674	1 392 674	1 392 674	
total		45 311 264	46 788 865	45 883 418	-	276 931	567 243	930 497	1 339 681	1 795 104	2 218 472	2 632 807	3 064 180	3 656 060	4 137 042	4 783 262	
240		4 072	4 093				3	3	3	3	3	3	3	3	3	10	
241		25 297	25 419				374	374	374	374	374	374	374	374	443	490	
242		19 831	19 970				542	542	542	542	542	542	542	542	603	629	
243		44 526	44 526				137	543	1 204	1 557	2 225	2 752	3 008	3 098	3 098	3 098	
244		30 790	30 790				126	337	908	1 052	1 684	2 099	2 277	2 352	2 352	2 352	
total		124 516	124 798	-			1 182	1 799	3 029	3 528	4 828	5 770	6 124	6 339	6 469	6 546	
250		105 396	107 987				1 666	1 666	1 666	1 666	1 666	1 666	1 666	1 666	1 666	5 084	
251		905 409	913 460				10 458	10 458	10 458	10 458	10 458	10 458	10 458	10 458	22 092	31 876	
252		555 833	562 951				9 080	9 080	9 080	9 080	9 080	9 080	9 080	9 080	17 184	27 198	
253		985 030	985 030				2 108	7 163	16 725	24 295	33 466	40 334	47 465	56 865	56 865	56 865	
254		766 706	766 706				1 710	5 556	11 809	18 939	25 206	30 350	36 155	44 171	44 171	44 171	
total		3 018 374	3 036 134	-			25 026	33 923	47 738	64 438	79 968	91 888	104 824	124 240	143 978	167 164	
Energie Active BT																	
attention remplacement TI défectueux pendant la RG		13 297 974	13 798 176			14 179 698	14 485 290	14 679 827	15 058 188	15 572 518	16 048 122	16 564 248	16 996 043	17 659 853	18 315 177	18 879 237	
									270 444	790 171	1 271 367	1 780 215	1 626 312	1 643 058	3 654 571	4 121 288	
										517 330	476 604	505 126	440 795	664 810	655 324	564 060	
Thermique compteur		44 774 000	46 162 000			45 543 000	46 880 000	46 270 000	46 618 000	519 727	481 196	508 849	153 004	16 746	1 911 513	566 697	
										47 090 000	H/S	H/S	47 941 000	48 595 000	49 240 000	49 802 060	
	Volume Brut	4 853 473	5 284 421														
gaz compteur	Volume Base	7 988 267	8 451 397			5 689 758	6 037 558	6 411 563	6 831 228	7 321 475	7 762 524	8 278 286	8 627 570	9 177 888	9 892 777	10 113 943	
						8 906 840	9 292 683	9 710 764	10 169 153	10 690 038	11 160 045	11 635 230	12 052 982	12 546 710	13 047 387	13 526 488	

			janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18
Nbre de jours		365	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31
Hres Fonct. Theoriques	(HT)	8 760	744	672	744	720	744	720	744	744	720	744	720	744
Hres Fonct. Install	(HR)	7 840	669	640	535	700	669	691	702	607	560	726	690	679
Arrêts non imputable ENERBA	(AC)	408	101	2	34	9			13	126	31	16	23	52
Hres disponibilité	(HR+ HC)	8 248	710	642	569	709	669	691	715	733	592	742	713	731
Dispo Horaire	(HR+AC)/HT	94.2%	95.4%	95.6%	76.5%	98.5%	94.0%	96.0%	96.2%	98.5%	82.2%	99.8%	99.1%	98.3%
ENERGIE active.(kwh)		5 356 433	457 601	391 481	290 312	363 264	409 184	445 423	433 368	414 035	431 673	590 880	561 982	546 240
moyenne mensuelle (kw)		883 10	751	811	542	519	585	644	617	681 82	770 36	814 11	843 51	804 24
ENERGIE ACTIVE BT (kwh)		5 851 943	480 202	411 522	305 592	390 596	439 983	517 330	476 604	505 126	440 795	664 810	655 324	564 060
moyenne mensuelle (kw)		748 43	786	843	571	556	629	740	679	802	787	918	950	830
RATIO HTBT		0 87	0 95	0 95	0 95	0 93	0 93	0 86	0 91	0 93	0 96	0 89	0 88	0 87
ENERGIE reactive CAPA.(kvarh)		6 826	282	-	1 182	617	1 230	499	1 300	642	354	215	130	77
Tg phi CAPA.		0 001	0 001	0 000	0 004	0 002	0 003	0 001	0 003	0 002	0 001	0 000	0 000	0 000
ENERGIE reactive IND.(kvarh)		186 024	17 865	-	25 026	8 897	13 815	16 790	15 630	11 920	12 916	19 416	19 738	23 186
Tg phi IND.		0 035	0 039	-	0 086	0 024	0 034	0 037	0 036	0 029	0 030	0 033	0 034	0 042
Thermique (kwh)		5 562 563	388 000	381 000	337 000	390 000	348 000	472 000	469 444	448 501	467 608	654 000	645 000	562 000
moyenne mensuelle (kw)		705 52	837 11	564 85	629 32	557 14	467 85	980 94	998 50	738 56	834 49	901 07	934 85	827 44
								1 080	1 083	1 083	1 083	1 107	1 108	1 029
Consommation														
PCI			9 940	9 940	9 940	9 940	9 940	9 940	9 940	9 940	9 940	9 940	9 940	9 940
%CH4			32.46%	30.51%	29.46%	32.03%	31.67%	31.68%	33.62%	32.21%	30.32%	31.97%	34.98%	36.40%
			430 948	405 334	347 803	374 005	419 865	490 251	441 045	466 762	398 264	550 318	514 889	421 186
Consommation m3		5 540 231	463 146	455 543	385 743	418 081	458 389	520 886	460 006	485 185	417 752	493 728	500 677	481 101
Consommation (KwhPCI)		17 772 194	1 494 332	1 381 523	1 129 580	1 331 079	1 443 008	1 640 266	1 537 261	1 553 404	1 258 024	1 568 978	1 740 860	1 692 879
CSP PCI		3 32	3 266	3 525	3 891	3 664	3 527	3 052	3 547	3 752	3 917	3 455	2 991	3 099
CSP PCS		3 69	3 628	3 921	4 323	4 071	3 918	4 092	3 941	4 169	3 241	2 650	3 324	3 443
Détermination du V			janv.-18	févr.-18	mars-18	avr.-18	mai-18	juin-18	juil.-18	août-18	sept.-18	oct.-18	nov.-18	déc.-18
elec BT (kwh)		5 851 943	480 202	411 522	305 592	390 596	439 983	517 330	476 604	505 126	440 795	664 810	655 324	564 060
Thermique (kwh)		5 562 563	388 000	381 000	337 000	390 000	348 000	472 000	469 444	448 501	467 608	654 000	645 000	562 000
Gaz (kwhpci)		17 772 194	1 494 332	1 381 523	1 129 580	1 331 079	1 443 008	1 640 266	1 537 261	1 553 404	1 258 024	1 568 978	1 740 860	1 692 879
Valorisation		98 2%	98 9%	98 1%	98 8%	98 5%	98 3%	97 7%	93 4%	93 1%	74 4%	86 7%	77 0%	88 6%

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

BARGIN cecile

De: INFO <info@sma-environnement.fr>
Envoyé: jeudi 9 mai 2019 08:57
À: BARGIN cecile
Objet: TR: VALORISATION DU BIOGAZ SUR ISDND LA VAUTUBIERE - TAUX ANNEE 2018

Importance: Haute

Bonjour Cécile,

Suite à votre demande, nous vous confirmons que le taux de valorisation du biogaz sur l'ISDND de la Vautubière est bien supérieur à 75 %.

De ce fait, la taxe générale sur les activités polluantes – TGAP déchets à prendre en compte est la composante suivante : « Réception de déchets dans une **installation de stockage de déchets non dangereux autorisée** en application du titre Ier du livre V du code de l'environnement pour ladite réception ou transfert vers une telle installation située dans un autre État et autorisée en vertu d'une réglementation d'effet équivalent (3) et réalisant une valorisation énergétique de plus de 75% du biogaz capté ».

pour l'année 2019 le tarif applicable est de 24 € HT/Tonne.

La valeur du taux de valorisation pour l'année 2018 est la suivante : V = 0.895, soit une valorisation du biogaz de 89.50 %.

En espérant que ces éléments répondront à votre attente.

Cordialement

Céline Barfuss - SMA Vautubiere
tel: 04.91.62.82.70/Fax: 04.91.84.64.32
Mail: info@sma-environnement.fr

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

12) RESULTATS FINANCIERS

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Détail des volumes d'activité, par type de déchets et par clients, ainsi que les prix de vente facturés

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Vérification chiffre d'affaires 2018

Clients	AGGLOPOLE	SMN BERRE/ MARIGNANE	SMA PROPRETE	SMAE	ONYX	ONYX MILLIERE	CAPAE 1T2018	CAPAE à partir 01/04/18	S.E.A	VALSUD NICE SONITHERM	VALSUD	UNIVALOM	VALSUD NICE SONITHERM	VALSUD DMA/LE BROC	TOTAL 1
VOLUME	64 962,36	1 217,82	8 983,58	1 089,04	745,74	2 005,10	9 540,13	31 803,01	44,96	847,42	5 279,72	1 183,98	5 013,80	7 073,78	139 790,44
PRIX PAR TONNE	25,60	63,50	53,00	62,00	64,00	110,00	68,88	70,18	62,00	62,00	65,00	75,00	55,00	70,00	
CA / CLIENT	1 663 036,42	77 331,57	476 129,74	67 520,48	47 727,36	220 561,00	657 124,15	2 231 935,24	2 787,52	52 540,04	343 181,80	88 798,50	275 759,00	495 164,60	**6 699 597,42**
CA COMPTABILISE	1 663 036,40	77 331,57	476 177,04	67 520,48	268 288,36		2 889 030,33		2 787,52	1 255 443,94					**6 699 615,64**
DIFFERENCE	0,02	0,00	-47,30	0,00	0,00		29,07		0,00	0,00					-18,22

Clients	BUESA	CC FAYENCE	CC FAYENCE	SILIM	VINCI	SITA	LAFARGE / TERRE	CALVIN / TERRE	TOTAL 2
VOLUME	2,84	2 078,58	772,66	128,72	77,82	258,24			3 318,86
PRIX PAR TONNE	80,00	70,00	130,00	106,00	106,00	62			
CA / CLIENT	227,20	145 500,60	100 445,80	13 644,32	8 248,92	16 010,88	8 463,01	61 231,50	**353 772,23**
CA COMPTABILISE	227,20	245 946,40		15 212,00	8 248,92	16 010,88	8 463,01	61 231,50	**355 339,91**
DIFFERENCE	0,00	0,00		-1 567,68	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 567,68

Chiffre d'affaires theorique	7 053 369,65
Chiffre d'affaires comptabilisé	7 054 955,55
Différence	**1 585,90**

L'écart de facturation comptabilisée de 1 567,68 euros provient d'une provision de CA à établir au 31/12/18. Correction en 2019
Les écarts de 47,30 et 29,07 euros sont des écarts d'arrondis sur les régularisations de prix.

Réconciliation CA :

CA réel :	7 054 955,55	
Refacturation à SMA PROPRETE :	1 637,90	
Refacturation à SOREAM :	4 351,50	
Refacturation à CSDU :	62 615,33	
Refacturation à LAFARGE :	15 755,58	
Refacturation à VALSUD :	153 470,60	238 830.91
Refacturation à TRANSPORTS BLANCHI :	1 000,00	
Production vendue de services :	**7 293 786,46**	
	7 293 786,46	

ATTENTION LE TONNAGE TOTAL POUR LE CLIENT CAPAE INCLUS LES TONNAGES TRAITES PAR VALSUD SUR LEUR SITE DE SEPTEMES - SOIT 19 865,90 TONNES

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Détail des recettes :

- **de l'exploitation par rapport à l'exercice antérieur en indiquant les recettes issues de la réception et de l'enfouissement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire de la C.A.**

- **issues de l'enfouissement de déchets ménagers et de déchets industriels banales provenant de collectes hors du territoire communautaire**

- **nées de la valorisation énergétique**

- **nées de l'éventuelle commercialisation de produits dérivés : Néant**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DETAIL DES POSTES	ANNEE 2018	ANNEE 2017	% Variation N / N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production vendue	**7 293 786,00 €**	**7 094 431,00 €**	**2,81%**
Traitement déchets autres	7 054 955,00 €	7 079 612,00 €	**-0,35%**
Refacturation	238 831,00 €	14 819,00 €	**93,80%**
Montant du Chiffre d'affaires	**7 293 786,00 €**	**7 094 431,00 €**	**2,73%**
Autres produits + Revalorisation énérgetique	***67 656,00 €***	***75 917,00 €***	**-12,21%**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Détail des charges d'exploitation

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DETAIL DES POSTES	ANNEE 2018	ANNEE 2017	% Variation N / N-1
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats fournitures, études et prestations	**1 428 221,00 €**	**1 370 767,00 €**	**4%**
Autres achats et charges externes	**1 659 172,00 €**	**1 767 851,00 €**	**-7%**
Achats Consommés	236 802,00 €	190 830,00 €	19%
Loyer agglopole	130 400,00 €	127 100,00 €	3%
Travaux entr. Courant site	105 763,00 €	359 537,00 €	-240%
Entretien sur engins du site	194 960,00 €	195 736,00 €	0%
Services exterieurs : locations + crédit bail	625 851,00 €	498 202,00 €	20%
Autres services exterieurs	365 396,00 €	396 446,00 €	-8%
Dotations aux amortissements et provisions	***547 472,00 €***	***372 843,00 €***	***32%***
Amort. sur immo.	112 159,00 €	132 843,00 €	-18%
Amort. pour risques et charges	435 313,00 €	240 000,00 €	45%

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Détail des achats de fournitures, des études et prestations et des achats consommés

Numéro	Intitulé	2 018	2 017	Variation
60223000	FOURNITURES ATELIER	45 131	73 368	-28 237
Total des achats de fournitures d'atelier		**45 131**	**73 368**	**-28 237**
60320000	VARIATION STOCKS APPRO	-1 877	1 027	-2 904
Total des variations de stocks		**-1 877**	**1 027**	**-2 904**
60400000	ACHATS D'ETUDES &PREST.	34 085	36 253	-2 168
60499000	SOUS TRAITANCE DIVERSE	1 350 881	1 260 119	**90 762**
Total des études et prestations		**1 384 966**	**1 296 372**	**-2 168**
60610000	EAU	26 465	18 093	8 372
60611000	EDF	26 428	30 023	-3 595
60615000	GAZOIL	28 338	28 534	-196
60615100	ESSENCE	5 835	7 474	-1 639
60615200	FUEL	140 653	94 786	45 867
60630000	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	3 609	4 239	-630
60631000	ACHATS : CAFE BOISSONS	2 353	2 156	197
60633000	VETEMENTS DE TRAVAIL	182	857	-675
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 938	4 668	-1 730
Total achats divers		**236 801**	**190 830**	**45 971**
TOTAL		**1 665 021**	**1 561 597**	**103 424**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Détail des charges externes par type de charge et par opération et détail des dépenses contractuelles

Numéro	Intitulé	Solde	FOURNISSEUR
61130000	GARDIENNAGE - SECURITE	99 965	PROTECTIA SECURITE
	Total classe 611	99 965	
61212400	LOYER OGAPUR	1 080	SOFINCO
61212600	LOYER LAMPE STERILISATION	660	SOFINCO
	Total classe 612	1 740	
61320000	LOYER AGGLOPOLE CSDU	130 400	COMMUNAUTE AGGLO
61321000	LOYERS VILLECROZE	1 992	SMA ENVIRONNEMENT
61350000	LOCATION MATERIEL	1 151	KILOUTOU - ALTEAD PROVENCE
61350200	BNP LEASE COPIEUR SHARP	1 200	BNP LEASE
61350300	LOC° EQUIPT INFORMATIQUE CZC615BQDK	2 856	BNP LEASE
61350400	LOC° SYSTÈME DE TELESURVEILLANCE	1 926	VISUALYS
61351000	MATERIEL 836H656	108 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351100	MATERIEL TH 407	15 396	SMA ENVIRONNEMENT
61351200	LOCATION D 250 E	48 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351210	LOCATION D6 RXL	48 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351220	LOC° COMPACTEUR 836 H BXD 648	108 000	SMA ENVIRONNEMENT
61351230	LOCATION TOMBEREAU 730 BM01425	66 773	SMA ENVIRONNEMENT
61351380	LOCATION PELLE 330 D CAT RAS	46 240	SMA ENVIRONNEMENT
61351390	LOC. CHARGEUSE 963C BBD02699	64 231	SMA ENVIRONNEMENT
61353254	LOCATION FOURGON SMA ENVIRONN.	10 229	SMA ENVIRONNEMENT
	Total classe 613	654 394	
61400000	CHARGES LOCATIVES	152	SMA ENVIRONNEMENT
	Total classe 614	152	
61520000	ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	105 763	DIVERS
61551000	ENTRETIEN VEHIC TOURISME	13 466	DIVERS
61551100	ENTRETIEN VEHIC. UTILITAI	3 282	DIVERS
61551200	ENTRET COMP 836 H BXD 316	9 842	BERGERAT MONOYEUR
61551210	ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	7 314	BERGERAT MONOYEUR
61551220	ENTRET PELLE 330 D RAS 410	13 689	BERGERAT MONOYEUR
61551230	ENTRET TOMB 730 B1M 01425	6 886	BERGERAT MONOYEUR
61551240	ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	4 932	BERGERAT MONOYEUR
61551250	ENTRET TRACTO 428 C 00412	5 487	BERGERAT MONOYEUR
61551260	ENTRET COMP 836 BDX 656	18 295	BERGERAT MONOYEUR
61551270	ENTRET TH 407	8 200	BERGERAT MONOYEUR
61551280	ENTRETIEN 836H BXD00648	31 081	BERGERAT MONOYEUR
61551300	ENTRET COMP V3 CS 533	8 508	BERGERAT MONOYEUR
61551310	ENTRETIEN D 250 E	1 055	SMA ENVIRONNEMENT
61551320	ENTRETIEN D6 RXL	12 181	SMA ENVIRONNEMENT
61551350	ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	14 081	BERGERAT MONOYEUR
61553500	ENTRETIEN MATERIEL	17 711	DIVERS
61560000	MAINTENANCE	18 947	DIVERS
	Total classe 615	300 724	
61600000	ASSURANCES ENGINS/FLOTTE	23 038	AXA
61620000	ASSURANCE RESP. CIVILE	-1 902	AXA
61630000	ASSURANCE SUR EMPRUNTS	1 152	MERCEDES
61650000	MULTIRISQUE PROFESSIONNEL	877	AXA
61690000	ASSURANCE RISQUES POLLUTION	7 848	AXA
	Total classe 616	31 013	
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	3 960	DIVERS
61880000	FORMATIONS	310	AGEFOS
	Total classe 618	4 270	
	Total classe 61	1 092 257	
62110000	PERSONNEL INTERIMAIRE	18 038	PROMAN
	Total classe 621	18 038	
62200000	PRESTATIONS ASSISTANCE	27 470	SMA ENVIRONNEMENT
62260000	HONORAIRES D'AVOCATS	107 871	FERRANDINI-CAVIGLIOLI-VINCENSINI
62261000	HONORAIRES COMPTABLES	37 232	IMEX
62262000	HONORAIRES COMM/COMPTES	22 000	HELLMANN
62263000	HONORAIRES BUREAUX ETUDES	18 745	BIEDRON-GINGER BURGEAP-INFRA
62270000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	970	LEX JURIS
	Total classe 622	214 288	
62300000	PUBLICITE RELATION PUBLIQ	4 000	CONNECTED PROJECT
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	4 913	DIVERS
62380000	POURBOIRES DONS COURANTS	6 500	DIVERS
	Total classe 623	15 413	
62400000	TRANSPORT	280	
	Total classe 624	280	
62510000	FRAIS DEPLACEMENTS	21 417	
62570000	RECEPTIONS	36 086	
	Total classe 625	57 503	
62600000	FRAIS POSTAUX	24	
62610000	REDEVANCE TALKIE	249	
62620000	TELEPHONE	8 170	
	Total classe 626	8 443	
62700000	SERVICES BANCAIRES	14 736	
	Total classe 627	14 736	
62800000	FRAIS DIVERS	1 411	
	Total classe 628	1 411	
	TOTAL GENERAL	1 422 369,45	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Détail des amortissements

Libellés des amortissements pratiqués	Montant
Aménagement sur sol d'autrui	8 293
Engins décharge	6 415
Matériel industriel	6 997
Matériel technique du site	21 440
Agencements divers	51 440
Matériels de transports	15 973
Matériels de bureau	1 601
	112 159

Détail des provisions

Libellés des provisions constatées	Montant
PROV° TAXE COMMUNALE 2017	240 000
PROV° TAXE COMMUNALE 2018	195 313
	435 313

Etat des provisions constatées pour la remise en état du site et post - exploitation	Montant
Provision annuelle englobant les deux provisions visées ci-dessus (1)	
Reprise provision travaux	0
Montant global de la provision constituée au 31/12/2018	1 594 072

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Etat des investissements réalisés dans le courant de l'exercice 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Dossier : 003014
tenue en euros

SAS SMA VAUTUBIERE
Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

Révision au 31/12/2017
Page : 1

Acquisitions du 01/01/2017 au 31/12/2017

Compte	No Immo.	Libellé	Fournisseur	Acquisitions			Type	Durée en
				Date	Montant HT	Montant TVA	Taux	Années
21500000	00218 000	INSTALLATION CAMERA DE RECUL CAT 730C		221217	1 994.10	398.82	L 20,00	5
Totaux compte : 21500000 ENGINS DECHARGE					1 994.10	398.82		
21540000	00197 000	EQUIPEMENTS POUR VENTILATION MECANIQUE ASSISTEE OPTIMAIR 3		310117	7 864.62	1 541.47	L 10,00	10
21540000	00204 000	FRANS BONHOMME - MACHINE POUR ELECTROSOUDER LES TUYAUX DE GAZ		091217	2 080.00	416.00	L 20,00	5
Totaux compte : 21540000 MATERIEL INDUSTRIEL					9 944.62	1 957.47		
21550000	00183 000	AQUA POMPES F17-01-36 CH		230117	1 510.00		L 20,00	5
21550000	00192 000	OVERLAB - REMPLACEMENT RAMPE + FOURNITURE POMPE + ADOUCISSEUR		270117	10 182.66	1 995.80	L 10,00	10
21550000	00193 000	AQUA POMPES - POMPE DMX 200/2/650V		240217	2 431.70	476.61	L 20,00	5
21550000	00194 000	CIONIR - NETTOYEUR HP EAU CHAUDE HYNOX 150B - 21L		280217	1 546.00	303.02	L 20,00	5
21550000	00199 000	AQUA POMPES F17-10-61 CH		241017	1 580.00		L 20,00	5
21550000	00200 000	AQUA POMPES F17-10-67 CH		271017	1 300.00	260.00	L 20,00	5
21550000	00205 000	REPARATION CHANGEMENT MODULE SOMAIR		280617	638.16	127.63	L 20,00	5
21550000	00206 000	AQUALABO - CONDUCTIMETRE AVEC SONDE		191017	1 676.30	335.26	L 20,00	5
21550000	00208 000	REMPLACEMENT POMPE DE LAVAGE HYDROVAR - LOCAL PARFUM		241017	2 193.00	438.60	L 20,00	5
21550000	00209 000	BELLEVRET - BENNES A LIXIVIAT 7M3		311017	2 400.00	470.40	L 10,00	10
21[illegible]0000	00210 000	EQUIPEMENT SCIENTIFIQUE - ANALYSEUR GAZ		081217	3 600.00	720.00	L 20,00	5
21550000	00216 000	REPARATION REMBOBINAGE POMPE CENTRALE		141117	6 930.00	1 358.28	L 20,00	5
Totaux compte : 21550000 MATERIEL TECHNIQUE SITE					35 987.82	6 485.60		
21810000	00191 000	FOURNITURE ET POSE CAISSON VMC DE 50 A 450 M3/H	ENTREP MERIDIONALE DU BATIMENT	110517	1 310.00	256.76	L 10,00	10
21810000	00195 000	REALISATION LOCAL COMPRESSEUR EN AGGLOS	ENTREP MERIDIONALE DU BATIMENT	250217	6 000.00	1 176.00	L 10,00	10
21810000	00196 000	ACOMPTE REALISATION 5 CHASSIS ENVOLS DE 4000*5000MM		230517	3 333.33	653.33	L 10,00	10
21810000	00198 000	ACIER DESIGN F12 (att modif)		270917	6 666.66		L 10,00	10
21810000	00212 000	TRAVAUX DE MACONNERIE MUR ENTREE DECHETTERIE		051017	3 246.00	636.22	L 10,00	10
21810000	00213 000	TRAVAUX ISOLATION THERMIQUE TOITURE LOCAL COMPRESSEUR		051017	552.50	108.29	L 10,00	10
21810000	00214 000	RENFORCEMENT DU CANIVEAU A GRILLESD DE L'ENTREE DU SITE		051017	685.00	134.26	L 10,00	10
21810000	00215 000	REFECTION INSTALLATION ARROSAGE DES PISTES		241017	4 061.00	795.96	L 10,00	10

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Acquisitions du 01/01/2017 au 31/12/2017

Compte	No Immo.	Libellé	Fournisseur	Acquisitions			Type	Durée en Années
				Date	Montant HT	Montant TVA	Taux	
21810000	00217 000	OVERLAB - ETENSION RAMPE DE BRUMISATION		311217	4 011.34	786.22	L 10,00	10
Totaux compte : 21810000 INST.AGENC.DIVERS					29 865.83	4 547.04		
21830000	00189 000	APPLEMACBOOK AIR		200517	1 003.48	196.68	L 33,33	3
21830000	00190 000	MATERIEL INFORMATIQUE MICRO PESAGE		310317	1 510.00	295.96	L 20,00	5
Totaux compte : 21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE					2 513.48	492.64		
2[illegible]000	00202 000	INTERETS 2017 TOTAL		311217	25.40		N 0,00	
27500000	00203 000	INTERETS 2017 TOTAL		311217	22.17		N 0,00	
Totaux compte : 27500000 CAUTIONNEMENTS VERSES					47.57			
TOTAUX					80 353.42	13 881.57		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Etat des dépenses de gros entretien pour les exercices 2017 et 2018

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Etat valorisé des dépenses d'entretien

Intitulé	2 018	2 017	VARIATION
ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	105 763	359 537	-253 774
ENTRETIEN TORCHERE ET BG VAP	0	3 421	-3 421
ENTRETIEN VEHIC TOURISME	13 466	17 977	-4 511
ENTRETIEN VEHIC. UTILITAI	3 282	1 579	1 703
ENTRET COMP 836 H BXD 316	9 842	14 141	-4 299
ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	7 315	4 188	3 127
ENTRET PELLE 330 D RAS 410	13 689	30 629	-16 940
ENTRET TOMB 730 B1M 01425	6 886	22 653	-15 767
ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	4 932	4 994	-62
ENTRET TRACTO 428 C 00412	5 488	6 811	-1 323
ENTRET COMP 836 BDX 656	18 295	12 042	6 253
ENTRET TH 407	8 200	-1 745	9 945
ENTRETIEN 836H BXD00648	31 081	12 612	18 469
ENTRET COMP V3 CS 533	8 508	1 278	7 230
ENTRETIEN D 250 E	1 056	17 318	-16 262
ENTRETIEN D6 RXL	12 181	9 724	2 457
ENTRET REPAR BROYEUR 1 VB 850	0	0	0
ENTRET REPAR BROYEUR 2 VB850DK	0	0	0
ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	14 081	5 197	8 884
FRAIS VETERINAIRE	0	198	-198
ENTRETIEN FOURGON SMA ENVIRONN	0	4 476	-4 476
ENTRETIEN MATERIEL	17 711	12 431	5 280
MAINTENANCE	18 947	15 811	3 136
TOTAL GENERAL	**300 723**	**555 273**	**-254 550**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Compte Agglopole SMA VAUTUBIERE pour l'exercice clos au 31/12/2018

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DETAIL DES POSTES	ANNEE 2018	ANNEE 2017	% Variation N / N-1
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats fournitures, études et prestations	1 428 221	1 370 767	4%
Autres achats et charges externes	1 659 172	1 767 851	-7%
Achats Consommés	236 802	190 830	19%
Loyer agglopole	130 400	127 100	3%
Travaux entr. Courant site	105 763	359 537	-240%
Entretien sur engins du site	194 960	195 736	0%
Services exterieurs : locations + crédit bail	625 851	498 202	20%
Autres services exterieurs	365 396	396 446	-8%
Impôts taxes et versements assililés	***502 006***	***169 270***	***66%***
Sur rémunérations	8 816	8 786	0%
Autres impôts et taxes	493 190	160 484	67%
Charges de personnel	***1 069 892***	***1 023 081***	***4%***
Salaires et traitements	707 900	676 060	4%
Charges sociales	361 992	347 021	4%
Autres Charges	***1 998 703***	***2 231 442***	***-35%***
Redevance communication agglopole	44 800	44 275	1%
Redevance fixe agglopole	1 282 500	1 265 000	1%
Redevance variable agglopole	671 398	922 160	-37%
Divers	5	7	0%
Dotations aux amortissements et provisions	***547 472***	***372 843***	***32%***
Amort. sur immo.	112 159	132 843	-18%
Amort. pour risques et charges	435 313	240 000	45%
TOTAL 1	***7 205 466***	***6 935 254***	***4%***
Quotes part résultats / opér.comm	0	0	0%
Charges financières	***78 904***	***74 552***	***6%***
Intérêts et charges assimilés	78 904	74 552	6%
Charges exceptionnelles	**694 937**	**29 422**	**96%**
Impôts sur les bénéfices	**671 624**	**169 567**	**75%**
TOTAL 2	***1 445 485***	***273 541***	***81%***
Total des Charges	***8 650 931***	***7 208 795***	***17%***
RESULTAT APRES IMPOTS	**389 829**	**335 326**	**14%**

DETAIL DES POSTES	ANNEE 2018	ANNEE 2017	% Variation N / N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production vendue	7 293 786	7 094 431	2,73%
Traitement déchets C.A.			
Traitement déchets autres	7 293 786	7 094 431	2,73%
Montant du Chiffre d'affaires	7 293 786	7 094 431	2,73%
Subventions d'exploitation	0	0	
ADEME	0	0	
Reprises sur provisions	***1 453 066***	***232 750***	***84%***
Transferts de charges	***14 130***	***32 081***	***-127%***
Autres produits + Revalorisation énérgetique	***67 661***	***75 931***	***-12%***
TOTAL 1	***8 828 643***	***7 435 193***	***16%***
Quotes part résultats / opér.comm	***0***	***0***	***0%***
Produits financiers	***17 356***	***1 100***	***94%***
de Valeurs mobilières	17 356	1 100	94%
Produits exceptionnels	***194 761***	***107 828***	***45%***
Sur opération de gestion	148 761	38 261	74%
Sur opération de capital	46 000	69 567	-51%
TOTAL 2	***212 117***	***108 928***	***49%***
Total Produits	***9 040 760***	***7 544 121***	***17%***

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Comptes Annuels SMA VAUTUBIERE pour l'exercice clos au 31/12/2017

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES					
20500000	LOGICIELS	1 204	1 204		
28050000	AMORT LOGICIEL	1 204-	1 204-		
CONSTRUCTIONS		11 697	19 990	8 293-	41.49-
21450000	ETANCHEITE SITE VAUTUBIERE	136 890	136 890		
28145000	AMORT.AG.CONS.SOL AUTRUI	125 194-	116 901-	8 293-	7.09-
INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIELS		111 014	108 901	2 113	1.94
21500000	ENGINS DECHARGE	365 960	393 966	28 006-	7.11-
21540000	MATERIEL INDUSTRIEL	172 152	162 207	9 945	6.13
21550000	MATERIEL TECHNIQUE SITE	195 724	172 411	23 313	13.52
28150000	AMORT.ENGINS DECHARGE	349 621-	358 706-	9 085	2.53
28154000	AMORT.AG.DIVERS	153 036-	146 671-	6 365-	4.34-
28155000	AMORT.MAT TECHNIQUE SITE	120 165-	114 307-	5 858-	5.12-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		255 108	329 262	74 153-	22.52-
21810000	INST.AGENC.DIVERS	562 997	533 132	29 866	5.60
21811000	AUTRES IMMOB CORPOR MECENAT	7 300	7 300		
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	150 140	247 190	97 050-	39.26-
21830000	MAT.BUREAU &INFORMATIQUE	6 973	4 460	2 513	56.36
28181000	AMORT.AG.CONS.DIVERSES	364 649-	312 040-	52 609-	16.86-
28182000	AMORT.MATERIEL DE TRANSP.	103 910-	148 830-	44 920	30.18
28183000	AMORT.MAT.BUREAU &INFOR.	3 744-	1 950-	1 794-	91.99-
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		929 548	929 500	48	0.01
27500000	CAUTIONNEMENTS VERSES	929 548	929 500	48	0.01
Total II		1 307 367	1 387 652	80 285-	5.79-
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS		403	1 430	1 027-	71.81-
32230000	STOCK FOURNITURES ATELIER	403	1 430	1 027-	71.81-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		5 193 046	4 684 929	508 117	10.85
41100000	CLIENTS	5 101 946	3 560 710	1 541 236	43.28
41105500	CLIENTS		981 263	981 263-	100.00-
41810000	FACTURE À ÉTABLIR	91 100	142 956	51 856-	36.27-
AUTRES CREANCES		4 019 801	3 943 560	76 241	1.93
40100000	FOURNISSEURS	9 016	1 016	8 000	787.20
40110000	FOURNISSEURS PRESTATAIRES		182	182-	100.00-
42500000	AVANCE ACPTE AU PERSONNEL		1 650	1 650-	100.00-
43870000	ORG. SOCIAUX - PRODUITS A REC.		2 954	2 954-	100.00-
44400000	ETAT IMPOTS S/BENEFICES	175 837		175 837	
44562000	TVA DEDUCT.S/IMMO.	1 601	377	1 224	324.69
44566000	TVA DED./ACHATS BIENS & SCES	129 995	371 045	241 050-	64.97-
44567000	CREDIT DE TVA A REPORTER	29 205		29 205	
44567800	CREDIT TVA - EN ATTENTE RBT	32 509		32 509	
44580000	TVA A REGULARISER		451	451-	100.00-
44586000	TVA/FACT NON PARVENUES	5 512	19 914	14 402-	72.32-
44730000	TRESOR PUB. IS08+ TVA+CFE+TP	974 087	724 087	250 000	34.53
44732000	TRESOR PUB. IDR / IS08+CFE+TP	61 230		61 230	
44758000	ACOMPTES/TGAP	83 842	583	83 259	NS
44870000	PRODUIT A RECEVOIR	283 747	264 233	19 514	7.39
45100000	ASSOCIE SMA ENVIRONNEMENT	2 149 594	2 557 069	407 475-	15.94-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
45102000	C/C SMAD	71 625		71 625	
46704000	CONSIGNAT° TGI MARSEILLE	12 000		12 000	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		4 441 615	4 654 190	212 575-	4.57-
50770200	ETOILE TRESORERIE PRIMO 5DEC	244 308	244 308		
50770300	ETOILE JOUR - SELECT 5DEC	3 213 563	3 417 545	203 982-	5.97-
50800000	COMPTE A TERME	1 000 000	1 000 000		
59080000	PROV° P/ DEPRECIAT° VMP	16 255-	7 663-	8 593-	112.14-
DISPONIBILITES		1 732 046	2 670 724	938 678-	35.15-
51200000	SMC PARADIS	1 197 894	2 297 657	1 099 763-	47.86-
51210000	SMC TGAP N° 417Z	524 049	367 199	156 850	42.72
53100000	CAISSE	10 104	5 869	4 235	72.16
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		53 867	23 567	30 300	128.57
48600000	CHARGES CONSTAT.D'AVANCE	53 867	23 567	30 300	128.57
Total III		15 440 779	15 978 400	537 621-	3.36-
TOTAL GENERAL		16 748 146	17 366 053	617 907-	3.56-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	%
CAPITAL		37 500	37 500		
10130000	CAPITAL APPELE VERSE	37 500	37 500		
RESERVE LEGALE		3 750	3 750		
10611000	RESERVE LEGALE PROP.DITE	3 750	3 750		
AUTRES RESERVES		6 593 447	5 947 474	645 973	10.86
10680000	AUTRES RESERVES	6 593 447	5 947 474	645 973	10.86
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		335 326	645 973	310 646-	48.09-
Total I		6 970 023	6 634 697	335 326	5.05
PROVISIONS POUR RISQUES		36 059	36 059		
15110000	PROVISION POUR LITIGES	36 059	36 059		
PROVISIONS POUR CHARGES		3 011 079	3 015 560	4 481-	0.15-
15800000	PROVISION POUR CHARGES	1 417 007	1 188 736	228 271	19.20
15810000	PROVISION POUR REMISE EN ETAT	1 594 072	1 826 824	232 752-	12.74-
Total III		3 047 137	3 051 618	4 481-	0.15-
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT		28 547	85 202	56 654-	66.49-
16430000	EMPRUNT MERCEDES 50 000 €	26 878	36 825	9 947-	27.01-
16460000	EMPRUNT LEXUS FIN. 63 631.80 €	1 558	19 514	17 957-	92.02-
16470000	EMPRUNT LEXUS 33 132.94 €		28 683	28 683-	100.00-
16884000	INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	111	179	67-	37.69-
CONCOURS BANCAIRES COURANTS		4 414	3 901	512	13.13
51860000	BANQUES INTERETS COURUS	4 414	3 901	512	13.13
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		5 564 448	5 853 859	289 411-	4.94-
40100000	FOURNISSEURS	4 298 408	3 067 670	1 230 738	40.12
40110000	FOURNISSEURS PRESTATAIRES	746 759	2 223 686	1 476 928-	66.42-
40800000	FRS FACTURES N PARVENUES	519 282	562 502	43 221-	7.68-
DETTES FISCALES ET SOCIALES		1 073 293	1 710 080	636 787-	37.24-
42820000	CONGES A PAYER	30 152	40 799	10 647-	26.10-
42860000	PERSONNEL-AUTRES CHARGES A PAY		38 227	38 227-	100.00-
43100000	URSSAF	21 660	24 026	2 366-	9.85-
43730000	RETRAITE	7 744	7 724	20	0.26
43733000	ART 83 SWISS LIFE	7 325	5 070	2 255	44.48
43780000	FORMATION CONTINUE	4 760	4 774	14-	0.30-
43781000	MUTUELLE REUNICA		5 020	5 020-	100.00-
43782000	AXA - MUTUELLE NC	8 693	4 568	4 125	90.30
43820000	CH SUR PROVISION SUR CP	14 199	19 202	5 002-	26.05-
43860000	ORGANISMES SOCIAUX - CAP		7 645	7 645-	100.00-
44400000	ETAT IMPOTS S/BENEFICES		180 456	180 456-	100.00-
44551000	TVA A DECAISSER		90 591	90 591-	100.00-
44571110	TVA COLLECTEE 10 %	269 435	339 273	69 838-	20.58-
44571120	TVA COLLECTEE 20 %	354 260	134 461	219 799	163.47
44580000	TVA A REGULARISER	4 612		4 612	
44587000	TVA S/FACT.A ETABLIR	5 332	21 628	16 295-	75.34-
44710000	TRESOR PUBLIC - TVS	15 214		15 214	
44750000	TAXE APPRENTISSAGE	4 819	4 585	234	5.11

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
44860000	ETAT - CHARGES A PAYER	325 086	339 316	14 230-	4.19-
45700000	DIVIDENDES A PAYER		442 714	442 714-	100.00-
AUTRES DETTES		60 284	26 696	33 588	125.81
41100000	CLIENTS		24 182	24 182-	100.00-
41980000	CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	59 105		59 105	
46700000	NDF PERSONNEL	158	2 176	2 018-	92.74-
46700100	NOTE DE FRAIS RAPEZZI	1 021	339	683	201.65
Total IV		6 730 986	7 679 738	948 752-	12.35-
TOTAL GENERAL		16 748 146	17 366 053	617 907-	3.56-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2017 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2016 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	%
VENTES DE MARCHANDISES + PRODUCTION	7 094 431	100.00	7 178 763	100.00	84 331-	1.17-
PRODUCTION VENDUE	7 094 431	100.00	7 178 763	100.00	84 331-	1.17-
70620200 TRAITEMENT DECHETS 20 %	1 146 460	16.16	1 214 098	16.91	67 638-	5.57-
70631000 TRAITEMENT DECHETS 10 %	5 933 152	83.63	5 943 986	82.80	10 834-	0.18-
70800000 FRAIS REFACTURES			125	0.00	125-	100.00-
70800200 FRAIS REFACTURES 20 %	11 144	0.16	14 187	0.20	3 043-	21.45-
70800300 REFACT SMAA EXO TVA	3 675	0.05	6 367	0.09	2 692-	42.28-
PRODUCTION DE L'EXERCICE	7 094 431	100.00	7 178 763	100.00	84 331-	1.17-
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	74 395	1.05	88 055	1.23	13 661-	15.51-
60223000 FOURNITURES ATELIER	73 368	1.03	88 593	1.23	15 226-	17.19-
60320000 VARIATION STOCKS APPRO	1 027	0.01	538-	0.01-	1 565	290.98
SOUS TRAITANCE DIRECTE	1 296 372	18.27	1 235 388	17.21	60 984	4.94
60400000 ACHATS D'ETUDES &PREST.	36 253	0.51	34 620	0.48	1 633	4.72
60499000 SOUS TRAITANCE DIVERSE	1 260 119	17.76	1 200 768	16.73	59 351	4.94
MARGE BRUTE DE PRODUCTION	5 723 664	80.68	5 855 319	81.56	131 655-	2.25-
MARGE BRUTE GLOBALE	5 723 664	80.68	5 855 319	81.56	131 655-	2.25-
AUTRES ACHATS + CHARGES EXTERNES	1 767 851	24.92	1 658 722	23.11	109 129	6.58
60610000 EAU	18 093	0.26	17 772	0.25	321	1.81
60611000 EDF	30 023	0.42	31 476	0.44	1 454-	4.62-
60615000 GAZOIL	28 534	0.40	26 713	0.37	1 821	6.82
60615100 ESSENCE	7 474	0.11	10 196	0.14	2 721-	26.69-
60615200 FUEL	94 786	1.34	88 615	1.23	6 170	6.96
60630000 FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	4 239	0.06	3 082	0.04	1 157	37.54
60631000 ACHATS : CAFE BOISSONS	2 156	0.03	2 961	0.04	805-	27.18-
60633000 VETEMENTS DE TRAVAIL	857	0.01	80	0.00	777	971.98
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 668	0.07	4 470	0.06	198	4.43
61130000 GARDIENNAGE - SECURITE	100 040	1.41	100 442	1.40	403-	0.40-
61212400 LOYER OGAPUR	1 080	0.02	1 080	0.02		
61212600 LOYER LAMPE STERILISATION	550	0.01			550	
61320000 LOYER AGGLOPOLE CSDU	127 100	1.79	126 500	1.76	600	0.47
61321000 LOYERS VILLECROZE	1 964	0.03	1 964	0.03		
61350000 LOCATION MATERIEL	1 393	0.02	206	0.00	1 187	577.63
61350200 BNP LEASE COPIEUR SHARP	1 604	0.02	1 294	0.02	310	23.94
61350300 LOC° EQUIPT INFORM CZC615BQDK	2 856	0.04	1 833	0.03	1 023	55.84
61350400 LOCATION SYSTEME VIDEOSURVEILL	781	0.01	218	0.00	563	258.60
61351000 MATERIEL 836H656	108 000	1.52	108 000	1.50		
61351100 MATERIEL TH 407	15 396	0.22	15 396	0.21		
61351200 LOCATION D 250 E	48 000	0.68	48 000	0.67		
61351210 LOCATION D6 RXL	48 000	0.68	48 000	0.67		
61351220 LOC° COMPACTEUR 836 H BXD 648	108 000	1.52	108 000	1.50		
61351360 LEASECOM EQUIPEMENT TELESURVEI	1 102	0.02	1 653	0.02	551-	33.33-
61351370 LOCATION VISUALUS PROTECT SYST	180	0.00	180	0.00	0-	0.08-
61351380 LOCATION PELLE 330 D CAT RAS	46 240	0.65	46 240	0.64		
61353254 LOCATION FOURGON SMA ENVIRONN.	12 874	0.18			12 874	
61400000 CHARGES LOCATIVES VILLECROZE	142	0.00	134	0.00	8	5.64
61520000 ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	359 537	5.07	284 339	3.96	75 198	26.45
61522000 ENTRETIEN TORCHERE ET BG VAP	3 421	0.05			3 421	
61551000 ENTRETIEN VEHIC TOURISME	17 977	0.25	35 185	0.49	17 208-	48.91-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

		Exercice N 31/12/2017 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2016 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
61551100	ENTRETIEN VEHIC. UTILITAI	1 579	0.02	2 276	0.03	697-	30.63-
61551200	ENTRET COMP 836 H BXD 316	14 141	0.20	16 491	0.23	2 349-	14.25-
61551210	ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	4 188	0.06	2 569	0.04	1 619	63.02
61551220	ENTRET PELLE 330 D RAS 410	30 629	0.43	10 486	0.15	20 143	192.09
61551230	ENTRET TOMB 730 B1M 01425	22 653	0.32	6 951	0.10	15 702	225.88
61551240	ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	4 994	0.07	3 715	0.05	1 279	34.41
61551250	ENTRET TRACTO 428 C 00412	6 811	0.10	4 533	0.06	2 278	50.25
61551260	ENTRET COMP 836 BDX 656	12 042	0.17	11 565	0.16	477	4.13
61551270	ENTRETIEN TH 407	1 745-	0.02-	15 906	0.22	17 650-	110.97-
61551280	ENTRETIEN 836H BXD00648	12 612	0.18	8 209	0.11	4 404	53.64
61551300	ENTRET COMP V3 CS 533	1 278	0.02	1 707	0.02	429-	25.11-
61551310	ENTRETIEN D 250 E	17 318	0.24	7 897	0.11	9 421	119.29
61551320	ENTRETIEN D6 RXL	9 724	0.14	2 014	0.03	7 710	382.80
61551330	ENTRET REPAR BROYEUR 1 VB 850			546	0.01	546-	100.00-
61551340	ENTRET REPAR BROYEUR 2 VB850DK			546	0.01	546-	100.00-
61551350	ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	5 197	0.07	8 100	0.11	2 902-	35.83-
61552100	FRAIS VETERINAIRE	198	0.00			198	
61553254	ENTRETIEN FOURGON SMA ENVIRONN	4 476	0.06			4 476	
61553500	ENTRETIEN MATERIEL	12 431	0.18	16 476	0.23	4 046-	24.55-
61560000	MAINTENANCE	15 811	0.22	14 363	0.20	1 447	10.08
61600000	ASSURANCES ENGINS/FLOTTE	25 435	0.36	15 344	0.21	10 091	65.77
61620000	ASSURANCE RESP. CIVILE	7 762	0.11	6 726	0.09	1 036	15.41
61630000	ASSURANCE SUR EMPRUNTS	1 152	0.02	1 152	0.02		
61650000	MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE	862	0.01	1 174	0.02	312-	26.56-
61690000	ASSURANCE RISQUES POLLUTION	7 848	0.11	7 848	0.11		
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	3 340	0.05	3 527	0.05	186-	5.28-
61880000	FORMATIONS	2 650	0.04	860	0.01	1 790	208.14
62110000	PERSONNEL INTERIMAIRE	23 368	0.33	25 063	0.35	1 695-	6.76-
62200000	PRESTATIONS ASSISTANCE	27 980	0.39	29 860	0.42	1 880-	6.30-
62260000	HONORAIRES JURIDIQUES	102 912	1.45	127 530	1.78	24 618-	19.30-
62261000	HONORAIRES COMPTABLES	35 735	0.50	35 198	0.49	537	1.52
62262000	HONORAIRES COMM/COMPTES	21 000	0.30	21 000	0.29		
62263000	HONORAIRES BUREAUX ETUDES	7 853	0.11	6 892	0.10	961	13.94
62270000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	628	0.01	3 711	0.05	3 083-	83.08-
62300000	PUBLICITE RELATION PUBLIQ	6 768	0.10	3 500	0.05	3 268	93.37
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	12 856	0.18	284	0.00	12 572	NS
62380000	POURBOIRES DONS COURANTS	6 630	0.09	7 100	0.10	470-	6.62-
62510000	FRAIS DEPLACEMENTS	37 957	0.54	61 748	0.86	23 791-	38.53-
62570000	RECEPTIONS	38 364	0.54	32 093	0.45	6 270	19.54
62600000	FRAIS POSTAUX	70	0.00	49	0.00	21	42.62
62610000	REDEVANCE TALKIE	248	0.00	247	0.00	1	0.40
62620000	TELEPHONE	8 814	0.12	10 928	0.15	2 114-	19.34-
62700000	SERVICES BANCAIRES	16 215	0.23	8 149	0.11	8 066	98.98
62800000	FRAIS DIVERS			360	0.01	360-	100.00-
VALEUR AJOUTEE		3 955 813	55.76	4 196 597	58.46	240 784-	5.74-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		169 270	2.39	186 824	2.60	17 554-	9.40-
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	4 819	0.07	4 585	0.06	234	5.11
63330000	PART.FORM.CONTINUE	3 967	0.06	3 979	0.06	12-	0.30-
63511000	C.E.T	145 708	2.05	162 714	2.27	17 006-	10.45-
63514000	TAXE S/VEHICULES SOCIETES	12 156	0.17	12 477	0.17	321-	2.57-
63780000	AUTRES DROITS ET TAXES	2 620	0.04	3 069	0.04	449-	14.62-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2017 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2016 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
SALAIRES DU PERSONNEL	676 060	9.53	693 801	9.66	17 741-	2.56-
64110000 SALAIRES BRUTS	686 014	9.67	653 270	9.10	32 744	5.01
64120000 CONGES PAYES	10 647-	0.15-	2 304	0.03	12 951-	562.09-
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	693	0.01	38 227	0.53	37 534-	98.19-
CHARGES SOCIALES DU PERSONNEL	347 021	4.89	344 666	4.80	2 355	0.68
64510000 COTISATIONS URSSAF	231 527	3.26	212 424	2.96	19 104	8.99
64512000 CHARGES/CP	5 002-	0.07-	638-	0.01-	4 365-	684.27-
64520000 COTISATIONS MUTUELLE	14 055	0.20	14 110	0.20	56-	0.39-
64530000 COTISATIONS RETRAITE	17 116	0.24	14 386	0.20	2 730	18.98
64531000 COTISATIONS RETRAITE CADRES	72 744	1.03	71 496	1.00	1 248	1.75
64550000 CHARGES SOCIALES A PAYER	7 645-	0.11-	7 645	0.11	15 290-	200.00-
64580000 COTISATIONS AXA PREVOYANCE	8 589	0.12	4 810	0.07	3 779	78.56
64583000 COTISATIONS PREVOY. AXA TB CAD	6 713	0.09	6 503	0.09	210	3.23
64700000 ABONDEMENTS PEE	8 694	0.12	9 660	0.13	966-	10.00-
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	1 427	0.02	1 712	0.02	284-	16.61-
64800000 INDEMNITE SALISSURES	14 402	0.20	14 221	0.20	181	1.27
64900000 PRODUIT D'IMPOT CICE	15 598-	0.22-	11 662-	0.16-	3 936-	33.75-
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	2 763 462	38.95	2 971 306	41.39	207 845-	7.00-
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	75 931	1.07	73 171	1.02	2 759	3.77
75100000 REVALORISATION ENERGETIQUE	75 917	1.07	73 161	1.02	2 756	3.77
75800000 PRODUITS DIV.GESTION COUR	14	0.00	10	0.00	4	37.06
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 231 443	31.45	2 247 927	31.31	16 484-	0.73-
65100000 REDEVANCE COMMUNICAT° AGGLOPOL	44 275	0.62	44 135	0.61	140	0.32
65101000 REDEVANCE FIXE AGGLOPOLE	1 265 000	17.83	1 261 000	17.57	4 000	0.32
65102000 REDEVANCE VARIABLE AGGLOPOLE	922 160	13.00	942 775	13.13	20 615-	2.19-
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	7	0.00	17	0.00	10-	56.52-
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	264 833	3.73	295 355	4.11	30 522-	10.33-
78150000 REPRISES PROV CHARGES	232 752	3.28	228 290	3.18	4 462	1.95
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	32 081	0.45	67 065	0.93	34 984-	52.16-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	132 843	1.87	169 087	2.36	36 244-	21.44-
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	132 843	1.87	169 087	2.36	36 244-	21.44-
DOTATIONS AUX PROVISIONS	240 000	3.38	699	0.01	239 301	NS
68150000 DOTATIONS PROV CHARGES	240 000	3.38	699	0.01	239 301	NS
RESULTAT D'EXPLOITATION	499 940	7.05	922 119	12.85	422 180-	45.78-
PRODUITS FINANCIERS	1 100	0.02	15 184	0.21	14 084-	92.76-
76800000 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 100	0.02	15 184	0.21	14 084-	92.76-
CHARGES FINANCIERES	74 552	1.05	73 051	1.02	1 501	2.06
66111000 INTERETS EMPRUNT MERCEDES	792	0.01	1 038	0.01	246-	23.68-
66115000 INTERETS EMPRUNT LEXUS	855	0.01	2 148	0.03	1 294-	60.22-
66117000 INTERETS EMPRUNT LEXUS RAV4	1 016	0.01	1 609	0.02	593-	36.86-
66160000 COM° / CAUTIONS SITE SMA V	59 301	0.84	59 011	0.82	290	0.49
66700000 CHARGES / CESS° VMP	3 996	0.06	1 582	0.02	2 414	152.60
68665000 DOT° PROV° VMP	8 593	0.12	7 663	0.11	930	12.14

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

DETAIL SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N 31/12/2017 12	% CA	Exercice N-1 31/12/2016 12	% CA	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
RESULTAT COURANT	426 487	6.01	864 252	12.04	437 765-	50.65-
PRODUITS EXCEPTIONNELS	107 828	1.52	241 817	3.37	133 989-	55.41-
77180000 AUTRES PROD.EXCEP.GESTION	38 261	0.54	41 817	0.58	3 555-	8.50-
77520000 PCEAC HT	58 567	0.83	200 000	2.79	141 433-	70.72-
77521000 PCEAC TTC	11 000	0.16			11 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	29 422	0.41	125 052	1.74	95 631-	76.47-
67120000 PENALITES ET AMENDES	1 945-	0.03-	5 392	0.08	7 337-	136.07-
67180000 AUTRES CHAR.EXCEP.GESTION	3 571	0.05	1 427	0.02	2 143	150.20
67500000 VAL.NET.COMPT.ELEM.CEDES			118 233	1.65	118 233-	100.00-
67520000 VNCEAC IMMOS CORPORELLES	27 796	0.39			27 796	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	78 407	1.11	116 765	1.63	38 358-	32.85-
IMPOT SUR LES BENEFICES	169 567	2.39	335 044	4.67	165 477-	49.39-
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES	169 567	2.39	335 044	4.67	165 477-	49.39-
RESULTAT NET	335 326	4.73	645 973	9.00	310 646-	48.09-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES		7 094 431	7 178 763	84 331-	1.17-
70620200	TRAITEMENT DECHETS 20 %	1 146 460	1 214 098	67 638-	5.57-
70631000	TRAITEMENT DECHETS 10 %	5 933 152	5 943 986	10 834-	0.18-
70800000	FRAIS REFACTURES		125	125-	100.00-
70800200	FRAIS REFACTURES 20 %	11 144	14 187	3 043-	21.45-
70800300	REFACT SMAA EXO TVA	3 675	6 367	2 692-	42.28-
Chiffre d'affaires NET		7 094 431	7 178 763	84 331-	1.17-
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES		264 833	295 355	30 522-	10.33-
78150000	REPRISES PROV CHARGES	232 752	228 290	4 462	1.95
79100000	TRANSFERT DE CHARGES	32 081	67 065	34 984-	52.16-
AUTRES PRODUITS		75 931	73 171	2 759	3.77
75100000	REVALORISATION ENERGETIQUE	75 917	73 161	2 756	3.77
75800000	PRODUITS DIV.GESTION COUR	14	10	4	37.06
Total des Produits d'exploitation		7 435 195	7 547 289	112 094-	1.49-
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		73 368	88 593	15 226-	17.19-
60223000	FOURNITURES ATELIER	73 368	88 593	15 226-	17.19-
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)		1 027	538-	1 565	290.98
60320000	VARIATION STOCKS APPRO	1 027	538-	1 565	290.98
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		3 064 224	2 894 110	170 114	5.88
60400000	ACHATS D'ETUDES &PREST.	36 253	34 620	1 633	4.72
60499000	SOUS TRAITANCE DIVERSE	1 260 119	1 200 768	59 351	4.94
60610000	EAU	18 093	17 772	321	1.81
60611000	EDF	30 023	31 476	1 454-	4.62-
60615000	GAZOIL	28 534	26 713	1 821	6.82
60615100	ESSENCE	7 474	10 196	2 721-	26.69-
60615200	FUEL	94 786	88 615	6 170	6.96
60630000	FOURN.ENTRET.&PETIT EQUIP	4 239	3 082	1 157	37.54
60631000	ACHATS : CAFE BOISSONS	2 156	2 961	805-	27.18-
60633000	VETEMENTS DE TRAVAIL	857	80	777	971.98
60640000	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 668	4 470	198	4.43
61130000	GARDIENNAGE - SECURITE	100 040	100 442	403-	0.40-
61212400	LOYER OGAPUR	1 080	1 080		
61212600	LOYER LAMPE STERILISATION	550		550	
61320000	LOYER AGGLOPOLE CSDU	127 100	126 500	600	0.47
61321000	LOYERS VILLECROZE	1 964	1 964		
61350000	LOCATION MATERIEL	1 393	206	1 187	577.63
61350200	BNP LEASE COPIEUR SHARP	1 604	1 294	310	23.94
61350300	LOC° EQUIPT INFORM CZC615BQDK	2 856	1 833	1 023	55.84
61350400	LOCATION SYSTEME VIDEOSURVEILL	781	218	563	258.60
61351000	MATERIEL 836H656	108 000	108 000		
61351100	MATERIEL TH 407	15 396	15 396		
61351200	LOCATION D 250 E	48 000	48 000		
61351210	LOCATION D6 RXL	48 000	48 000		
61351220	LOC° COMPACTEUR 836 H BXD 648	108 000	108 000		
61351360	LEASECOM EQUIPEMENT TELESURVEI	1 102	1 653	551-	33.33-
61351370	LOCATION VISUALUS PROTECT SYST	180	180	0-	0.08-
61351380	LOCATION PELLE 330 D CAT RAS	46 240	46 240		
61353254	LOCATION FOURGON SMA ENVIRONN.	12 874		12 874	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
61400000	CHARGES LOCATIVES VILLECROZE	142	134	8	5.64
61520000	ENTRETIEN AMENAGEMENT SITE	359 537	284 339	75 198	26.45
61522000	ENTRETIEN TORCHERE ET BG VAP	3 421		3 421	
61551000	ENTRETIEN VEHIC TOURISME	17 977	35 185	17 208-	48.91-
61551100	ENTRETIEN VEHIC. UTILITAI	1 579	2 276	697-	30.63-
61551200	ENTRET COMP 836 H BXD 316	14 141	16 491	2 349-	14.25-
61551210	ENTRET CHARG 963 C BBD 2699	4 188	2 569	1 619	63.02
61551220	ENTRET PELLE 330 D RAS 410	30 629	10 486	20 143	192.09
61551230	ENTRET TOMB 730 B1M 01425	22 653	6 951	15 702	225.88
61551240	ENTRET 2ND COMP 836 H BXD 391	4 994	3 715	1 279	34.41
61551250	ENTRET TRACTO 428 C 00412	6 811	4 533	2 278	50.25
61551260	ENTRET COMP 836 BDX 656	12 042	11 565	477	4.13
61551270	ENTRETIEN TH 407	1 745-	15 906	17 650-	110.97-
61551280	ENTRETIEN 836H BXD00648	12 612	8 209	4 404	53.64
61551300	ENTRET COMP V3 CS 533	1 278	1 707	429-	25.11-
61551310	ENTRETIEN D 250 E	17 318	7 897	9 421	119.29
61551320	ENTRETIEN D6 RXL	9 724	2 014	7 710	382.80
61551330	ENTRET REPAR BROYEUR 1 VB 850		546	546-	100.00-
61551340	ENTRET REPAR BROYEUR 2 VB850DK		546	546-	100.00-
61551350	ENTRET REP PELLE 320DVKGF01249	5 197	8 100	2 902-	35.83-
61552100	FRAIS VETERINAIRE	198		198	
61553254	ENTRETIEN FOURGON SMA ENVIRONN	4 476		4 476	
61553500	ENTRETIEN MATERIEL	12 431	16 476	4 046-	24.55-
61560000	MAINTENANCE	15 811	14 363	1 447	10.08
61600000	ASSURANCES ENGINS/FLOTTE	25 435	15 344	10 091	65.77
61620000	ASSURANCE RESP. CIVILE	7 762	6 726	1 036	15.41
61630000	ASSURANCE SUR EMPRUNTS	1 152	1 152		
61650000	MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE	862	1 174	312-	26.56-
61690000	ASSURANCE RISQUES POLLUTION	7 848	7 848		
61810000	DOCUMENTATION GENERALE	3 340	3 527	186-	5.28-
61880000	FORMATIONS	2 650	860	1 790	208.14
62110000	PERSONNEL INTERIMAIRE	23 368	25 063	1 695-	6.76-
62200000	PRESTATIONS ASSISTANCE	27 980	29 860	1 880-	6.30-
62260000	HONORAIRES JURIDIQUES	102 912	127 530	24 618-	19.30-
62261000	HONORAIRES COMPTABLES	35 735	35 198	537	1.52
62262000	HONORAIRES COMM/COMPTES	21 000	21 000		
62263000	HONORAIRES BUREAUX ETUDES	7 853	6 892	961	13.94
62270000	FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	628	3 711	3 083-	83.08-
62300000	PUBLICITE RELATION PUBLIQ	6 768	3 500	3 268	93.37
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE	12 856	284	12 572	NS
62380000	POURBOIRES DONS COURANTS	6 630	7 100	470-	6.62-
62510000	FRAIS DEPLACEMENTS	37 957	61 748	23 791-	38.53-
62570000	RECEPTIONS	38 364	32 093	6 270	19.54
62600000	FRAIS POSTAUX	70	49	21	42.62
62610000	REDEVANCE TALKIE	248	247	1	0.40
62620000	TELEPHONE	8 814	10 928	2 114-	19.34-
62700000	SERVICES BANCAIRES	16 215	8 149	8 066	98.98
62800000	FRAIS DIVERS		360	360-	100.00-
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		169 270	186 824	17 554-	9.40-
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	4 819	4 585	234	5.11
63330000	PART.FORM.CONTINUE	3 967	3 979	12-	0.30-
63511000	C.E.T	145 708	162 714	17 006-	10.45-
63514000	TAXE S/VEHICULES SOCIETES	12 156	12 477	321-	2.57-
63780000	AUTRES DROITS ET TAXES	2 620	3 069	449-	14.62-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS		676 060	693 801	17 741-	2.56-
64110000	SALAIRES BRUTS	686 014	653 270	32 744	5.01
64120000	CONGES PAYES	10 647-	2 304	12 951-	562.09-
64140000	INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	693	38 227	37 534-	98.19-
CHARGES SOCIALES		347 021	344 666	2 355	0.68
64510000	COTISATIONS URSSAF	231 527	212 424	19 104	8.99
64512000	CHARGES/CP	5 002-	638-	4 365-	684.27-
64520000	COTISATIONS MUTUELLE	14 055	14 110	56-	0.39-
64530000	COTISATIONS RETRAITE	17 116	14 386	2 730	18.98
64531000	COTISATIONS RETRAITE CADRES	72 744	71 496	1 248	1.75
64550000	CHARGES SOCIALES A PAYER	7 645-	7 645	15 290-	200.00-
64580000	COTISATIONS AXA PREVOYANCE	8 589	4 810	3 779	78.56
64583000	COTISATIONS PREVOY. AXA TB CAD	6 713	6 503	210	3.23
64700000	ABONDEMENTS PEE	8 694	9 660	966-	10.00-
64750000	MEDECINE DU TRAVAIL PHARM	1 427	1 712	284-	16.61-
64800000	INDEMNITE SALISSURES	14 402	14 221	181	1.27
64900000	PRODUIT D'IMPOT CICE	15 598-	11 662-	3 936-	33.75-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS		132 843	169 087	36 244-	21.44-
68112000	DOT.AMORT.IMMO.CORPOR.	132 843	169 087	36 244-	21.44-
DOTATIONS AUX PROVISIONS		240 000	699	239 301	NS
68150000	DOTATIONS PROV CHARGES	240 000	699	239 301	NS
AUTRES CHARGES		2 231 443	2 247 927	16 484-	0.73-
65100000	REDEVANCE COMMUNICAT° AGGLOPOL	44 275	44 135	140	0.32
65101000	REDEVANCE FIXE AGGLOPOLE	1 265 000	1 261 000	4 000	0.32
65102000	REDEVANCE VARIABLE AGGLOPOLE	922 160	942 775	20 615-	2.19-
65800000	CHARGES DIV.GEST.COURANTE	7	17	10-	56.52-
Total des Charges d'exploitation		6 935 255	6 625 170	310 086	4.68
Résultat d'exploitation		499 940	922 119	422 180-	45.78-
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		1 100	15 184	14 084-	92.76-
76800000	AUTRES PRODUITS FINANCIERS	1 100	15 184	14 084-	92.76-
Total des Produits financiers		1 100	15 184	14 084-	92.76-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS		8 593	7 663	930	12.14
68665000	DOT° PROV° VMP	8 593	7 663	930	12.14
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		61 964	63 807	1 843-	2.89-
66111000	INTERETS EMPRUNT MERCEDES	792	1 038	246-	23.68-
66115000	INTERETS EMPRUNT LEXUS	855	2 148	1 294-	60.22-
66117000	INTERETS EMPRUNT LEXUS RAV4	1 016	1 609	593-	36.86-
66160000	COM° / CAUTIONS SITE SMA V	59 301	59 011	290	0.49
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		3 996	1 582	2 414	152.60
66700000	CHARGES / CESS° VMP	3 996	1 582	2 414	152.60
Total des Charges financières		74 552	73 051	1 501	2.06

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Résultat financier	73 453-	57 867-	15 586-	26.93-
Résultat courant avant impôts	426 487	864 252	437 765-	50.65-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	38 261	41 817	3 555-	8.50-
77180000 AUTRES PROD.EXCEP.GESTION	38 261	41 817	3 555-	8.50-
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	69 567	200 000	130 433-	65.22-
77520000 PCEAC HT	58 567	200 000	141 433-	70.72-
77521000 PCEAC TTC	11 000		11 000	
Total des Produits exceptionnels	107 828	241 817	133 989-	55.41-
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	1 626	6 819	5 194-	76.16-
67120000 PENALITES ET AMENDES	1 945-	5 392	7 337-	136.07-
67180000 AUTRES CHAR.EXCEP.GESTION	3 571	1 427	2 143	150.20
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	27 796	118 233	90 437-	76.49-
67500000 VAL.NET.COMPT.ELEM.CEDES		118 233	118 233-	100.00-
67520000 VNCEAC IMMOS CORPORELLES	27 796		27 796	
Total des Charges exceptionnelles	29 422	125 052	95 631-	76.47-
Résultat exceptionnel	78 407	116 765	38 358-	32.85-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	169 567	335 044	165 477-	49.39-
69500000 IMPOTS S/LES BENEFICES	169 567	335 044	165 477-	49.39-
Total des produits	7 544 123	7 804 290	260 167-	3.33-
Total des charges	7 208 796	7 158 317	50 479	0.71
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	335 326	645 973	310 646-	48.09-

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes de la société SMA VAUTUBIERE pour l'exercice clos au 31/12/2017

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SMA VAUTUBIERE

Société par actions simplifiée au capital de 37500 E €

Siège social : Chemin du Coussou, 13580 LA FARE les OLIVIERS

R.C.S : Salon de Provence B 490598224

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

CABINET HELLMANN
Expertise Comptable
338, Chemin du Vallon Vert
13190 ALLAUCH
Tél. : 04 91 07 00 97 - Fax : 04 91 05 38 13

Cabinet HELLMANN Sarl

Siège social : 338 AVENUE DU VALLON VERT, 13190 ALLAUCH

Membre de la Compagnie Régionale d'AIX en **PROVENCE**

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2017

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée SMA VAUTUBIERE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée SMA VAUTUBIERE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au 11 juin 2018.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes attachés à vérifier l'actualisation des provisions et plus particulièrement à celles afférentes aux contentieux fiscaux et également à la provision pour revitalisation et post exploitation

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SMA VAUTUBIERE par l'assemblée générale en date du 30/06/2012.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à ALLAUCH, le 11/06/2018

Pour le Commissaire aux Comptes

Cabinet HELLMANN Sarl

CABINET HELLMANN
Expertise Comptable
338, Chemin du Vallon Vert
13190 ALLAUCH
Tél. : 04 91 07 00 07 - Fax : 04 91 05 38 1

Le Commissaire aux Comptes

ANTOINE Christophe.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	1 204	1 204				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	136 890	125 194	11 697	19 990	8 293-	41.49
	Constructions	733 836	622 821	111 014	108 901	2 113	1.94
	Installations techniques, matériel et outillage	727 411	472 302	255 108	329 262	74 153-	22.52
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	929 548		929 548	929 500	48	0.01
	Total II	2 528 889	1 221 521	1 307 367	1 387 652	80 285-	5.79
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements	403		403	1 430	1 027-	71.81
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	5 193 046		5 193 046	4 684 929	508 117	10.8
	Autres créances	4 019 801		4 019 801	3 943 560	76 241	1.9
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	4 457 871	16 255	4 441 615	4 654 190	212 575-	4.5
	Disponibilités	1 732 046		1 732 046	2 670 724	938 678-	35.1
	Charges constatées d'avance (3)	53 867		53 867	23 567	30 300	128.5
	Total III	15 457 034	16 255	15 440 779	15 978 400	537 621-	3.3
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	17 985 923	1 237 777	16 748 146	17 366 053	617 907-	3.5

(1) Dont droit au bail 929 548
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 37 500)	37 500	37 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 750	3 750		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	6 593 447	5 947 474	645 973	10.86
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	335 326	645 973	310 646-	48.09
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	6 970 023	6 634 697	335 326	5.05
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	36 059	36 059		
	Provisions pour charges	3 011 079	3 015 560	4 481-	0.15
	Total III	3 047 137	3 051 618	4 481-	0.15
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	28 547	85 202	56 654-	66.49
	Concours bancaires courants	4 414	3 901	512	13.13
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 564 448	5 853 859	289 411-	4.94
	Dettes fiscales et sociales	1 073 293	1 710 080	636 787-	37.24
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	60 284	26 696	33 588	125.8
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	6 730 986	7 679 738	948 752-	12.3
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	16 748 146	17 366 053	617 907-	3.5
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	6 714 307	7 628 870		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	7 094 431		7 094 431	7 178 763	84 331-	1.17
Chiffre d'affaires NET	7 094 431		7 094 431	7 178 763	84 331-	1.17
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			264 833	295 355	30 522-	10.33
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			75 931	73 171	2 759	3.77
Autres produits						
Total des Produits d'exploitation (I)			7 435 195	7 547 289	112 094-	1.49
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			73 368	88 593	15 226-	17.19
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			1 027	538-	1 565	290.9
Autres achats et charges externes *			3 064 224	2 894 110	170 114	5.88
Impôts, taxes et versements assimilés			169 270	186 824	17 554-	9.40
Salaires et traitements			676 060	693 801	17 741-	2.56
Charges sociales			347 021	344 666	2 355	0.68
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			132 843	169 087	36 244-	21.4
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			240 000	699	239 301	NS
Dotations aux provisions						
Autres charges			2 231 443	2 247 927	16 484-	0.7
Total des Charges d'exploitation (II)			6 935 255	6 625 170	310 086	4.6
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			499 940	922 119	422 180-	45.7
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	1 100	15 184	14 084-	92.7€
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	1 100	15 184	14 084-	92.7€
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 593	7 663	930	12.14
Intérêts et charges assimilées (4)	61 964	63 807	1 843-	2.89
Différences négatives de change	3 996	1 582	2 414	152.6C
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	74 552	73 051	1 501	2.0€
2. Résultat financier (V-VI)	73 453-	57 867-	15 586-	26.93
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	426 487	864 252	437 765-	50.6€
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	38 261	41 817	3 555-	8.5C
Produits exceptionnels sur opérations en capital	69 567	200 000	130 433-	65.22
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	107 828	241 817	133 989-	55.41
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 626	6 819	5 194-	76.1(
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	27 796	118 233	90 437-	76.4'
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	29 422	125 052	95 631-	76.4'
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	78 407	116 765	38 358-	32.8
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	169 567	335 044	165 477-	49.3
Total des produits (I+III+V+VII)	7 544 123	7 804 290	260 167-	3.3
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	7 208 796	7 158 317	50 479	0.7
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	335 326	645 973	310 646-	48.(

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
- Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont interêts concernant les entreprises liées

1 016 1 609

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 16 748 145.95 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 7 094 431.31 Euros et dégageant un bénéfice de 335 326.46 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société a procédé à la comptabilisation d'une provision pour charges à hauteur de 240 000 euros, suite à la réception d'un titre exécutoire emis par la commune de la Fare les Oliviers portant sur la taxe communales sur les déchets pour 2017. La société a contesté cette taxe devant le Tribunal Administratif de Marseille.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 15 598 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 15 598 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	15 598
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	15 598

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SAS SMA VAUTUBIERE
13580 LA FARE LES OLIVIERS

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 204		
Installations générales agencements aménagements des constructions	136 890		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	728 584		47 927
Installations générales agencements aménagements divers	540 432		29 866
Matériel de transport	247 190		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 460		2 513
TOTAL	1 657 556		80 306
Prêts, autres immobilisations financières	929 500		48
TOTAL	929 500		48
TOTAL GENERAL	2 588 260		80 353

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			1 204	1 204
Installations générales agencements aménagements constr.			136 890	136 890
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		42 675	733 836	733 836
Installations générales agencements aménagements divers			570 297	570 297
Matériel de transport		97 050	150 140	150 140
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			6 973	6 973
TOTAL		139 725	1 598 137	1 598 137
Prêts, autres immobilisations financières			929 548	929 548
TOTAL			929 548	929 548
TOTAL GENERAL		139 725	2 528 889	2 528 889

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 204			1 204
Installations générales agencements aménagements constr.	116 901	8 293		125 194
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	619 683	41 006	37 868	622 821
Installations générales agencements aménagements divers	312 040	52 609		364 649
Matériel de transport	148 830	29 141	74 061	103 910
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 950	1 794		3 744
TOTAL	1 199 404	132 843	111 929	1 220 317
TOTAL GENERAL	1 200 608	132 843	111 929	1 221 521

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	8 293				
Instal.techniques matériel outillage indus.	41 006				
Instal.générales agenc.aménag.divers	52 609				
Matériel de transport	29 141				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 794				
TOTAL	132 843				
TOTAL GENERAL	132 843				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges	36 059				36 059
Autres provisions pour risques et charges	3 015 560	240 000	244 481		3 011 079
TOTAL	3 051 618	240 000	244 481		3 047 137

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	7 663	8 593	0		16 255
TOTAL	7 663	8 593			16 255
TOTAL GENERAL	3 059 281	248 593	244 481		3 063 392
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		240 000	232 752		
financières		8 593			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	929 548	929 548	
Autres créances clients	5 193 046	5 193 046	
Impôts sur les bénéfices	175 837	175 837	
Taxe sur la valeur ajoutée	198 823	198 823	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 119 159	1 119 159	
Divers état et autres collectivités publiques	283 747	283 747	
Groupe et associés	2 221 219	2 221 219	
Débiteurs divers	21 016	21 016	
Charges constatées d'avance	53 867	53 867	
TOTAL	10 196 262	10 196 262	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4 525	4 525		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	28 436	11 757	16 679	
Fournisseurs et comptes rattachés	5 564 448	5 564 448		
Personnel et comptes rattachés	30 152	30 152		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	64 381	64 381		
Taxe sur la valeur ajoutée	633 640	633 640		
Autres impôts taxes et assimilés	345 119	345 119		
Autres dettes	60 284	60 284		
TOTAL	6 730 986	6 714 307	16 679	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	56 587			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	3 750			3 750

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	LINEAIRE	10 A 50 ans
Agencements et aménagements	LINEAIRE	3 A 10 ANS
Installations techniques	LINEAIRE	10 ANS
Matériels et outillages	LINEAIRE	3 A 10 ANS
Matériel de transport	LINEAIRE	3 A 5 ANS
Matériel de bureau	LINEAIRE	3 ANS
Mobilier	Linéaire	5 A 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 525
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	519 282
Dettes fiscales et sociales	369 437
Autres dettes	59 105
Total	952 349

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	53 867
Total	53 867

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Employés	6
Total	11

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 21 000 euros, décomposés de la manière suivante :
- 21 000 euros d'honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes
- 0 euros d'honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		929 407
CAUTION AU PROFIT DE LA DGFIP RELATIVE A LA TP 2008 ET 2009 ET CFE 2010-2012	464 000	
CAUTION AU RPOFIT DE LA DGFIP RELATIVE A LA TVA ET A L'IS	462 329	
CAUTION FOURNISSEUR TOTAL	3 078	
Total (1)		929 407

Néant

Engagements reçus

Cautionnement atradius au profit de la préfecture des BDR	5 615 000
Cautionnement atradius au profit de la DGFIP TP2008+TP2009	382 494
Cautionnement atradius au profit de la DGFIP CFE 10+11+12	545 859
Cautionnement atradius au profit de la DGFIP TVA 09 10 +IS08	462 329
Total	7 005 682

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	71 681
55 à 59 ans	6 à 10 ans	31 656
50 à 54 ans	11 à 15 ans	38 078
40 à 49 ans	16 à 25 ans	5 682
30 à 39 ans	26 à 35 ans	
moins de 30 ans	plus de 35 ans	10 047
Engagement total		157 144

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation : 1.50 %
- taux d'actualisation : 1.30 %

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Etat des immobilisations au 31/12/2017

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Dossier : 003014
tenue en euros

SAS SMA VAUTUBIERE
Chemin du Coussou CD 19

13580 LA FARE LES OLIVIERS

Révision au
Page : 1

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2017 au 31/12/2017

Compte : 20500000 LOGICIELS

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00037 000 INDENTIC LOGICIEL	1 204.00	200309	L 100,00	1 204.00		1 204.00		

Compte : 21450000 ETANCHEITE SITE VAUTUBIERE

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00001 000 EUROVIA ETANCHEITE	20 000.00	310706	L 10,00	20 000.00		20 000.00		
02 000 EUROVIA ETANCHEITE F2234.6.68001102	33 964.64	310806	L 10,00	33 964.64		33 964.64		
00049 000 REHAUSSE CD 19	82 925.50	310509	L 10,00	62 936.00	8 293.00	71 229.00	11 696.50	

Compte : 21500000 ENGINS DECHARGE

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00029 000 TAPIS BROYEUR	3 565.75	260308	L 20,00	3 565.75		3 565.75		
00091 000 RECONDITIONNEMENT 836H BXD00316	240 000.00	241210	L 20,00	240 000.00		240 000.00		
00096 000 836H BXD00316 COMPACTEUR ENFOUISSEMENT	54 500.00	210611	L 20,00	54 500.00		54 500.00		
00097 000 963 C CHARGEUR SUR CHAINES CATERPILLAR.	20 600.00	210611	L 20,00	20 600.00		20 600.00		
35 000 836HBXD00391 08000023 BERGERAT MON	15 000.00	020114	L 25,00	11 240.00	3 750.00	14 990.00	10.00	
00148 000 TOMBEREAU 730B1M01425 CAT FINANCE 08000018 CAT FINANCE	30 000.00	230614	L 25,00	18 946.00	6 247.00	25 193.00	4 807.00	
Cession (40 000,00)	30 000.00-					25 193.00-	4 807.00-	311017
00149 000 CS 533E SOIL COMPACTORS ASL02196	800.00	150714	L 25,00	494.00	200.00	694.00	106.00	
00159 000 CAT FINANCE PELLE 320 DL 08000018 CAT FINANCE	29 500.00	010615	L 20,00	9 360.00	5 900.00	15 260.00	14 240.00	
00218 000 INSTALLATION CAMERA DE RECUL CAT 730C	1 994.10	221217	L 20,00		11.00	11.00	1 983.10	#

Compte : 21540000 MATERIEL INDUSTRIEL

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00003 000 EMRJ DEMO 08000062 UNIBETON	17 000.00	231106	L 10,00	17 000.00		17 000.00		
00035 000 INDENTIC CAMERA	45 494.00	200309	L 14,29	45 494.00		45 494.00		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2017 au 31/12/2017

Compte : 21540000 MATERIEL INDUSTRIEL

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00036 000 INTENTIC ISO	5 030.00	200309	L 14,29	5 030.00		5 030.00		
00039 000 FC0789 EMCR TEAM CH POMPE NEUVE	3 582.30	270509	L 33,33	3 582.30		3 582.30		
00044 000 SARL JEAN OLLIVIER FABRICATION PUITS	15 050.00	300609	L 10,00	11 298.00	1 505.00	12 803.00	2 247.00	
00053 000 BEC PRERE REHAUSSE CASIER COTE PUIT LIXIVIAT	40 204.00	310110	L 14,29	39 749.00	455.00	40 204.00		
00096 000 Pompe Tout Inox.	7 090.00	170611	L 20,00	7 090.00		7 090.00		
00099 000 AERO F3007 CH	9 350.00	210711	L 20,00	9 350.00		9 350.00		
00105 000 SONDE HYDROSTATIQUE	1 137.50	280711	L 20,00	1 137.50		1 137.50		
0 000 TRANSMETTEUR DEBIT INDUCTIF CAPTEUR	1 050.81	310313	L 20,00	792.00	211.00	1 003.00	47.81	
00121 000 EQUIP SCIENTIF F13006812 CH	2 900.00	260613	L 20,00	1 740.00	580.00	2 320.00	580.00	
00123 000 TRANSMETTEUR DEBIT INDUCTIF 08000318 FAURE AUTOMATISME	1 050.81	300613	L 20,00	740.00	211.00	951.00	99.81	
00153 000 TRANSMETTEUR DEBIT INDUCTIF	1 143.24	311014	L 20,00	497.00	229.00	726.00	417.24	
00156 000 CAMERA DOME PTZ + EMETTEUR-RECEPTEUR	5 624.28	191214	L 20,00	2 291.00	1 125.00	3 416.00	2 208.28	
00174 000 MACHINE A POLYFUSER	6 500.00	290416	L 20,00	880.00	1 300.00	2 180.00	4 320.00	
00197 000 EQUIPEMENTS POUR VENTILATION MECANIQUE ASSISTEE OPTIMAIR 3	7 864.62	310117	L 10,00		722.00	722.00	7 142.62	
00204 000 FRANS BONHOMME - MACHINE POUR ELECTROSOUDER LES TUYAUX DE GAZ	2 080.00	091217	L 20,00		27.00	27.00	2 053.00	

Compte : 21550000 MATERIEL TECHNIQUE SITE

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00004 000 PICONE DEBROUSSAILLEUSE *2	1 672.24	300506	L 20,00	1 672.24		1 672.24		
00005 000 BAROCLEAN F0608110 TR EXP	10 600.00	310806	L 20,00	10 600.00		10 600.00		
00007 000 SIEMP F200610090 CH	1 585.00	301006	L 20,00	1 585.00		1 585.00		
00014 000 ANALYSEUR DE BIOGAZ TYPES GA 2000 +	6 500.00	300107	L 20,00	6 500.00		6 500.00		
Rebut	6 500.00-					6 500.00-		311217
00016 000 2 CUVES STOCKAGE 1700 L	1 920.00	200207	L 20,00	1 920.00		1 920.00		
00022 000 MOTO POMPES INCENDIE TYPE TEF3-50H	2 540.00	310707	L 20,00	2 540.00		2 540.00		
00026 000 COMPRESSEUR 2400 L / KAESER ID: 01002467 SERIE: 242660	2 700.00	271207	L 20,00	2 700.00		2 700.00		
Rebut	2 700.00-					2 700.00-		311217
00027 000 POMPE LOWARA TYPE DIWA 11 / 220 V	552.50	300108	L 20,00	552.50		552.50		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2017 au 31/12/2017

Compte : 21550000 MATERIEL TECHNIQUE SITE

No Immo Libellé	Immobilisations			Amortissements			Valeur	Date
	Montant HT	Date	Taux	Antérieur	Exercice	Total	Résiduelle	Cession
00028 000 COMPRESSEUR 2400L KAESER M24. ID: 56040002 / N° SERIE: 242973	2 700.00	050208	L 20,00	2 700.00		2 700.00		
00041 000 200900596 VEOLIA CH ACTIONNEUR VANNE PAPILLON ACTIONNEUR VOLET AIR TORCHERE	2 147.21	260509	L 33,33	2 147.21		2 147.21		
00042 000 200902699 EMRJ DEMO CH ECRAN ANTI VOL	8 400.00	300609	L 33,33	8 400.00		8 400.00		
00046 000 BRANTE FRERES FORAGES	2 500.00	180909	L 20,00	2 500.00		2 500.00		
00048 000 OGP CONSULTING FC100384 CH	12 500.63	300610	L 20,00	12 500.63		12 500.63		
00069 000 OGP CONSULTING FC100423 CH	15 752.36	290710	L 10,00	10 130.00	1 576.00	11 706.00	4 046.36	
00107 000 UN BASSIN - LAVEUR DECROTEUR	15 000.00	130511	L 20,00	15 000.00		15 000.00		
00108 000 AQUA POMPES F12-03-30 CH	2 625.00	270312	L 20,00	2 100.00	525.00	2 625.00		
Rebut	2 625.00-					2 625.00-		311217
00113 000 FILET ANTI ENVOL	3 516.00	311012	L 25,00	3 516.00		3 516.00		
00114 000 CONDUCTIMETRE PORTABLE WTW	850.00	171012	L 33,33	850.00		850.00		
Rebut	850.00-					850.00-		311217
00115 000 POMPES 13 MEDIT F12030 CH 08000015 POMPES 13 MEDITERRANEE	1 876.00	141212	L 20,00	1 504.00	372.00	1 876.00		
00117 000 SARL L'OUTILLAGE MER F0297 TR	1 536.00	280213	L 20,00	924.00	308.00	1 232.00	304.00	
00129 000 PEYRONEL	4 000.00	260613	L 20,00	2 815.00	800.00	3 615.00	385.00	
00130 000 POMPE AIR ET INGENIERIE	1 232.92	220813	L 20,00	831.00	247.00	1 078.00	154.92	
00138 000 Apical Tech fA1401-030 ATTENTE	5 452.82	270114	L 20,00	3 195.00	1 091.00	4 286.00	1 166.82	
00143 000 CENTRALE METEO - APICAL	3 361.00	270114	L 20,00	1 971.00	673.00	2 644.00	717.00	
00144 000 POMPE SVH 07 F030T	2 825.00	140314	L 20,00	1 584.00	565.00	2 149.00	676.00	
00145 000 POMPE DE RELEVAGE - POMPES 13 MEDITERRANEE	1 499.15	280314	L 20,00	830.00	300.00	1 130.00	369.15	
00150 000 DEBROUSAILLEUR	20 000.00	300614	L 10,00	5 014.00	2 000.00	7 014.00	12 986.00	
00157 000 RENAULT CITERNIER IMMAT. 1798 ZN 13	2 000.00	180315	L 33,33	1 195.00	667.00	1 862.00	138.00	
00158 000 TECHSIM F1504157 CH	1 645.50	300415	L 20,00	552.00	330.00	882.00	763.50	
00160 000 ECHELLES DE CORDE - CORDERIE DOR	2 289.00	120315	L 20,00	829.00	458.00	1 287.00	1 002.00	
00163 000 POMPE IMMERGEE DE REFOULEMENT	5 980.00	110715	L 20,00	1 767.00	1 196.00	2 963.00	3 017.00	
00165 000 OGAPUR	41.09	030615	L 50,00	33.00	8.09	41.09		
00166 000 COMPRESSEUR COMPAIR	3 984.50	110615	L 20,00	1 243.00	797.00	2 040.00	1 944.50	
00169 000 NETTOYEUR IP TURBO SERIES 70 BAR 8L/MIN	1 209.60	151015	L 25,00	368.00	303.00	671.00	538.60	
00170 000 BAROCLEAN - POMPE 140 B 40L/MIN	1 035.32	261015	L 20,00	247.00	208.00	455.00	580.32	
00172 000 DPI PLASTUBE FA010151 CH	1 800.00	210416	L 20,00	252.00	360.00	612.00	1 188.00	
00176 000 SCIE BACRS 18V - BERNER	574.08	170616	L 20,00	63.00	115.00	178.00	396.08	
00177 000 SERV. REVOL 185 OUTILS MOUSSE-BERNER	1 190.00	170616	L 20,00	130.00	238.00	368.00	822.00	
00178 000 MEULEUSE BACAG - BERNER	475.66	170616	L 20,00	52.00	96.00	148.00	327.66	
00179 000 APPAREIL MESURE FLUX LIXIVIATS	1 163.57	310516	L 20,00	138.00	233.00	371.00	792.57	
00182 000 POMPE TYPE MC 20	1 885.00	060916	L 20,00	121.00	377.00	498.00	1 387.00	
00183 000 AQUA POMPES F17-01-36 CH	1 510.00	230117	L 20,00		284.00	284.00	1 226.00	
00184 000 surpresseur hydrovar	2 851.84	010616	L 20,00	335.00	571.00	906.00	1 945.84	
00185 000 masque avec pompe	2 522.46	190716	L 20,00	230.00	505.00	735.00	1 787.46	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2017 au 31/12/2017

Compte : 21550000 MATERIEL TECHNIQUE SITE

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00186 000 brante forage - depose pompe immergée	4 769.00	051116	L 20,00	149.00	954.00	1 103.00	3 666.00	
00187 000 ballon + contacteur mano	1 151.00	301116	L 20,00	21.00	231.00	252.00	899.00	
00192 000 OVERLAB - REMPLACEMENT RAMPE + FOURNITURE POMPE + ADOUCISSEUR	10 182.66	270117	L 10,00		946.00	946.00	9 236.66	
00193 000 AQUA POMPES - POMPE DMX 200/2/650V	2 431.70	240217	L 20,00		415.00	415.00	2 016.70	
00194 000 CIONIR - NETTOYEUR HP EAU CHAUDE HYNOX 150B - 21L	1 546.00	280217	L 20,00		261.00	261.00	1 285.00	
00199 000 AQUA POMPES F17-10-61 CH	1 580.00	241017	L 20,00		60.00	60.00	1 520.00	
0 000 AQUA POMPES F17-10-67 CH	1 300.00	271017	L 20,00		48.00	48.00	1 252.00	
00205 000 REPARATION CHANGEMENT MODULE SOMAIR	638.16	280617	L 20,00		66.00	66.00	572.16	
00206 000 AQUALABO - CONDUCTIMETRE AVEC SONDE	1 676.30	191017	L 20,00		68.00	68.00	1 608.30	
00208 000 REMPLACEMENT POMPE DE LAVAGE HYDROVAR - LOCAL PARFUM Base d'amort. : 219,00	2 193.00	241017	L 20,00		9.00	9.00	2 184.00	
00209 000 BELLEVRET - BENNES A LIXIVIAT 7M3	2 400.00	311017	L 10,00		41.00	41.00	2 359.00	
00210 000 EQUIPEMENT SCIENTIFIQUE - ANALYSEUR GAZ	3 600.00	081217	L 20,00		48.00	48.00	3 552.00	
00216 000 REPARATION REMBOBINAGE POMPE CENTRALE	6 930.00	141117	L 20,00		183.00	183.00	6 747.00	

Compte : 21810000 INST.AGENC.DIVERS

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date	Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00015 000 REPARATION RIDEAU METALLIQUE+PORTAIL ENTREE	2 500.00	060307	L 20,00	2 500.00		2 500.00		
00017 000 FILETS DE PROTECTION 08000052 CORDERIE D'OR	6 670.92	160107	L 10,00	6 652.00	18.92	6 670.92		
00018 000 TUYUAX INOX TUBES 210 X 3000	5 056.00	300307	L 10,00	4 938.00	118.00	5 056.00		
00019 000 BACHE PVC	2 056.00	100107	L 20,00	2 056.00		2 056.00		
00023 000 TUYAUX INOX TUBE 210/DIAMETRE 3000	4 220.00	300607	L 10,00	4 012.00	208.00	4 220.00		
00031 000 POTENCES MOBILES + PORTAIL COULISSANT	11 554.00	290108	L 10,00	10 315.00	1 156.00	11 471.00	83.00	
00032 000 RONDELLES DEP UITS BETON	6 764.00	300108	L 10,00	6 039.00	677.00	6 716.00	48.00	
00033 000 BACHE PVC PUBLICITAIRE	1 670.00	101208	L 10,00	1 347.00	167.00	1 514.00	156.00	
00042 000 2106/081210 PROVENCE CLI CH SPLIT MURAL INVERTER	2 575.00	180109	L 33,33	2 575.00		2 575.00		
00071 000 PROVENCE CLIM F2106/100430 CH	1 950.00	090610	L 10,00	1 281.00	195.00	1 476.00	474.00	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2017 au 31/12/2017

Compte : 21810000 INST.AGENC.DIVERS

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00072 000 RMF F10000046 CH	6 757.44	180610	L	10,00	4 421.00	676.00	5 097.00	1 660.44	
00073 000 RMF F10000051 CH	2 866.00	180610	L	10,00	1 877.00	287.00	2 164.00	702.00	
00074 000 ETTAX F2375 TR EXP OK	1 583.64	240610	L	10,00	1 037.00	159.00	1 196.00	387.64	
00075 000 RMF F10000050 CH	1 846.30	240610	L	10,00	1 207.00	185.00	1 392.00	454.30	
00076 000 LM BATIMENT F01 CH	3 650.00	130810	L	10,00	2 331.00	365.00	2 696.00	954.00	
00077 000 DANIEL FILS F20100800034 CH	4 533.31	310810	L	10,00	2 877.00	454.00	3 331.00	1 202.31	
00078 000 BUESA CH	155 000.00	310810	L	10,00	98 224.00	15 500.00	113 724.00	41 276.00	
00079 000 A.B.C CLOTURES F500.1 CH	11 072.00	060910	L	10,00	7 003.00	1 108.00	8 111.00	2 961.00	
00080 000 OGP CONSULTING FC100459 CH	4 275.68	170910	L	10,00	2 693.00	428.00	3 121.00	1 154.68	
00081 000 OGP CONSULTING FC100461 CH	6 889.10	170910	L	10,00	4 335.00	689.00	5 024.00	1 865.10	
00082 000 EMDP F1 008 818 CH	19 800.00	060910	L	10,00	12 515.00	1 980.00	14 495.00	5 305.00	
00084 000 EMDP FC1008931 CH	3 500.00	181010	L	10,00	2 172.00	350.00	2 522.00	978.00	
00085 000 OUVRAGE PLUS 100550 conc 06/10	2 940.00	010810	L	10,00	1 888.00	294.00	2 182.00	758.00	
00086 000 OGP CONSULTING FC100479 CHJ	1 915.72	300910	L	10,00	1 201.00	192.00	1 393.00	522.72	
00087 000 A.B.C CLOTURES F557 CH	17 000.00	081110	L	10,00	10 452.00	1 700.00	12 152.00	4 848.00	
00104 000 PRODEVAL F11.308.4153 CH	18 150.00	291111	L	10,00	9 240.00	1 815.00	11 055.00	7 095.00	
00109 000 ELARGISSMENTS DE DIGUE	200 000.00	310312	L	10,00	95 124.00	20 000.00	115 124.00	84 876.00	
00111 000 AZUR INTER SERVICES F97041842	3 180.00	010812	L	20,00	2 544.00	636.00	3 180.00		
00119 000 FILETS - LA CORDERIE D'OR	3 450.00	290313	L	33,33	3 450.00		3 450.00		
00124 000 CLIMATISATION - BLOC	1 095.02	200613	L	20,00	660.00	220.00	880.00	215.02	
00125 000 CLIMATISATION - INSTALLATION	500.00	260613	L	20,00	352.00	100.00	452.00	48.00	
00131 000 SUD IMPRESSION	546.06	070713	L	10,00	192.00	55.00	247.00	299.06	
00132 000 SUD IMPRESSION SIGNALETIQUE	115.46	260913	L	10,00	40.00	12.00	52.00	63.46	
00141 000 AZUR INTER SCES F97043594 CH 08000300 AZUR INTER SERVICES	750.00	310314	L	25,00	518.00	188.00	706.00	44.00	
00142 000 AMENAGEMENT RESEAU TUYAU BIOGAZ	14 000.00	310314	L	10,00	3 859.00	1 400.00	5 259.00	8 741.00	
00188 000 INSTALLATION POTENCE	2 700.00	020816	L	10,00	113.00	270.00	383.00	2 317.00	
00191 000 FOURNITURE ET POSE CAISSON VMC DE 50 A 450 M3/H 08000331 ENTREP MERIDIONALE DU BATIMENT	1 310.00	110517	L	10,00		85.00	85.00	1 225.00	
00195 000 REALISATION LOCAL COMPRESSEUR EN AGGLOS 08000331 ENTREP MERIDIONALE DU BATIMENT	6 000.00	250217	L	10,00		510.00	510.00	5 490.00	
00196 000 ACOMPTE REALISATION 5 CHASSIS ENVOLS DE 4000*5000MM	3 333.33	230517	L	10,00		204.00	204.00	3 129.33	
00198 000 ACIER DESIGN F12 (att modif) Base d'amort. : 666,66	6 666.66	270917	L	10,00		18.00	18.00	6 648.66	
00212 000 TRAVAUX DE MACONNERIE MUR ENTREE DECHETTERIE	3 246.00	051017	L	10,00		79.00	79.00	3 167.00	
00213 000 TRAVAUX ISOLATION THERMIQUE TOITURE LOCAL COMPRESSEUR	552.50	051017	L	10,00		14.00	14.00	538.50	
00214 000 RENFORCEMENT DU CANIVEAU A GRILLESD DE L'ENTREE DU SITE	685.00	051017	L	10,00		17.00	17.00	668.00	
00215 000 REFECTION INSTALLATION ARROSAGE DES PISTES	4 061.00	241017	L	10,00		77.00	77.00	3 984.00	
00217 000 OVERLAB - ETENSION RAMPE DE BRUMISATION	4 011.34	311217	L	10,00		2.00	2.00	4 009.34	

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2017 au 31/12/2017

Compte : 21811000 AUTRES IMMOB CORPOR MECENAT

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00088 000 GALERIE DU PHAROS F15 CH	7 300.00	290410	N	0,00				7 300.00	

Compte : 21820000 MATERIEL DE TRANSPORT

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00011 000 SADAMF10012429	3 847.83	020506	L	20,00	3 847.83		3 847.83		
08000001 LEXUS MONTFAVET									
18 000 RENAULT MEGANE 5368 YL 13	1 500.00	210809	L	100,00	1 500.00		1 500.00		
00052 000 RENAULT 4490 KY 13	3 000.00	090310	L	50,00	3 000.00		3 000.00		
00056 000 MASA MERCEDES F11504372 CH	64 500.00	210610	L	33,33	64 500.00		64 500.00		
08000119 MASA MERCEDES									
Réintégration au résultat					54 600.00				
Cession (11 000,00)	64 500.00-						64 500.00-		301117
00092 000 PROV FUEL F1103/01 CH	10 000.00	230311	L	50,00	10 000.00		10 000.00		
08000011 SARL A.D.P									
00110 000 BERLINGO CITROEN IMMTRICULE CB 618 YK	5 000.00	070312	L	50,00	5 000.00		5 000.00		
00139 000 TDA SA-DC862XQ-VEHICULE P. RAPEZZI	62 792.30	110214	L	20,00	36 266.00	12 559.00	48 825.00	13 967.30	
Réintégration au résultat					25 696.75	8 898.85			
00161 000 MASA MERCEDES	64 000.00	100715	L	20,00	18 937.00	12 800.00	31 737.00	32 263.00	
08000119 MASA MERCEDES									
Réintégration au résultat					13 522.20	9 140.00			
00173 000 RAV 4 HYBRID BREAK 5P 2WD DESIGN	32 549.99	110216	L	20,00	5 779.00	3 782.00	9 561.00	22 988.99	
Réintégration au résultat					2 529.98	1 655.72			
Cession (18 566,67)	32 549.99-						9 561.00-	22 988.99-	310717

Compte : 21830000 MAT.BUREAU &INFORMATIQUE

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00151 000 DARTY-ORDINATEUR APPLE	1 143.72	300814	L	33,33	894.00	249.72	1 143.72		
00162 000 APPLE NEW MBP	1 287.32	040915	L	33,33	570.00	430.00	1 000.00	287.32	
00171 000 FNAC F1610580001 VIR	2 028.81	140416	L	33,33	486.00	677.00	1 163.00	865.81	
00189 000 APPLEMACBOOK AIR	1 003.48	200517	L	33,33		208.00	208.00	795.48	
00190 000 MATERIEL INFORMATIQUE MICRO	1 510.00	310317	L	20,00		229.00	229.00	1 281.00	
PESAGE									
Détail : IMPRIMANTE EPSON LQ350	470.00	1							
INSTALLATION ET FOURN. MATER	250.00	1							
MOXA-NPORT2150	700.00	2							
HUB	90.00	1							

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Etat des dotations B.I.C. - B.A. du 01/01/2017 au 31/12/2017

Compte : 27500000 CAUTIONNEMENTS VERSES

No Immo Libellé	Immobilisations Montant HT	Date		Taux	Amortissements Antérieur	Exercice	Total	Valeur Résiduelle	Date Cession
00089 000 CAUTION TOTAL EN COURS CARTE GR 51200000 SMC PARADIS	1 500.00	301010	N	0,00				1 500.00	
00116 000 INTERETS CAUTION TOTAL	95.15	311212	N	0,00				95.15	
00118 000 TOTAL GARANTIE EN-COURS	1 400.00	220413	N	0,00				1 400.00	
00136 000 INTERETS CAUTION DE 1500 €	23.93	311213	N	0,00				23.93	
00137 000 INTERETS CAUTION DE 1400 €	13.58	311213	N	0,00				13.58	
00140 000 CAUTION BANCAIRE PAIEMENT TP 2008 + 2009 + CFE 2010 A 2012	464 000.00	110214	N	0,00				464 000.00	
00147 000 CAUTION DE 50 % DU CAUTIONNEMENT ATRADIUS	462 329.00	240414	N	0,00				462 329.00	
00154 000 INTERETS CAUTION TOTAL	24.29	311214	N	0,00				24.29	
00155 000 INTERETS CAUTION TOTAL	21.20	311214	N	0,00				21.20	
00167 000 INTERETS CAUTION TOTAL 2015	24.65	151215	N	0,00				24.65	
00168 000 INTERETS CAUTION TOTAL 2015	21.52	151215	N	0,00				21.52	
00180 000 INTERETS 2016 TOTAL	21.84	311216	N	0,00				21.84	
00181 000 INTERETS 2016 TOTAL	25.02	311216	N	0,00				25.02	
00202 000 INTERETS 2017 TOTAL	25.40	311217	N	0,00				25.40	
00203 000 INTERETS 2017 TOTAL	22.17	311217	N	0,00				22.17	

Récapitulatif général

Valeur brute Immobilisation début exercice	Augmentations Réévaluation	Acquisition	Poste/Poste	Total	Diminutions Cession	Poste/Poste	Total	Valeur brute Immo. fin exercice
2 588 260.08		80 353.42		80 353.42	139 724.99		139 724.99	2 528 888.51

Montants des Amortissements début exercice	Augmentations : dotations de l'exercice Linéaires	Dégressif	Exceptionnels	Total	Diminutions Amort. sortis de l'actif	Montant Amortissements fin exercice	Amortissements dérogatoires Dotations	Reprises
1 200 607.60	132 842.73			132 842.73	111 929.00	1 221 521.33		

en fin de ligne : Amortissement fiscal inférieur à l'amortissement pour dépréciation (montant fin exercice).

REINTEGRATIONS FISCALES		
Amort. antérieurs	Dotations de l'exercice	Total
96 348.93	19 694.57	116 043.50

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SMA ENERGIE

58 Bd Louis Villecroze
BP 50215
13014 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

- *Rapport de présentation*

COMPTES ANNUELS

- *Analyse de votre entreprise*
- *Bilan, Indicateurs financiers*
- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*
- *Détail des comptes bilan actif passif*
- *Détail Compte de résultat*
- *Annexe à la liasse fiscale*

DOSSIER FISCAL

- *Liasse 2065*
- *Liasses 2050 à 2059-G*

DOSSIER DE GESTION

- *Bilan synthétique*
- *Détail bilan synthétique*
- *Soldes intermédiaires de gestion*
- *Détail Soldes intermédiaires de gestion*
- *Equilibre financier*
- *Tableau de financement*
- *Du résultat à la trésorerie*
- *Ratios*

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE
171 Bis Ch. de la Madrague
ville
13002 MARSEILLE
04 96 15 27 46

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SMA ENERGIE
13014 MARSEILLE

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	1 816 486	968 478	848 008	969 168	121 160-	12.50-
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	12 123	551	11 572		11 572	
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	1 828 609	969 029	859 580	969 168	109 588-	11.31-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	20 000		20 000	41 000	21 000-	51.22-
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	176 550		176 550	177 147	597-	0.34-
	Autres créances	46 310		46 310	57 722	11 412-	19.77-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	816 053	2 495	813 557	715 498	98 060	13.71
	Disponibilités	458 027		458 027	287 086	170 941	59.54
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	33		33	29	4	14.31
	Total III	1 516 973	2 495	1 514 478	1 278 482	235 996	18.46
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	3 345 583	971 524	2 374 058	2 247 650	126 408	5.62

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SMA ENERGIE
13014 MARSEILLE

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 37 000)	37 000	37 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	3 700	3 700		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	722 665	722 105	561	0.08
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	925	561	365	65.04
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	764 290	763 365	925	0.12
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	369 000	265 000	104 000	39.25
	Provisions pour charges				
	Total III	369 000	265 000	104 000	39.25
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	351	160	191	119.18
	Emprunts et dettes financières diverses	1 036 777	1 036 777		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 243	142 368	16 125-	11.33-
	Dettes fiscales et sociales	34 174	35 071	897-	2.56-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	43 223	4 910	38 314	780.38
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	1 240 768	1 219 285	21 482	1.76
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 374 058	2 247 650	126 408	5.62
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 240 768	1 219 285		

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SMA ENERGIE
13014 MARSEILLE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	787 474		787 474	733 828	53 646	7.31
Chiffre d'affaires NET	787 474		787 474	733 828	53 646	7.31
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges				1 036	1 036-	100.00-
Autres produits			12	16	3-	20.49-
Total des Produits d'exploitation (I)			787 486	734 880	52 607	7.16
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			41 850	78 512	36 662-	46.70-
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			21 000	33 000-	54 000	163.64
Autres achats et charges externes *			184 811	194 374	9 563-	4.92-
Impôts, taxes et versements assimilés			3 001	2 700	302	11.18
Salaires et traitements			146 678	134 126	12 553	9.36
Charges sociales			85 479	77 541	7 939	10.24
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			121 711	121 160	551	0.45
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			75 945	73 164	2 781	3.80
Total des Charges d'exploitation (II)			680 476	648 576	31 900	4.92
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			107 010	86 304	20 706	23.99
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	210	772	561-	72.73-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	210	772	561-	72.73-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 936	560	1 376	245.69
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 936	560	1 376	245.69
2. Résultat financier (V-VI)	1 725-	212	1 937-	915.33-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	105 285	86 516	18 770	21.70
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	104 000	86 000	18 000	20.93
Total VIII	104 000	86 000	18 000	20.93
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	104 000-	86 000-	18 000-	20.93-
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	360	45-	405	900.00
Total des produits (I+III+V+VII)	787 697	735 651	52 046	7.07
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	786 772	735 090	51 681	7.03
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	925	561	365	65.04

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 2 374 058.04 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 787 473.97 Euros et dégageant un bénéfice de 925.17 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La société SMA ENERGIE a constatée dans ses comptes une provision relative à un litige qui l'oppose à son client unique, EDF. Il porte sur le versement de la prime à la méthanisation pour un montant de 715 593.43 euros.

Compte tenu de sa contestation auprès du Tribunal Admnistratif, le litige à été provisionné à hauteur de 369 000 euros.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol propre	1 816 486		
Matériel de transport			11 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 123
TOTAL	1 816 486		12 123
TOTAL GENERAL	1 816 486		12 123

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol propre			1 816 486	1 816 486
Matériel de transport			11 000	11 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 123	1 123
TOTAL			1 828 609	1 828 609
TOTAL GENERAL			1 828 609	1 828 609

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol propre	847 318	121 160		968 478
Matériel de transport		322		322
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		229		229
TOTAL	847 318	121 711		969 029
TOTAL GENERAL	847 318	121 711		969 029

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol propre	121 160				
Matériel de transport	322				
Matériel de bureau informatique mobilier	229				
TOTAL	121 711				
TOTAL GENERAL	121 711				

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	265 000	104 000			369 000
TOTAL	265 000	104 000			369 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	560	1 936	0		2 495
TOTAL	560	1 936			2 495
TOTAL GENERAL	265 560	105 936			371 495
Dont dotations et reprises					
financières		1 936			
exceptionnelles		104 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	176 550	176 550	
Taxe sur la valeur ajoutée	23 013	23 013	
Débiteurs divers	23 298	23 298	
Charges constatées d'avance	33	33	
TOTAL	222 894	222 894	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	351	351		
Fournisseurs et comptes rattachés	126 243	126 243		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	32 455	32 455		
Impôts sur les bénéfices	315	315		
Taxe sur la valeur ajoutée	62	62		
Autres impôts taxes et assimilés	1 342	1 342		
Groupe et associés	1 036 777	1 036 777		
Autres dettes	43 223	43 223		
TOTAL	1 240 768	1 240 768		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	10.0000	3 700			3 700

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	351
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 936
Dettes fiscales et sociales	263
Autres dettes	43 223
Total	140 773

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	2
Total	2

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 400 euros, décomposés de la manière suivante :
- 3 400 euros ht d'honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes
- 0 euros d'honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11.

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
64 ans	moins d'un an	32 047
63 à 59 ans	1 à 5 ans	
54 à 58 ans	6 à 10 ans	9 635
Engagement total		41 682

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation : 1,50 %
- taux d'actualisation : 1,30 %

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Dossier N° 003021 en Euros

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	37 000	37 000	37 000	37 000	37 000
Nbre des actions ordinaires existantes	3 700	3 700	3 700	3 700	3 700
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	844 845	786 253	873 494	733 828	787 474
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	348 970	298 778	307 001	208 235	228 932
Impôts sur les bénéfices	75 684	59 049	2 208	45-	360
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	152 126	118 569	4 633	561	925
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	73.86	64.79	82.38	56.29	61.78
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	41.12	32.05	1.25	0.15	0.25
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2	2	2	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	133 401	132 523	157 573	134 126	146 678
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	73 600	73 776	89 069	77 541	85 479

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONSTRUCTIONS		848 008	969 168	121 160-	12.50-
21300000	CONSTRUCTIONS USINES	1 816 486	1 816 486		
28130000	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS	968 478-	847 318-	121 160-	14.30-
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		11 572		11 572	
21820000	MATERIEL DE TRANSPORT	11 000		11 000	
21830000	MATERIEL DE BUREAU	1 123		1 123	
28182000	AMORTISSEMENTS VEHICULE	322-		322-	
28183000	AMORTISSEMENTS MATERIEL BUREAU	229-		229-	
Total II		859 580	969 168	109 588-	11.31-
MARCHANDISES		20 000	41 000	21 000-	51.22-
37100000	STOCK CHARBON	20 000	41 000	21 000-	51.22-
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		176 550	177 147	597-	0.34-
41100000	CLIENTS	71 164	79 203	8 039-	10.15-
41810000	CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	105 386	97 944	7 442	7.60
AUTRES CREANCES		46 310	57 722	11 412-	19.77-
40960000	FOURNISSEURS-ACPTES VERSES		9 819	9 819-	100.00-
40980000	FOURNISSEURS - AVOIR A RECEV.	23 298		23 298	
44400000	IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS		14 807	14 807-	100.00-
44566000	TVA DEDUCTIBLE / ABS	1 820	8 730	6 910-	79.16-
44567000	CRÉDIT DE TVA A REPORTER	3 920	3 091	829	26.82
44567800	CREDIT DE TVA - RBT DEMANDE	5 000	5 000		
44586000	TVA / FACT. NON PARVENUES	12 273	15 457	3 184-	20.60-
44587000	TVA SUR FACTURES A ETABLIR		818	818-	100.00-
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT		813 557	715 498	98 060	13.71
50771000	ETOILE TRESORERIE PRIMO 5DEC	110 476	110 476		
50772000	ETOILE JOUR - SELECT 5DEC	505 576	405 581	99 995	24.65
50810000	COMPTE A TERME SMC	200 000	200 000		
59080000	PROV° P/ DEPRECIAT° VMP	2 495-	560-	1 936-	345.69-
DISPONIBILITES		458 027	287 086	170 941	59.54
51230000	SMC PARADIS	458 027	287 086	170 941	59.54
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		33	29	4	14.31
48600000	CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	33	29	4	14.31
Total III		1 514 478	1 278 482	235 996	18.46
TOTAL GENERAL		2 374 058	2 247 650	126 408	5.62

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL	37 000	37 000		
10130000 CAPITAL APPELÉ VERSÉ	37 000	37 000		
RESERVE LEGALE	3 700	3 700		
10611000 RESERVE LEGALE	3 700	3 700		
AUTRES RESERVES	722 665	722 105	561	0.08
10680000 AUTRES RESERVES	722 665	722 105	561	0.08
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	925	561	365	65.04
Total I	764 290	763 365	925	0.12
PROVISIONS POUR RISQUES	369 000	265 000	104 000	39.25
15180000 AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES	369 000	265 000	104 000	39.25
Total III	369 000	265 000	104 000	39.25
CONCOURS BANCAIRES COURANTS	351	160	191	119.18
51860000 AGIOS BANCAIRES CHARGES A PAY.	351	160	191	119.18
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	1 036 777	1 036 777		
45500100 ASSOCIES - SMAE	1 036 777	1 036 777		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	126 243	142 368	16 125-	11.33-
40100000 FOURNISSEURS	29 307	49 626	20 319-	40.94-
40810000 FOURNISSEURS - FNP	96 936	92 742	4 194	4.52
DETTES FISCALES ET SOCIALES	34 174	35 071	897-	2.56-
43100000 URSSAF	14 574	16 759	2 185-	13.04-
43730000 PREMALLIANCE	6 881	8 510	1 629-	19.14-
43731000 AXA PRÉVOYANCE		3 352	3 352-	100.00-
43732000 AXA PREVOYANCE	10 127	2 285	7 842	343.19
43780000 AGEFOS	873	948	76-	7.96-
43781000 REUNICA MUTUELLE		1 158	1 158-	100.00-
44400000 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	315		315	
44571200 TVA COLLECTEE 20 %		818	818-	100.00-
44587000 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	62		62	
44750000 TAXE D'APPRENTISSAGE	1 079	977	102	10.44
44860000 CHARGES FISCALES A PAYER	263	263		
AUTRES DETTES	43 223	4 910	38 314	780.38
41980000 CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	43 223	4 910	38 314	780.38
Total IV	1 240 768	1 219 285	21 482	1.76
TOTAL GENERAL	2 374 058	2 247 650	126 408	5.62

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	787 474	733 828	53 646	7.31
70610000 PRESTATIONS NON SOUMISES	759 165	731 610	27 555	3.77
70800000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	309	2 218	1 909-	86.08-
70810000 PDT DES ACTIVITES ANNEXES NS	28 000		28 000	
Chiffre d'affaires NET	787 474	733 828	53 646	7.31
REPRISES SUR DEPRECIATIONS, PROV. (ET AMORT.), TRANSF.DE CHARGES		1 036	1 036-	100.00-
79100000 TRANSFERT DE CHARGES		1 036	1 036-	100.00-
AUTRES PRODUITS	12	16	3-	20.49-
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	12	16	3-	20.49-
Total des Produits d'exploitation	787 486	734 880	52 607	7.16
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	41 850	78 512	36 662-	46.70-
60100000 ACHATS DE CHARBON	41 850	78 512	36 662-	46.70-
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEM.)	21 000	33 000-	54 000	163.64
60310000 VARIATION STOCK CHARBON	21 000	33 000-	54 000	163.64
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	184 811	194 374	9 563-	4.92-
60611000 ELECTRICITÉ	5 761	7 179	1 418-	19.75-
60630000 PETIT MATERIEL ET PETITES FOUR	122		122	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	5 655	5 666	11-	0.20-
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	1 228	982	246	25.00
61400000 CHARGES LOCATIVES	70	67	3	4.24
61520000 ENTRETIEN IMMOBILIER	309	2 371	2 062-	86.98-
61551000 ENTRETIEN VEHICULE TOURISME	1 270		1 270	
61560000 MAINTENANCE	118 045	128 381	10 336-	8.05-
61630000 ASSURANCE BRIS DE MACHINES	9 306	10 518	1 213-	11.53-
61640000 ASSURANCE RC ENTREPRISES	6 971	3 890	3 081	79.21
61810000 DOCUMENTATION DIVERS	153	108	45	41.18
62200000 PRESTATIONS ADMINISTRATIVES	2 590	3 090	500-	16.18-
62260400 HONORAIRES JURIDIQUES	10 387	1 302	9 085	697.77
62261000 HONORAIRES COMPTABLES	12 112	11 045	1 067	9.66
62263000 HONORAIRES C.COMPTES	3 400	3 300	100	3.03
62270000 FRAIS ACTES ET CONTENTIEUX	43	116	73-	62.94-
62350000 SPONSORING	1 200	2 200	1 000-	45.45-
62360000 DONS ET POURBOIRES	4 000	3 300	700	21.21
62510000 FRAIS DE DEPLACEMENTS	355	8 995	8 640-	96.05-
62570000 FRAIS DE RECEPTION	688	1 108	420-	37.89-
62600000 FRAIS P.T.T. (POSTE)	69	83	14-	16.67-
62700000 SERVICES BANCAIRES	1 078	672	406	60.44
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	3 001	2 700	302	11.18
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	1 079	977	102	10.45
63330000 FORMATION PROFESSIONNELLE	873	790	83	10.45
63511000 CET	1 049	932	117	12.55
SALAIRES ET TRAITEMENTS	146 678	134 126	12 553	9.36
64110000 SALAIRES, APPOINTEMENTS, COM.	146 678	134 126	12 553	9.36

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CHARGES SOCIALES	85 479	77 541	7 939	10.24
64510000 COTISATIONS URSSAF	42 577	36 907	5 670	15.36
64520000 COTISATIONS MUTUELLE REUNICA	2 996	3 594	599-	16.65-
64530000 COTISATIONS REUNICA	18 600	16 484	2 116	12.84
64531000 COTISATIONS AXA PREVOY ART 83	12 477	11 238	1 239	11.03
64532000 COTISATIONS AXA PRÉVOYANCE	8 829	7 441	1 388	18.65
64540000 COTISATIONS POLE EMPLOI		1 876	1 876-	100.00-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	121 711	121 160	551	0.45
68112000 DOTAT° IMMOS. CORPORELLES	121 711	121 160	551	0.45
AUTRES CHARGES	75 945	73 164	2 781	3.80
65100000 ROYALTIES	75 917	73 161	2 756	3.77
65800000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	29	3	25	731.21
Total des Charges d'exploitation	680 476	648 576	31 900	4.92
Résultat d'exploitation	107 010	86 304	20 706	23.99
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	210	772	561-	72.73-
76400000 REVENUS VMP	210	772	561-	72.73-
Total des Produits financiers	210	772	561-	72.73-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	1 936	560	1 376	245.69
68665000 DOT° PROV° VMP	1 936	560	1 376	245.69
Total des Charges financières	1 936	560	1 376	245.69
Résultat financier	1 725-	212	1 937-	915.33-
Résultat courant avant impôts	105 285	86 516	18 770	21.70
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	104 000	86 000	18 000	20.93
68750000 DOTAT° AUX PROV° POUR RISQUES	104 000	86 000	18 000	20.93
Total des Charges exceptionnelles	104 000	86 000	18 000	20.93
Résultat exceptionnel	104 000-	86 000-	18 000-	20.93-
IMPOTS SUR LES BENEFICES	360	45-	405	900.00
69500000 IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS	360	155	205	132.26
69900000 REDUCTION OU CREDIT D'IMPOT		200-	200	100.00
Total des produits	787 697	735 651	52 046	7.07
Total des charges	786 772	735 090	51 681	7.03
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	925	561	365	65.04

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2018

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumisau dépot de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SMA ENERGIE	58 Bd Louis Villecroze BP 50215 13014 MARSEILLE
SIRET 5 1 0 3 1 1 4 0 0 0 0 0 1 2	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
PRODUCTION D'ELECTRICITE	

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 28%	1 285	Déficit	
Bénéfice imposable à 15%					

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%					
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zones franches urbaines		Pôle de compétivité	
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers côtées		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W | dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
IMEX - EXPERTISE COMPTABLE 171 Bis Ch. de la Madrague ville 13002 MARSEILLE *Tél:* 04 96 15 27 46	*Tél:*
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	**Identité du déclarant:**
N° d'agrément du CGA *Tél:*	Date: 27/04/2018 Lieu MARSEILLE Qualité et nom du signataire: PRESIDENTE PERETTI Jeanni Signature

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2018

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS

*** NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

*** ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

L COUSSOU 13580 LA FARE LES OLIVIERS

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

QUADRATUS Informatique

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 58 Bd Louis Villecroze 13014 MARSEILLE — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 5 1 0 3 1 1 4 0 0 0 0 0 1 2 — Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2		Exercice N clos le, 31122017 Net 3	N-1 31122016 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	1 816 486	AQ	968 478	848 008	969 168
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	12 123	AU	551	11 572	
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH		BI			
	TOTAL (II)	BJ	1 828 609	BK	969 029	859 580	969 168
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	20 000	BU		20 000	41 000
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	176 550	BY		176 550	177 147
	Autres créances (3)	BZ	46 310	CA		46 310	57 722
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	816 053	CE	2 495	813 557	715 498
	Disponibilités	CF	458 027	CG		458 027	287 086
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	33	CI		33	29
	TOTAL (III)	CJ	1 516 973	CK	2 495	1 514 478	1 278 482
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	3 345 583	1A	971 524	2 374 058	2 247 650

Renvois : (1) Dont droit au bail | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Dispositions, provisions réglementées, écart de réévaluation, subventions d'équipement, autres fonds propres, avances conditionnées, emprunts participatifs, dettes subordonnées, dettes financières diverses, dettes fiscales et sociales, dettes sur immobilisations, produits constatés d'avance, écarts de conversion passif, à détailler dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 003021 en Euros.

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition**

DGFiP N° 2051 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 000)	DA	37 000	37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 700	3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	722 665	722 105
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	925	561
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	764 290	763 365
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	369 000	265 000
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	369 000	265 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	351	160
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 036 777	1 036 777
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	126 243	142 368
	Dettes fiscales et sociales	DY	34 174	35 071
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	43 223	4 910
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	1 240 768	1 219 285
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 374 058	2 247 650
RENVOIS (1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Ecart de réévaluation libre	1D		
	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 240 768	1 219 285
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant ☐ *

			Exercice N					Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
	Production vendue services*	FG	787 474	FH		FI	787 474	733 828
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	787 474	FK		FL	787 474	733 828
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		1 036
	Autres produits (1) (11)					FQ	12	16
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	787 486	734 880
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	41 850	78 512
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	21 000	(33 000)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	184 811	194 374
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 001	2 700
	Salaires et traitements*					FY	146 678	134 126
	Charges sociales (10)					FZ	85 479	77 541
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux amortissements*					GA	121 711	121 160
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations - dotations aux provisions					GB		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	75 945	73 164
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	680 476	648 576
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	107 010	86 304
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	210	772
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	210	772
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	1 936	560
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 936	560
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 725)	212
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	105 285	86 516

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 003021 en Euros

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	104 000	86 000
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	104 000	86 000
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(104 000)	(86 000)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *	(X)	HK	360	(45)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	787 697	735 651
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	786 772	735 090
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	925	561
RENVOIS (1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	- Crédit bail mobilier *	HP		
	- Crédit bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
(9)	Dont transferts de charges	A1		1 036
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	75 917	73 161
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires A9

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
COMPLEMENT PROVISION POUR RISQUES	104 000	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 003021 en Euros

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

⑤ IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 2018

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A — IMMOBILISATIONS

				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH	KI
	Constructions — Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	1 816 486	KK	KL
	Constructions — Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Constructions — Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT	KU
	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements aménagements divers *		KV		KW	KX
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport *		KY		KZ	LA 11 000
	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique		LB		LC	LD 1 123
	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers *		LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	LJ
	Avances et acomptes		LK		LL	LM
	TOTAL III		LN	1 816 486	LO	LP 12 123
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T
	Autres participations		8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés		1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières		1T		1U	1V
	TOTAL IV		LQ		LR	LS
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1 816 486	ØH	ØJ 12 123

CADRE B — IMMOBILISATIONS

				Diminutions: par virement de poste à poste 1	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV	LW	IX
CORPORELLES	Terrains		IP		LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA	MB 1 816 486	MC 1 816 486
	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	MO
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP	MQ 11 000	MR 11 000
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 1 123	MU 1 123
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ	NA	NB
	Avances et acomptes		NC		ND	NE	NF
	TOTAL III		IY		NG	NH 1 828 609	NI 1 828 609
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations		IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés		I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	2F	2G
	TOTAL IV		I3		NJ	NK	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	ØL 1 828 609	ØM 1 828 609

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 003021 en Euros.

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

(6) **AMORTISSEMENTS**

DGFiP N° 2055 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	847 318	PN	121 160	PO		PQ	968 478
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI	322	QJ		QK	322
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	229	QN		QO	229
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	847 318	QV	121 711	QW		QX	969 029
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	847 318	ØP	121 711	ØQ		ØR	969 029

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions — Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
Constructions — Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
Constructions — Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles — Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY			Total général non ventilé (NW - NY)	NZ						

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 003021 en Euros.

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE

Néant ☐ *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	265 000	5W	104 000	5X		5Y	369 000
	TOTAL II	5Z	265 000	TV	104 000	TW		TX	369 000
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	O2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	560	6Y	1 936	6Z	0	7A	2 495
	TOTAL III	7B	560	TY	1 936	TZ	0	UA	2 495
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II +III)	7C	265 560	UB	105 936	UC	0	UD	371 495
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG	1 936	UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	104 000	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. | 10 |

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

QUADRATUS Informatique

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE 31/12/2017

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
AUTRES PROVISIONS RISQUES ET CHARGES				
LITITGE PRIME A LA METHANISATION	265 000			265 000
AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
PROV0 DEPRECIATION OPVCM	560	1 936		2 496

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

8 ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	176 550		176 550		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	23 013		23 013		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	23 298		23 298		
	Charges constatées d'avance	VS	33		33		
	TOTAUX	VT	222 894	VU	222 894	VV	
RENVOIS (1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	351	351		
	à plus de 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	126 243	126 243		
Personnel et comptes rattachés		8C				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	32 455	32 455		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	315	315		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	62	62		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	1 342	1 342		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	1 036 777	1 036 777		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	43 223	43 223		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 240 768	VZ 1 240 768		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 003021 en Euros.

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

9 DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant ☐ *

Exercice N, clos le : 31/12/2017

I. RÉINTEGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	925
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés						WB	
		de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :		WC	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG			XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	1 936	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	1 936
	Amendes et pénalités	WJ		Charges financières (art. 212 bis)*	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	360
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
		- imposées au taux de 0 %						ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO	
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)							XR	559
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
							TOTAL I	WR	3 780

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *							WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV	
		- imposées aux taux de 0 %						WH	
		- imposées aux taux de 19 %						WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations	2A					XA	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							ZY	
	Majoration d'amortissement *							XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5		XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA		
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										XS	2 495
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9		Créance dégagée par le report en arrière du déficit	ZI					XG	
	Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
								TOTAL II			XH	2 495

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	1 285
	déficit (II moins I)	XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*		XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	1 285
		XO	

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 003021 en Euros.

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

(10) **DÉFICITS INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2018

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI. dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
OPCVM	9D	1 936	9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	1 936	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	☐

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

QUADRATUS Informatique

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

11 TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant ☐ *

ORIGINES			AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	561		- Autres réserves	ZD	561
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes		ZE	
			Autres répartitions		ZF	
			Report à nouveau		ZG	
TOTAL I	ØF	561	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	561

RENSEIGNEMENTS DIVERS

DÉTAIL DES POSTES					Exercice N :	Exercice N-1 :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8		XQ	1 298	1 049
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	28 532	18 853
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	154 982	174 471
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	184 811	194 374
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	1 049	932
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		9Z	1 952	1 768
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	3 001	2 700
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			YY		1 375
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	59 183	64 779
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017)*			ØB	133 210	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP		- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I)	Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR 0
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG		
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			RH		

RÉGIME DE GROUPE*								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

12 DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFiP N° 2059-A 2018

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine * ②	Valeur nette réévaluée * ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements * ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12.8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)			(A)		(B) (ventilation par taux)		(C)
		CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 003021 en Euros.

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B 2018

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE

Néant [X] *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Dossier N° 003021 en Euros.

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

DGFiP N° 2059-C 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

14 SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE

Néant [X] *

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ❶*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ❶ *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI) ④	À 15 % ou à 16,5 % (1) ⑤	⑥	⑦
ins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2018

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATUS Informatique

IMEX - EXPERTISE COMPTABLE
Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

16

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2059-E-SD 2018

Désignation de l'entreprise : SMA ENERGIE		Néant ☐ *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe :			
Exercice ouvert le : 01/01/2017 et clos le : 31/12/2017	Durée en nombre de mois	1	2

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	787 474
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	787 474
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	12
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	12
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	ON	41 850
Variation négative des stocks	OQ	21 000
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	183 583
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	29
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	246 462
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	541 024
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).	SA	541 024

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	☐			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	787 474	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	2
Période de référence	GY	01/01/2017	GZ	31/12/2017	
Date de cessation			HR		

VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs		
Effectif moyen du personnel * :	YP	2
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

QUADRATUS Informatique

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 51031140000012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SMA ENERGIE

ADRESSE (voie) 58 Bd Louis Villecroze BP 50215

CODE POSTAL 13014 VILLE MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	3 700
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SA Dénomination SMA ENVIRONNEMENT

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 3 700

Adresse : N° 58 Voie Bd Louis Villecroze

Code postal 13014 Commune MARSEILLE Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP N° 2059-G 2018

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122017

N° SIRET 51031140000012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SMA ENERGIE

ADRESSE (voie) 58 Bd Louis Villecroze BP 50215

CODE POSTAL 13014 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

QUADRATUS Informatique

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

Dossier : 003021

Page : 1

SMA ENERGIE
58 Bd Louis Villecroze
BP 50215
13014 MARSEILLE

Grand Livre Général

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017
(Période au 31/12/2017)

Edition définitive DA2017

DATE	CJ	FOL	LIBELLE	PIECE/CENTRE/DT.ECH	DEBIT	LT	CREDIT	SOLDE
	61560000 MAINTENANCE							
26/01/17	ACH	000	08ENER FACT ENERIA CAT	01/01/17-31/01/17	14 235.07			14 235.07
23/02/17	ACH	000	08ENER AVOI ENERIA CAT	01/01/17-31/01/17			2 446.86	11 788.21
24/02/17	ACH	000	08ENER FACT ENERIA CAT	01/01/17-31/01/17	319.22			12 107.43
24/02/17	ACH	000	08ENER FACT ENERIA CAT	02/02/17-28/02/17	15 407.43			27 514.86
28/03/17	ACH	000	08ENER FACT ENERIA CAT	01/03/17-31/03/17	12 107.43			39 622.29
25/04/17	ACH	000	08ENER FACT ENERIA CAT	01/04/17-30/04/17	12 107.43			51 729.72
29/05/17	ACH	000	08ENER FACT ENERIA CAT	01/05/17-31/05/17	12 107.43			63 837.15
27/06/17	ACH	000	08ENER FACT ENERIA CAT	01/06/17-30/06/17	12 107.43			75 944.58
27/07/17	ACH	000	08ENER FACT ENERIA CAT	01/07/17-31/07/17	12 107.43			88 052.01
09/08/17	ACH	000	08ENER FACT ENERIA CAT	01/08/17-31/08/17	12 107.43			100 159.44
7/09/17	ACH	000	08ENER FACT ENERIA CAT	01/09/17-30/09/17	12 107.43			112 266.87
26/10/17	ACH	000	08ENER FACT ENERIA CAT	01/10/17-31/10/17	12 107.43			124 374.30
27/11/17	ACH	000	08ENER FACT ENERIA CAT	04.11	12 107.43			136 481.73
31/12/17	IN	000	ENERIA CAT		977.99			137 459.72
31/12/17	IN	000	ENERIA CAT				19 414.64	118 045.08
	Total compte 61560000				139 906.58		21 861.50	118 045.08
	Total classe 615				139 906.58		21 861.50	118 045.08
	Total classe 61				139 906.58		21 861.50	118 045.08
	Total classe 6				139 906.58		21 861.50	118 045.08
	TOTAL GENERAL				139 906.58		21 861.50	118 045.08

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019

SMA ENERGIE
58 Bd Louis Villecroze
BP 50215
13014 MARSEILLE

Compte 60100000 ACHATS DE CHARBON

Solde N-2 :		36 930.00
Solde N-1 :		78 511.80
41 850.00	0.00	41 850.00

Date	Journal	LIBELLE	Contrepartie	Débit	Lt	Crédit	Solde
04/10/2017	ACH 000	FACT OXBOW CARBONPLUS	080XBOW	24 120.00			24 120.00
04/10/2017	ACH 000	FACT OXBOW CARBONPLUS	080XBOW	11 100.00			35 220.00
08/10/2017	ACH 000	FACT OXBOW CARBONPLUS	080XBOW	6 630.00			41 850.00
		Total des mouvements		41 850.00		0.00	41 850.00

Reçu au Contrôle de légalité le 13 novembre 2019